



HAL
open science

La ville du passé et l'urbanisme contemporain

Monique Fichelet, Gisèle Excoffon-Lafarge, Raymond Fichelet, François Flam,
Claude Nédelec, Micheline Pitolet

► **To cite this version:**

Monique Fichelet, Gisèle Excoffon-Lafarge, Raymond Fichelet, François Flam, Claude Nédelec, et al..
La ville du passé et l'urbanisme contemporain. [Rapport de recherche] 0090/78, Société d'études et de
recherches en sciences sociales (SERES); Secrétariat de la recherche architecturale (SRA). 1979, pp.
308. hal-03110283

HAL Id: hal-03110283

<https://hal.science/hal-03110283v1>

Submitted on 14 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

3919



3030000178482

ECOLE D'ARCHITECTURE DE
VERSAILLES

Monique Fichelet
Gisèle Excoffon-Lafarge
Raymond Fichelet
François Flament
Claude Nédelec
Micheline Pitolet

la ville du passé
et
l'urbanisme contemporain



seres

1978-1979

cette recherche a été réalisée grâce à un
financement du Secrétariat de la Recherche
Architecturale [Direction de l'Architecture]

le texte qui suit constitue le compte-rendu
de fin de contrat [contrat n° 76 73 024]

son contenu n'engage bien évidemment
que la responsabilité de ses auteurs

74.11
SOC

BIBLIOTHÈQUE
U.P. 3

photos : Dominique Boy, Yves Eifler, Raymond Fichelet

3919

Nous prions tous ceux qui, informellement
ou ès qualités, nous ont apporté les données
qui sont à la base de ce travail, de trouver
ici l'expression de nos vifs remerciements.
Sans le concours qu'ils nous ont accordé,
cette recherche n'aurait pas été possible.

t a b l e d e s m a t i è r e s

	<u>pp.-</u>
i n t r o d u c t i o n	(i)
PREMIERE PARTIE - <u>ANALYSE DE PROJETS D'AMENAGEMENT ET DE</u> <u>LEUR EVOLUTION (1960-1978)</u>	2
Chapitre I - LE CANAL SAINT-MARTIN ET SES ABORDS, A PARIS (10è)	2
1.- Préhistoire	3
. projet de canal au XVIIIè siècle	3
. réalisation au XIXè	4
2.- Le canal Saint-Martin, une voie d'eau à problèmes	5
3.- L'axe Nord-Sud - autoroute urbaine	7
. un projet qui grossit	7
. de la contestation de l'axe à son abandon	12
. 1960-1971 : l'évolution des doctrines et des modes	22
4.- L'inévitable aménagement	25
. une politique de rénovation	25
5.- Quelques éclairages sur le jeu des acteurs	30
. points de vue d'architecte	32
. discours d'urbanistes	41
. discours électoraux	51
. publicité immobilière	53
Chapitre II - LA VILLE DE PROVINS (SEINE-ET-MARNE)	60
1.- Bref historique	61
2.- Provins au début des années soixante	63
. les ressources	64
. la population, les emplois	64
. les difficultés d'expansion	64
. les contraintes de protection du site historique :	
le décret Malraux	65
. deux axes de l'expansion	66
3.- Les options du P D U I	69
. assurer l'expansion industrielle	69
. adapter une ville ancienne aux nécessités contemporaines	70
4.- Evolution de la politique municipale	71
. l'échec du projet de secteur sauvegardé	71
. les commissions municipales	72
. le bureau municipal d'urbanisme	74
5.- La phase des projets	74
. le Plan d'Urbanisme de Détail de la ville basse	74
. les actions proposées	75
. projets de restructuration des services publics :	
l'exemple de l'Hôtel-de-Ville	77
. les activités du bureau municipal d'urbanisme	78

6.- La deuxième génération de documents d'urbanisme :	
le P O S	83
. les problèmes à résoudre	84
. les objectifs	85
. le zonage	86
7.- Le Contrat Régional et ses perspectives	87
. le plan de circulation	88
. l'aménagement des rues commerçantes	89
. la construction du parking Garnier-Ste-Croix	89
. l'aménagement des abords de l'ancienne prison	89
. l'installation du parking de la Porte St-Jean	89
. le Couvent des Cordelières	90
. l'aménagement de l'Hôtel du Vaultuisant	90
. les acquisitions foncières	91
remarques finales	92
DEUXIEME PARTIE -- <u>LA VILLE, LE PASSE & LE PROGRES</u>	96
Chapitre I - LE PASSE ET LE RAPPORT A LA VILLE	97
1.- Visages de la ville du passé	99
. l'automobile contre la ville du passé	100
. ville du passé, ville de la convivialité	104
. ville du passé, ville pré-industrielle	108
. ville du passé, ville-organisme	111
. ville actuelle, ville du passé dénaturée	119
. les zones piétonnes, révélateur de contradictions ..	132
. ville du passé, lieu de l'architecture	143
2.- La ville-matrie	158
Chapitre II - LE MYTHE DU PROGRES CONTRE LA VILLE DU PASSE	172
1.- Les rets haussmanniens	174
2.- Apothéose d'un mythe : Le Corbusier	178
3.- Mythes conflictuels	182
. le progrès technique et les temps modernes :	
grandeur et décadence	182
. la tentation du passé et son refoulement	185
. le vandalisme nécessaire	190
4.- Le labyrinthe mythique	191
5.- Petite contribution à une généalogie du progrès	199
. fabrication de l'Idéal	199
. les pratiques conjuratoires	200
. pérennité du mythe	202
c o n c l u s i o n s	205
p o s t - f a c e	211

a n n e x e s

- annexe I - les enquêtés A(I) CORAIL
 - annexe II - Grancanal - de dérogations
en modifications du POS A(II) JAUNE
 - annexe III - les élections municipales
de mars 77 à Paris A(III) VERT
 - annexe IV - le canal Saint-Martin
et les comités de défense A (IV) BLANC
 - annexe V - Paris d'Hier : une exploitation
de l' image du canal A (V) BLEU
 - annexe VI - un jeune ouvrier
qui n'a rien à dire A (VI) CORAIL
 - annexe VII - une banque privée, les investisseurs
et la ville du passé A (VII)BLANC
- principales sources consultées BLEU

"Ils revenaient à leur ville comme on revient à son
"sol natal , se sachant engendrés par elle , ne
"reconnaissant d ' autre filiation que la sienne,
"si proches d ' elle que toute autre autorité, fût-
"elle appuyée par toutes les forces du système,
"leur apparaissait comme une usurpation dérisoire!".

Pierre SANSOT , Poétique de la ville , Paris,
Klincksieck , 1973

"Ce qu'il importe, c'est de montrer comment mythe et
"savoir appartiennent tous les deux au même type de
"discours; comment ils sont, dans certains contextes,
"interchangeables ; comment la science est pour une
"part fiction tandis que le mythe, de son côté, est
"pour une part moyen d'action sur le réel. Il s'agit
"donc de déconstruire ce que l'Occident croit être
"sa singularité - l'apparition de la science contre
"le mythe - en montrant comment la première n'est
"qu'une catégorie récente du mythe, tandis que le
"mythe n ' est que la plus ancienne région du
"savoir ; bref, en brouillant leurs frontières " ...

Christian DELACAMPAGNE, "Orient et perversion", in :
En Marge - L'Occident et ses "autres" , P a r i s ,
Aubier Montaigne , 1978

"Chaque heure qui passe rapproche de soixante-dix
"millions de kilomètres le système solaire du groupe
"globulaire M 13 dans Hercule - et il est pourtant
"encore une poignée de crétins pour prétendre
"que le progrès n ' existe pas " ...

Ransom K. FERN , cité par Kurt VONNEGUT Jr , in :
Les Sirènes de Titan , Paris , Denoël , 1977

Depuis quelques années, la tendance à la sauvegarde et à la réhabilitation des quartiers anciens se développe et semble se fonder sur une norme culturelle (ou un stéréotype)... Quant à la supériorité de la ville ancienne sur toutes les autres : nouvelles, villes nouvelles, grands ensembles et quartiers neufs édifiés à proximité de centres anciens et souvent qualifiés de "ville neuve".

Depuis, la conception et la mise en œuvre des politiques nouvelles en cette matière n'est pas sans poser de sérieux problèmes. Aussi n'est-il pas sans intérêt d'essayer d'élucider ce qu'on peut bien appeler le mythe de la ville du passé, de dépeindre le contenu de ce mythe pour les différents acteurs afin d'essayer de comprendre sa fonction dans les actions sur le tissu urbain.

C'est ce qui nous a conduit à réaliser le travail dont il va être rendu compte et qui se proposait, par une approche psycho-sociale, l'analyse des représentations sociales de la ville du passé, des mécanismes qui président à leur évolution, des fonctions d'utilité de ces représentations dans les actions publiques et privées.

Les différents groupes et acteurs sociaux concernés par l'action sur la ville et, plus particulièrement, sur le tissu et le logement anciens l'Etat (instances gouvernementales, administrations centrales et services déconcentrés), les professionnels (états et techniciens), promoteurs (publics et privés), urbanistes, sociologues (sociologues, etc.), ont des intérêts en partie communs et en partie contradictoires. Si tous n'ont pas à assumer une régulation de fonctionnement social, si certains seulement sont producteurs de structures matérielles, tous sont producteurs et consommateurs de discours idéologiques sur la ville, avec des références constantes à la ville ancienne - tous distants fondés sur des représentations sociales partagées, mais opérant dans des cadres de référence et par rapport à des objectifs hétérogènes quand ils ne sont pas antagoniques. C'est en effet un mode fondé de représentations auquel on va se référer, qu'il s'agit :

introduction

- de conserver une ville, son habitat, son architecture, ses modes de vie dans un état aussi proche que possible de leur état d'origine (tel qu'on le suppose, l'imagine, le reconstruit) ;
- de la transformer ponctuellement ou par plus ou moins grands secteurs tout en maintenant son ancrage dans le passé, dans l'histoire ;
- voire de la désintégrer de fond en comble au nom du "bien" de la vie des villes-organismes vivants, etc.

Représentations idéologiques, donc, et qu'on va retrouver dans les discours du jeu de l'offre et de la demande (dans les motivations de la clientèle... comme dans les motivations des publicitaires de l'immobilier).

Depuis quelques années, la tendance à la sauvegarde et à la réhabilitation des quartiers anciens se développe et semble se fonder sur une norme culturelle (ou un stéréotype...) quant à la supériorité de la ville ancienne sur toutes les autres : mégalo-poles, villes nouvelles, grands ensembles et quartiers neufs édifiés à proximité de centres anciens et souvent qualifiés de "ville neuve".

Cependant, la conception et la mise en oeuvre des politiques nouvelles en cette matière n'est pas sans poser de sérieux problèmes. Aussi n'est-il pas sans intérêt d'essayer d'élucider ce qu'on peut bien appeler le mythe de LA ville du passé, de démonter le contenu de ce mythe pour les différents acteurs afin d'essayer de comprendre sa fonction dans les actions sur le tissu urbain.

C'est ce qui nous a conduit à réaliser le travail dont il va être rendu compte et qui se proposait, par une approche psycho-sociale, l'analyse des représentations sociales de la ville du passé, des mécanismes qui président à leur évolution, des fonctions d'utilité de ces représentations dans les actions publiques et privées.

Les différents groupes et acteurs sociaux concernés par l'action sur la ville et, plus particulièrement, sur le tissu et le logement anciens : Etat (instances gouvernementales, administrations centrales et services extérieurs), villes (élus et techniciens), promoteurs (sociaux et privés), architectes et urbanistes, population (habitants anciens et nouveaux de quartiers anciens, candidats-habitants, etc.), ont des intérêts en partie communs et en partie contradictoires. Si tous n'ont pas à assumer une régulation du fonctionnement social, si certains seulement sont producteurs de structures matérielles, tous sont producteurs et consommateurs de discours idéologiques sur la ville, avec des références constantes à LA ville ancienne - tous discours fondés sur des représentations sociales partagées, mais opérant dans des cadres de référence et par rapport à des objectifs hétérogènes quand ils ne sont pas antinomiques. C'est en effet un même fonds de représentations auquel on va se référer, qu'il s'agisse :

- de conserver une ville, son habitat, son architecture, ses modes de vie dans un état aussi proche que possible de leur état d'origine (tel qu'on le suppose, l'imagine, le reconstruit) ;
- de la transformer ponctuellement ou par plus ou moins grands secteurs tout en réaffirmant son enracinement dans le passé, dans l'histoire ;
- voire de la bouleverser de fond en comble au nom de "lois" de la vie des villes-organismes vivants, etc.

Représentations agissantes, donc, et qu'on va retrouver dans les déterminants du jeu de l'offre et de la demande (dans les motivations de la clientèle... comme dans les déterminations des publicitaires de l'immobilier).

Représentations actives également dans le discours des élus et des techniciens, discours social et culturel visant un ordre urbain, une régulation sociale.

L'une de nos hypothèses était que - toutes questions de forme et tous motifs égaux d'ailleurs et quelles que soient les variables de situation, les attitudes globales, les visions du monde, etc., les représentations de LA ville du passé constituent un fonds commun aux différents acteurs de la ville.

La question qui se posait à la recherche était d'analyser :

- le caractère à la fois stable (permanent, intégré à la culture, régulateur...) et dynamique (évolutif, source d'innovation sociale et de contestation...) des représentations dans le domaine qui nous intéresse ici ;
- la façon dont les représentations sont utilisées dans les rapports sociaux et, plus particulièrement, dans les relations de connivence, de solidarité, d'opposition qui lient des groupes aux intérêts en partie partagés, en partie antagoniques ;

bref, d'étudier et de comprendre comment les représentations de LA ville du passé fondent (permettent, facilitent, masquent...) des actions sur le tissu ancien et les jeux de relations sociales qui constituent la vie urbaine ; comment elles fondent aussi des réactions à ces interventions.

les discours de représentation

Nous avons d'abord fait l'hypothèse de trois types de discours relatifs à LA ville du passé, articulés sur un fonds commun de représentations :

- un discours psychologisant ;
- un discours culturel ;
- un discours historico-économique ;

étant bien entendu qu' aucun de ces trois types de discours ne se rencontrait jamais à l'état pur, mais qu'ils s'interpénétraient et se contaminaient les uns les autres.

Cependant, cette hypothèse est apparue peu fructueuse car elle ne rendait pas compte de l'essence même de tout discours de représentation, à savoir qu'il est à la fois générateur de mythe et engendré par lui : qu'il soit psychologisant, culturel ou historico-économique, il est de toute façon producteur et soutien de modèle. Il reste vrai cependant que tout le monde ne participe pas de la même façon à la réanimation incessante de l'image : l'Eglise symbolique a ses prêtres, chargés de débloquer, pour reprendre la formule de L. Sfez, "les impasses représentatives" (*), et c'est

(*) in : L'Enfer et le Paradis.

là que la distinction entre les trois types de discours peut reprendre son sens, les prêtres n'ayant pas tous le même charisme !

Il n'empêche... Il nous a semblé plus judicieux d'aborder le discours de représentation en tant qu'il est porteur d'images symboliques que d'en faire une typologie, même nuancée et même si elle correspond à des variations réelles du discours. Car c'est son impossibilité à sortir du champ mythique, autrement dit l'éternel retour du même, qui caractérise ce discours plus que ses variations. Ce qui ne revient pas à dire que le discours de représentation est monosémique : les images symboliques qu'il véhicule peuvent en effet être utilisées pour des démonstrations contradictoires, elles ne sont pas l'idéologie, mais le support de toute idéologie. Et c'est même grâce à leur polysémie, à la circulation et aux croisements de sens qu'elles permettent qu'elles renforcent la solidité du tissu social : la complexité même du réseau symbolique assure la pérennité du modèle en place.

éléments de méthode

La nature du problème que nous avons choisi de traiter, les hypothèses formulées, le type de situations concrètes à utiliser comme support pour y répondre, comme notre souci de prendre en compte la "demande sociale" explicitée dans l'appel d'offres, convergeaient vers un un même parti méthodologique : le recours à des approches psychosociologiques qualitatives qui constituent un outil privilégié pour aborder les représentations sociales à partir de l'analyse, d'une part, de processus et de situations concrets et, d'autre part, de la façon dont ils sont appréhendés et vécus.

Nous avons choisi les techniques d'interview les plus ouvertes : entretiens non-directifs auprès du public et de certains des décideurs et techniciens ; lorsque la nature des informations recherchées auprès de ces dernières catégories d'enquêtés le nécessitait, les entretiens étaient conduits sur un mode plus exploratoire. Le premier souci du chercheur, dans une approche qualitative, est en effet de structurer le moins possible le champ d'exploration qu'il propose aux enquêtés. C'est d'offrir à ces derniers la possibilité d'exprimer le contexte dans lequel se situent pour eux les problèmes dont la recherche vise une compréhension et de s'exprimer, autant que faire se peut, sur tout ce contexte.

L'approche qualitative suppose des enquêtes relativement légères, ne portant donc que sur un nombre limité d'enquêtés, choisis non en fonction d'une représentativité au sens statistique, qui serait purement illusoire, mais à partir de critères de diversification maximale. C'est d'exemplarité et non de représentativité qu'il s'agit, dans la mesure où, pour le psychologue social, chaque individu est porteur de la culture et des sous-cultures auxquelles il appartient et en est représentatif. En d'autres termes, si c'est sur l'individu que porte le recueil d'information, c'est sur lui en tant qu'exprimant son appartenance à de multiples groupes sociaux, en tant que "modèle" des structures de la vie sociale. Méthodologiquement, l'individu auquel on s'adresse

dans les approches qualitatives n'est pas le même que celui sur lequel portent les études quantitatives : ce n'est pas la même information qu'on recherche; les différences ne sont pas de degré, mais de nature.

L'analyse qualitative se veut construction de sens : elle n'est pas décompte de thèmes dont on jugerait l'importance par leur fréquence, ce qui reviendrait à démembrer un discours global dont la logique est liée à cette globalité même. Ce n'est pas considérer des éléments sélectionnés dans un discours, mais respecter tous les éléments en ce qu'ils permettent de reconstituer la logique, le système de relations qui donne son sens aux composants du discours.

Concrètement, on a procédé à des campagnes d'entretiens s'adressant aux différents responsables de l'action administrative comme aux hommes de l'art, aux intervenants privés, aux différentes couches de population concernées, aux nouvelles modalités de la vie associative qui se mettent en place. On trouvera en annexe une description de la population enquêtée.

La consigne qui a été utilisée avec la totalité du public et, toutes les fois où cela a été possible, avec les décideurs et techniciens était la suivante :

..."On entend dire parfois que les villes, telles "qu'elles se sont développées au cours des siècles, "ne sont plus adaptées à la vie de notre époque. "On entend dire aussi que les villes ont une his- "toire, un passé dont il reste quelque chose qu'il "faudrait garder... J'aimerais que nous parlions "de tout cela"..."

Notre préoccupation était de ne pas en rester au seul plan de l'architecture et de l'urbanisme tels qu'ils pouvaient être ressentis par les enquêtés, mais d'atteindre une réflexion sur les modes de vie sans pour autant verser dans une critique de la mégapole et des grands ensembles. Cette consigne a été préférée à deux autres, assez voisines, mais qui présentaient à des degrés divers des inconvénients parmi ceux que nous entendions précisément éviter. Nous avons également écarté une quatrième consigne, assez différente, à la fois inutilement provocatrice (car les exemples qui y sont donnés sont si prégnants qu'on obtient des réactions spontanées à leur sujet dans le cadre de la consigne de départ retenue, beaucoup plus neutre) et trop centrée sur l'architecture. Elle était ainsi formulée :

..."Il y a quelques années, on a vu se faire de "grandes transformations dans Paris. Par exemple, "on a démolit et reconstruit une grande partie "du 13^e arrondissement, du 15^e arrondissement "avec le Front de Seine, du 19^e, du 20^e arrondis- "sement, on a fait le quartier de la Défense, "Maine-Montparnasse, etc., ... On a aussi cons- "truit ce qu'on a appelé des villes nouvelles.

"Maintenant, les mêmes déclarent qu'il ne faut plus faire ce genre de choses et qu'il faut sauvegarder ce qui subsiste de la ville du passé... On voit ainsi, par exemple, construire à Beaubourg le centre Georges Pompidou, ultra-moderne et, à côté, restaurer des maisons et des rues anciennes, sauvegarder un quartier comme le Marais, etc. A ces différentes façons de concevoir la ville correspondent différentes façons de vivre en ville... J'aimerais que nous parlions de tout cela"...

terrains d'enquête

Le choix de deux localisations contrastées servant de support aux travaux d'enquête nous a semblé s'imposer : un quartier de Paris, une ville moyenne. Non que nous ayons pensé qu'on puisse y relever des différences dans le fonds commun de représentations ni même dans l'articulation des trois niveaux de discours sur LA ville du passé. Mais, d'une part, parce que du fait des différences d'échelle des problèmes, les modes d'opérer des différents groupes acteurs, le discours contingent, etc., peuvent sensiblement varier. Et, d'autre part, parce que la comparaison est utile pour isoler, de manifestations plus conjoncturelles, ce qui constitue effectivement le noyau dur des représentations, dépasser un niveau monographique, déboucher sur des résultats généralisables.

Nous souhaitions pouvoir explorer le jeu des représentations dans des situations le plus diversifiées possible. Cependant, pour des raisons de faisabilité, nous avons choisi de ne pas faire porter les travaux d'enquête et d'observation sur de vastes opérations de rénovation urbaine pas plus que sur des secteurs sauvegardés en tant que tels (dans la mesure, notamment, où leur état d'avancement aurait déjà par trop restructuré le tissu urbain, transformé les populations, modifié la vie sociale, etc.).

Cependant, nous souhaitions que le recueil d'information se déroule dans des zones qui comprennent aussi des interventions de ce type, car elles contribuent très certainement à l'activation des représentations et à l'émergence des niveaux de discours qui nous intéressent ici.

Nous avons donc décidé de travailler sur une zone du centre de Paris et sur une ville moyenne :

- où les populations seraient très diversifiées et où se poserait toute la gamme des problèmes d'action sur le tissu et l'habitat anciens ;
- où seraient mises en oeuvre les différentes procédures d'intervention publique en même temps que les différents types d'action des agents du secteur privé.

Concrètement, le choix s'est porté sur les abords du canal Saint-Martin, dans le 10^e arrondissement de Paris et sur la ville de Provins, sous-préfecture de Seine-et-Marne.

Choix périlleux en ce qui concerne le premier terrain retenu comme support de la recherche. En effet, s'il s'agit d'une partie des faubourgs parisiens participant de longue date à la vie de Paris (avec la basilique Saint-Laurent dès le VI^e siècle, remplacée au XII^e par une église remplacée elle-même au XV^e par l'église actuelle, plus qu'hétéroclite ; Montfaucon au XIV^e ; l'Hôpital Saint-Louis à l'aube du XVII^e, le Couvent des Récollets dans le courant du même siècle) il n'en reste pas moins que cette zone restera longtemps marécageuse, horticole, non urbanisée et que, de nos jours, le Parisien peu au fait de l'histoire de Paris y voit surtout un quartier un peu triste du siècle dernier, décor pittoresque d'un film d'avant-guerre. Image particulièrement prégnante chez les habitants de fraîche date, surtout s'ils ne sont pas Parisiens de souche et de souche populaire. Image prégnante également chez les "spécialistes", politiques, techniciens, urbanistes, architectes.

Choix périlleux donc, dans la mesure où l'on pouvait n'y trouver qu'une image de ville vieillie et non ancienne (ce ne serait pas une "bonne" ville du passé), mais choix enrichissant dans le rapprochement qu'on a pu en faire avec Provins, ville à l'image moins unitaire (ou, si l'on préfère, moins stéréotypée) qu'on n'aurait pu s'y attendre.

En effet, Provins, pour l'étranger à la ville, est la ville "moyennâgeuse" miraculeusement conservée à travers les siècles, dans ses remparts. Pour les Provinois, les choses sont plus complexes - et ceci est plein d'intérêt pour notre propos. Provins, c'est trois villes : la ville haute, médiévale, protégée, culturelle ; la ville basse, commerçante, centre de l'activité et relativement peu perçue comme ancienne (par rapport à la ville haute en tout cas) ; enfin, la ville neuve (*), Champbenoist, ZOH à trois kilomètres du centre, à côté de la zone industrielle, "ville-dortoir" comme nous diront certains...

Si périlleux qu'ait pu être le choix du canal Saint-Martin, celui de Provins ne l'était pas moins. Certes, Provins compte au nombre de ce qu'on appelle les villes moyennes mais de justesse : croissance très faible, industrialisation très limitée, etc. (**). Comme Bayeux, par exemple, et bien d'autres villes à arrière-pays agricole, c'est une ancienne ville-marché qui, en l'occurrence, souffre à la fois de sa proximité et de son éloignement de Paris (80 km). De ce fait, les grands projets urbanistiques n'y ont pas été légion dans les deux dernières décennies. Toutes choses qui auraient pu, dans un premier temps, nous faire regretter de n'avoir pu enquêter à Dijon, comme nous l'avions prévu initiale-

(*) Le terme souvent employé par les enquêtés n'est donc pas l'expression technocratique de "ville nouvelle", mais le vocable ancien qui a donné naissance à un grand nombre de noms de villes françaises.

(**) Trait significatif, les Provinois nous décrivent souvent leur ville comme endormie, la formule la plus pittoresque que nous ayons relevée étant : "La Belle en Brie dormant".

lement (*). En fait, les nombreuses facettes de la situation de Provins ne nous ont pas fait regretter ce parti.

Parallèlement au travail sur le terrain nous avons analysé, comme nous l'indiquions plus haut, les projets d'urbanisme qui ont porté sur les deux zones choisies depuis quinze à vingt ans. Les résultats de ce travail seront rapportés dans la Première Partie du texte qui suit.

L'interprétation des données psychosociologiques fera l'objet de la Deuxième Partie.

des projets d'aménagement
et leur évolution
(1960-1978)

(*) A première vue, pourtant, Dijon remplissait mieux que Provins les conditions que nous souhaitions trouver : plus importante, plus industrielle, grands projets d'urbanisme et grand secteur sauvegardé au point qu'on puisse parler à son sujet de ville-musée. Il s'est avéré en fait impossible de franchir le barrage de l'administration municipale afin de rencontrer le maire, ce qui constituait un préalable indispensable à la partie de notre travail portant sur les projets d'urbanisme. Last but not least, pour la première fois en quinze ans de recherches, nous nous sommes trouvés en butte à une enquête des Renseignements Généraux diligents, nous a déclaré l'inspecteur, "à la demande de Dijon" (sans autre information...). Nous avons donc jugé préférable de perdre l'acquis de plusieurs mois de travail documentaire et de prises de contact plutôt que de compromettre définitivement cette recherche en nous acharnant à conserver Dijon comme second terrain.

PREMIERE PARTIE

chapitre I

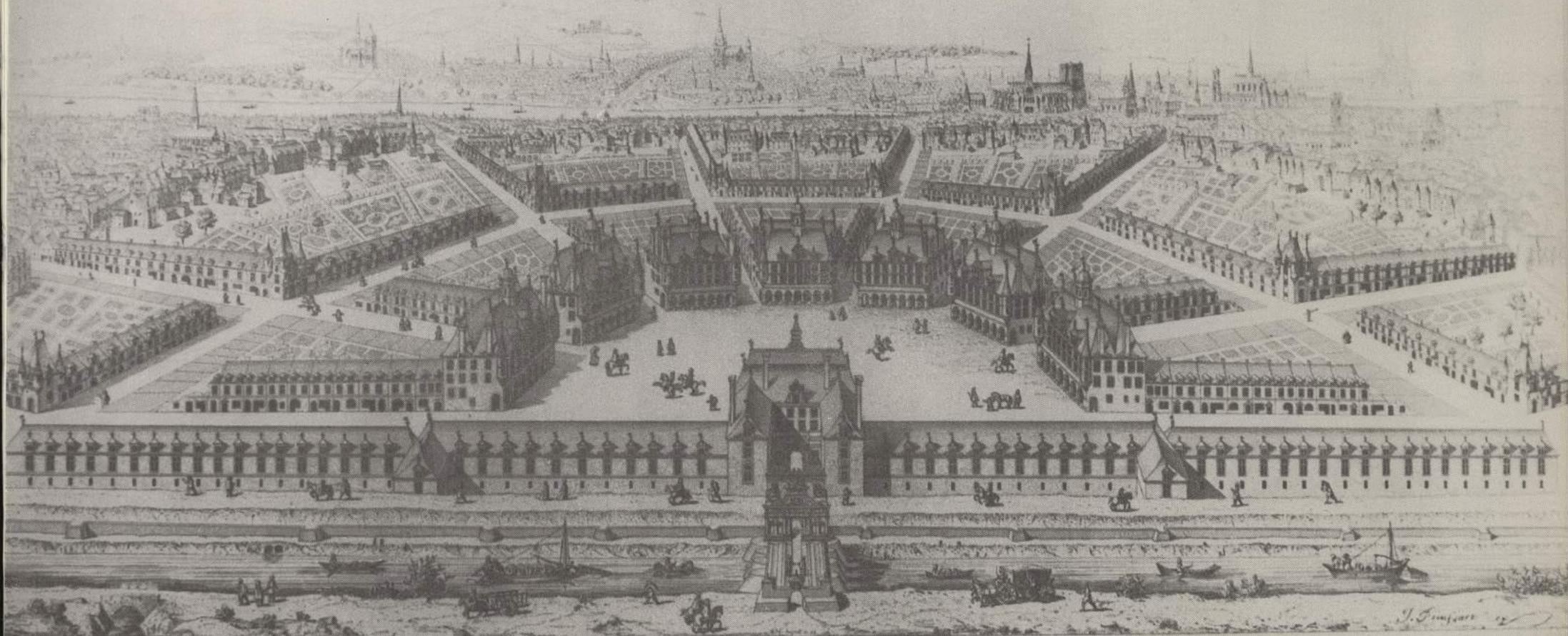
des projets d'aménagement
et leur évolution
(1960-1978)

PREMIERE PARTIE

chapitre I

le canal Saint-Martin
et ses abords
à Paris (10^e)

L'ADMIRABLE DESSEIN DE LA PORTE ET PLACE DE FRANCE, AVEC SES RVES, COMMENCÉE A CONSTRVIRE ES MARETX DV TEMPLE A PARIS, DVAN
LE RÉGNE DE HENRY LE GRAND 4^{me} DV NOM ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE LAN DE GRACE MIL SIX CENS ET DIX PAR CLAVDE CHASTILLON CHALONNOIS



sc. Simite par Huguet aine. Sculp.

Imp. Lemercier - Paris.

1610 - projet de canal en bordure du Marais
(Document Musée Carnavalet - Photo Dominique Boy)

1. - Préhistoireprojet de canal au XVIII^e siècle

... "Je voudrais d'abord que l'on creusât un canal du point
 "donné à l'autre, de deux toises de profondeur, et de huit de
 "large, non compris l'épaisseur des murs, qu'il bordât dans toute
 "son étendue le Boulevard, au long duquel on pourrait construire
 "un quai avec un trottoir de toute la largeur d'une contre-allée,
 "qu'on élevât des Arcs de Triomphe à l'extrémité de toutes les
 "rues qui vont aboutir au Boulevard et dans le même alignement
 "des Ponts, pour communiquer avec les différents Ponts qu'on
 "jugera à propos d'établir du côté du canal opposé à Paris, pour
 "la commodité publique, ensuite qu'on fît passer un bras
 "d'eau dans l'Hôpital St-Louis, dans les faubourgs St-Martin,
 "St-Denis, St-Honoré, les Champs-Élysées, et de là, dans la
 "Seine ; je pense, sans entrer dans un détail plus circonstancié
 "que ce projet, exécuté, produirait un effet admirable. Lorsqu'on
 "travaillera aux proportions nécessaires pour ce canal, on pourra
 "placer les ornements qu'on croira les plus convenables dans les
 "endroits qui en seront les plus susceptibles.

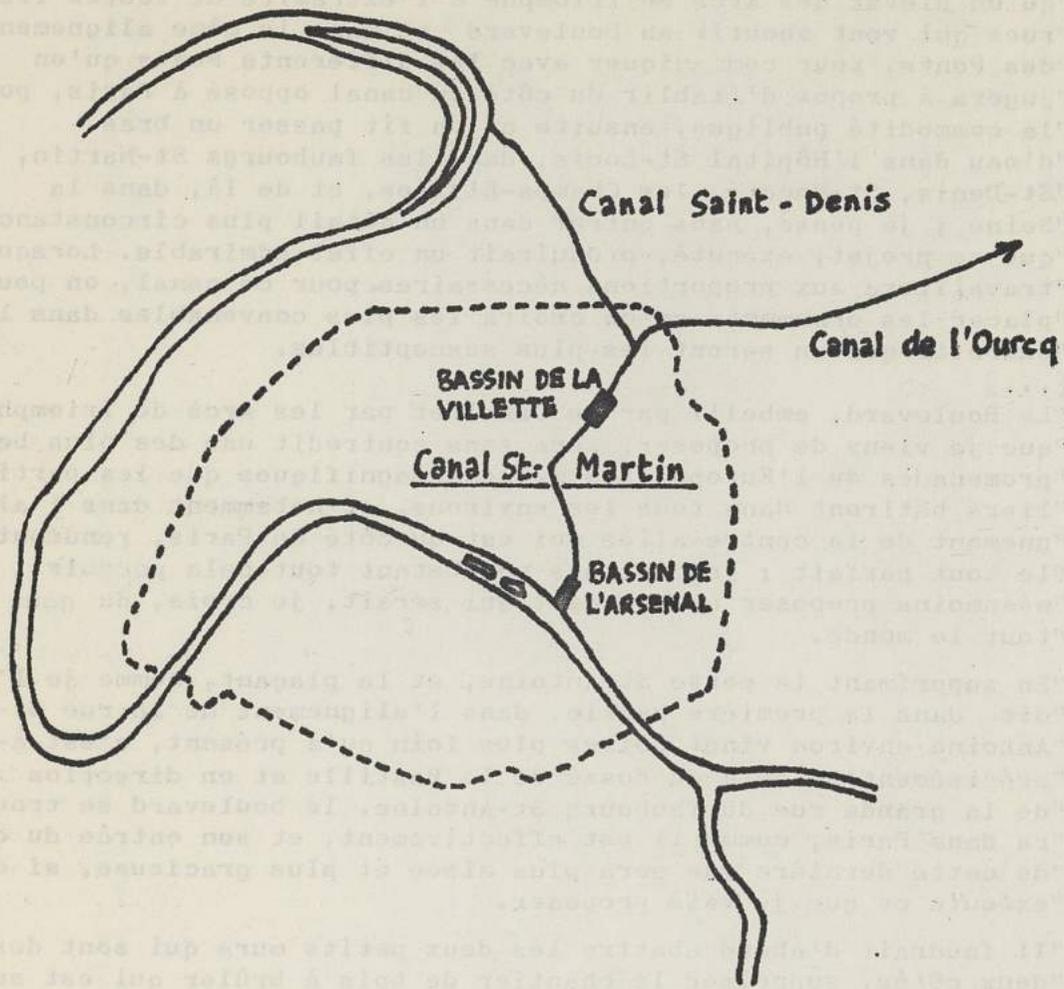
[...]

"Le Boulevard, embelli par le Canal et par les Arcs de Triomphe
 "que je viens de proposer, sera sans contredit une des plus belles
 "promenades de l'Europe. Les maisons magnifiques que les particu-
 "liers bâtiront dans tous les environs, et notamment dans l'ali-
 "gnement de la contre-allée qui est du côté de Paris, rendront
 "le tout parfait ; je croirais nonobstant tout cela pouvoir
 "néanmoins proposer un ornement qui serait, je crois, du goût de
 "tout le monde.

"En supprimant la porte St-Antoine, et la plaçant, comme je l'ai
 "dit dans la première partie, dans l'alignement de la rue St-
 "Antoine environ vingt toises plus loin qu'à présent, c'est-à-dire
 "précisément au-delà du Fossé de la Bastille et en direction
 "de la grande rue du faubourg St-Antoine, le boulevard se trouve-
 "ra dans Paris, comme il est effectivement, et son entrée du côté
 "de cette dernière rue sera plus aisée et plus gracieuse, si on
 "exécute ce que je vais proposer.

"Il faudrait d'abord abattre les deux petits murs qui sont des
 "deux côtés, supprimer le chantier de bois à brûler qui est sur
 "la droite et la cour d'un sculpteur en terre qui est sur la
 "gauche ; cela fait, le terrain vide aura environ quarante toises
 "de large jusqu'au commencement des allées.

"Sur ce terrain, je fais d'abord planter des arbres sur une ligne
 "mixte, c'est-à-dire directe à l'entrée du côté de St-Antoine et
 "courbe sur le haut, pour aller reprendre l'alignement des contre-
 "allées ordinaires ; ensuite, je fais construire, derrière ces
 "mêmes arbres, un mur de quinze pieds de haut seulement, terminé
 "par une balustrade ; auprès de ce mur, je fais élever de distance
 "en distance des colonnes couplées à trois, derrière lesquelles
 "paraîtront se cacher des Nymphes et des Sylphes ou Faunes ; dans
 "les entre-colonnes, je placerai des fontaines d'un goût champêtre ;
 "observant de faire passer de l'eau sous les pieds des statues



14 - Projets

Projet de canal au XVII^e siècle

... Le projet de canal au XVII^e siècle est un ouvrage d'art qui a permis de relier les bassins de la Villette et de l'arsenal à la Seine. Le canal de l'Oureq, qui est le plus ancien, a été creusé en 1609. Le canal Saint-Denis a été creusé en 1670. Le canal St. Martin a été creusé en 1685. Le canal de l'arsenal a été creusé en 1690. Le canal de la Villette a été creusé en 1700. Le canal de l'Oureq a une longueur de 1,5 km. Le canal Saint-Denis a une longueur de 2,5 km. Le canal St. Martin a une longueur de 3,5 km. Le canal de l'arsenal a une longueur de 1,5 km. Le canal de la Villette a une longueur de 1,5 km. Le canal de l'Oureq est le plus ancien et le plus étroit. Le canal Saint-Denis est le plus large et le plus profond. Le canal St. Martin est le plus long et le plus important. Le canal de l'arsenal est le plus court et le plus récent. Le canal de la Villette est le plus récent et le plus moderne.

"placées dans le colonnes couplées, laquelle eau viendra tomber
 "en nappe sur le devant, et mouillera toujours les bases ; au bas
 "des pieds d'Estoux je formerai un bassin large de trois pieds,
 "avec différents animaux, qui vomiront de l'eau aisément, parce
 "que la pente étant naturelle, les eaux qui viendront de la par-
 "tie supérieure, fourniront à l'inférieure, et enfin, aux qua-
 "tre extrémités, c'est-à-dire sur le plein du boulevard, et aux
 "encoignures, qui formeront le commencement des allées, et au bas,
 "aux deux angles des maisons, je ferai élever quatre superbes fron-
 "tons, surmontés de figures gigantesques, relatives aux lieux
 "et aux circonstances ; je crois que cet ornement embellirait
 "beaucoup le Boulevard, et je le répète avec plaisir, en ferait
 "la plus belle promenade du monde".
 [Poncet de la Grave, 1756]

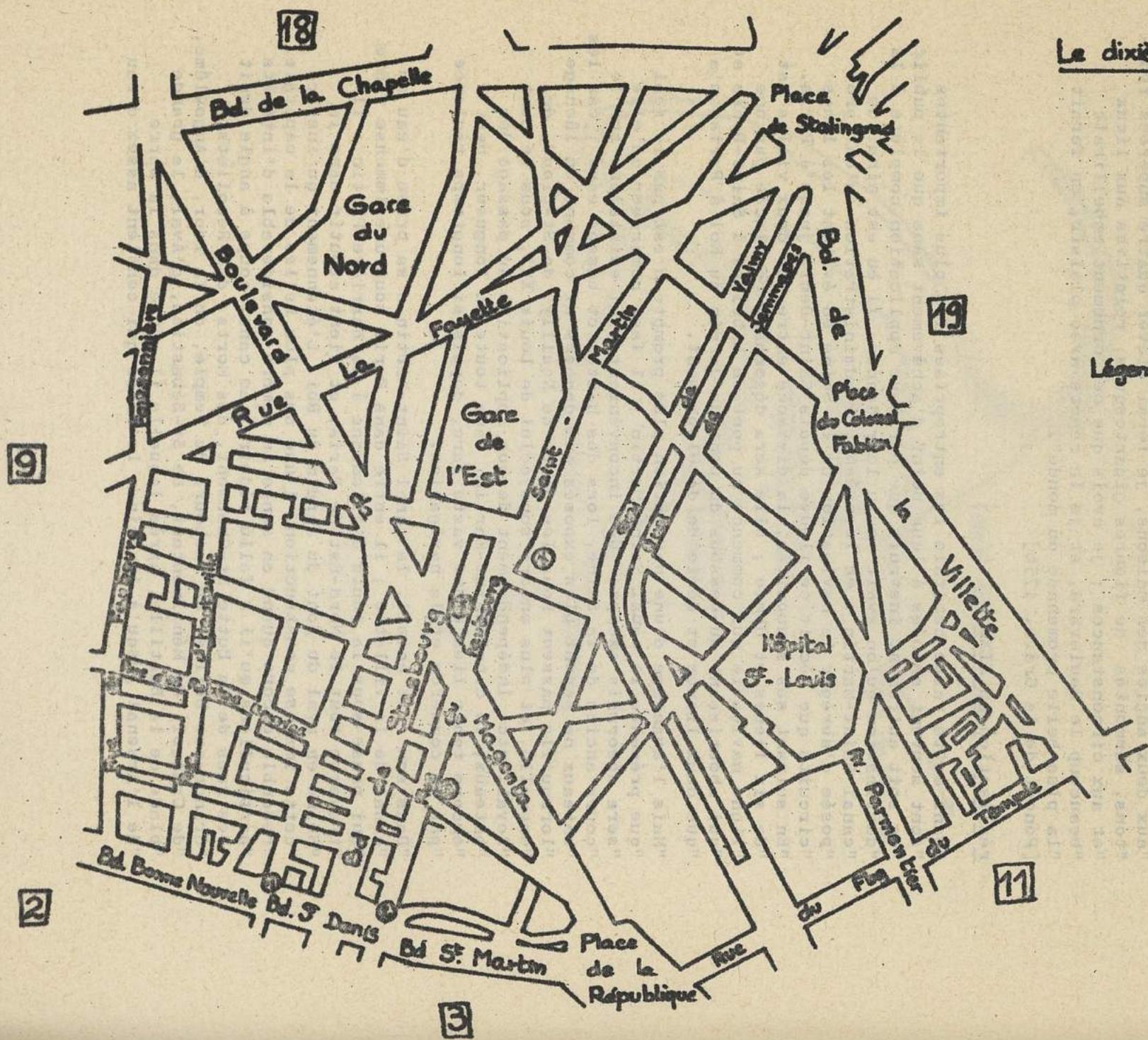
réalisation au XIXè

"Dans cette vaste capitale les entreprises les plus importantes
 "sont souvent amenées à leur point d'achèvement sans que le public
 "en soit autrement instruit que par leur application complète à la
 "destination qu'on avait voulu leur donner. Il en est ainsi du
 "canal Saint-Martin : en le créant, l'administration s'est pro-
 "posée d'abrèger la navigation de la Seine en évitant les longs
 "circuits que décrit ce fleuve depuis Saint-Denis jusqu'à Paris.
 "En suivant ses sinuosités, la distance entre ces deux villes est
 "de six lieues et demie ; elle sera désormais remplacée par une
 "ligne navigable qui commence au pont de Labriche à Saint-Denis et
 "qui aboutissant au-dessous du pont du Jardin du Roi à Paris, n'a
 "que deux lieues et demie de développement.

"Mais l'avantage d'une navigation plus prompte n'est pas le seul
 "que présente le canal Saint-Martin ; il faut remarquer qu'elle
 "sera désormais exempte des inconvénients qui existaient sur le
 "cours ancien de la Seine, lors des hautes et basses eaux ; car les
 "bateaux ne seront plus exposés aux dangers si communs du lâchage
 "lorsqu'ils passent sous les ponts de Neuilly, de St-Cloud, de
 "Grenelle, et plus encore sous celui de Louis XVI, sous le pont
 "Royal, etc. Indépendamment de son application au passage des
 "bateaux, le canal Saint-Martin, dans toute sa longueur, peut
 "encore tenir lieu d'une vaste gare, depuis si longtemps réclamée
 "par le commerce et la navigation.

"Dans son état actuel, le canal Saint-Martin a sa prise d'eau au
 "canal de la Villette ; il entre dans Paris sous une immense voûte
 "qui passe sous la route d'Allemagne à la barrière Pantin : il
 "traverse tout le Nord-Est de Paris, et vient aboutir dans le
 "Seine en aval du pont du Jardin du Roi. L'étonnement qu'inspire
 "cette immense construction, l'une des plus belles de la capitale,
 "redouble encore quand on songe au nombre considérable d'intérêts
 "particuliers qu'il a fallu réduire. Le canal coupe à angle droit
 "les rues de la Butte St-Chaumont, des Morts, des Recollets,
 "Grange-aux-Belles, du faubourg du Temple, de la Tour, d'Angoulême,
 "de Crussol, de Ménilmontant, de St-Sébastien, d'Aval, la grande
 "place de la Bastille, après laquelle il entre dans la barre
 "de l'Arsenal jusqu'à la Seine. Le canal qui contient assez d'eau

Le dixième arrondissement



- Légende: 3 arrondissement
- ① Porte St Denis
 - ② Porte St Martin
 - ③ Mairie de X^e
 - ④ Hôpital Villemin
 - ⑤ Eglise St Laurent

"pour porter les bateaux les plus fortement chargés, offre un
 "développement de 4,700 mètres : il a 27 mètres de largeur entre
 "les deux bords, chacun des quais a 16 mètres et demi de large,
 "total, 60 mètres ; la voûte de la Bastille, construite en pierre,
 "a 190 mètres. Les communications d'une rive à l'autre sont éta-
 "blies par trois ponts fixes en pierre, sept ponts tournants en
 "bois et deux passerelles. La navigation est facilitée par dix
 "écluses ; un égout longitudinal a été pratiqué sur les trois quarts
 "de la longueur, 3,000 mètres environ. Vers le milieu du canal,
 "entre les rues du faubourg du Temple et celle Grange-aux-Belles,
 "une place dite des Marais, de 300 mètres de longueur sur 150
 "mètres de large, a été établie : elle est destinée à un port
 "central pour l'embarquement, le débarquement ou le stationnement
 "des marchandises.

"Le tracé du canal a nécessité huit millions d'acquisitions de
 "propriétés particulières ; les travaux d'exécution montent à un
 "capital à peu près égal. En 1821, la ligne entière du canal était
 "couverte de maisons et de constructions, et, cinq ans après, le
 "canal est livré au commerce ; dans le courant de l'année 1826, il
 "avait déjà été parcouru par douze cents bateaux de grand charge-
 "ment, et le nombre de ceux qui l'ont fréquenté en 1827 est de
 "plus de dix-huit cents. On exécute en ce moment le pavage
 "sur tous les quais ; on s'occupe également du placement de
 "bornes liées sur toute la longueur.

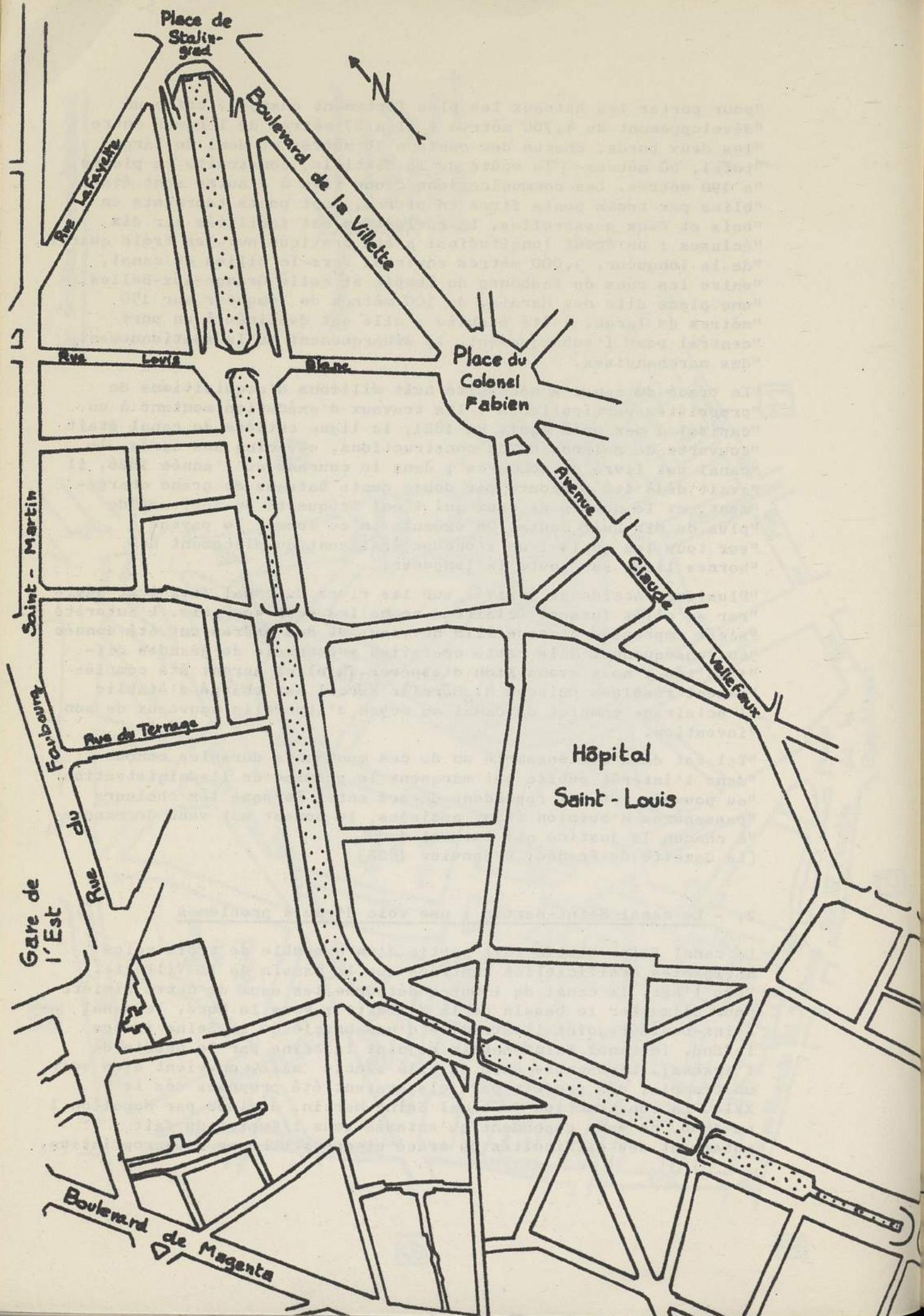
"Plusieurs accidents arrivés sur les rives du canal faisaient dési-
 "rer qu'elles fussent éclairées comme les rues de Paris. L'autorité
 "s'est empressée d'accueillir ce voeu, et des ordres ont été donnés
 "en conséquence. Mais cette opération présentait de grandes dif-
 "ficultés : nous avons lieu d'espérer qu'elles auront été complé-
 "tement résolues puisque M. Bordier Marcel est chargé d'établir
 "l'éclairage complet du canal au moyen d'appareils nouveaux de son
 "invention.

"Tel est dans son ensemble un de ces monuments durables conçus
 "dans l'intérêt public qui marquent le passage de l'administration
 "au pouvoir, et qui répondent de ses actes lorsque les chaleurs
 "passagères d'opinion étant apaisées, le moment est venu de rendre
 "à chacun la justice qui lui est due".

[La Gazette de France, 9 janvier 1828]

2. - Le canal Saint-Martin : une voie d'eau à problèmes

Le canal Saint-Martin fait partie d'un ensemble de trois voies
 navigables artificielles centrées sur le bassin de la Villette.
 Vers l'Est, la canal de l'Ourcq détourne les eaux de cette rivière
 pour alimenter le bassin de la Villette ; vers le Nord, le canal
 Saint-Denis rejoint l'extrémité d'une boucle de la Seine ; vers
 le Sud, le canal Saint-Martin rejoint la Seine par le bassin de
 l'Arsenal. L'ensemble date du XIX^e siècle mais, on vient d'en voir
 un exemple, des projets partiels avaient été proposés dès le
 XVI^e. La construction du canal Saint-Martin, décidée par Napoléon I
 en 1806, ne sera cependant qu'entamée sous l'Empire du fait
 notamment des difficultés de tracé et des problèmes d'expropriation.



La chute de l'Empire, les problèmes économiques du début de la Restauration, etc., entraîneront une interruption des travaux et l'ouverture du canal à la navigation n'aura lieu qu'à la fin de de l'année 1825.

Le tracé du canal Saint-Martin résulte d'un compromis. D'une part, la volonté d'en faire un axe industriel et commercial conduit à l'établir proche du centre, mais entraîne des difficultés d'expropriation. D'autre part, un passage par les terrains marécageux des faubourgs du Temple et de Saint-Martin élimine ces difficultés, mais rend la pente plus irrégulière et l'établissement de l'ouvrage techniquement plus difficile. On doit en effet absorber les 25 m de dénivellation sur le premier tiers du tracé et non plus sur l'ensemble, puis aménager un plan d'eau unique et, enfin, rattraper le bassin de l'Arsenal par trois écluses situées sous la place de la Bastille. C'est cependant le parti qui sera retenu. Par la suite, les menaces d'affaissement du sol obligeront à reprendre la partie Nord, dont plus de six cents piliers allant chercher un sol ferme sous la couche de gypse instable feront un "véritable aqueduc rigide enfoui dans le sol".

En 1860, Haussmann, pour pouvoir remanier les quartiers environnants avec des objectifs de circulation, d'urbanisme et de maintien de l'ordre (*), décide d'un "remède héroïque" qui séduit Napoléon III : la couverture de la partie centrale du canal sur 1,8 km à partir de la Bastille. La concession est rachetée et les travaux nécessaires d'abaissement du lit réalisés. En 1906, une nouvelle opération porte à 2 km la longueur sous voûte, 2,5 km restant à ciel ouvert. C'est la zone traversée par cette section du canal (entre le faubourg du Temple et la place Stalingrad) qui nous intéresse ici.

Comment le problème du canal Saint-Martin se présente-t-il au début des années 60 ? Le seul point de vue envisagé à l'époque est celui de son utilité économique et celle-ci dépend de ses caractéristiques techniques. Or, le canal Saint-Martin n'a subi aucune augmentation de gabarit depuis sa création, contrairement aux autres canaux parisiens. Il remplit mal sa triple vocation :

- d'activités portuaires (seules les Sablières de la Seine l'utilisent encore et ceci ne représente que 0,2 % de l'activité de l'ensemble des installations du Port Autonome de Paris) ;
- de transit vers les autres canaux (qui ont été élargis et que les péniches modernes ne peuvent plus rejoindre via le canal Saint-Martin) ;
- de raccourci dans la boucle de la Seine (l'accroissement de puissance des péniches rend le détour plus rapide que le franchissement des seize écluses entre la Seine au quai de la Rapée et la Seine à Saint-Denis).

Le canal en tant que voie navigable rentable est donc condamné à terme ; sa modernisation, nous l'avons vu, serait trop difficile. Mais les emprises qui le bordent se situent dans Paris, dans une zone proche du centre et où les terrains font l'objet de multiples convoitises.

(*) C'est à la même époque que sera achevé le boulevard Voltaire et qu'on percera l'avenue de la République.

A partir de ce moment, l'histoire du canal est donc celle de sa reconversion. On projettera d'abord une opération mettant l'accent sur les problèmes de voirie et de circulation - c'est l'époque où il s'agit d'adapter Paris à l'automobile - : ce sera le projet d'axe Nord-Sud, qui relierait la Porte d'Aubervilliers à la Porte d'Italie en suivant le canal Saint-Martin pour sa partie centrale. Plus tard, devant les diverses oppositions qui se structurent, et à la suite de l'évolution des doctrines en matière d'aménagement urbain, on envisagera de l'utiliser tel quel comme plan d'eau d'agrément.

L'histoire des dernières années sera donc marquée par une série de conflits et de compromis. Principaux acteurs : les spéculateurs fonciers et immobiliers, les habitants des quartiers concernés défendant leur droit au logement et au travail ainsi que les formations politiques de l'opposition, les associations, etc., qui soutiennent ces positions et, enfin, la Ville de Paris.

3. - L'axe Nord-Sud - autoroute urbaine

un projet qui grossit

Le coup d'envoi est constitué par un mémoire du Préfet au Conseil de Paris en date du 20 Juin 1960 dans lequel est proposé un plan d'amélioration de la circulation Nord-Sud dans Paris comprenant deux axes situés l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest. L'étude du second en est encore à ses débuts du fait de la difficulté que constitue le prix élevé des terrains dans les quartiers Ouest. En revanche, un tracé a déjà été préparé pour le premier, celui qui nous intéresse et qui sera désigné désormais seul sous le nom d'"Axe Nord-Sud".

Il s'agit d'une voie express, c'est-à-dire sans croisements à niveau et où les passages seraient assurés par des souterrains ou des viaducs (un seul viaduc ici, au-dessus du boulevard Voltaire). Sa longueur prévue est de 6 200 m entre la rocade intérieure (*) à la place d'Italie et cette même rocade à la hauteur du pont Louis Blanc. La voie projetée emprunterait successivement les boulevards de l'Hôpital, de la Bastille (ou Bourdon), Richard-Lenoir, Jules-Ferry, longerait le canal Saint-Martin par les quais de Valmy et de Jemmapes (c'est le tronçon qui retient notre attention) et atteindrait les places de Stalingrad et de la Chapelle. Le projet précise qu'une jonction avec la place de Stalingrad respecterait la voie d'eau. La construction de cet axe, dont le coût est estimé à 600 millions de francs, nécessiterait des expropriations impliquant le relogement de 3 000 foyers.

Classiquement on entamerait, à partir de et sous couvert de cette opération de voirie, des opérations de rénovation touchant plusieurs quartiers. La création de l'axe et la restructuration du tissu urbain (et social) sont liées dès le départ. Mais ce ne sera que par la suite que ces aspects deviendront prédominants. Nous sommes aussi, au moment du projet d'axe Nord-Sud, à l'époque des grandes opérations de rénovation décidées par la Ville.

(*) Cette rocade, dite des Fermiers Généraux, dont le principe avait été adopté par le Conseil de Paris le 27-10-59, aurait consisté à aménager pour la voiture les anciens boulevards extérieurs ouverts sous Napoléon III sur l'enceinte des Fermiers Généraux : élargissement jusqu'à 70 mètres de certains tronçons, percement de voies nouvelles, établissement d'un grand nombre de passages souterrains sous les carrefours (Etoile, Iéna, Cambronne, etc.). Notons que le tracé évitait la place de Stalingrad en reliant via la rue Louis-Blanc les places du Colonel Fabien et de la Chapelle par un système de passage souterrain.

Le rapporteur du projet devant le Conseil de Paris, invite l'assemblée municipale à se rallier aux conclusions du mémoire préfectoral. Non pour commencer tout de suite des expropriations, mais :

..."pour ne pas compromettre la réalisation future
"d'un projet nécessaire à l'amélioration de la
"circulation"...

La délibération adoptée approuve donc la création de l'axe et invite l'administration à poursuivre les études de l'autre axe, celui de l'Ouest [30-06-60].

Second épisode : le mémoire préfectoral du 13 Juin 1963 et le débat qui s'ensuit au Conseil de Paris. Ce nouveau mémoire propose en effet une deuxième version de l'axe Nord-Sud qui présente de sensibles différences avec le projet précédent. Ce sont essentiellement et pour ce qui nous intéresse :

- le prolongement de l'axe au Nord et au Sud jusqu'aux boulevards périphériques ;
- la rénovation de certains secteurs traversés avec création, notamment, de bureaux et de parcs de stationnement ;
- et, surtout, la suppression du canal Saint-Martin et l'utilisation de son tracé pour la voie rapide.

L'opération prévue a donc grossi et est devenue plus complexe comme le note alors l'un des rapporteurs :

..."Il ne s'agit plus seulement d'une opération
"de voirie mais d'une opération d'urbanisme avec
"rénovation des secteurs traversés par l'axe"...

Les propositions préfectorales sont aussi plus précises : 325 millions de francs plus le coût des expropriations, deux chaussées de 10,5 m plus deux voies latérales destinées au trafic de desserte, de 9 m de large.

La délibération, adoptée la veille de Noël 1963 et, il faut le noter, à l'unanimité, accepte le principe de l'utilisation du canal, demande des études (d'emprise en particulier) plus détaillées ainsi qu'une proposition de plan de financement. L'argumentation déployée reste très centrée sur les problèmes de trafic.

Les conseillers sont toujours très favorables à l'axe, ne font aucune objection (autre que technique) au principe de la suppression du canal et n'émettent de réserves que sur les démolitions de logements que l'utilisation du canal permettrait justement de limiter. Ils prennent acte du chiffre de 2 000 logements maximum à détruire et réclament un plan de relogement. Le projet ne prévoit d'ailleurs pas d'expropriations le long des quais de Valmy et de Jemmapes "sauf si la voie était calibrée à 30 m tout du long". Seuls les communistes s'inquiètent de la trop grande ampleur que pourrait prendre l'opération et revendiquent le relogement sur place ainsi qu'un aménagement des quartiers favorisant l'amélioration des conditions de vie [23 et 24-12-63].

En réponse, le préfet présente un plan de financement mais demande aussi, vu l'urgence, l'autorisation de commencer à procéder aux acquisitions amiables. Cette question soulève quelque opposition, mais le préfet souligne que "l'opération ne sera engagée que lorsque le détail du tracé aura été soumis" au Conseil. L'amendement tendant à refuser l'autorisation est donc rejeté. Aux termes de la délibération, le Conseil de Paris suit le préfet dans ses propositions en les subordonnant toutefois à une participation financière de l'Etat et du District [25-12-64]. Celle-ci est acquise lors de la réunion, dix mois plus tard, du Comité Interministériel pour l'Aménagement de la Région Parisienne [4-10-65]. L'Administration dispose alors de 2 millions de francs, 1/3 pour des études, 2/3 pour les acquisitions ; 600 000 F pour 1965, 1 400 000 F pour 1966.

Cette dotation à peine acquise, le préfet (dans un mémoire du 24-11-65) fait le point sur l'état d'avancement des études et sur leur poursuite. Il y demande également en invoquant toujours l'urgence (c'est la seconde fois, en moins de deux ans, que cet argument typiquement bureaucratique sera utilisé) de nouveaux crédits (2 millions encore, dont les 9/10^è seraient affectés à de nouvelles acquisitions amiables). Pour ce qui concerne le tronçon central (Stalingrad - quai de la Rapée), "les acquisitions foncières comprendront l'Hôpital Villemin et un certain nombre d'immeubles en bordure du canal Saint-Martin". Le conseil adopte sans modification la délibération proposée par le préfet [23-12-65].

De 1960 à 1965, aucune opposition de principe ne s'est donc manifestée au Conseil de Paris. De quoi le débat est-il nourri durant cette période ? Là encore, la majeure partie portera sur les problèmes de trafic.

Les arguments invoqués, ou qui sous-tendent les prises de positions publiques, peuvent être facilement regroupés en quelques rubriques .

(1) Le principe des voies express. Notons simplement qu'il renvoie aux analyses relatives aux problèmes de circulation dans Paris et aux solutions proposées.

(2) Le principe de cette voie rapide particulière. Il se réfère aux analyses des flux de circulation par zone (*) :

... "[Le projet de voie Nord-Sud à l'Est de Paris] "intéresse la liaison des deux aéroports Nord et "Sud, la circulation autour des gares du Nord et "de l'Est, de Lyon et d'Austerlitz, ainsi que la "liaison entre elles. Il est destiné à assurer "les communications entre l'Est de Paris et l'auto- "route du Nord, l'autoroute du Sud-Est et, plus "tard, l'autoroute de l'Est et l'autoroute du "Sud"...

[E. Frédéric-Dupont] (**)

(*) Les citations qu'on trouvera dans la suite de cette section du rapport proviennent toutes du débat des 23-24 Décembre 1963 au Conseil de Paris.

(**) Pour le lecteur non parisien, rappelons que M. Frédéric-Dupont est le spécialiste des problèmes de circulation au sein du Conseil de Paris.

(3) Le principe de la suppression du canal Saint-Martin. A ce stade, seuls des arguments d'ordre économique sont développés pour justifier l'opération, qui vont tous en faveur du déclassement de la voie d'eau :

- le canal n'est pas rentable, ni au regard des autres canaux ni par comparaison avec la future voie express :

..."Son trafic ne représente que 3,6 % du trafic général du département [...] un pourcentage "infime"...

[A. Marbeuf]

..."Le trafic actuel du canal Saint-Martin représente environ 385 000 tonnes par an, soit le tonnage de 35 000 camions ; or, on estime que 35 millions de véhicules automobiles utiliseront la voie aménagée sur le canal déclassé, ce qui représente un tonnage autrement important"...

[E. Frédéric-Dupont]

- le canal n'est pas modernisable :

..."Cet ouvrage vétuste est difficile à moderniser"...

[A. Marbeuf]

- la suppression du canal est rentable en elle-même :

..."J'avais exposé [en 1935] que ce canal construit sur pilotis était d'un prix d'entretien tellement élevé, qu'on aurait eu bénéfice à payer aux marinières deux jours de vacation pour passer par la boucle de la Seine"...

[G. Hisch]

- la suppression est avantageuse ; le problème, toujours difficile, des expropriations en est grandement simplifié :

..."L'avantage de l'opération tient à la réduction, du fait de l'utilisation du domaine public, des emprises nécessaires à la réalisation de l'ouvrage"...

[A. Marbeuf]

(reste le problème corollaire du relogement : le principe d'un plan de relogement étant admis, les orateurs favorables à la réalisation de l'axe n'y reviendront plus. Par contre, on le verra, ce sera l'un des points majeurs dans les interventions des conseillers de l'opposition) ;

- la suppression est réalisable :

..."[Elle] est possible moyennant certaines opérations de compensation"...

[A. Marbeuf]

(la seule réserve émise concerne la prise en compte dans l'opération de la réinstallation de la station de désinfection de la rue des Récollets) ;

- la substitution VRU-canal est justifiée :

..."Je vous ai énuméré tout à l'heure les travaux "considérables nécessités par la suppression de ce "canal. [...] Eh bien, il est certain que ces "travaux ne sont justifiés que s'il s'agit de "construire une très grande voie reliant le Nord "et le Sud de Paris. S'il s'agit de faire un bou- "levard extérieur, j'estime qu'il ne serait pas "sérieux que nous demandions le déclassement du "canal Saint-Martin"...

[E. Frédéric-Dupont]

(4) Le principe de la rénovation. Le débat sur ce point va changer de nature. En gros, des arguments de deux ordres vont être développés en sa faveur. Ils s'inscrivent dans le droit fil du fonctionnalisme et de l'hygiénisme qui, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, continuent à gouverner les raisonnements des décideurs techniques et politiques en matière d'aménagement urbain. Ce sont :

- le recentrage :

..."Cette voie à créer n'a pas pour seul but d'améliorer la circulation ; elle représente un élément déterminant pour le recentrage des activités économiques de Paris. Afin de lutter contre la tendance au déplacement vers l'Ouest des implantations de bureaux, le projet qui nous est soumis tend à favoriser l'implantation de bureaux à l'Est du Châtelet, l'axe Nord-Sud étant considéré comme un lieu géométrique préférentiel des immeubles de bureaux qui seraient autorisés à s'implanter à Paris"...

[A. Marbeuf]

(le projet prévoit 15 000 emplois de bureau entre la gare de l'Est et le canal, 5 à 10 000 aux alentours de la Bastille, 10 à 20 000 à l'Est de la Bastille) ;

- la rénovation elle-même, c'est-à-dire la suppression des bâtiments vétustes ou insalubres :

..."Ce qu'il faut d'ailleurs dire, c'est que, "d'après les études qui nous ont été communiquées, "la moitié de ces logements [à démolir] composent "des immeubles médiocres, vétustes ou très vétustes"...

[E. Frédéric-Dupont]

- l'amélioration sur place des conditions de vie
va être mise en avant par le groupe communiste :

... "Cette opération doit donc être conçue en premier lieu en fonction des intérêts de la population et de l'amélioration de ses conditions de vie. [...] Il conviendra [...] de profiter de la création de cette voie nouvelle pour rendre ces quartiers longeant le canal Saint-Martin plus agréables, moins bruyants, mieux adaptés aussi à la vie moderne, en y créant les installations socio-culturelles, sportives, les espaces verts qui font défaut actuellement"...
[A. Mialet]

Les élus communistes revendiquent le relogement sur place ainsi qu'une "priorité absolue à l'habitation dans ce secteur qui lui est réservé essentiellement"...

(5) Les problèmes liés au fonctionnement des instances de décision.
Pour le moment, le seul argument qui s'inscrive dans cette rubrique est celui de l'urgence, qui découle de deux considérations :

- "l'administration ne peut continuer à répondre par des sursis à statuer sur les demandes de permis de construire portant sur de vastes secteurs faute de connaître le tracé retenu pour l'ouvrage" (de même, il lui faut l'accord de l'assemblée pour négocier avec la SNCF, etc.) ; trop de terrains sont donc stérilisés par l'incertitude ;

- les budgets sont fixés en fonction des autres opérations de voirie, en particulier celle du boulevard périphérique et celle de la voie sur berge, dont les charges cesseront de peser dès 1970 : il convient donc de préparer dès maintenant par des acquisitions amiables la réalisation de l'axe projeté.

de la contestation de l'axe à son abandon

Une vive opposition se manifeste début 1966. L'argumentation est développée par les groupes de gauche dans une question au Préfet et comporte deux volets concernant les deux dernières rubriques dégagées dans la section précédente de ce rapport.

L'opposition aux aspects politiques et spéculatifs du recentrage est nettement exprimée :

... "En fait de recentrage, c'est une véritable opération chirurgicale qui est prévue au coeur de ce secteur Est de Paris. [...] Nous sommes en présence d'une opération à moyen terme dont les objectifs politiques sont à peine voilés. [...] On veut transformer tous ces quartiers [...] en

"nouveau Manhattan ; on veut en faire un nouveau quartier central des affaires comme il en existe aussi à Chicago, avec sa voie autoroutière à huit files, son échangeur en spirale, ses buildings où seront installés les sièges et les bureaux des grandes sociétés, des banques, des compagnies d'assurances, avec ses tours pour hôtels-restaurants et super-grands magasins"...
[P. Néron]

Le principe de la rénovation proprement dite n'est pas contesté, mais bien plutôt la façon dont est prévue sa mise en oeuvre, jugée non conforme aux besoins des populations locales et aux vœux de leurs représentants élus :

..."Tout le long de cet axe, on va donc détruire des immeubles qui peuvent durer encore fort longtemps, alors que l'on continue à respecter des taudis !

"Eh bien, nous considérons, nous socialistes, que s'il y a une priorité, elle doit s'exercer pour la destruction des taudis. [...] Nous continuons à émettre une vive protestation contre toute combinaison qui aboutirait à détruire des logements en parfait état au bénéfice d'opérations plus ou moins spéculatives ou qui tendent à transformer le centre de Paris en autodrome"...
[P. Giraud]

Mais ce sont les problèmes liés au fonctionnement des instances de décision qui ont mis en route la contestation au sein de l'assemblée municipale. Ceci n'a au demeurant rien qui soit spécifique à l'opération prévue sur le canal Saint-Martin et représente une constante dans les interventions de l'opposition au sein du Conseil de Paris (*).

Plus globalement, dans le cadre global du fonctionnement politique, l'opposition est réduite à un manichéisme qui fait de la majorité, de la technocratie et du capital un seul et unique ennemi. Les conseillers de l'opposition - communiste surtout - expriment systématiquement leur conviction de n'avoir aucun pouvoir (et à l'époque qui nous occupe, leur sentiment que le Conseil de Paris en tant que tel n'en a lui-même que bien peu) face à l'alliance de ces trois instances de l'appareil d'Etat que sont l'administration, le District de la Région parisienne et le gouvernement, alliés dans la "politique de l'artichaut" [P. Giraud] :

..."Nous avons vraiment l'impression - la conviction même - que, sachant qu'il s'agit d'une opé-

*) Les mêmes causes produisant les mêmes effets, ces manifestations se retrouvent aujourd'hui dans les débats de l'Assemblée municipale. Le style de gouvernement du Conseil municipal s'étant durci, le ton, aujourd'hui, est encore plus vif.

"ration très délicate et que les populations sont
"défavorables à sa réalisation, l'Administration
"fait prendre au conseil municipal des décisions
"fragmentaires ; c'est en quelque sorte la poli-
"tique des "petits paquets" pour nous amener à un
"moment donné à des décisions en donnant comme
"arguments que l'opération ne peut plus être dif-
"férée, etc."...

[M. Berlemont]

Plus encore, des décisions sont prises sans que le Conseil de Paris en ait été informé :

"Nous savons qu'un certain nombre de personnes
"habitant des immeubles en pierre de taille boule-
"vard Richard-Lenoir ont été informées par une
"lettre signée de M. le Délégué général au Dis-
"trict, que leur immeuble était voué à la démoli-
"tion, ce qui montre bien comment en haut lieu on
"tient l'axe Nord-Sud comme un fait acquis et le
"peu de cas que l'on fait de la population et des
"conseillers municipaux de Paris"...

[P. Néron]

Enfin, soulignent-ils, le projet continue à s'amplifier quelles qu'aient été les décisions des élus et parfois sans leur avis :

..."En vertu de quelle délibération du conseil
"municipal, avez-vous, M. le Préfet décidé de pro-
"céder à l'étude d'une autoroute - on ne peut appe-
"ler cet ouvrage autrement - à quatre voies ?"...

[P. Néron]

Et ceci amène, sur le plan strictement technique des problèmes de de la circulation qui ont motivé le projet initial, à contester le principe de l'axe Nord-Sud lui-même.

L'administration, par la voix du Directeur de l'Urbanisme, entend apporter réponse à l'ensemble des arguments qui viennent d'être évoqués ;

"Sur le plan routier, je crois que la preuve n'est
"pas à faire ; ce ne sera pas une voie de transit
"destinée à traverser Paris ; ce sera une voie
"qui servira à faciliter les transports du matin
"et du soir, entre le centre traditionnel des af-
"faires de la rive droite et les différents secteurs
"de banlieue.[...] Personne n'a l'idée de faire dans
"le centre de Paris l'architecture de New-York"...

Si les études n'ont pas été communiquées au Conseil, c'est parce que, du fait des différents délais administratifs de mise en oeuvre, "il n'y a pas beaucoup plus de six mois qu'elles ont été lancées". Mais cela sera chose faite pour la session d'hiver :

... "Les conseillers seront saisis d'un mémoire beau-
 "coup plus complet avec avant-projet et estimation
 "des destructions inévitables et, par conséquent,
 "des engagements financiers à prendre. [Ils auront]
 "très vraisemblablement alors le choix entre plu-
 "sieurs variantes et par conséquent toute liberté
 "de se prononcer"...

Le débat sera conclu dix jours plus tard [31-03-66] par l'adoption
 d'une délibération dans laquelle il est spécifié que :

... "L'axe Nord-Sud utilisera exclusivement le lit
 "du canal Saint-Martin (*), sans aucune emprise
 "sur les riverains, et devra être couvert afin de
 "n'apporter aucune gêne aux habitants"...

Point important de ce débat : la prise en compte du mouvement
 d'opinion qui commence à s'élever - bien au-delà du seul canal
 Saint-Martin - contre les projets de voirie rapide urbaine. Le
 BMO cite les termes d'un comité de défense du 11^e :

... "Alors que partout on procède à la déviation des
 "grands axes hors des grands centres, il faudrait
 "que Paris soit traversé par une autoroute qu'em-
 "prunteraient camions et automobiles pour aller du
 "Bourget à Orly, de Saint-Denis à Corbeil ou peut-
 "être - pourquoi pas ? - de Lille à Lyon. Nous
 "voulons bien d'un aménagement des grandes voies de
 "Paris afin de permettre une meilleure circulation,
 "à condition que parallèlement, et dans des propor-
 "tions encore plus grandes, les Parisiens voient
 "leur bien-être amélioré"...

Le débat est relancé en novembre de la même année. Les inquiétudes
 sont plus grandes, les accusations plus précises, les exigences
 plus pressantes :

... "Si cette nouvelle artère comprend deux chaussées
 "à trois voies, 2 000 logements seront détruits,
 "sans compter ceux qu'il faudra raser pour instal-
 "ler les échangeurs et les bretelles. Si cette
 "artère possède quatre voies montantes et quatre
 "voies descendantes, 10 000 à 20 000 logements se-
 "ront démolis"...

[Luce]

... "Il apparaît clairement que cette opération fait
 "partie d'un... domaine réservé. C'est pour cela
 "que M. Pompidou dans une lettre confidentielle, a
 "expliqué qu'il s'agissait là beaucoup plus d'une
 "opération de restructuration que d'une opération
 "de voirie"...

[P. Néron]

(*) Ceci implique que l'axe n'aura que deux voies dans chaque sens.

Un projet de délibération prévoit que :

..."Toute création d'axe routier dans Paris qui
"nécessiterait la destruction massive d'immeubles
"est écartée"...

[Luce]

Mais le point fort de cette journée, c'est la contestation d'un autre principe : celui de l'utilisation du canal.

L'argumentation du centriste Ph. Tollu (qui intervient à titre personnel) est basée sur une certaine conception de l'urbanisme qui

..."constitue cet ensemble de mesures qui doivent
"permettre le développement harmonieux, rationnel,
"humain des agglomérations. Il doit être au service
"de l'homme et l'homme ne doit pas, lui, être au ser-
"vice d'une certaine technocratie qui ne veut voir
"que l'aspect technique des choses"...

Partant de là, l'orateur condamne les démolitions :

..."la destruction de 2 000 à 3 000 logements cons-
"titue pour moi un argument qui se passe de commen-
"taires"...

et s'oppose à la fermeture du canal :

..."Urbaniser, c'est aménager l'espace urbain et dans
"cet arrondissement l'espace urbain c'est le canal
"Saint-Martin.[...] Sa destruction, je n'hésite pas
"à le dire, serait une colossale erreur"...

Cette mise en cause radicale de l'axe Nord-Sud le conduit à reconsidérer l'ensemble des motivations avancées par les partisans de la création de l'axe Nord-Sud. L'axe Nord-Sud ne sera pas une voie de transit au service du trafic longue distance ?

..."Je crois, quant à moi, que la preuve du contrai-
"re ne soit déjà faite" (*)...

Les banlieusards ont-ils besoin de cette voie dans Paris ?

..."La preuve est faite que la grande majorité des
"banlieusards qui viennent à Paris en voiture n'ont
"pas à s'en servir ou doivent l'utiliser très peu!..

Les voies rapides urbaines sont-elles adaptées à la réalité du tissu parisien et de son fonctionnement ?

..."L'erreur serait de considérer séparément les
"secteurs de Paris au lieu de les considérer comme
"un tout. Ce qui importe, c'est d'innover, c'est
"de mailler et non pas de tronçonner, et cela est
"possible, de l'avis même des techniciens"...

Le canal, "vétuste et impropre à la circulation", est-il condamné de ce seul fait ?

*) Cf. supra, les prévisions de trafic avancées par E. Frédéric-Dupont.

..."Je déclare que pareille affirmation est absolument contraire à la réalité quotidienne"...

Est-il modernisable ou non ?

..."Rien n'empêche au point de vue technique d'étudier un nouveau gabarit"...

Enfin, d'un strict point de vue économique le canal, affirme l'orateur, peut être rentable. Mais finalement, pourquoi garder le canal ? Pour en faire quoi ?

..."Paris a la chance de disposer d'un extraordinaire plan d'eau, long et large. [...] Le supprimer serait une aberration ! Alors que les villes qui n'ont pas de plan d'eau naturel créent des lacs artificiels, précisément pour urbaniser tout autour, à Paris, on fait le contraire ! Ce qu'il faut, c'est restructurer le 10^e arrondissement autour de l'eau. [...] Une autoroute [...], c'est une barrière infranchissable, destruction de vie. La voie d'eau, elle, est créatrice de vie citadine, avec ses rives, avec ses passerelles, ses ponts qui, même s'ils sont inélégants, assurent la continuité, rapprochent les hommes les uns des autres, quand bien même on n'y verrait que des pêcheurs". [...] Sachons offrir un grand axe de calme, de fraîcheur, à une population laborieuse et qui en a tant besoin"...

L'administration réplique le mois suivant : les résultats des études (qui, on s'en doute, ne prennent guère en compte le maintien du canal) seront exposés lors des prochaines sessions. Aux communistes, on rétorque qu'"il est grave de lancer des affirmations aussi erronées" que cette prévision de destruction de 10 000 à 20 000 logements. A Ph. Tollu, le Directeur général des Services techniques répond en soutenant la thèse de la destruction du canal avec les mêmes arguments qu'auparavant (vétusté, désuétude, modernisation impossible...) et refuse explicitement de prendre position sur "la question esthétique".

Les mêmes éléments seront repris par la majorité du Conseil de Paris pour motiver leur rejet [15-12-66] des propositions de Ph. Tollu. Un nouvel "argument d'autorité" vient alors enrichir le débat : le Conseil ne doit pas se déjuger en remettant en cause ses délibérations antérieures...

Les raisonnements développés par les représentants de l'administration ont de toute façon porté, puisque le Conseil de Paris inscrit (délibération du 19-12-66) une nouvelle tranche d'autorisation de programme d'un montant de cinq millions au budget d'investissement de 1967.

La contestation du projet d'axe Nord-Sud s'est développée et renforcée tout au long de l'année 1966 et les principales thèses qui seront reprises et développées par la suite ont été formulées.

La renonciation au projet va se faire en deux étapes : abandon fin 1971 par les élus, confirmé par celui de l'administration (qui n'interviendra dans les faits que fin 1973).

La présentation des études promise par l'administration et réclamée avec insistance par les élus, est faite dans un mémoire du 6 juin 1967. C'est en fait un double avant-projet qui est présenté, deux possibilités étant offertes : deux chaussées à trois files ou deux chaussées à quatre files. Les études prévisionnelles de trafic ont donné des résultats qui vont dans le sens du deuxième terme de l'alternative. Les autres différences entre les avant-projets sont faibles, fait qui est souligné dans le mémoire : même tracé, mêmes points de raccordement avec la voirie urbaine. Dans les deux cas, le nombre de logements démolis est comparable [2450 et 2650]. Par contre, les superficies d'espaces verts quadruplent [40 000 m² et 37 000 m² selon les variantes] contre 10 000 m² en 1963 (*). Le mémoire conclut :

..."La création de cette file supplémentaire [la 4^e]
"n'entraîne qu'une faible augmentation du nombre des
"logements touchés (200 de plus) et du prix total de
"l'opération qui serait augmenté de moins de 7 %, ce
"qui est peu si l'on tient compte de l'importance
"de la voie et du délai qui sera nécessaire pour
"la réaliser"...

L'analyse du débat consécutif à l'exposé de ce mémoire révèle un glissement certain des positions au sein du Conseil de Paris. Pour l'illustrer, nous aurons à nouveau recours à la classification des arguments proposée plus haut.

(1) Le principe des voies rapides urbaines

A côté d'une réaffirmation de principe favorable à ces voies et réutilisant les arguments déjà cités, on trouve des interventions du genre de celle-ci :

..."A première vue, il semble que tout le monde
"soit d'accord pour refuser la création d'une voie
"présentant une caractéristique par trop autorou-
"tière"..."
[Ch. de la Malène]

Parallèlement, toute une série de remarques mettent en relief les effets négatifs de ces voies sur l'environnement :

..."Une voie synonyme de béton, air pollué et bruit!..
[Ph. Tollu]

Cela va jusqu'au refus total :

..."Je ne suis partisan d'aucune autoroute, de quel-
"que voie rapide qui y ressemble traversant Paris.
"Cela va à l'encontre de tout ce qu'on pense de
"l'urbanisation dans les peuples évolués"..."
[E. de Véricourt ; sur divers bancs : "Très bien!"]

(*) Ces chiffres ne concernent pas la partie située sur la rive droite.

(2) Le principe de l'axe Nord-Sud

Un premier argument touche au problème du transit. Les conseillers semblent de plus en plus nombreux à considérer que cette voie supportera un trafic très majoritairement étranger aux quartiers traversés. Avec la question des démolitions, le transit devient l'un des arguments-chocs du débat.

Corrélativement, un doute est émis sur le rapport coûts-avantages de l'axe. Le mémoire préfectoral indique en effet un coût de l'ordre de 9 milliards par kilomètre. Les membres de l'une des commissions du Conseil arrivent à un chiffre de 13 milliards en tenant compte des inévitables majorations de ce genre d'opération ainsi que des travaux de compensation entraînés par la fermeture du canal. Ce chiffre, soulignent-ils, est exorbitant par rapport au coût du boulevard périphérique (5 milliards le kilomètre). Il l'est aussi en lui-même, car il entraîne l'arrêt d'autres programmes d'investissement (pour le relogement, entre autres). Il l'est enfin au vu des avantages aléatoires que l'axe apporterait à la circulation :

..."Avec cet axe [...] vous allez permettre aux automobiles de s'engouffrer en plus grand nombre encore, plus avant encore dans le centre de Paris. Or, la voirie urbaine tend déjà à la saturation [...]. Il en résultera [...] des bouchons inévitables aux évacuations qui ne feront qu'aggraver la situation"...

De plus, cette politique est diamétralement opposée à celle souhaitée par le Conseil qui a décidé de tabler sur les transports collectifs...

(3) La suppression du canal

L'opposition déclarée à cette mesure ne se développe guère. Cependant on peut noter deux faits significatifs. Certains conseillers expliquent que c'est à contre-cœur qu'ils se prononcent en faveur de cette destruction :

..."De ce coin de Paris se dégage un charme apprécié de tous. Il fait bon s'y promener et ce n'est pas de gaieté de cœur que je me vois contraint, du fait des difficultés de la circulation, d'apporter ma contribution à sa disparition"...

[Cros]

De leur côté, les partisans de la suppression du canal enrichissent leur argumentation de considérations qui, pour nouvelles qu'elles soient (dans le débat), n'en sont pas moins surprenantes :

..."Et si l'on vient dire "Paris sera coupé en tronçons", permettez-moi de répondre qu'à l'heure actuelle cet endroit de Paris est déjà coupé en tronçons car il existe neuf écluses. Je ne crois pas qu'on puisse tronçonner davantage une ville

"qu'avec un cours d'eau qui n'a même pas de ponts fixes (*) [...]. L'axe sera une voie en tranchée ou en sous-sol sur toute la ligne du canal, de telle sorte qu'au lieu de créer des coupures, on fera disparaître celles qui existent"...
[E. Frédéric-Dupont]

(4) La rénovation

Elle suscite une opposition de plus en plus affirmée qui se manifeste sur tous les fronts. Elle conteste le nombre des logements à démolir, demande le respect "quasi-intégral des alignements actuels des voies bordant le canal", s'indigne de la démolition prévue de l'hôpital militaire Villemin :

..."Qu'allez-vous en faire ? Le démolir alors que, pour nos vieux, pour nos vieilles, il constitue un lieu de séjour possible ?"...

(5) Le Conseil de Paris ne doit pas se déjuger

Un vigoureux plaidoyer est prononcé par E. Frédéric-Dupont pour justifier cette nécessité de continuité :

..."En 1960, ce n'est pas une voie Nord-Sud que nous demandions, c'est deux ! Nous pourrions dire aujourd'hui, si nous étions logiques avec nous-mêmes : Monsieur le Préfet, merci pour cette première voie que vous nous apportez, qu'attendez-vous pour nous donner la seconde !"...

Le développement de cette opposition fera les titres des journaux, que le Préfet reprendra dans sa réponse trois jours plus tard :

..."Le Conseil municipal a peur de l'axe Nord-Sud ",
"Le Conseil de Paris dit non à l'axe Nord-Sud"...

Néanmoins, la délibération adoptée par le Conseil confirme "la décision d'aménager sur le territoire de la Ville une voie rapide Nord-Sud, suivant le tracé défini par la délibération du 23 Décembre 1963" mais "n'entraînant pratiquement pas de démolitions"... [14-12-67]

L'étape suivante vers l'abandon de l'axe est marquée par une question de C.G. Marcus (élu UDR du 10è) au Préfet [23-11-70]. Un nouveau coup (**) est porté à l'édifice :

..."Si nous réalisons dans vingt ans un projet adapté à la situation de 1960, je ne pense pas que la Ville de Paris en aura bénéficié"...

Face à cette prévision d'obsolescence, les inconvénients de l'opération prennent un poids nouveau.

*) Si les ponts de la Grange-aux-Belles et Alibert sont tournants, les ponts Louis-Blanc et Eugène-Varlin sont fixes et ouverts, eux aussi, à la circulation automobile. Sans compter les cinq passerelles piétonnes...

*) Réponse du berger à la bergère : cf. supra, le mémoire préfectoral du 6 Juin 1967, qui insistait sur l'importance de la voie et des délais nécessaires pour sa réalisation...

... "Par contre, ce dont je suis certain, c'est que
 "l'aménagement d'un quartier en aura beaucoup pâti,
 "puisque, à bien des égards, toute la zone du canal
 "Saint-Martin est actuellement paralysée par cette
 "épée de Damoclès que représente le projet d'axe
 "Nord-Sud" ...
 [C.G. Marcus]

Ce n'est pas la suppression du canal en tant qu'outil économique qui est en cause. Par contre, la prise en compte du cadre de vie se manifeste de plus en plus, dans le maintien d'un plan d'eau, dans le refus des nuisances occasionnées par le déferlement de l'automobile :

... "Il n'a jamais été question dans mon propos de
 "vouloir maintenir spécialement le canal en raison
 "de sa seule activité économique. Je sais très bien
 "qu'un moyen de transport routier donnerait de bien
 "meilleurs résultats. [...] Ce que je souhaiterais
 "serait [...] que l'on prévoie un axe Nord-Sud
 "souterrain recouvert d'un plan d'eau. [...] Cela
 "permettrait d'éviter [...] la transformation des
 "abords du canal en enfer" ...

Finalement, un an plus tard, une délibération prise à propos du projet d'aménagement de cette autre voie rapide urbaine, la voie express rive gauche précise que l'un des échangeurs prévus "ne devra pas être conçu en fonction d'un axe Nord-Sud à ~~caractéristique~~ caractéristique autoroutière", car :

... "La nécessité d'un tel axe n'apparaissant pas
 "souhaitable au Conseil de Paris, les délibérations
 "antérieures sur ce sujet sont confirmées [sic]
 "et le principe de cet axe autoroutier écarté" ...
 [15-12-1971]

Le Conseil de Paris a donc fini par rejeter (onze ans après sa première décision favorable) l'axe Nord-Sud. Il faudra néanmoins attendre que la queue de l'orage soit passée pour être assuré que le projet est définitivement abandonné.

Ainsi, trois mois après la décision du 15-12-1971, certains élus de l'opposition (alertés par une prescription de la Direction de la Voirie à propos d'une demande d'autorisation de construire), demandent à l'administration des précisions sur l'état du projet. La réponse qu'on leur fournit ne semble pas les satisfaire, puisqu'ils reviennent sur le sujet :

... "Je crains que vous n'ayez pas renoncé à vos
 "projets un peu démentiels d'un axe Nord-Sud qui dé-
 "borde largement du lit du canal Saint-Martin" ...
 [M. Berlemont]

Un mémoire préfectoral du 20-11-72 va pourtant dans le sens d'un

abandon total, puisqu'il propose l'annulation des autorisations de programme de l'axe. Le Conseil de Paris lors de sa discussion du budget de 1973, adoptera cette mesure [14-12-72].

L'affaire rebondit une dernière fois en Février 1973 à la suite d'un article d'un quotidien intitulé : "L'axe Nord-Sud refait surface". Le Préfet répondra à ces rumeurs devant le Conseil [19-03-73]:

..."Je tiens à préciser solennellement du haut de "cette tribune que cette information appelle le "démenti le plus formel de la part du Préfet [...] "et aussi du directeur de l'Atelier Parisien d'Urbanisme"...

Il précise toutefois que les problèmes auxquels l'axe était censé apporter des solutions subsistent et qu'en conséquence des études sont conduites pour trouver d'autres moyens de les résoudre.

1960 - 1971 : l'évolution des doctrines et des modes

Cette période est marquée, entre autres, par la réaffirmation d'un souci - qui n'est pas nouveau - des décideurs, techniques et politiques : limiter le glissement de Paris vers l'Ouest et, en particulier, s'efforcer de "recentrer" Paris en contrebalançant le poids de l'opération de la Défense par l'implantation d'activités et de bureaux vers l'Est. C'est aussi l'époque où les milieux de la décision cherchent à résoudre les difficultés de la circulation autoroutière par l'établissement de voies rapides urbaines (les boulevards périphériques, les voies sur berge et, dans l'Est de Paris, l'axe Nord-Sud).

C'est dans ce contexte qu'est porté un diagnostic fonctionnaliste sur un ensemble urbain (dont fait partie la zone du canal) qui condamne ces quartiers. En effet, tel est le point de vue dominant, sinon unanime, ils ne sont plus adaptés aux exigences de fonctionnement du Paris contemporain. Ils ne sont adaptés qu'à certaines fonctions (artisanat, entrepôts, logement, trafic par voie d'eau, etc.) et encore ne les remplissent-ils que de façon peu satisfaisante (problèmes de rentabilité, insuffisance de l'occupation du sol, etc.). De plus, la constitution du tissu ancien est telle qu'une utilisation "moderne" en est difficile, sinon impossible (il existe, par exemple, de nombreuses impasses peu pratiques pour les voitures). Dans ces conditions, il faut redéfinir une nouvelle fonction à ces quartiers et les restructurer efficacement.

La conjonction de ces différentes préoccupations conduit à l'idée de l'axe Nord-Sud et à celle de la rénovation. Ces deux aspects seront simultanément pris en compte pour définir la nouvelle vocation de ces quartiers, même si le second n'est pas toujours traité de façon explicite.

Quels sont les éléments anciens susceptibles d'y contribuer ? La réponse apportée est simple : rien (ou presque) n'est à conserver : ni le canal, ni les entrepôts, ni les "taudis", ni l'Hôpital Villemin (notons qu'il ne sera jamais question de la chapelle de l'ancien

couvent des Récollets, bâtiment classé situé dans l'enceinte de Villemin). Seuls sont à maintenir les éléments les moins gênants, trop onéreux à remplacer. La zone n'a donc de valeur que par sa superficie, sa situation, la façon dont la propriété est répartie entre la Ville, le ministère de la Défense, les particuliers...

Les éléments de représentation de la ville du passé qui sous-tendent les positions sont assez pauvres et, surtout, ne sont constitués que de caractéristiques négatives : la gêne que l'organisation du tissu ancien apporte au déploiement de l'activité moderne, les charges et contraintes qu'implique sa conservation. Remarquons que le problème est posé essentiellement en termes économiques, que sa définition n'intègre "spontanément" que des contraintes de cet ordre. Les retombées des réalisations projetées dans des domaines extérieurs à ces préoccupations sont négligées. Nous n'en donnerons qu'une illustration, cet extrait d'une lettre du Préfet au Conseil de Paris :

..."J'ai l'honneur de vous faire connaître que le "maintien de l'activité économique d'une grande "ville implique l'existence d'un réseau de voies "publiques adaptées au trafic automobile, réseau "devant comprendre, notamment, certains grands axes "[...]. Par ailleurs, l'intérêt des circulations "continues, obtenues par la création d'ouvrages "dénivelés aux croisements, ne paraît plus à démon- "trer"...

[15-05-67]

Ce sont précisément les retombées du projet sur le tissu social qui fondent les positions de ceux qui s'y opposent. S'ils sont d'accord sur le principe (cf. le vote unanime du Conseil de Paris approuvant la création de l'axe Nord-Sud au début de la période qui nous intéresse ici), ils cherchent à faire prendre en compte ces conséquences dommageables pour les populations locales en prévoyant des parades : couverture de la voie pour limiter les nuisances phoniques, réduction des démolitions prévues, exigences du relogement sur place dans les mêmes conditions, plantation d'espaces verts publics, équipements socio-culturels, etc. Les études effectuées par l'administration sur demande de la Ville se mettent à suivre une double évolution : d'une part, le "noyau" initial continue à grossir avec les exigences économiques (quatre voies en 1963, huit en 1967) ; d'autre part, se greffent sur lui tous les éléments étrangers qu'il parvient à assimiler (10 000 m² d'espaces verts en 1963, 40 000 en 1967). Mais ce que visent les attaques est plus fondamental et s'articule autour du maintien du plan d'eau. Une dernière tentative de réajustement sera faite pour intégrer cette exigence : recouvrir l'axe par un bassin. Puis le projet d'axe Nord-Sud sera abandonné.

La position centrée sur la fonction économique aboutissait à une rénovation assez brutale. Celle des opposants, sociale et de défense, rejoint certains aspects de l'hygiénisme fonctionnaliste-moderniste de la majorité mais tend également, partout où cela sera possible, à la conservation. Elle inclut aussi une exigence de développements d'équipements (de services) non-marchands. Les points de départ sont assez radicalement différents, l'opposition ayant pour

souci d'empêcher la destruction de l'ensemble urbain ancien qui entoure le canal et son remplacement par des quartiers modernes à l'image de ce qui se réalise dans les différentes opérations de rénovation qui se développent à cette époque dans le tissu parisien. Elle estime que l'effet d'ensemble des opérations projetées sera en fait négatif.

Négatif, tout d'abord parce que les mesures au service de cette substitution ont un impact financier et social trop lourd (démolitions, expulsions, déménagements...). Négatif, aussi, parce que les quartiers restructurés seront infiniment moins "vivables" que les anciens (pollutions, nuisances...). De plus, pour quelques-uns des opposants au projet de rénovation-voirie, les quartiers menacés témoignent d'une composition sociale et de modes de vie en voie de disparition dans les centres des grandes villes et porteurs de valeurs symboliques. C'est ce qu'entend montrer cette intervention aux accents rousseauistes d'un conseiller centriste qui sera l'un des opposants les plus résolus au projet et l'un des rares à se référer aux villes du passé :

..."Il me semble qu'avant l'ère industrielle, les
 "hommes ont édifié leurs villes d'après des lois
 "naturelles. Les instincts de chacun, ne serait-ce
 "que le besoin d'échange, parvenaient à se satisfai-
 "re en s'intégrant dans le cercle idéal de la cité.
 "Il y avait, alors, si je puis dire, une sorte de
 "contrat moral, l'individu abandonnant au profit de
 "la cité certaines de ses tendances, négatives, di-
 "rai-je, d'isolement et recevant en échange les
 "bienfaits matériels et spirituels dispensés par
 "par la vie en commun. Eh bien [...], l'un de ces
 "bienfaits, depuis que les villes ont vu le jour, a
 "été, hier encore, la rue avec son animation, ses
 "boutiques, avec ses promeneurs. Si nos rues dans
 "nos arrondissements ont une âme, et même, je dirai,
 "une certaine fantaisie, c'est bien parce qu'elles
 "procèdent de la vie. Une autoroute [...], c'est une
 "barrière, une barrière infranchissable, destructri-
 "ce de vie"...

[Ph. Tollu, 12-12-66]

Notons que les opposants les plus radicaux vont en fait développer une bonne part de leurs positions dans la logique même qui a conduit à l'élaboration des projets. Comme la quasi-totalité des décideurs politiques confrontés à des problèmes d'aménagement de la ville, ils se sont laissés coloniser en quelque sorte par les techniciens. Leur discours de gestionnaires comportera toujours deux volets : l'un, politique et destiné à toucher la sensibilité (et dont il faut noter que, pendant toute la période ascendante du projet, il est absent de l'argumentation développée par ses partisans) ; l'autre, qui utilise en les retournant les données quantitatives des techniciens et des hommes d'études.

Ceux-ci répondent aux faits par des faits (ou, plus exactement, par

des chiffres) et contenant les arguments d'ordre "sentimental" et qualitatif en les éludant. C'est ainsi que le Directeur général des Services techniques répond à Ph. Tollu :

..."Vous m'excuserez de ne pas vous suivre, non pas "que je sois fondamentalement en désaccord avec "vous sur le plan de l'esthétique ; c'est là un "point de vue personnel et les opinions pourraient "être différentes ; si vous le permettez, je "n'aborderai pas ce dernier point"...

4. - L'inévitable aménagement

Un point fixe assez rapide sur l'état des propositions qui vont gouverner l'action de la majorité au Conseil de Paris depuis 1973 s'impose maintenant.

une politique de rénovation

En effet, on a vu que les conseillers de Paris n'ont jamais réellement contesté la nature des problèmes soulevés par l'administration préfectorale. Ce qui sera abandonné, c'est l'axe Nord-Sud et la conversion du canal en voie rapide urbaine. Une fois ce "grand projet" rejeté, les élus vont se pencher sur des schémas d'aménagement à base de rénovation, mais en essayant de prendre en compte les enseignements tirés des échecs des grandes rénovations parisiennes. Les grandes lignes de ces nouvelles propositions seront exposées par C.G. Marcus à la séance du Conseil de Paris du 29-11-1973. Les points majeurs seront :

- la préservation du plan d'eau

..."Ce site est à sauvegarder à cause de son plan "d'eau qui devient unique à Paris et cela à une "époque où l'on redécouvre l'agrément des plans "d'eau"...

- la rénovation du bâti

..."On ne peut cependant pas dire que les bâtiments "qui l'entourent contribuent à la beauté de ce "site"...

- la nécessité d'une perspective globale d'aménagement

..."J'estime qu'il serait regrettable que par la "procédure du "coup par coup" soient accordés "des permis de construire qui préjugeraient de "l'avenir. [...] Il me paraît très souhaitable "que l'aménagement autour de ce canal soit conçu "dans une perspective aérée et d'une manière "globale"...

Dans sa réponse, le Préfet semble reprendre à son compte l'ensemble de ces vœux (encore qu'on puisse s'interroger sur l'écart entre la formule qu'il va employer : "construction le long de cette voie

d'eau" et celle de C.-G. Marcus : "l'aménagement autour du canal") :

... "Tant que j'aurai l'honneur d'être Préfet de Paris, il ne sera pas touché au canal Saint-Martin. [...] Je retiens que tout dossier qui serait déposé dans mes services pour une construction le long de cette voie d'eau serait mis à l'écart. [...] Je demanderai à mes services de procéder à une étude de façon que nous puissions élaborer un projet d'aménagement de cette voie d'eau"...

C'est alors que le Préfet demandera à l'APUR "une étude d'ensemble du lieu privilégié que forment le canal Saint-Martin et ses abords" et manifestera son intention "d'y subordonner tout nouveau projet de construction le long de cette voie d'eau" [Paris-Projet, n° 17, 1977].

Quoi qu'il en soit, si le canal est pris en compte, ce n'est pas en tant que voie navigable, mais en tant que plan d'eau et élément central du site. C.-G. Marcus précise bien que "dans ces lieux, il n'y a vraiment pas grand chose à sauver du passé". Le Conseil de Paris et l'administration entendent bien garder la maîtrise de l'ensemble du processus et se garder d'une exploitation anarchique au coup par coup (les remous soulevés par l'opération Grancanal et, bien que dans une moindre mesure, par la tour Jules Ferry (*), ne sont peut-être pas pour rien dans cette détermination). Ce risque n'est en effet pas à négliger, car les promoteurs vont bientôt se mettre à "vendre le canal".

C'est aussi en 1973 qu'est créée la ZAC Jemmapes - Grange-aux-Belles. Un premier projet, où les constructions tourneraient le dos au canal (nous sommes encore dans la mouvance du projet d'axe Nord-Sud) est repoussé. D'autres études vont être effectuées, qui s'ouvriront vers le canal désormais préservé et qu'on se préoccupe de mettre en valeur en tant que paysage urbain.

Dans son mémoire du 17 Novembre 1975, le Préfet présente au conseil municipal l'analyse promise. Dans une première partie, il s'attache à mettre en évidence les caractéristiques qui rendent opportune la décision d'aménagement. C'est d'abord le caractère exceptionnel de l'ensemble urbain, de par sa taille, la présence de l'eau et les plantations. C'est aussi "une certaine forme d'équilibre social et économique" rare dans Paris. Mais le secteur est également défavorisé. Il est "enclavé", peu accessible. Le déclin de son rôle économique exige une redéfinition de sa fonction. La voiture a une telle présence qu'elle étouffe le quartier. Enfin, des transformations immobilières ponctuelles menacent l'équilibre socio-économi-

(*) Les immeubles composant le programme Grancanal ont été édifiés en bordure du quai de Jemmapes (n°48 à 58), avec une dérogation qui a permis un dépassement de huit niveaux (le plus haut culmine à 50 m) par rapport à ce qu'autorisait la réglementation en vigueur. Le Conseil d'Etat, saisi par l'Association SOS-PARIS, finit par annuler le permis de construire, au motif de l'illégalité de la dérogation de hauteur. Les négociations entre l'administration et le promoteur ont abouti à une modification du POS permettant une "régularisation" après coup du permis de construire... (cf. en Annexe II, le débat du Conseil municipal du 30 mars 1978). Quant à la tour Jules-Ferry, édiflée sur le boulevard du même nom, sur l'autre rive du canal mais dans sa partie couverte, il s'agit d'un immeuble de 45 m de hauteur et très étroit de façade, totalement hors d'échelle avec son environnement.

que d'une rupture trop brutale.

Cet ensemble de considérations (absentes des projets initiaux...) va guider la définition des objectifs de la restructuration.

Le canal et ses berges doivent être utilisés comme lieu de détente et de promenade. Ceci est d'autant plus souhaitable qu'il est proche du centre et qu'il se raccorde à un ensemble d'espaces de flânerie plus vaste comprenant les quais de la Seine et les "projets verts" pour la Villette.

La part de l'automobile doit être progressivement réduite, ce qui implique de concilier les modifications envisagées et les contraintes de circulation et de stationnement qu'elles entraîneront ici et aux alentours.

Le cadre bâti est de toute façon destiné à changer. On propose donc d'orienter cette transformation de manière à donner au site trois caractères successifs : industriel autour du bassin Louis-Blanc (tel qu'il l'est encore) ; dégagé jusqu'au premier coude du canal ; urbain au-delà, jusqu'à la Bastille.

Le mémoire préfectoral conclut en préconisant les mesures réglementaires souhaitables et possibles pour garantir l'atteinte de ces objectifs :

..."Etablir pour ce secteur un POS partiel qui complèterait, infléchirait, détaillerait certaines dispositions du document d'ensemble [c'est-à-dire "du POS de Paris] dans lequel il serait inclus"...

Le Conseil de Paris approuve ce mémoire le mois suivant en y ajoutant, entre autres choses, la nécessité d'établir un plan de circulation et de prévoir des réserves pour les équipements publics. En conséquence, le 6 Février 1976, le Préfet prescrit l'élaboration d'un POS partiel. Il en présente peu après le détail (mémoire du 23-2-76). Pour la zone qui nous intéresse, le parti de composition est le suivant :

..."Large au niveau du bassin Louis-Blanc, très ouvert à la hauteur de la ZAC Jemmapes - Grange-aux-Belles, structuré jusqu'au coude du canal, [...] il sera strictement ordonné et symétrique sur le reste de l'itinéraire"...

Le désenclavement serait assuré par un cheminement piétonnier coupant la ZAC en diagonale depuis la place du Colonel-Fabien jusqu'au canal, complété par une liaison piétonne sur l'autre rive (dans le cadre de l'opération Valmy - Verdun) entre l'avenue de Verdun (où un C.H.U. a été édifié) et le quai de Valmy.

Le POS partiel est présenté aux édiles parisiens le 11 Mars 1976. Le groupe communiste proteste et son porte-parole, A. Lhostis, déclare :

..."Les propositions qui nous sont faites visent à organiser en définitive la spéculation. [...] Dès le début de la présentation du mémoire de M. le Préfet de Paris, la possibilité pour la

"Ville de prendre en main elle-même l'aménagement
 "de ce secteur est écartée comme irréaliste. Ce
 "qui est irréaliste, à notre sens, c'est de penser
 "que l'établissement d'un plan d'occupation des
 "sols partiel peut juguler la spéculation. Ce type
 "de document n'a pour but, le long du canal Saint-
 "Martin comme dans le secteur Italie, où il en a
 "été adopté un à la dernière session, que de favo-
 "riser les affairistes"...

Et G. Sarre, au nom du groupe socialiste, de renchérir :

..."Pour une fois, un projet qui intéresse tout
 "l'Est parisien, qui représente une des dernières
 "chances de réaliser une grande opération d'urbanis-
 "me dans Paris, allait être étudié de bout en bout,
 "de la Villette à la Seine et sur tous ses aspects,
 "à commencer par celui qui pose le plus de problè-
 "mes, je veux dire la circulation.

"La délibération du Conseil, que nous avons adop-
 "tée en décembre, garantissait simultanément une
 "cohérence géographique et une approche synthétique
 "nécessaire si l'on considère qu'il s'agit d'un
 "dossier qui traite une percée de 7 kilomètres dans
 "Paris qui, fait exceptionnel dans une ville, bor-
 "de une voie d'eau sur les deux tiers de son itiné-
 "réraire et se prête ainsi à un aménagement exem-
 "plaire au coeur de quartiers qui manquent singu-
 "lièrement de grands espaces et de jardins.

"Dans ces conditions, quelle déception de voir reve-
 "nir ce projet vidé de l'essentiel de son contenu
 "et assujetti au cadre restreint, limité, du plan
 "d'occupation des sols. Ce n'est pas ce que nous
 "avons demandé. Nous voulions une étude d'urbanisme
 "d'ensemble sur les abords des canaux parisiens, et
 "on nous sert un règlement de construction sur les
 "emprises privées. Rien n'est dit sur les problèmes
 "de circulation, sur l'aménagement d'une promenade
 "que nous avons demandée. Rien non plus sur l'enga-
 "gement de la Ville, propriétaire du canal et de nom-
 "breux terrains riverains, qui aurait pourtant dû
 "jouer ainsi un rôle exemplaire d'incitation et de
 "coordination. Rien non plus sur les moyens à pren-
 "dre pour éviter de réduire le projet à un simple
 "décor de théâtre"...

Le POS partiel de la zone du canal est approuvé à la majorité (59
 voix contre 30) par l'Assemblée municipale.

Depuis, à la suite des études entreprises, le Conseil municipal -
 et ceci nous sera présenté comme une grande victoire par certains
 techniciens - a décidé d'un abaissement des hauteurs autorisées
 par le POS dans la ZAC Jemmapes - Grange-aux-Belles (mis à part

la partie qui jouxte la Cité industrielle et artisanale Clémentel). De même, l'exigence récente de plans-masse de secteur pour les projets de construction dans les zones sensibles aux abords du canal - dont le secteur Valmy-Verdun - a permis d'obtenir du promoteur des modifications notables d'implantation, de hauteur et de parti architectural (*).

Le PAZ de la ZAC Jemmapes - Grange-aux-Belles sera modifié. Les réactions de l'opposition seront, dans l'ensemble, favorables (**)
[séance du 16-10-78] :

..."En ce qui concerne [les modifications] qui sont "apportée au schéma d'aménagement de la ZAC "Jemmapes - Grange-aux-Belles", peu de choses sont à "dire, sinon que ces modifications nous paraissent "être intéressantes. Il va donc de soi que nous "nous en réjouissons, puisqu'elles reprennent les "idées que, pendant assez longtemps, nous avons "développées dans cette Assemblée - et nous étions "alors isolés - sur la nécessité d'un urbanisme plus "humain. Nous sommes donc heureux de voir que cette "conception pourra se traduire dans la pratique pour "la ZAC "Jemmapes - Grange-aux-Belles". [...] Je "dis donc simplement que les modifications apportées "au plan d'aménagement de la ZAC "Jemmapes - Grange-aux-Belles" nous paraissent intéressantes et nous "sommes d'accord pour voter le projet de délibération que vient de nous présenter M. Rocher"...

[L. Moulinet]

..."Les nouvelles modifications qui nous sont proposées aujourd'hui comportent à notre avis des "aspects urbanistiques incontestablement positifs".

[A. Voguet]

Entre temps, quelques opérations ponctuelles ont été réalisées ou lancées sur les deux rives du canal, qui ne semblent pas de nature à compromettre gravement le nouveau parti d'ensemble.

Enfin - nous le verrons dans la section suivante de ce texte - des préoccupations de sauvegarde et de réhabilitation d'une partie du bâti ancien se sont manifestées au ministère de la Culture et de l'Environnement, qui permettent quelque espoir pour la sauvegarde de certains immeubles sur le front du canal.

*) On a, pour ce faire, procédé à un échange de terrains entre la Ville et l'OCEFI (Société du groupe Paribas) et à des compensations financières, montage que l'opposition dénoncera vigoureusement en accusant la majorité de brader des terrains publics au bénéfice de groupes privés. De même, les projets de démolition d'un immeuble d'habitation de ce secteur en bon état et appartenant à la Ville (le 9 rue du Terrage) donnera naissance à de vives protestations et motivera la création d'un comité de défense des locataires.

**) La gauche s'opposera cependant à ce que la Ville garantisse un emprunt de sa Société d'Economie Mixte auprès de Paribas. Les élus communistes s'inquiétant du montant des loyers des logements sociaux prévus s'abstiendront lors du vote de la délibération. La garantie sera votée par la majorité du Conseil.

5. - Quelques éclairages sur le jeu des acteurs

Nous nous sommes appliqués, dans les pages que l'on vient de lire, à reconstituer le processus qui, au sein du Conseil de Paris, a conduit de l'approbation de l'axe Nord-Sud et de la suppression du canal, ainsi que des perspectives de restructuration-rénovation qui constituaient l'une des motivations des projets (*) à l'abandon de ce dessein. Dans les prises de position publiques et les débats qui ont scandé l'évolution, nous avons vu se dessiner la quasi-totalité des actants, même si certains d'entre eux (et non les moins influents) n'apparaissent qu'en creux. Ce sont les positions et, en amont, les objectifs, les stratégies, les facteurs idéologiques des plus marquants d'entre eux que nous allons maintenant nous efforcer d'éclairer.

En effet, ce ne sont pas des discours sensibles du type de celui de Ph. Tollu (**) qui auraient suffi à entraîner l'abandon de l'axe Nord-Sud (car, ne l'oublions pas, la restructuration-rénovation reste à l'ordre du jour). Cette décision résulte d'une évolution de rapports de force. Dans ce retournement intervient aussi, ne l'oublions pas, un mouvement qui intéresse la culture de la société globale, une évolution des référents idéologiques et des normes qui en découlent quant à la qualité du cadre de vie, quant à la vie en ville.

Les enjeux les plus manifestes sont d'ordre économique et financier : ce sont ceux-là mêmes qui sous-tendaient à bien des égards le projet initial et qui, à la suite du renversement des positions de la puissance publique, vont amener leurs promoteurs à réajuster programmes et opérations.

Au premier rang des protagonistes, donc, les professionnels de l'immobilier et les groupes financiers dont ils procèdent. La fréquence avec laquelle revient le nom de Paribas, dont la gauche (communiste surtout) dénonce avec opiniâtreté l'omniprésence dans les interventions sur le tissu parisien, suffit à attester le poids des intérêts privés (mais s'il s'agissait de la Caisse des Dépôts, qui a pris une part non négligeable dans les grandes opérations de rénovation parisiennes, cela changerait-il quelque chose à l'affaire ?).

*) Voici comment se conclut le rapport présenté à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris par sa Commission des Voies et Moyens de Communication et adopté par la CCIP [1967] : ... "Admettant l'utilité de l'axe Nord-Sud conçu essentiellement comme un support d'urbanisme et un axe structurant de l'Est parisien, la CCIP souhaite sa réalisation dans les meilleures conditions possibles et attire l'attention des pouvoirs publics sur les points suivants : 1) Il apparaît préférable de concentrer en priorité tous les efforts sur la section de rive droite plus aisée à entreprendre puisqu'elle utilise en partie le canal Saint-Martin. [...] En outre, la rénovation urbaine devra se limiter, à court terme, au remodelage des parcelles riveraines de la nouvelle voie. C'est l'existence même de l'axe Nord-Sud qui entraînera ultérieurement une rénovation plus étendue, facilitée d'ailleurs par la valorisation des secteurs desservis"... [Bulletin mensuel de la CCIP, juin 1967]

**) Dont les éléments ont été repris et amplifiés par les comités de défense.

Face à la majorité du Conseil de Paris et aux promoteurs, les populations locales touchées par les transformations et qui tentent de préserver leur maintien sur place et leur vie "traditionnelle". Leurs intérêts se manifestent toujours à travers et par le biais de "représentants", qu'il s'agisse des élus de la gauche au Conseil de Paris ou des comités locaux de défense (animés le plus souvent par les formations de l'opposition). Les implications et les enjeux politiques sont présents tout au long du processus et ressortent le plus clairement lors des consultations électorales, dont il sera également traité plus loin.

Enfin, il ne faut pas oublier pour autant la part spécifique des hommes d'études, des techniciens, des urbanistes et architectes dans le processus analysé ici. Dans leur quasi-totalité, ceux que nous voyons apparaître oeuvrent au service de l'administration ou des promoteurs. Mais certains des agents de l'administration municipale ou préfectorale - et c'est là un phénomène maintenant classique dans la technostructure - vont aussi, à titre personnel et militant, aider les comités de défense.

On pourrait s'attendre à ce que les acteurs et, en tout cas, les architectes, les urbanistes et les hommes d'études développent une argumentation qui se fonderait sur des représentations claires et explicites de la ville du passé. Ce n'est pas tout à fait le cas. Certes, des références à l'histoire, à la constitution et à l'évolution du tissu parisien, aux conceptions des grandes opérations historiques d'urbanisme, sont présentées dans leur discours (encore qu'elles restent peu développées dans les textes publiés qui traitent spécifiquement de l'aménagement du canal Saint-Martin).

Mais les analyses qu'ils proposent à leurs mandants vont rarement plus loin. Le propos se présente comme technique (technique étant ici synonyme de neutre et d'objectif) et au service de la société contemporaine (synonyme ici de progrès), les argumentations et les solutions qui en découlent bénéficient ipso facto des mêmes caractéristiques.

Les références au passé servent de toile de fond à une description de l'état présent du tissu urbain, qu'il s'agit de modifier. Et ce présent, comme l'avenir qui le prolonge et le magnifie, ne peut être qu'en rupture avec un passé qu'aucun technicien ou homme d'études (en ce qui concerne le canal Saint-Martin en tout cas) n'ambitionne de défendre ou de préserver.

Quand on se réfère au passé de la ville, c'est dans une sorte d'introduction historique (riche et instructive au demeurant, mais où le non-dit est au moins aussi important que l'explicite), ce n'est pas pour prendre en compte la ville du passé.

points de vue d'architecte

Nous nous arrêterons d'abord sur l'évolution d'un intervenant qui, par rapport aux enjeux et aux institutions en cause dans les projets d'"aménagement" de la zone du canal, peut paraître marginal. Il s'agit de l'architecte Gaston Leclaire qui a conduit, depuis une vingtaine d'années, trois études de nature assez différente au demeurant et séparées chaque fois par plusieurs années.

En 1959, il présente à compte d'auteur une étude globale de restructuration d'une partie des 10^e et 19^e arrondissements. L'unité de la zone retenue (qui couvre 500 ha) lui est conférée par les voies d'eau qui l'arrosent : canal Saint-Martin, bassin de la Villette, confluent du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis.

En 1968, il parvient à intéresser à son projet les Affaires Culturelles qui le chargent d'une mission d'étude qui restera sans suite "pour explorer les possibilités de développement des abords du bassin de la Villette".

En 1977, enfin, l'administration de la Culture et de l'Environnement lui confie une "enquête architecturale" portant sur le bâti qui borde le canal Saint-Martin.

D'une part, donc, les études de Gaston Leclaire couvrent et encadrent en quelque sorte la période prise en compte dans le présent travail. D'autre part, elles témoignent de l'évolution des doctrines et des concepts en matière d'intervention sur le tissu ancien et de l'adaptabilité des architectes à ce que G. Leclaire appellera "l'esprit du temps".

l'étude de 1959 ou la "transformation d'un secteur de Paris"

Cette étude, dont l'esprit inspirera en partie celle de 1968, a connu une certaine notoriété. Elle prendra la forme d'une plaquette diffusée sous le timbre d'une "Société d'études pour l'aménagement des 19^e et 10^e arrondissements de la ville de Paris". Au début de notre histoire, elle figurera dans une livraison d'"Architecture d'Aujourd'hui" (n° 97, septembre 1961) consacrée à Paris et à la région parisienne. Puis, au moment où la contestation de la V.R.U. s'amplifie et où les positions au sein du Conseil de Paris commencent à s'infléchir, elle sera reprise par le bulletin de la SADG (décembre 1966). Enfin, peu avant l'abandon du projet d'axe Nord-Sud, elle fera l'objet d'une interview curieusement qualifiée d'"imaginaire" de Gaston Leclaire dans le numéro d'avril 1970 de "Connaissance de Paris et de la France" qui consacre trente pages au canal Saint-Martin et aux péripéties des projets d'aménagement et d'axe Nord-Sud (*).

(*) Ce numéro donne une large place à l'exposé des positions du "Cercle d'Etudes Urbaines : L'Homme et la Cité" : "Introduction au canal Saint-Martin" (P. de Bruyne, vice-président de l'Association) - "Le canal Saint-Martin : Les voies du Seigneur" (R. Reboul, président) - "Le grand canal de Paris : histoire et technique" (R. Reboul) - "Le canal Saint-Martin : Urbanisme" (Pascal Payen-Appenzeller : interview imaginaire de Gaston Leclaire).

extrait de la plaquette :

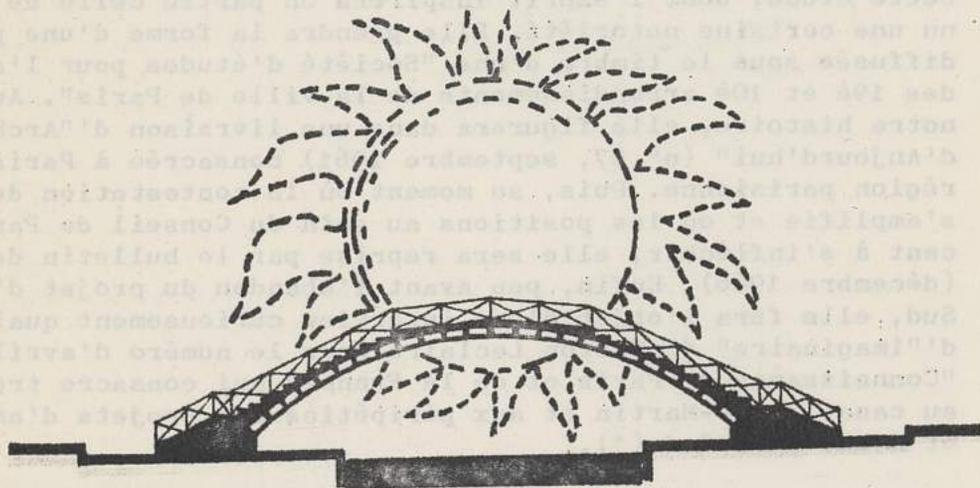
**"CANAL SAINT-MARTIN - TRANSFORMATION
D' UN SECTEUR DE PARIS"**

éditée par la Société d'Etudes pour
l'Aménagement des 19ème et 10ème
arrondissements de la Ville de Paris

**Dégager, assainir, valoriser, rendre à la
circulation sa fluidité, aux services com-
muns leur efficacité, assurer aux Parisiens
des conditions de vie privilégiée,**

**Cela tout près du centre de la capitale,
dans une vision suffisamment ample.**

**Il s'agit d'une opération-témoin de PARIS
reconquis sur PARIS.**



**CETTE PLAQUETTE A ÉTÉ RÉALISÉE A PARTIR DES ÉTUDES CONDUITES
EN 1959 PAR MONSIEUR G. LECLAIRE, ARCHITECTE D.P.L.G.**

Voici ce que le Directeur de l'Urbanisme et du Logement de la Ville de Paris dira de ce projet en 1974 :

..."A la manière de Le Corbusier, tout le site de Paris "à 300 mètres à droite et à gauche du canal Saint-Martin "était rasé et l'on voyait s'ériger une trentaine de "tours de trente ou quarante étages"...

Description qui n'est pas inexacte dans sa référence à Le Corbusier, l'ensemble des préoccupations qui se manifestent dans le projet répondant tout à fait à des exigences fonctionnalistes (dont témoigne bien la dernière page du projet reproduite ci-contre).

Mais aussi description partielle qui ne tient pas compte de la composition d'ensemble, beaucoup plus élaborée que ce que la déclaration que l'on vient de lire ne laisse entendre.

Cependant, quand il nous parlera des origines de son projet (*) - dont les premières esquisses remontent à 1954 - l'auteur est loin d'adopter l'attitude froide d'un chirurgien urbain. S'il a eu le désir de transformer cette vaste zone (500 ha, rappelons-le) de l'Est parisien, c'est notamment à cause du charme qu'exerce sur lui le canal, qu'il pense important de mettre en valeur en restructurant le site :

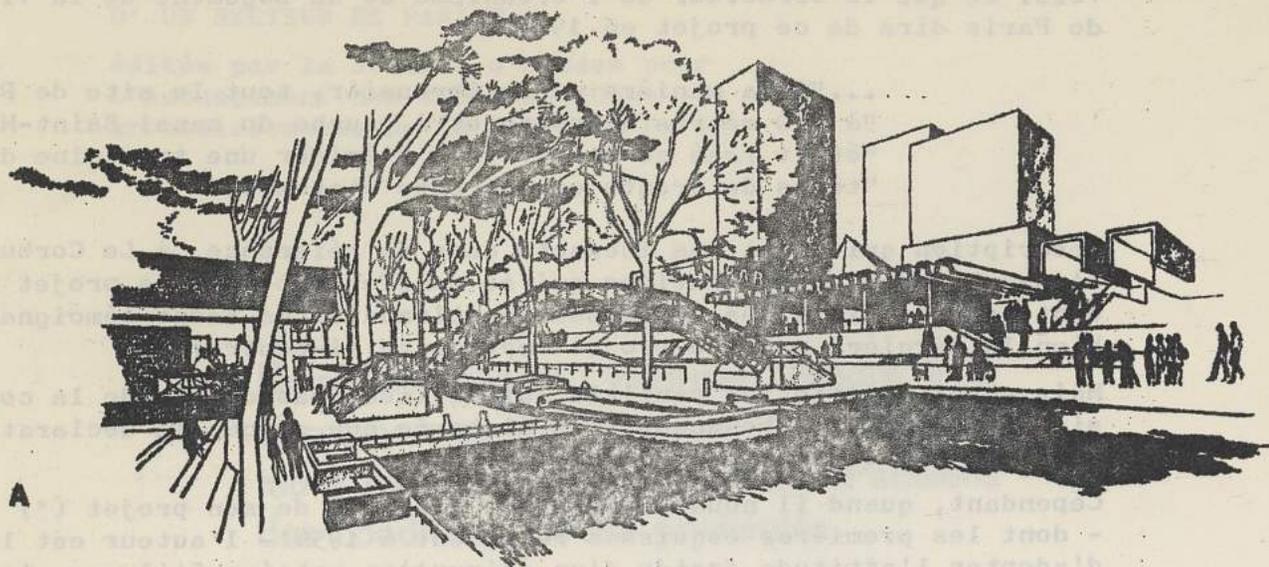
..."J'empruntais chaque semaine le boulevard Saint-Germain, la place de la Bastille et ce merveilleux canal Saint-Martin. Comment ne pas être séduit par le charme de cette nappe d'eau, des ombrages, des écluses, des passerelles élégantes ?... Puis, en examinant davantage ce tissu urbain, j'ai constaté combien il était à la fois hétéroclite et homogène... Poussant ma curiosité et en entrant dans des cours, j'ai découvert une occupation du sol absolument invraisemblable, faite de superpositions d'éléments divers tels que dépôts industriels, usines, ateliers, artisans, habitations souvent vétustes et même insalubres, terrains délaissés, etc."... (**)

Il souhaite donc, dit-il, attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation du canal et les mettre en quelque sorte devant leurs responsabilités en suggérant un parti. Si, ce disant, il évoque deux partis possibles, il ne retient que le second dans son étude :

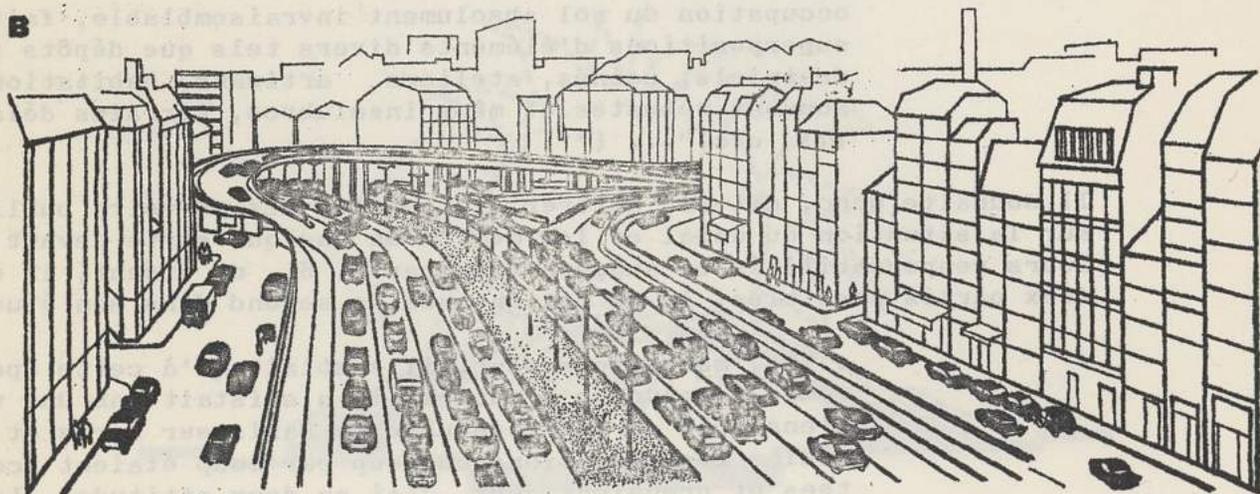
.."Et, malheureusement, il semblait qu'à cette époque comme à beaucoup d'autres, il n'existait pas une vue d'ensemble de la reconquête de Paris sur Paris et que seules les opérations au coup par coup étaient acceptées et prenaient jour. J'ai eu deux attitudes. La première, timide d'ailleurs, de conserver ce tissu et de procéder à de petits curetages localisés. La seconde, puisque nous avions la chance de disposer d'une certaine superficie, d'un axe et d'une colonne vertébrale de la qualité du canal Saint-Martin, de proposer une composition plus vaste, plus généreuse, de façon à suggérer à nos contemporains, à ceux qui doivent

(*) Qu'il a déjà racontées dans l'"interview imaginaire" de "Connaissance de Paris et de la France".

(**) Texte revu par M. Leclaire.



A. Evacuation des berges du canal si elles étaient réservées aux piétons.
B. Ce que risque d'être l'axe nord-sud sur l'actuel canal Saint-Martin en aval et en amont du plan d'eau du bassin de la Villette.



croquis Gaston Leclaire
 extrait de :
 Architecture d'Aujourd'hui

"prendre des décisions, une des solutions de réorganisa-
"tion d'un secteur de Paris"...

Mettre un ordre, donc, dans un tissu hétéroclite, autour d'une épine dorsale saine, mettre en valeur le canal devenu l'élément esthétique dans une composition fonctionnelle, élément poétique, propre à satisfaire les aspirations à la rêverie des riverains et des promeneurs, au lieu de le laisser en proie à la circulation ou, pire, le détruire purement et simplement au nom de cette dernière :

.."Je n'ai pas voulu dire : voilà l'architecture qu'il faut faire, non. J'ai simplement voulu dire : il faut prendre un parti, il faut faire une composition et mettre les éléments en place de telle façon que la majorité des gens bénéficient du canal Saint-Martin, c'est-à-dire de ses avantages : que ce ne soient pas les camions qui y stationnent, que ce ne soit pas la circulation qui passe mais au contraire les habitations qui bénéficient de ce charme extraordinaire ! Connaissez-vous cette remarque de Léon-Paul Fargue, voyant des passants s'arrêter au passage d'une péniche : "Chacun y dépose son rêve" ?... Alors, je trouve que c'est assez merveilleux de voir encore dans Paris un élément pareil ! Et dire qu'on a voulu le détruire ! Vous savez qu'on a voulu détruire le canal Saint-Martin ! On a voulu faire une autoroute ! On a voulu absolument... enfin faire un entonnoir pour amener une circulation où ? comment ? sans résoudre le problème !"...

Dans l'argumentation qui accompagne le projet, il insiste avant tout sur la conservation du canal :

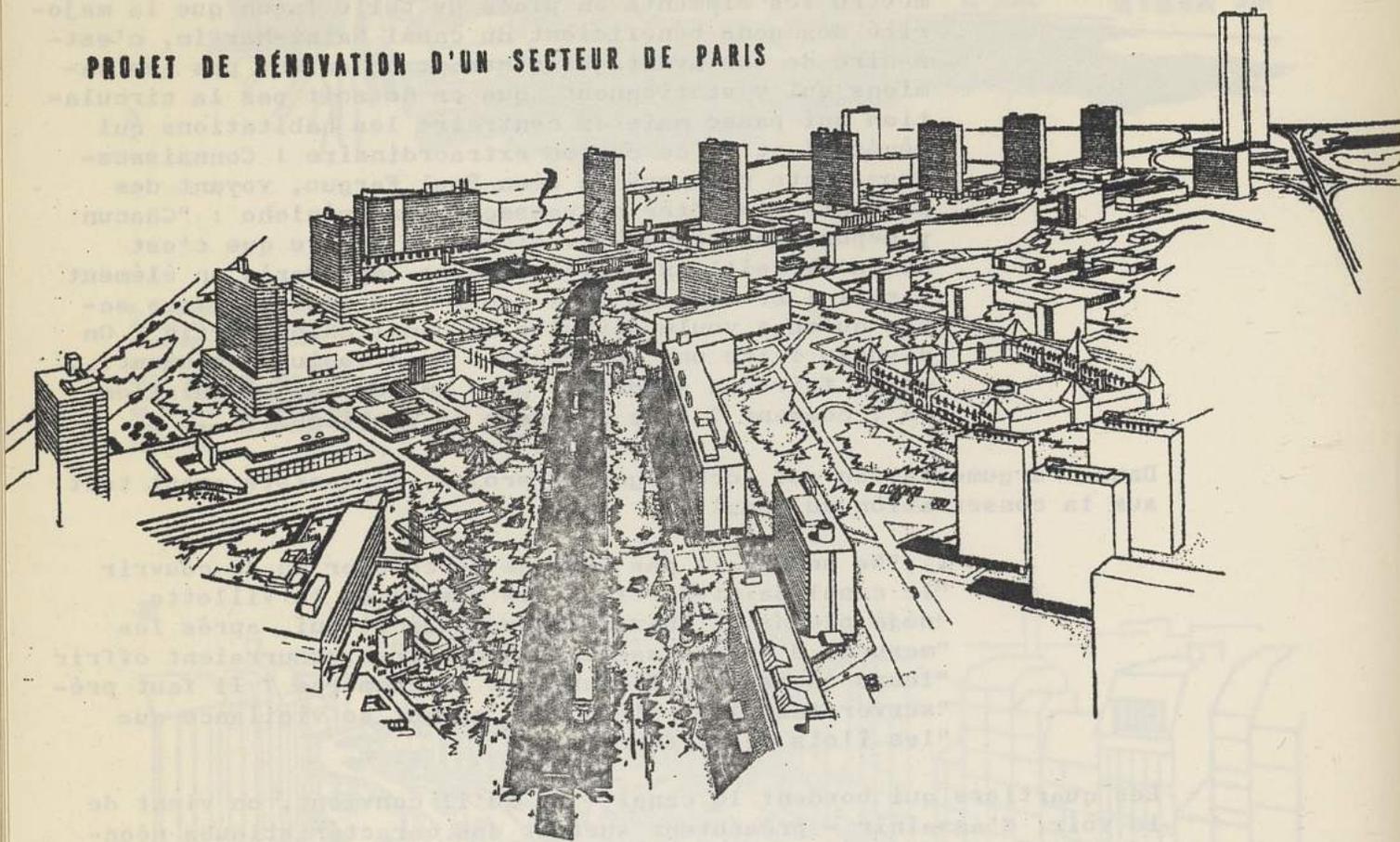
..."Ne serait-il pas dommage de combler ou de couvrir
"le canal Saint-Martin et le bassin de la Villette
"déjà pleins de charme aujourd'hui et qui, après les
"mesures d'assainissement nécessaires, pourraient offrir
"leurs quais à la flânerie et au commerce ? Il faut pré-
"server les plans d'eau avec autant de vigilance que
"les îlots de verdure"...

Les quartiers qui bordent le canal - et qu'il convient, on vient de le voir, d'assainir - présentent surtout des caractéristiques négatives (*) :

..."[Ce secteur] apparaît hétérogène et fort mal occu-
"pé ; les immeubles de sept étages et quelques îlots

(*) Tous les auteurs de projets et tous les décideurs adoptent ce type de position. Les journalistes spécialisés se joignent à ce chœur, trop unanime pour n'être pas un peu suspect. Témoin, Marc Gaillard, dans le texte où il introduit l'étude de Gaston Leclaire [Bulletin de la SADG, décembre 1966] : "Jusqu'ici, en effet, les quartiers voisins du canal Saint-Martin ne présentent aucun intérêt architectural ou urbanistique"... Les temps ont-ils changé ? C'est ce que la mission d'inventaire du bâti confiée à G. Leclaire en 1977 ou certaines lignes de l'étude de l'APUR publiées dans Paris-Projet pourraient faire croire à l'observateur optimiste.

PROJET DE RÉNOVATION D'UN SECTEUR DE PARIS



croquis Gaston Leclaire
extrait de :
Architecture d'Aujourd'hui

"récents y voisinent avec des maisons d'un ou deux éta-
 "ges. L'équipement sanitaire est particulièrement re-
 "tardataire [...]. Inextricablement mêlés aux logements,
 "les ateliers des artisans et des petites industries
 "leur disputent le terrain. Les cours dévorées par les
 "hangars et accessibles par des ruelles mal pavées y
 "sont la règle. Les cheminées d'usine se dressent le long
 "des pignons. Enfin, les entrepôts desservis par les pé-
 "niches du canal alignent leurs briques et leurs tas de
 "charbon"...

L'architecte arguera également de "la vétusté, l'insalubrité et la
 faible densité de l'habitat", de la "présence d'établissements [à
 caractère industriel et d'entrepôts] occupant de grandes surfaces au
 sol et non adaptées à la vocation évidente d'un morceau de Paris", de
 "l'absence de caractère historique". Et il conclura :

..."Ce sont là des circonstances heureuses parce qu'el-
 "les rendent possible la restructuration sur une grande
 "échelle d'une zone plus étendue qu'il n'était habituel
 "jusqu'ici d'en considérer dans Paris"...

Il en appelle aussi à la situation du secteur ("Actuellement, le
 "secteur Saint-Martin" étouffe Paris autant qu'il s'étouffe lui-même")
 dont le caractère de point de passage obligé des voies de communica-
 tion venant du Nord et de l'Est (l'existence des gares du même nom
 en fait foi) lui permettrait d'être rattaché avantageusement aux
 quartiers les plus actifs de Paris. Mais de là à admettre l'axe
 Nord-Sud !...

Voici donc la vocation à attribuer à la zone couverte par l'étude :

..."Ainsi sont réunies des conditions caractéristiques
 "qui peuvent permettre une opération relativement aisée,
 "et suffisamment importante pour être exemplaire. L'oc-
 "casion se présente de transformer de manière saisissan-
 "te des quartiers déshérités, dans le cadre de l'Aména-
 "gement de la Région Parisienne. Les nouvelles structu-
 "res auront pour double conséquence : - de valoriser
 "les conditions d'habitat humain et d'occupation du sol ;
 "- de faire face aux besoins généraux du Paris d'aujourd'
 "hui et de demain. Le secteur redeviendra partie inté-
 "grante de la ville, en marge de laquelle il vit actuel-
 "lement. En faisant contrepoids aux quartiers de l'Ouest,
 "il participera à l'équilibre de la capitale. Son unité
 "devra pourtant être sauvegardée. Aussi la composition
 "sera-t-elle tout naturellement axée sur le canal Saint-
 "Martin et le bassin de la Villette, conservés à la na-
 "gation, mais en même temps éléments d'intérêts et d'a-
 "grément. Des espaces verts réservés aux piétons occupe-
 "ront les quais sur les deux rives"...

Le projet Leclaire s'oppose donc résolument à la destruction du canal : c'est essentiellement en cela qu'il diffère des projets administratifs qui vont suivre. Il s'inscrit par contre dans la même logique dominante de la rénovation massive (et du recentrage). Seuls méritent d'être conservés et mis en valeur trois monuments classés : la rotonde de la Villette, l'hôpital Saint-Louis et, plus loin, l'église Saint-Laurent (là encore, la chapelle du couvent des Récollets (*) est passée sous silence) ainsi que le canal Saint-Martin, considéré lui-même comme un monument.

Le trait majeur du projet d'ensemble est précisément son caractère monumental, qui doit témoigner du progrès et de la croissance :

..."C'est la dimension qui fait d'abord le caractère
"d'une grande ville. Dès que la profondeur des pers-
"pectives, la vaste étendue des espaces libres, l'impres-
"sionnant alignement organique des bâtiments peuvent être
"rendus sensibles de chaque carrefour ou de chaque fenê-
"tre, un pas est franchi. Le citadin, loin d'étouffer
"dans une fourmilière, devient alors conscient de l'am-
"pleur que prend en tous domaines l'évolution du monde"...

[Architecture d'Aujourd'hui, septembre 1961]

Et Marc Gaillard [Bulletin de la SADG, op. cit.] de surenchérir en ajoutant aux notions mises en avant celle de prestige :

..."Comme Venise, Paris peut avoir son Grand Canal.
"Aucun obstacle sérieux ne s'oppose à cette transforma-
"tion d'une zone aujourd'hui misérable en un quartier
"élégant et résidentiel"...

Tous arguments, il n'est peut-être pas inutile de le rappeler, qui font partie des classiques de l'urbanisme parisien depuis les grandes opérations du Second Empire.

un inventaire architectural de la fin des années 70
.....

L'imposant projet des années 50 offre en lui-même un exemple intéressant de ce qui aurait pu être fait des abords du canal Saint-Martin à la grande époque des décisions de la voie triomphale de l'avenue d'Italie et de tant d'autres ambitieux projets de rénovation (**). Mais, pour notre propos, il offre moins d'intérêt en lui-même que par l'ensemble qu'il forme avec une nouvelle mission confiée de nos jours au même architecte. L'ensemble constitue en effet, à notre sens, un bon exemple de fonctionnement administratif, d'une part, de fonctionnement d'architecte, de l'autre.

(*) M. Leclaire nous fait remarquer qu'elle n'était pas classée à l'époque.

(**) Le projet du secteur Italie est à cet égard l'un des plus exemplaires en ce que, d'une part, il s'agit d'une rénovation publique et que, d'autre part, au stade actuel (c'est-à-dire presque en fin de réalisation), aucun des partenaires ne s'estime satisfait, bien au contraire.

Tout se passe en effet, dans la logique de l'administration, comme si le fait d'avoir conçu un projet (quelle qu'en soit la nature) sur une zone d'une ville conférait ipso facto à son auteur un statut de spécialiste pour toute mission concernant le même secteur. C'est ce qui semble expliquer, pour une bonne part tout au moins, que l'ex-ministère de la Culture et de l'Environnement ait confié à Gaston Leclaire, en septembre 1977, une mission d'inventaire architectural du bâti bordant le canal Saint-Martin dans toute sa partie découverte.

Quel est l'objectif visé ? Pas, en tout cas, d'infléchir le parti global nouvellement retenu par le conseil municipal (*) et argumenté par les urbanistes et techniciens de l'APUR (nous reviendrons plus loin sur leurs études de la dernière période). On voit mal en effet comment une administration aussi traditionnellement dépourvue de e pouvoir opérationnel que l'administration de la Culture pourrait intervenir dans les affaires de la Ville. Voici ce qu'en dit l'architecte :

.."Il n'est pas question de remettre en cause les grandes options qui ont été prises ni de répéter les analyses ou de contester les conclusions du très intéressant travail de l'APUR. Il a semblé utile, par contre, d'affiner l'analyse aux abords immédiats du canal et, après avoir essayé de dégager le caractère propre du lieu, de proposer d'en moduler la réglementation ou de la compléter par des recommandations architecturales"...

Et il ajoute :

.."Il existe un accord entre l'enveloppe bâtie des immeubles qui bordent le canal et l'infrastructure de ce canal. De la confrontation et du dialogue de ce qu'on pourrait appeler le vertical et l'horizontal naît le caractère propre du site"...

Ce à quoi il va se référer d'ailleurs - même si c'est a contrario - ce n'est ni aux grands projets passés ni au parti global actuel, mais aux secteurs auvegardés :

.."L'esprit de l'enquête architecturale est donc profondément différent de celui dont relève, par exemple, l'élaboration d'un plan de sauvegarde pour les centres historiques... Ici, c'est par référence à l'image urbaine qu'ils contribuent à créer avec le canal et, de plus, en tenant compte de leur état d'entretien que les immeubles ont été répertoriés"...

Cet inventaire va donc, entre autres, déboucher sur une classification des bâtiments en six grandes catégories :

- immeubles définissant le caractère de l'environnement (à conserver dans toute la mesure du possible) ;

(*) Il convient néanmoins de noter que les résultats de cette étude seront soumis au Conseil de Paris, dont l'approbation sera sollicitée.

- immeubles participant à la qualité de l'environnement (de préférence à conserver) ;
- immeubles de même type, mais en mauvais état (de préférence à restaurer) ;
- immeubles comportant des éléments à conserver (et qui gagneraient à être surélevés, à condition de respecter leurs éléments intéressants) ;
- immeubles solides sans qualité particulière en ce qui concerne l'image du canal (par exemple, bâtiments récents) ;
- immeubles pouvant être démolis.

Parmi les recommandations qui peuvent découler de l'analyse, notons :

- une protection du type "Monuments Historiques" de l'ensemble du plan d'eau, des installations techniques et du mobilier urbain y afférant ;
 - le respect des alignements ;
 - le refus de trouées trop massives ;
- etc.

Les résultats de cette étude pourraient donc, avant tout, servir de référence aux services des Bâtiments de France lors de l'examen des demandes de permis de construire (*).

Il y a sans doute quelque paradoxe à parler de continuité entre l'étude de 1959 et celle de 1977, entre un projet global de restructuration d'un secteur parisien de 500 ha et un inventaire minutieux, amoureux presque, bâtiment par bâtiment, des seules constructions bordant le canal dans une préoccupation de sauvegarde d'un patrimoine architectural dont tous s'accordaient, il n'y a pas si longtemps, à proclamer l'absence totale d'intérêt historique, urbanistique et architectural.

Voici comment l'architecte évoque sa présente mission et son cheminement :

.."Actuellement, je suis chargé d'une nouvelle étude [L'enquêtrice rit.] Vous pensez que je suis chargé de beaucoup d'études !... Et en fait, je vais vous présenter un album représentant une démarche totalement inverse. Dans ma première étude, je proposais un coup de projecteur sur un secteur très mal occupé en particulier par des activités diverses, dont des industries qui ne devraient pas être présentes. Je suggérais qu'on pouvait facilement y organiser un secteur contemporain. Sans

(*) S'agira-t-il, au demeurant, d'autre chose que d'interventions ponctuelles ? L'opération Valmy-Verdun, la ZAC Jemmapes-Grange-aux-Belles ou tout autre programme nouveau de quelque ampleur seront-ils concernés ?... Le fait que, depuis 1975, il y ait obligation de consulter les A.B.F. pour toute demande de permis au moins dans tous les arrondissements centraux de Paris (y compris pour les modifications de vitrines) ne leur donne ni plus de moyens ni plus de pouvoir face aux grands intervenants publics ou privés.

doute était-ce un geste assez brutal, qui éviterait toutefois ces fameux coups par coup. Par la suite, nous avons été chargés d'une étude localisée uniquement sur le bassin de la Villette. De nombreuses esquisses furent présentées, aucune n'a été retenue. Aujourd'hui, notre dernière étude est fort différente. Elle tient compte de l'esprit de la population et de l'esprit du temps... faire un constat de tout ce qui existe sur le canal et ses abords, rechercher le caractère propre au canal Saint-Martin tant par ses éléments construits que par la végétation, etc." ...

Il souligne le changement d'échelle :

.."Vous verrez, c'est une enquête totalement différente ! C'est un petit peu la vision de l'historien, de l'archéologue, du photographe, qui regardent et qui disent : "Oh, il y a un joli petit bar, là, il y a une jolie boutique ici, là, le niveau du canal est plus haut que la rue et là il y a des emmarchements !" ... Et ensuite, on constate qu'il existe quand même une sorte de répétition, de permanence dans l'architecture par des enduits, de la brique, des [IN.-] en fer"...

Et indique les applications possibles de son étude :

.."Nous proposons des prescriptions qui devraient permettre d'éviter dans les constructions nouvelles des éléments trop incohérents, trop étrangers au tissu et aux volumes existants. Par exemple, sur un parcellaire étroit, la tentation existe de rassembler plusieurs parcelles pour faire des opérations plus importantes, qui parfois s'insèrent difficilement. Les prescriptions peuvent demander le fractionnement des façades. Elles concernent aussi les volumes, les matériaux, les couleurs"...

Il expliquera également comment son évolution personnelle se conjugue à ses sentiments, inchangés, à l'égard du canal Saint-Martin lui même pour donner toute sa valeur à l'inventaire du patrimoine auquel il est en train de procéder :

..."Personnellement, j'ai fait beaucoup d'architecture industrielle, par suite de circonstances, de hasards. Et lorsqu'on m'a confié l'étude du 7^e arrondissement (*) eh bien, mon esprit s'est ouvert à une vision différente... On avait en sommeil toute une observation, toute une analyse qui n'étaient pas exploitées. Quand on doit faire une enquête architecturale et historique, déceler les éléments qui ont été rajoutés à telle ou telle époque, regarder si les enduits sont bien faits, les pierres bien restaurées, la promenade dans les villes devient une chose extraordinaire ! On prend de nombreuses photos de boutiques, de jardins, de maisons, même

(*) Il est en effet devenu architecte du secteur sauvegardé de cet arrondissement.

"modestes... Quand on a cet oeil, quand on fait cette
"analyse, c'est extraordinaire !"...

Il a eu le temps et la possibilité, en quelque sorte, d'accommoder. Et tout ceci fait que, de ce point de vue, il y a autant continuité que contraste entre l'étude monumentale et contemporaine de 1959 et l'analyse minutieuse et attentive aux charmes des architectures anciennes de 1977. Comment comprendre ce qui reste cependant contraste ? Qu'est donc l'architecte ? (et, en l'occurrence, ce n'est pas à un architecte particulier que s'adresse ce questionnement, car semblable cheminement peut être - et a été - celui d'autres hommes de l'art). C'est un peu ce que nous nous demandions en lui posant la question suivante :

..."Vous n'avez pas une petite nostalgie de votre grandiose projet d'origine ?"...

Réponse :

..."Non, pas du tout ! Non, pas du tout ! Non... Non... On peut... Tout le monde a... rêvé, rêve de projets [IN.-] mais enfin, heureusement pour nous, on nous donne des projets qui ont une... réalité, qu'il faut réaliser dans des délais, dans un temps, avec un financement précis... Et c'est très bien aussi !"...

Réponse où s'opposent manifestement un principe de plaisir (personnel) et un principe de réalité (exercé de l'extérieur, mais qu'on ne saurait réduire à la seule commande). Réponse sage, mais un peu trop peut-être et qui n'annule pas le désir de laisser oeuvre monumentale.

Pour ce qui nous intéresse ici, dans l'axe du désir, quel peut être le point de vue du désirant quant à la ville du passé ? Dans le projet initial, dans le geste "assez brutal" de la restructuration, le canal la résume ou la symbolise entièrement. Et comme autour du canal s'enchevêtre un bâti hétéroclite sur un parcellaire qui ne permet guère d'opérations d'envergure, il apparaît légitime de le sacrifier pour recomposer un tissu nouveau. Organisation où l'on se préoccupera d'ailleurs de mettre en valeur les rares monuments issus du passé :

- rotonde de Ledoux (déplacée vers le milieu du bassin de la Villette afin de la mettre en vue, à défaut de pouvoir déplacer le métro aérien qui l'écrase) ;
- hôpital Saint-Louis (qui, débarrassé de ses constructions parasites, pourra enfin être admiré sur "son grand tapis vert") ;
- canal Saint-Martin lui-même.

Au-delà des formes, dès cette époque, la différence est sensible entre cette optique et celle des conseillers de Paris saisis par la frénésie des voies rapides urbaines et qui, unanimes, condamneront le canal. De l'une à l'autre de ces optiques, le canal change de statut. Le Conseil de Paris et l'administration fabriqueront une image symbolique du canal légitimant sa destruction et qui condense pour ce

faire les caractéristiques négatives de la voie d'eau non rentable, du tissu hétéroclite et insalubre, de l'occupation insuffisante du sol, etc. Les caractérisations du tissu et de son occupation sont comparables pour l'architecte mais la spécificité et l'originalité qu'il reconnaîtra au canal érigeront celui-ci en monument.

Il ne faut pas voir dans ce qu'on vient de lire un procès d'intention à l'architecte. Ce qui nous importe ici, c'est d'éclairer au moins quelques-unes des significations possibles du fossé qu'on ne peut manquer de remarquer entre le projet de 1959 et celui de 1977. Si un même professionnel - toute définition de la commande publique égale d'ailleurs - peut adopter successivement deux partis aussi contrastés, ce sera toujours en sacrifiant quelque chose : la ville du passé ou le geste architectural.

Cela signifie aussi, peut-être, plus généralement qu'une page a été tournée, sinon dans les pratiques d'intervention sur le tissu urbain (ne serait-ce qu'en fonction des "coups partis" et de la lenteur des réalisations), du moins dans l' "esprit du temps" (dans l'utilisation du fonds culturel) qui détermine les intentions urbanistiques. Est-ce à dire que chacune de ces sincérités successives est exclusive de celles qui l'ont précédée ? Est-ce à dire qu'il s'agit maintenant, définitivement, de garder jalousement ce qui subsiste de la ville du passé ? Rien dans l'histoire des stratégies urbaines contemporaines ne permet d'en être vraiment assuré.

discours d'urbanistes

On se souvient qu'après la décision du Conseil de Paris, en décembre 1971, d'abandonner l'axe Nord-Sud, des inquiétudes avaient continué à se développer. Inquiétudes suffisantes pour amener le Préfet de Paris, en novembre 1973, à confirmer, en réponse à une question d'un élu du 10^e, qu'il ne serait pas touché au canal Saint-Martin (*). Notons d'ailleurs que ce n'est que du canal qu'il s'agit. Et c'est à la même date qu'il confie à l'Atelier Parisien d'Urbanisme une nouvelle étude de réaménagement de la zone du canal.

Les résultats de cette étude alimentent plusieurs mémoires préfectoraux. Une forme publique leur sera donnée en 1977, par un dossier de synthèse publié dans la revue de l'APUR. Certes, cette revue "consacrée à l'exposé et au commentaire ne doit en aucun cas être regardée comme une sorte de "Journal Officiel de l'administration", dont chaque ligne ou chaque conclusion définirait la position et engagerait la responsabilité" (nous ne pouvons l'ignorer, car cette formule est reprise deux fois dans ce numéro : en page 2, sous une présentation du Conseil d'administration, puis à nouveau en page 7, avant que soit abordé le contenu).

(*) 1971... 1973... Il semblerait cependant que les jeux ne soient pas encore faits, si l'on se réfère à "Paris-Projet" [n° 17, fin 1977] où l'on peut lire : "Le nouveau projet de Schéma Directeur de Paris auquel l'Assemblée Municipale a donné un avis favorable en octobre 1976 consacre l'abandon définitif du projet d'axe Nord-Sud"...

Il n'en reste pas moins - et ceci n'est pas neutre, même si l'on ne peut que se féliciter de cette publication - qu'il s'agit là de la première "véritable synthèse des problèmes et du plan d'aménagement du canal Saint-Martin et de ses abords", bref du premier exposé public des positions et des perspectives de l'administration parisienne et de ses aménageurs. De la première manifestation publique, aussi, d'une reconnaissance d'un intérêt porté au canal en tant que site, d'une part, en tant qu'axe majeur de la composition urbaine de l'autre.

Deux citations illustrent bien les perspectives qu'argumenteront 63 pages de texte abondamment illustrées. La première ouvre ce numéro de Paris-Projet :

..."Parmi les actions majeures que prévoit le Schéma "Directeur de Paris pour la mise en valeur du site de la "capitale, le réaménagement des deux grands axes de com- "position urbaine que forment la Seine et le réseau des "canaux de l'Est parisien figure au tout premier rang. "La première, traversant la ville d'Est en Ouest et pas- "sant en son plein coeur, les seconds orientés du Nord "vers le Sud et venant tangenter le centre avant de se "joindre au fleuve, forment par leur ensemble une arma- "ture d'un intérêt exceptionnel façonnant, au même titre "que quelques perspectives illustres, le paysage de Pa- "ris. Et cet atout pour l'organisation, l'attraction de "la ville et l'agrément de ses habitants peut être bien "plus et bien mieux exploité que ce n'est le cas aujourd' "hui. [...] Le canal Saint-Martin, objet, peut-être en "nombre aussi grand, de controverses urbanistiques que "d'évocations poétiques par le livre et le film, devait "évidemment être de la même manière concerné par cette "politique résolue"...

La seconde, qui vient en introduction de la partie du texte intitulée "les atouts du site et les problèmes du quartier" (page 21) frappe par son emphase :

..."Dernière limite du centre dont il longe le flanc Est, "le canal Saint-Martin, prolongé par le bassin de l'Ar- "senal, dessine sur les 4.500 mètres qui séparent la "place de Stalingrad du confluent avec la Seine, un site "d'une ampleur telle qu'il n'y a à Paris que l'avenue des "Champs-Élysées qui puisse lui être comparée en longueur "comme en ouverture"...

Tout est dit. Toutes les interventions récentes ou en cours, les aménagements dans toutes les "parcelles jugées évolutives" (*) dans une zone de 300 m de part et d'autre du canal seront gouvernées par la préoccupation explicitement dominante : la mise en valeur des "qualités du site" ("masquées par son environnement", comme le dit un sous-titre). Le lecteur intéressé par l'ampleur du projet pourra se reporter aux deux plans qui, pages 32 et 33, montrent "l'évolution [possible ? souhaitée ?] du cadre bâti".

(*) En langage clair, appelées à connaître la destruction-rénovation.

L'APUR s'est attachée à présenter aux lecteurs de Paris-Projet un dossier assez complet, étoffant les résultats des études par une introduction historique (limitée au canal lui-même - nous y reviendrons) des premières réalisations au XVI^e siècle à 1973.

Un constat de l'état des quartiers (où se superposent la trame d'origine - qui s'appuyait sur les voies d'accès à l'enceinte de Charles V - celle consécutive à la percée du canal et, enfin, celle liée aux transformations haussmanniennes) lui fait suite, ces deux parties contribuant à légitimer un plan de mise en valeur.

Les problèmes de circulation et de stationnement occupent également une large place ; leur traitement renvoie au plan global de circulation étudié pour Paris (et dont on sait qu'il n'emporte pas l'unanimité). Ces problèmes sont d'ailleurs présentés comme l'un des trois déterminants majeurs des actions projetées, avec l'enclavement du quartier et l'hétérogénéité du bâti. Nous ne nous y attarderons cependant pas ici.

Notre propos n'est pas en effet de nous livrer à une étude critique des études d'urbanisme et de circulation, mais de pointer, dans les significations multiples qu'elles véhiculent, ce qu'elles recèlent par rapport à notre objet : la ville du passé.

Plusieurs remarques s'imposent. Quelles qu'aient été les intentions des auteurs de ces textes et les précisions qu'ils apportent dans les lignes qui suivent :

... "Cet article est très largement composé à partir des
"divers mémoires préfectoraux dont il vient d'être parlé.
"Mais il a été jugé intéressant de les compléter et de
"les détailler par un certain nombre de développements
"consacrés aussi bien à l'histoire du Canal qu'à la des-
"cription plus longue et plus précise que cela n'était
"possible dans des documents de caractère administratif
"de la situation du quartier, de son évolution récente
"et de ses perspectives d'avenir"...

c'est d'un discours de l'administration qu'il s'agit. En effet, quelle que soit l'importance des rappels historiques, tout se passe comme si l'histoire contemporaine de l'aménagement de la zone du canal débutait avec l'étude qu'on nous présente.

Le langage est d'une prudence totale pour rendre compte de l'histoire des projets des quinze dernières années ou pour constater certains "ratés" qui semblent le fait d'une fatalité, elle-même liée aux insuffisances de la réglementation et des études antérieures.

Deux citations seulement pour illustrer ce fait. Les deux sont empruntées à la partie du texte consacrée aux "qualités du site masquées par son environnement". L'une (p. 22), qui se veut rassurante et générale, nous indique - sous la forme passive habituelle aux textes administratifs :

... "L'époque contemporaine enfin, si elle n'a pas modi-
"fié les lignes directrices d'organisation du tissu a vu
"se dérouler, surtout à partir de 1970, un fort mouvement

"immobilier, principalement voué à une fonction résidentielle, mais commandé par des conceptions d'urbanisme qui ont fréquemment contribué à la destruction du paysage"... (*)

L'autre (p. 21), expose l'une des "trois raisons déterminantes à ce que les Parisiens n'apprécient pas souvent [le canal] à sa vraie valeur", l'hétérogénéité du cadre bâti :

... "Elle va croissant au fur et à mesure que l'on remonte vers le Nord et impose un paysage de plus en plus in-grat, déchiré par des pignons agressifs, des vides ou des constructions vétustes, à moins que ne s'y dressent de façon souvent massive et brutale des opérations récentes qui ont exploité, sans une attention suffisante aux qualités particulières du site, les dispositions d'une réglementation générale qui n'y étaient pas adaptées"... (*)

Faut-il le préciser : ce dont il est question ici, c'est de la tour Jules-Ferry et de Grancanal (**).

De façon plus générale, nous mettons au défi quiconque n'aurait pas une connaissance fine et du tissu et de la vie "traditionnelle" des quartiers visés de percevoir certains éléments que masque la présentation descriptive.

En d'autres termes, cette publication qui se veut objective reste un dossier au service d'une thèse : la rénovation (i.e. la destruction de la ville du passé). Cette publication qui se veut complète est significative au moins autant par son non-dit que par le parti qui y est explicitement développé et argumenté.

Nous n'en prendrons là encore qu'un exemple, emprunté toujours à la même partie du texte (p. 21). Il s'agit de l'enclavement, autre déterminant des nécessaires réaménagements. Cet enclavement tient, nous précise-t-on, au relief prononcé au Nord (limitant les rues transversales et les ponts), à un processus d'urbanisation incomplet et à :

... "une animation locale très faible, réduite à la présence de quelques écoles et deux marchés et se traduisant par l'absence quasi-totale de commerces quotidiens sur quelque 8 km de façades"...

Mais à part le fait que nombre de quartiers parisiens excentrés, pauvres ou riches, pourraient être décrits de la sorte, il faut relever le mécanisme subtil de cette proposition.

D'habitude, en effet, ce texte nous parle de 3,800 km, 4 km, 4,500 km.

(*) C'est nous qui soulignons : urbanisme et réglementation sans lieu, sans date, sans responsables.

(**) Cf., en annexe, le débat au Conseil de Paris lors de la modification du POS régularisant après coup une autorisation de construire en dérogation annulée par le Conseil d'Etat. Le langage y est aussi prudent et allusif.

C'est la première fois qu'on fera état de deux fois 4 km (les quelque 8 km de façades...), ce qui ne peut qu'accentuer l'impression de désertification.

De plus, si ceci est vrai pour les voies qui longent le canal, ce l'est déjà moins des artères transversales. Et si, dans la rue de la Grange-aux-Belles ou, sur l'autre rive, dans la rue des Vinaigriers, entre autres, dans la zone d'étude de 300 m de part et d'autre du canal, le nombre de "commerces quotidiens" s'est réduit (mais pas jusqu'à l'absence quasi-totale...), c'est le plus souvent le fait d'opérations immobilières ponctuelles récentes (donc autorisées), ce qu'on ne nous précisera pas. Réduction de ces commerces, certes, et les habitants des quartiers le souligneront tous. Mais, si l'on veut respecter l'objectivité recherchée par le texte, il faut bien constater qu'il est nombre de quartiers dans Paris (de quartiers rénovés en particulier) notoirement plus mal approvisionnés.

De plus, ce qui est présenté comme un constat global est surtout vrai de la partie la plus au Nord et il conviendrait de mentionner explicitement, outre les deux marchés évoqués, les artères très commerçantes qui ceignent la zone étudiée : la rue du faubourg du Temple, la rue du faubourg Saint-Martin dans sa partie comprise entre la rue du Château-Landon et la rue Louis-Blanc, etc. (sans compter, à l'extérieur de cette zone mais très proches, les marchés Saint-Quentin et du Château-d'Eau).

Quoi qu'il en soit, et au-delà de son contenu manifeste comme de ce qu'il vise, cet exemple - un examen exhaustif du texte amènerait à en faire ressortir bien d'autres - nous ramène à ce qui est la double centration du dossier : la mise en valeur du canal lui-même, en tant que site, et la rénovation, massive ou ponctuelle, aux alentours. Pour équilibrer cette intention, un seul instrument, dont nous avons indiqué les limites : l'inventaire architectural du bâti des rives du canal et l'intervention éventuelle des A.B.F.

Ceci n'est pas sans contradiction avec un autre élément du diagnostic proposé. En deçà de "l'ingratitude de leur aspect physique", les quartiers visés se caractérisent par une certaine forme, rare à Paris, d'équilibre social et économique : les densités d'habitat et d'emplois s'y avèrent (les statistiques invoquées qui remontent à 1973 dénombrent 42.000 emplois salariés (*), soit 233 à l'hectare) toujours supérieures aux moyennes parisiennes. La population est caractérisée par :

..."Une part supérieure à la moyenne parisienne de la "catégorie des ouvriers et employés au détriment de la "catégorie des cadres supérieurs. Cette répartition "est, naturellement, l'un des traits de ce quartier, "indissociable de son visage et de son ambiance"...

(*) Mais, nous précisera-t-on, les emplois de fabrication ont régressé, sur l'ensemble des 10^e et 11^e arrondissements, de près de 20 % entre 1969 et 1974 (contre 16 % sur l'ensemble de Paris), surtout dans les secteurs d'activité traditionnelle : métallurgie et mécaniques (-19 %), textile (-26 %), habillement (-11 %). Dans l'ensemble, le nombre de salariés travaillant dans la zone d'étude de l'APUR a régressé de 8 % sur cette même période.

On relève une grande diversité d'activités, notamment artisanales :

... "L'artisanat [1.000 entreprises, plus de 2.500 salariés] vivace mais vulnérable, représente une composante fondamentale et un des attraits principaux de la "vie locale"... (*)

... "L'artisanat, composante essentielle de la vie urbaine aux abords du canal"...

Ces qualités et cette diversité liées à l'histoire trouvent en quelque sorte leur contrepartie dans l'état du bâti. Elles sont, on s'en rend compte aujourd'hui, "menacées par des mutations trop brutales" :

... "Le vif mouvement immobilier survenu au cours des dernières années dans ce secteur a sans aucun doute bouleversé, au-delà du seul paysage du quartier, son contenu et sa composition"...

Mais les auteurs expliquent ceci par la conjonction de toute une série de facteurs marquant l'évolution de la production et de la ville et par l'existence de vastes terrains occupés par des entreprises en difficulté. De ce point de vue, l'abandon de l'axe Nord-Sud a levé l'un des obstacles majeurs à un développement-bouleversement qu'il ne s'agit pas d'interrompre, mais de mieux contrôler.

Rénovation, donc, mais dont les études s'efforcent de marquer à la fois le caractère nécessaire et les risques, d'ordre social, qui y sont liés :

... "L'intérêt de cette rénovation d'un parc immobilier sans qualité particulière pour la restructuration de cet ensemble est indéniable. Encore faut-il d'abord(**) qu'elle se fasse dans un souci de composition générale du paysage et avec une recherche d'intégration au site qui fréquemment n'ont pas été la marque des opérations réalisées.

Encore faut-il aussi ne pas perdre de vue que les opérations susceptibles d'améliorer le cadre bâti et de faciliter une meilleure approche du site, en le rendant agréable et accessible, s'opèrent dans un milieu complexe, attachant et vulnérable et induisent un risque qui est clair : celui d'une rupture trop brutale de l'équilibre socio-économique de ces quartiers du fait notamment de l'évolution des valeurs foncières et de la disparition des emplois de fabrication"...

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la rénovation est fortement entamée. Dans un périmètre d'étude (qui, rappelons-le, englobe la

(*) Mais, on s'en souvient, les auteurs ont aussi mis l'accent, quelques pages plus haut, sur "une animation locale très faible", expliquée par l'absence "quasi-totale de commerces quotidiens sur quelque 8 km de façades"...

(**) C'est nous qui soulignons.

partie couverte du canal), l'APUR note que 2.200 logements ont été construits entre 1968 et 1975, que 1.200 sont en cours, que 2.400 (dont plus de la moitié dans la ZAC Jemmapes-Grange-aux-Belles) sont programmés. (*). L'APUR rappelle également, sur les bords mêmes de la voie d'eau, l'existence de 16 programmes récents ainsi que l'existence de nombreuses demandes de permis de construire. L'importance des "coups partis" est telle qu'il est permis de s'interroger sur ce qui reste à sauvegarder, en regard de la "panoplie complète de documents d'urbanisme" qui va être déployée et dont on traitera plus loin.

En résumé, le texte de l'APUR porte sur ces quartiers des appréciations très nettes, trop peut-être dans certains cas.

Les jugements sont très positifs quant au canal lui-même et à ses dépendances. Il joue à lui seul le rôle de témoin du passé, il est à lui seul le passé (et ceci va de l'évocation des projets de Riquet au XVIII^e siècle jusqu'au goût "rétro" : "les sauts de mouton de ses arches métalliques, si désuètes et si actuelles"...), il est à lui seul le site (l'ampleur, la qualité, la situation...). Quant à l'environnement du canal, il a pour caractéristique majeure de cacher les qualités du site.

Les caractérisations de la vie locale, de la vie urbaine, de l'animation locale, etc., s'avèrent des plus ambivalentes. Elles seront positives ou négatives selon ce qu'il s'agit de présenter pour mettre en valeur... le plan de mise en valeur retenu. Positives, encore qu'en termes toujours très généraux ("le respect des caractères de la vie locale", "l'équilibre social et économique des quartiers traversés", etc.) pour légitimer les aménagements à venir qui, "malgré certains inconvénients pour quelques-uns, se révéleront au tout premier chef profitables aux habitants des quartiers riverains"... (Mais on ne précisera jamais s'il s'agit des habitants et utilisateurs actuels ou de ceux à venir, ni ce qu'il adviendra des premiers. De même, les relations entre "autochtones" et nouveaux arrivants ne seront jamais évoquées). Négatives pour montrer les insuffisances du tissu et des équipements (ruelles étroites, absence quasi-totale de commerces quotidiens, etc.) ou du bâti (vétuste, insalubre, hétérogène, déstructuré, d'un aspect ingrat, sans intérêt, gênant "l'approche visuelle", etc.).

Un plan de mise en valeur conclut la publication des études de l'APUR, que nous évoquerons brièvement. La "vocation" choisie pour le canal est celle, "naturelle" (**), de lieu de promenade et de détente (voire de baignade...) et s'inscrit dans la visée globale de "l'axe de promenade, organisé autour de plans d'eau et d'espaces plantés" et qui ira des anciens abattoirs de la Villette jusqu'à la Seine. Le

(*) En 1968, on n'y comptait que 286 logements H.L.M. Cette catégorie est totalement absente des réalisations de la dernière décennie. Des programmes relativement importants (400 H.L.M., plus d'autres formes de logements aidés) sont prévus dans la ZAC Jemmapes-Grange-aux-Belles. Mais il paraît clair que cela ne saurait suffire à "équilibrer" les quartiers, par rapport à l'afflux des logements réalisés et projetés par des groupes privés.

(**) Ou naturalisée ?...

canal Saint-Martin forme "un maillon essentiel". Cette "nouvelle" fonction, d'ailleurs, "présente une ambition au niveau de l'agglomération urbaine tout entière". Le parti de composition du site passe, on s'en doute, par une refonte du cadre bâti qui, "à l'exception de quelques éléments de décor pittoresques, est, en effet, aujourd'hui, généralement hétérogène, déstructuré et d'un aspect souvent ingrat"(*). Il est gouverné par deux intentions complémentaires :

- "une volonté de continuité des rives construites du canal";
- "la recherche d'une animation de ce front bâti par la succession et le contraste de divers espaces aux ambiances différenciées, liés aux principales emprises à rénover et aux "points forts de la vie urbaine des quartiers voisins".

On insistera, dans la définition des objectifs, sur "le respect des caractères de la vie locale" que nous avons déjà été amenés à mentionner. Cette partie du texte est sans doute la plus malaisée à éclairer : elle est en effet la plus confuse, ce qui tient à son caractère profondément ambigu. Elle se divise en trois rubriques .

La première réaffirme essentiellement l'intention de faire du canal et de ses abords "le principal espace public des quartiers traversés" et la satisfaction des "besoins" en espaces verts auxquels les aménagements envisagés apporteront "la seule réponse possible". La troisième, qui traite de "la satisfaction des besoins d'équipement", est aussi la moins imprécise : il s'agit d'interventions publiques et l'on est là en domaine connu. Une série d'équipements sont listés, "un effort supplémentaire doit toutefois être entrepris" et "certains services en faveur de la Jeunesse ou dans le domaine culturel réclament d'être créés". La seconde, qui présente "le maintien d'une diversité économique et sociale des quartiers traversés" est sans doute la plus embarrassée de l'ensemble du texte. Tout se passe comme si les auteurs à la fois se sentaient dans l'obligation d'en affirmer la nécessité et ne croyaient guère à la réalisation de ces perspectives. Nous en citerons les deux paragraphes introductifs qui se passent, nous semble-t-il, de commentaires :

..."Cette ambition peut apparaître contradictoire avec "les intentions de mise en valeur du site qui prennent "en compte et qui, parfois, tirent parti de la transformation de plusieurs des emprises bordant le canal.

"Il est vrai que la conservation en l'état de toute une "partie du domaine bâti ne paraît constituer ni un objectif souhaitable ni un résultat susceptible d'être atteint, à moins de trouver des moyens d'imposer un "gel" "définitif de ces emprises telles qu'elles sont. Il "n'est pas moins évident que la révélation ou l'affirmation des qualités du site ne peut manquer de générer "des pressions tendant à les exploiter ; mais, à moins

(*) Le sentiment de "déjà lu" qui ne pourra manquer d'affliger le lecteur ne tient pas seulement à une redondance de notre part : il ne fait que reproduire, sur ce point, la redondance du texte publié dans Paris-Projet.

"de se résigner à la dégradation d'un paysage urbain, de
 "peur des effets de sa mise en valeur - ce que nul ne
 "préconise - cette conséquence ne peut guère être évitée:
 "il convient donc, sans renoncer à l'objectif, d'enca-
 "drer les évolutions, d'éviter les emballements et
 "les excès et d'assurer les équilibres"...

Il est vrai que nous nous trouvons là dans un domaine où l'interven-
 tion de la collectivité publique s'est le plus souvent avérée le
 moins aisée et le moins assurée. C'est ce que nous confirme, si be-
 soin était, la partie du plan de mise en valeur consacrée aux règles
 d'urbanisme. C'est ce qu'atteste une citation (issue sans doute d'un
 mémoire préfectoral) qui explique que, pour passer des orientations
 choisies à des mesures d'urbanisme "susceptibles d'en permettre, voire
 d'en imposer la réalisation, [...] il était toutefois reconnu par
 chacun" :

..."que le mode d'action le plus approprié et le plus
 "réaliste ne consistait pas - sauf sur quelques points
 "particuliers - dans une intervention opérationnelle
 "généralisée de la puissance publique, se rendant maî-
 "tresse des sols de manière à y exécuter - en quelque
 "sorte en régie directe - ses ambitions quant à la trans-
 "formation du tissu et à l'amélioration du paysage ur-
 "bain"...

Cette limitation majeure étant posée (et on l'a vue se concrétiser,
 dans la zone du canal Saint-Martin, avec l'opération Grancanal), les
 auteurs développent les règles d'implantation et d'alignement, de
 hauteur et de volume, d'aspect des bâtiments qui ont été définies de
 façon assez rigoureuse.

De même, ils présentent longuement l'exigence de plans-masse pour les
 points les plus sensibles du tissu à restructurer et qui ont permis,
 par exemple, d'apporter des modifications notables au projet Valmy-
 Verdun (cf. supra, les débats au Conseil de Paris sur ce point) (*).

Et, en conclusion, les urbanistes de l'APUR déclarent :

..."Ainsi, au travers de la panoplie complète de docu-
 "ments d'urbanisme que constituent un schéma d'aménage-
 "ment, un Plan d'Occupation des Sols spécifique et un
 "projet d'organisation de la circulation, les conditions
 "d'une mise en valeur du site du canal Saint-Martin sont-
 "elles désormais réunies"...

La boucle est bouclée : l'objectif essentiel, sinon la finalité des
 documents d'urbanisme et des réalisations projetées, c'est la mise
 en valeur du site. Et cette conclusion nous ramène à la signification
 de l'ensemble de l'opération canal Saint-Martin.

Car le site, c'est le canal, ce n'est que le canal. Et autour de ce
 site, dans ses abords immédiats, pour le mettre en valeur, on projette
 en fait une destruction-restructuration. Rénovation en quelque sorte

(*) C'est dans le même esprit que le PAZ de la ZAC Jemmapes-Grange-aux-Belles
 a pu être révisé.

classique - même si elle est au goût du jour, avec l'accent mis sur la nature, la verdure, la promenade, le loisir : du fonctionnel, du neuf, de l'hygiénique, du naturel, de l'animé.

Nulle part n'est exprimée une préoccupation de conservation du bâti ancien. Bien plus, on déplore - entre les lignes - d'être obligé de conserver des immeubles dont aucune exigence de mise aux normes ne pourrait justifier la démolition. On fera contre mauvaise fortune bon cœur :

..."De l'autre côté [du quai de Valmy au boulevard Magenta et à la place de la République], l'existence d'immeubles dont il paraît vain d'escompter la disparition et auxquels il convient par conséquent de raccorder les constructions futures"...

Là encore, tout ce qui sera fait doit être commandé par la mise en valeur du canal-plan d'eau-site. Le passage qui vient d'être cité se continue en effet ainsi :

..."la volonté de souligner (*), par la linéarité et la proximité du décor vertical des façades, l'horizontalité tranquille du plan d'eau que forme le coude du canal en même temps que le dessin de cette courbe conduisant au contraire [de la rive Est où, à côté de la ZAC Jemmapes-Grange-aux-Belles, presque toutes les parcelles jusqu'au coude du canal sont jugées "évolutives"] à souhaiter l'alignement du front bâti selon son implantation actuelle"...

Et le paragraphe se conclut :

..."Toutefois, afin notamment d'éviter une barre trop continue de constructions encageant le site, plusieurs espaces publics viendront interrompre et en rythmer la disposition et s'ajuster au dispositif actuel des voies qui conduisent au canal, mais qui n'en assurent pas une perception suffisante, ni un accès agréable, depuis les zones animées de son environnement"...

Et l'on ne peut s'empêcher de comparer ces perspectives à celles qui animaient le projet de 1959 de G. Leclaire : ce sont en fait, toutes questions de "mise au goût du jour" ou d'"évolution de l'esprit du temps" égales d'ailleurs.

Pour les uns comme pour les autres, la zone du canal est zone de rénovation. Pour l'APUR comme pour G. Leclaire, le canal est un axe majeur de la composition urbaine parisienne.

Une seule différence : l'architecte élevait le canal au rang de monument ; les urbanistes de l'APUR le promeuvent en site. Mais au-delà du vocabulaire et pour ce qui touche à la sauvegarde de la ville du passé, peut-on parler de différence ?

(*) Dans les deux citations, c'est nous qui soulignons.

discours électoraux (*)

L'image de Paris qui se dégage de la littérature électorale (élections municipales de mars 1977) varie, bien sûr, avec la couleur politique. Moins cependant qu'on ne pourrait le penser quant à certaines grandes dimensions des représentations sous-jacentes de Paris comme ville du passé. Certes, l'explication des maux dont souffre Paris en termes de spéculation immobilière n'appartient-elle qu'à la panoplie de l'opposition, écologistes inclus. Au-delà, une idée s'avère commune à tous : l'idée selon laquelle Paris ne peut être réduit à l'existant et ne doit pas se soumettre à certaines fatalités. Cette ville ancienne est dépositaire d'un héritage qu'il faut défendre (à cet égard, l'accent est placé, selon les tendances politiques, sur l'un ou l'autre aspect - matériel, culturel, social, spirituel - de cet héritage).

La "diversité" et la "vie urbaine" qu'abrite Paris font toujours partie de ces qualités issues du passé et qu'il faut préserver, car elles sont menacées ou déjà entamées. La diversité, c'est celle de la population : contrairement à ses prédécesseurs, le Parisien, tel qu'il apparaît en filigrane des propos électoraux, tend de plus en plus à n'être qu'un individu qu'on pourrait qualifier de moyen supérieur ; il n'est ni enfant ni vieux ; son niveau de revenus lui permet de se loger convenablement et de faire face à la cherté de la vie ; il n'est pas handicapé ; il travaille dans le tertiaire. Au niveau urbain, les différences entre quartiers tendent à s'estomper, les particularismes disparaissent. Les activités se limitent à des secteurs précis, en particulier du fait de l'invasion des bureaux.

Corrélativement, la vie urbaine tend à se dégrader : l'animation de la rue disparaît, les gens ne se connaissent plus, l'indifférence règne et - ce sont les candidats de la majorité qui y insistent - l'insécurité croît. Le centre se vide de plus en plus la nuit à mesure que les bureaux l'envahissent.

Puisque les qualités de Paris sont issues du passé, chacun s'attache à mettre en évidence les liens entre leur déclin et les transformations physiques de la ville. Tout le monde est alors d'accord pour constater que les bouleversements urbanistiques cassent les tissus sociaux, les relations humaines, les ambiances et les équilibres anciens ; que les nouvelles constructions ne facilitent pas l'émergence d'une nouvelle vie urbaine et d'une nouvelle diversité ; enfin, qu'on est incapable de les susciter ex nihilo et de façon volontariste.

En conséquence, les rédacteurs des différents programmes électoraux se retrouvent tous d'accord pour condamner la rénovation au sens où elle a été entendue dans les dernières décennies, pour mettre fin à l'utilisation systématique de certaines formes architecturales qui ont proliféré pendant la même période (les tours, par exemple) et pour promouvoir la réhabilitation des logements anciens. Il faut souligner que, pour la majorité comme pour l'opposition, le logement ancien joue deux rôles précis : permettre à certaines couches sociales de se maintenir sur place et servir de stock de logements à loyers modestes.

(*) On trouvera en Annexe III un exposé des positions de chacune des principales formations politiques.

La défense de la diversité sociale peut être identifiée à celle des catégories sociales les plus défavorisées : car à Paris, l'homogénéisation se fait par le haut ; il n'est donc pas étonnant que le rôle dévolu aux logements anciens concerne ces mêmes catégories.

Il faut également souligner une caractéristique commune à toutes les tendances présentes dans le combat électoral, à l'exception des écologistes : c'est, quel qu'en soit le contenu, une mythification du passé : des formules du discours de gauche telles que "Rendre le pouvoir aux citoyens" ou bien "la ville [...] est une expression de la culture populaire en lutte contre la domination idéologique et culturelle d'une minorité établie"... ne sont pas moins mythiques que des références à un passé ni situé ni daté, comme dans ce texte d'une formation de la majorité :

... "Historiquement, dans notre pays, la ville se définit par ses fonctions de refuge ; elle est un symbole de paix, de quiétude, de liberté, de civilisation face à la dureté des conditions qui, en ces temps-là, régnaient sur la campagne"...

Enfin, toujours à l'exclusion des écologistes, un dernier grand trait s'avère commun à toutes les formations politiques : une certaine mythification du progrès. Nous y reviendrons plus amplement dans la II^e Partie de ce travail et indiquerons simplement ici qu'elle peut ne se traduire que par des ambivalences qui s'articulent autour de la crainte d'être taxé de passéisme, comme c'est, nous semble-t-il, le cas de "Protection et Renouveau de Paris" avec Michel d'Ornano (qui, pourtant, tout au long de son programme, s'affirme résolu à défendre fermement tout ce qui subsiste matériellement de la ville ancienne) :

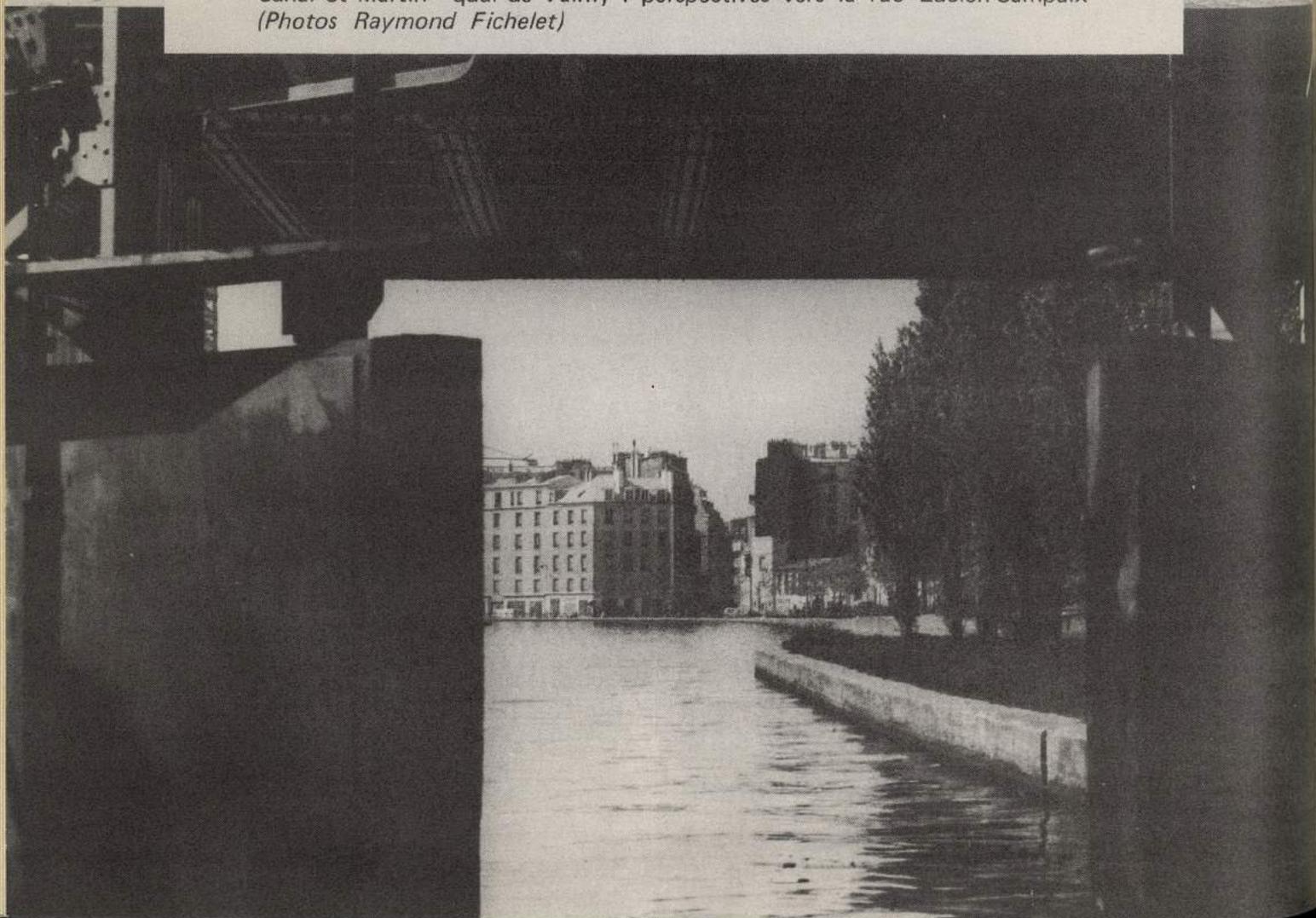
... "Dans ce tissu bien particulier, que sa fragilité naturelle expose plus que d'autres à de malencontreuses transformations, la protection souhaitable porte moins sur le domaine bâti, souvent défectueux et sans intérêt intrinsèque, que sur des configurations et des rapports. Sauvegarder, ici, ne signifie pas nécessairement garder en l'état ou restaurer également le patrimoine existant, mais contrôler les transformations de sorte qu'elles s'insèrent sans rupture dans les équilibres existants : il ne s'agit pas de figer l'image de la ville, mais de favoriser l'évolution cohérente de ses paysages"...

aussi bien que des formations de gauche (ici le PSU) :

... "Nous ne mythifions pas le Paris du XIX^e siècle. Paris a besoin de s'adapter au développement de la technique"...



Canal St Martin - quai de Valmy : perspectives vers la rue Lucien-Sampaix
(Photos Raymond Fichelet)



publicité immobilière

Seul le programme PARIS D'HIER, dans la zone de rénovation Valmy-Verdun, semble s'être doté d'une plaquette publicitaire (la commercialisation de GRANCANAL est déjà trop ancienne ; il ne se passe encore rien sur la ZAC Jemmapes-Grange-aux-Belles ; quant aux opérations ponctuelles en cours dans les rues avoisinant le canal, notamment rue des Vinaigriers et rue des Récollets, elles sont trop peu importantes pour justifier un tel effort promotionnel).

On trouvera en Annexe IV une description précise de cette brochure et, chaque fois que cela a été possible, une reproduction de l'une de ses pages.

Dans le discours des promoteurs opérant dans Paris intra-muros, la référence à la ville du passé n'est évidemment qu'un argument de vente. La plaquette promotionnelle de Paris d'Hier en offre un exemple des plus complets.

Son maître-mot, c'est l'expression "Paris d'Hier", orthographiée tantôt :

Paris d'hier

pour désigner la ville de Paris telle qu'elle était par le passé...
et tantôt :

Paris d'Hier

nom donné au programme à commercialiser...

La confusion entre les deux objets signifiés est créée et entretenue délibérément. On peut le constater dès la couverture, qui est titrée "Paris d'hier", alors que le sujet visé par la brochure est bien évidemment l'ensemble immobilier "Paris d'Hier"...

Ce glissement du sens se retrouve tout au long du texte : on n'y invite pas crûment à acquérir un appartement dans "Paris d'Hier" mais à adopter le style de vie, l'environnement et les avantages du Paris d'hier.

Cette brochure s'avère donc totalement conforme aux règles du genre que nous avons pu dégager lors d'une précédente recherche (*). Il s'agit comme de coutume :

- d'agir sur des motivations et, ce faisant, d'affirmer, sans jamais la démontrer, la qualité du produit ;
- d'affirmations qui passent invariablement par un détournement de l'attention de l'éventuel client sur autre chose que ce qu'il va effectivement payer ; ici, le détournement se fait, comme on pouvait s'y attendre, sur le canal qui servira de support à l'inévitable "nouvel art de vivre dont bénéficieront les nouveaux habitants (**)" et qui renoue, cette fois, avec une tradition perdue ;

(*) Monique FICHELET, L'information sur l'habitat - analyse de processus, Plan-Construction, 1975.

(**) C'était déjà le cas pour le programme RENAISSANCE XIX^e du G-SCIC, pourtant situé sur les contreforts des Buttes-Chaumont.

- d'argumentations reposant toujours sur des mythes de notre culture ; on parvient cette fois à concilier magistralement l'idéologie de la rénovation et la référence à une histoire réifiée (cf. les poètes qui, de Villon - merveilleux anachronisme - à Prévert, sont censés avoir foulé les berges du canal) à travers une identification du programme au tissu haussmannien ;

- enfin, comme jamais un programme ne doit porter un nom qui l'insère dans l'ici-et-maintenant et se doit d'évoquer un ailleurs, spatial ou temporel, ce sera ici un ailleurs temporel : PARIS D'HIER...

L'idée de faire d'Hausmann le saint patron de cet ensemble immobilier est particulièrement heureuse dans la mesure où la clientèle visée est une fraction de classe à la recherche à la fois de racines et d'une ascension sociale. Qui, dès lors, pouvait être mieux indiqué pour cet objectif que le fossoyeur du vieux Paris et le porte-drapeau de ses nouveaux maîtres, les bourgeois du Second Empire ?

Disons enfin, pour conclure, que la publicité immobilière est un bon révélateur de ce qu'il y a bien un mythe de la ville du passé. Mais, comme on a déjà pu le voir dans la recherche antérieure citée, l'histoire (non réifiée) va constamment à l'encontre de ce que le mythe contient d'âge d'or : dans la mesure où les promoteurs construisent dans des quartiers populaires saignés à blanc de leurs habitants de toujours et de leur habitat traditionnel, ils ne peuvent jamais exploiter le mythe dans toute sa chaleur comme le font les habitants de longue date enquêtés qui nous parlent de leur enracinement, que ce soit dans un terroir populaire et gris comme celui du canal Saint-Martin ou dans un terroir plus chatoyant comme celui de Provins. Usurpation du mythe au profit d'usurpateurs de territoires...

la contestation locale : de l'opposition à l'axe Nord-Sud aux comités de défense d'habitants

Dans les réactions et les luttes locales, il convient de distinguer deux grandes périodes :

- la première, consécutive au développement des projets d'axe Nord-Sud et jusqu'à l'abandon de celui-ci ;

- la seconde, qui fait suite à des réalisations immobilières ponctuelles (Grancanal) et surtout à des opérations massives (Valmy-Verdun), à leurs implications directes pour les voisins immédiats et au début de concrétisation des projets d'aménagement de la ZAC Jemmapes-Grange-aux-Belles.

Entre les deux, rien de significatif ne semble ressortir ni de la mémoire et du discours (verbal) des habitants ou des militants locaux, ni du discours (écrit) des partis politiques, des organisations syndicales ou des comités qu'ils suscitent et animent.

La première période va être marquée tout d'abord par des réactions plus ou moins isolées, telle celle de P. de Bruyne qui relatera (in *Connaissance de Paris*, 1970) sa protestation lors de la mise à l'enquête publique du Plan d'Urbanisme Directeur de Paris, en octobre 1961. Il se présente en habitant du quartier ayant "vécu pratiquement toute [son] existence à proximité de cet ouvrage" et en défenseur passionné du canal et de la qualité de la vie qui y est associée.

Sont mis en accusation dans son propos, d'une part, la fabrication de plus en plus dévorante de véhicules à moteur :

..."Les terre-pleins du canal furent amputés au "maximum pour créer, de part et d'autre du plan "d'eau, une triple voie de circulation pour des "véhicules de tous calibres et même de très gros "calibre"...

et, d'autre part, les techniciens de l'urbanisme parisien :

..."Cette brèche de soixante mètres de large dans "notre Est parisien devait attirer la convoitise "de nos techniciens dès 1957"..."

Le développement des projets, le vote des premiers crédits d'études, les premières acquisitions amiables, etc. (1964), vont alerter les riverains et amèneront, en 1965, la création de l'ADRANS : Association de Défense des Riverains de l'Axe Nord-Sud, dont l'action se centrera sur une défense du bâti existant à usage d'habitation.

Cette perspective sera jugée trop sectorielle par certains défenseurs du canal qui, sans rompre totalement avec l'ADRANS ("une fraction - minoritaire il est vrai - de l'ADRANS préférerait encore les façades médiocres des quais de Jemmapes et de Valmy à l'eau du canal"), vont fonder le "Cercle d'Etudes Urbaines l'Homme et la Cité" (Président : Dr. R. Reboul, vice-président : P. de Bruyne).

Cette association va s'efforcer d'"élever le débat", de le situer dans une perspective historique, dans une analyse de l'évolution de la région parisienne, dans une mise en question de la société automobile, dans une contestation de la technocratie de l'urbanisme parisien.

Il s'agit de défendre le site parisien et Paris contre une "région dévorante" et un "Etat tutélaire" qui ont vassalisé la Ville :

..."Le projet d'"axe Nord-Sud" est un mythe exéplaire de la technologie moderne quand elle subit, "passivement, la poussée des phénomènes économiques "et sociaux, au lieu de les dominer. Ce mythe est "né d'une équivoque (*) regrettable mêlant le "problème des transports dans une vaste région et le "problème de la circulation dans un centre de ville

(*) En italique dans le texte (*Connaissance de Paris et de la France*, 1970).

"d'une exceptionnelle densité. Il s'est nourri, "au fil des ans, des illusions de l'"automobilisme" "et du "fonctionnalisme" urbains devenus raisons "d'Etat"...

R. Reboul insistera sur les "dérapages" qui ont gouverné, de 1959 à 1970, les projets. Il fait remonter le premier à la décision du Conseil de Paris du 27-10-1959, "invitant le Préfet de la Seine à lui soumettre un plan de circulation tendant à améliorer les liaisons Nord-Sud dans la capitale" et où l'on n'oublie rien moins que ceci : Paris n'est pas une île et le traitement qu'on entend appliquer aux difficultés de la circulation parisienne ne prend son sens que si on le réinsère dans l'ensemble des problèmes de trafic de l'agglomération. Dérapage qui va s'aggraver jusqu'à la décision du 23-12-63 demandant l'étude d'un tracé de voirie empruntant le lit du canal. Dérapage, donc, du côté du pouvoir, du plan de circulation demandé à l'origine à un projet d'autoroute urbaine.

Second dérapage, du fait des habitants celui-là : "d'une opposition de principe à une attitude de "défense" localisée, voire ponctuelle".

Ce sont ces thèses que Ph. Tollu développera devant le Conseil de Paris :

..."Urbaniser, c'est aménager l'espace urbain et "dans cet arrondissement, l'espace urbain, c'est "le canal Saint-Martin"...

Et R. Reboul rappelle le rejet par l'Assemblée municipale, lors des débats de décembre 1967 (où s'amorce le processus qui conduira à l'abandon du projet d'axe Nord-Sud) de la proposition de Ph. Tollu tendant à "faire reporter la discussion au fond, dans son cadre logique, à savoir la délibération sur le Schéma Directeur de Paris".

La seconde période est faite de réactions à des réalisations ou à des opérations en train de se faire. Il s'agira presque toujours d'actions ponctuelles, même si elles sont parfois lancées par des organisations qui ne sont pas spécifiques au 10^e arrondissement : ce sera notamment le fait de l'action en Conseil d'Etat introduite par l'association S.O.S. Paris et qui débouchera sur une annulation du permis de construire de Grancanal, elle-même rendue inopérante par une modification a posteriori du P.O.S.

On verra ainsi se manifester le "Comité Villemin" dont l'action poussera la Ville de Paris à acquérir le parc de l'ex-hôpital militaire pour le transformer en jardin public. En effet, si la Ville vote en 1971 des crédits pour l'achat d'une première partie du terrain (7.000 m² environ), l'aménagement ne débutera qu'en 1975, à partir du moment où le Comité commence à se manifester et s'achèvera en 1976. Le rachat de la seconde partie d'une superficie comparable sera voté en 1978.

(*) En italique dans le texte (Connaissance de Paris et de la France, 1970).

Ce sont des militants du P.S. qui sont à l'origine, en mars 1975, de ce comité, qui regroupe aujourd'hui la quasi-totalité des formations politiques et organisations de gauche présents dans le 10^e arrondissement, ainsi que des militants d'action catholique. Au demeurant, le député-conseiller de Paris de l'arrondissement, C.G. Marcus (RPR), utilisera comme arguments locaux majeurs de ses campagnes électorales l'ouverture au public du jardin Villemin et... l'abandon du projet de VRU dans le lit du canal Saint-Martin.

La charte du comité propose, mis à part l'ouverture du jardin, l'accélération de la construction de l'U.P. d'Architecture ainsi que celle de l'annexe du Centre Hospitalier Universitaire (édifié avenue de Verdun) et l'intégration dans la zone d'aménagement du jardin d'équipements sociaux (halte-garderie, crèche, locaux de réunions). Elle insiste sur l'auto-gestion, par les habitants du 10^e, du jardin et des équipements.

Les objectifs des autres comités de défense qui se sont constitués dans le périmètre couvert par cette recherche sont plus localisés.

Ainsi du comité de la rue du Terrage, qui entend s'opposer à la destruction de l'immeuble du 9 de cette rue (6 étages, 25 logements) à la faveur de l'échange de terrains entre la Ville et l'OCEFI dans le cadre des modifications apportées à l'opération Valmy-Verdun et obtenir la construction aux frais du promoteur de logements HLM ainsi que le relogement sur place avec des loyers allégés (*). Le comité changera de forme et deviendra le comité de défense des habitants des abords du canal Saint-Martin (association régie par la loi de 1901, déclarée en avril 1976). Il est très largement animé par les militants locaux du PS. De même, on verra maître en 1976 le comité d'action pour l'aménagement du canal Saint-Martin, où l'on retrouve notamment la CNL, le comité de défense de la rue du Terrage, la CGT, le PCF et le PS.

On notera, dans la charte de ce comité, la première manifestation explicite d'une volonté de réhabilitation du parc de logements anciens :

..."Exiger l'établissement d'un programme de réhabilitation de l'habitat ancien, d'une part conduit par l'OPHLM, d'autre part à l'aide de fonds publics versés aux co-propriétaires résidents"...

On trouvera en annexe plus de détails sur ces "lutttes urbaines" conduites par ces comités d'habitants soutenus par la gauche (ce qui explique que l'analyse qu'ils présentent soit toujours fondée

(*) Depuis, 29 logements HLM ont été inclus dans l'opération Valmy-Verdun. Mais l'opposition soulignera au Conseil municipal, d'une part, que ce programme est confié à une société d'HLM appartenant au groupe Paribas et, d'autre part, que c'est en fait la Ville qui supportera le coût de l'opération.

sur une dénonciation de la spéculation immobilière et du capitalisme libéral ; ce qui explique aussi l'agressivité contre les "puissances d'argent" qui caractérise les chartes, les tracts, les conférences de presse).

Il faut souligner que, s'il est un lieu d'où la ville du passé et ses mythes sont totalement absents, c'est bien des discours et des documents de ces associations face aux problèmes d'expulsions, d'équipements publics, face aux retombées, directes ou indirectes, des aménagements dont les quartiers qui bordent le canal Saint-Martin font l'objet. Ce fait déborde largement le point particulier dont nous traitons ici et nous aurons à y revenir dans la Deuxième Partie.

Pour l'instant, nous nous contenterons d'une interprétation qu'on trouvera peut-être simpliste : quand on se trouve confronté à des problèmes vitaux, telles les évictions, peut-être n'est-il plus nécessaire de faire appel à des arguments de culture, à des représentations du passé, à des mythes du passé. Le passé est alors un passé concret ; le passé, ce sont les habitants eux-mêmes. Si les références culturelles sont nécessaires à la structuration de discours publicitaires ou électoraux qui s'adressent à des candidats à l'accession et à la "reconquête" du centre-ville ou à des électeurs qui ne se trouvent pas pour la plupart dans une situation ouvertement et clairement critique, elles ne le sont peut-être plus quand le propos fonctionne en sens inverse, de citoyens conscients de leurs problèmes de lieux et de cadre de vie vers des représentants et des décideurs oeuvrant dans cette logique toujours à dominante fonctionnaliste qui leur est propre.

Le meilleur exemple que nous ayons trouvé pour illustrer ce point de l'analyse sera emprunté à un autre quartier de Paris. C'est ce que Le Monde a appelé "la controverse autour des tilleuls de la place des Vosges" :

..."Les tilleuls de la place des Vosges seront-ils "ou non plantés ? "Il le faut, ce quartier a besoin d'arbres", affirmait récemment à la télévision M. Bernard Lafay, président du Conseil de Paris. Le conseil de l'ordre des architectes de Paris [...] demande le remplacement des grilles de la place des Vosges par des haies taillées et le rétablissement des parterres qui existaient dans les années 1650-1665. [Il] estime qu'il serait facile de trouver dans le Marais la place nécessaire pour y planter les deux cents arbres que l'on destine à l'ancienne Place Royale. Certaines voies du quartier "pourraient, déclarent les architectes, être soustraites à la circulation et transformées en jardin". Le comité d'aménagement et d'animation de la place des Vosges, les comités des habitants des III^e et IV^e arrondissements déclarent de leur côté : "On nous propose un nouveau désert sous forme de jardin à la française."

"Le remplacement des ormes morts par des tilleuls
 "constitue une initiative qui répond pleinement
 "aux souhaits des habitants, exprimés en outre par
 "une pétition de dix mille signatures". Ils affir-
 "ment : "les esthètes feraient mieux de surveiller
 "la rénovation des immeubles, qui se fait avec une
 "lenteur désespérante, et poser le problème du sta-
 "tionnement des voitures. Ce sont, en effet, les
 "voitures et non les arbres qui cassent l'homogénéi-
 "té de la place"...
 [Le Monde, 8 et 9 février 1976]

*
 * *
 *

Nous ne proposerons pas de conclusion pour ce chapitre, préférant
 laisser le lecteur aux prises avec les impressions diverses
 et contradictoires qui n'auront pas manqué de l'assaillir à l'ana-
 lyse des projets d'urbanisme ayant touché le canal Saint-Martin
 depuis bientôt vingt ans, préférant également qu'il aborde sans
 transition le cas de Provins, contrasté s'il en fût avec le pré-
 cédent, et ne posant d'ailleurs pas moins de questions à qui s'in-
 terroge sur le mythe de la ville du passé et sur ses fonctions
 dans notre société.

PREMIERE PARTIE
chapitre II

la ville de Provins
(Seine-et-Marne)

PROVINS

LEGENDE

- Lignes
- voie ferrée
- de parlementaire
- ancien tracé de N 10
- nationale N 10
- limite périphérique de la ville
- ville haute
- ancien noyau

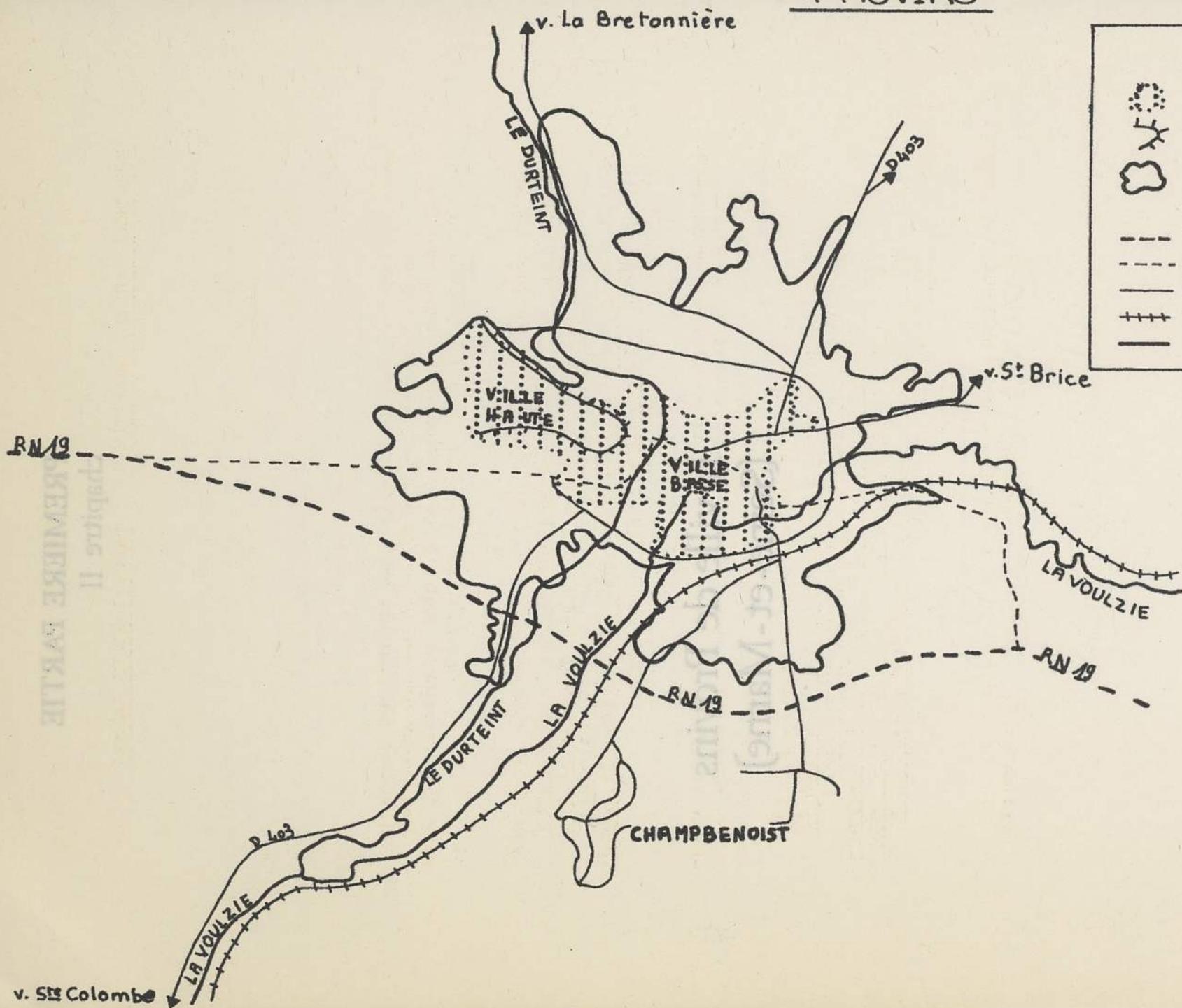
échelle 1:10000

PROVINS

Echelle: 1/25.000^e

LEGENDE

-  noyau urbain
-  ville haute
-  limite périphérique de la ville
-  nationale 19.
-  ancien tracé de N 19
-  départementales
-  voie Ferrée
-  rivières



PREMIERE PARTIE, CHAPITRE II : PRECISIONS ET ERRATA

- page 62 verso : plan de Provins - Le théâtre des Remparts, désigné par le chiffre **2**, se situe non au-dessous du Cours-aux-Bêtes (indiqué par le chiffre **3**), mais au-dessus, dans le coude du rempart.

- page 63 dernier alinéa, lire : "des pans de bois apparents (qui ne l'étaient probablement pas toujours lors de leur construction). En revanche, d'autres maisons ont perdu les leurs, qui étaient vraiment conçus pour être visibles puisque décorés de sculptures (cf. Deuxième Partie, chapitre I)."

- page 90 avant-dernier alinéa - L'ensemble des projets relatifs à l'Hôtel du Vaultuisant a été abandonné.

- page 92 première phrase du second alinéa (lignes 2,3,4). Remplacer par : "D'autre part, on note au POS le classement en emplacement réservé d'un espace boisé de 14.800 m², le "Bois Berquin". Il n'appartient pas à la Ville, même si le centre aéré (que la municipalité souhaite d'ailleurs agrandir) y est situé".

- page 93 deuxième alinéa, lignes 5 et 6, au lieu de : "y installer 18 logements HLM", lire : 15 logements HLM.

1. - Bref historique

Située à 80 km à l'Est de Paris, la ville de Provins s'est constituée sur un mamelon de type oppidum dominant les vallées de la Voulzie et du Durteint qui échancrent profondément le plateau de Brie avant de rejoindre la Seine.

Il est probable que ce site ait été remarqué dès l'Antiquité puisque l'on sait qu'un temple dédié à Isis s'élevait à la place de l'actuelle église Saint-Quiriace. De plus, une statuette gallo-romaine a été retrouvée dans le sous-sol de la tour de César.

L'existence d'une véritable cité date de l'époque mérovingienne et le premier document en faisant état est un capitulaire de Charlemagne. Au X^{ème} siècle, Provins est une importante forteresse, remarquablement servie par son site. Lors du démembrement féodal, elle tombe aux mains des comtes du Vermandois, en 936, qui en font le siège du Comté. C'est à cette époque que l'on retrouve, au bas de l'oppidum, le corps de Saint Ayoul (ou Saint Aygulf). Abbé du célèbre monastère de Lérins, il avait été martyrisé vers 664. La découverte de ses restes prit une grande importance symbolique. Un monastère, où Pierre Abélard enseigna de 1120 à 1122, fut édifié ; c'est autour de lui que se constitua ce qui, au cours des siècles, allait devenir la ville basse.

En l'an 1019, Provins passe sous la domination des comtes de Champagne qui vont lui faire connaître ses plus belles heures. Provins se trouve alors sur la route qui joint l'Italie aux Flandres, grands centres d'artisanat et de commerce à cette époque. Le Comte Thibaut III entreprend d'installer de grandes foires dans la ville. Ainsi Provins devient la capitale économique de la Champagne tandis que Troyes en est la capitale politique.

Provins doit à Thibaut III la construction, sur la place-aux-Changes où se réunissaient les changeurs des grandes foires, de l'église Saint-Ayoul. Déjà, la ville déborde de son site initial et des activités commencent à s'installer sur les lieux de la ville basse. L'église Saint-Ayoul, détruite par un incendie en 1160, sera reconstruite au XII^{ème} siècle.

A la même période débute la construction de l'église Saint-Quiriace en ville haute. Elle doit son nom à un évêque de Jérusalem qui aurait découvert les restes de la vraie croix et dont la chronique rapporte que "le chef" fut rapporté par le chevalier Milon de Breban. C'est là qu'en 1201, Philippe-Auguste tint Thibaut IV sur les fonts baptismaux.

Avec le règne de Thibaut IV, Provins atteint son apogée. Elle est la troisième ville de France et aurait compté jusqu'à 80.000 habitants. Elle bat sa monnaie, qui a cours dans toute l'Europe et possède ses propres mesures. Elle produit des marchandises réputées, tel le "drap noir" qui fait concurrence à celui des Flandres. Elle abrite 3.000 métiers battants, 1.700 métiers de coutellerie et des artisans qui travaillent le cuir. Le négoce est considérable (vins,

produits d'Orient et d'Italie, fourrures et ambre du Nord). Provins est une place financière importante où s'installent les changeurs lombards et juifs. Les grandes villes d'Europe possèdent leurs hôtels à Provins, qui compte une soixantaine d'établissements d'hébergement. Thibaut IV installe à l'Hôtel-Dieu un hôpital destiné aux marchands malades.

Cette prospérité extraordinaire fait connaître Provins dans toute l'Europe, mais inspire des convoitises qui vont lui être fatales.

Le suzerain des comtes de Champagne, Philippe-le-Hardi, couronné roi de France en 1270, désire tirer profit des richesses de Provins. Aussi lève-t-il de très lourds impôts qui peu à peu paralysent l'activité de la cité. La situation devient tellement grave que le maire de la ville, Guillaume Pentecôte, décide de prolonger d'une heure le travail quotidien des ouvriers de la ville pour pouvoir acquitter les impôts royaux. La population se soulève et le maire est assassiné en 1279. S'ensuit une dure répression qui fait fuir marchands et artisans. Les foires périclitent, Provins perd de son éclat.

En 1284, Philippe IV le Bel monte sur le trône de France et épouse Jeanne I de Champagne, permettant ainsi le rattachement du comté à la couronne de France. Avec l'extension du pouvoir central, Provins voit sa puissance diminuer encore, l'essentiel du commerce se regroupe à Paris et l'artisanat tend lui aussi à émigrer vers la capitale.

Au XIV^{ème} siècle, la guerre de Cent Ans sera une nouvelle épreuve pour la ville. Charles VII et Jeanne d'Arc, revenant du sacre royal de Reims, y passent trois jours et assistent aux offices en l'église Saint-Quiriace. Mais trois ans après cette visite prestigieuse, Provins tombe aux mains des Anglais qui ne partiront qu'un an plus tard après l'avoir ravagée.

Provins prend parti au XVI^{ème} siècle dans les guerres de religion. Elle est durement attaquée par les Huguenots en 1567 à cause de ses prises de position en faveur de la Ligue. Provins maintiendra cette conduite politique jusqu'en 1592, où elle se rendra à Henri IV.

Après cette date, Provins, petite ville provinciale, tombe dans l'oubli pendant plus de trois siècles. Durant la première guerre mondiale, elle est épargnée grâce à la bataille de la Marne. En 1918, le général Pétain y établit son quartier général et c'est là que le président Poincaré lui remet son bâton de maréchal.

Depuis, Provins suscite un intérêt touristique qui lui amène chaque année des milliers de visiteurs attirés, entre autres, par une cité médiévale demeurée presque intacte.



ville haute

- 1 Porte Saint-Jean
- 2 Théâtre des Remparts
- 3 Cours-aux-Bêtes
- 4 Grange-aux-Dîmes
- 5 Tour de César
- 6 Eglise Saint-Quiriace
- 7 Palais des Comtes de Champagne

ville basse

- 8 Hôtel du Vaultuisant
- 9 Hôtel-Dieu
- 10 Couvent des Cordelières
- 11 Jardin Garnier
- 12 Eglise Sainte-Croix
- 13 Ancienne Maison d'Arrêt
- 14 Hôtel de Ville
- 15 Tour Notre-Dame
- 16 Eglise Saint-Ayoul
- 17 Place Honoré de Balzac
- 18 Place du 29^e Dragons
- 19 Lotissement Cave
- 20 Prairie-entre-Deux-Eaux

2. - Provins au début des années soixante

Intéressés par l'impact qu'un tel héritage peut avoir sur les décisions contemporaines en matière d'urbanisme et d'aménagement, nous nous sommes proposé une analyse des débats, projets et procédures administratives qui ont gouverné l'évolution récente de la cité.

Le "boom économique" des années soixante qui a suivi la période de reconstruction de l'après-guerre a impliqué une transformation profonde de villes restées inchangées depuis des siècles. C'est le cas de Provins qui, à la fin des années cinquante, restait encore enserrée dans ses limites du XVII^{ème} siècle. Les problèmes de la "ville du passé" s'y sont posés dans le cadre d'une urbanisation et d'une industrialisation visant l'expansion économique. Les préoccupations quant à la ville du passé apparaissent souvent en filigrane dans des discours qui ne portent pas essentiellement ou uniquement sur elle. Il fallait donc prendre connaissance des problèmes dans leur globalité si l'on voulait saisir pleinement les représentations de la ville du passé, qui leur sont souvent sous-jacentes. Pour cela, nous étudierons l'histoire de Provins des vingt dernières années, au cours desquelles cette ville du passé a entrepris de s'adapter vers l'avenir.

Jusqu'à ces dernières années, la ville n'a que peu débordé de ses limites traditionnelles. Ses deux parties, très contrastées, sont la ville haute et la ville basse.

La ville haute est la partie médiévale de Provins. De nombreux édifices constituant le patrimoine architectural de la ville sont concentrés à l'intérieur des remparts : l'église Saint-Quiriace, la tour de César, la Grange-aux-Dîmes, le Palais des Comtes de Champagne (devenu lycée). Ce sont eux que viennent admirer les touristes.

L'habitat y est peu dense et les commerces rares. Une boutique d'artisanat d'art et un hôtel-restaurant s'offrant aux touristes constituent, avec une épicerie, la totalité de l'"équipement commercial". Les bâtiments à usage d'habitation, généralement en pierre de taille et couverts de tuiles plates, ont bien résisté au temps. Ils sont fréquemment agrémentés de jardins. Ils sont généralement en bon état, excepté rue Saint-Thibault (qui relie la ville haute et la ville basse) où plusieurs maisons en torchis tombent en ruine. Plusieurs grandes exploitations agricoles subsistent en ville haute, à proximité des remparts. Tout cela lui confère l'aspect d'une petite bourgade tranquille.

Au pied de l'oppidum s'est constituée peu à peu la ville basse qui, **autour de monuments** médiévaux tels les églises Sainte-Croix et Saint-Ayoul, l'Hôtel-Dieu et la tour Notre-Dame, constitue le centre vivant de la cité. C'est là que sont rassemblés les commerces et les bâtiments administratifs. C'est aussi le lieu d'habitation le plus dense de la ville.

La ville basse, plus récente, possède moins de monuments historiques que la ville haute mais présente néanmoins un tissu de cité ancienne avec ses ruelles tortueuses, ses immeubles peu élevés (des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles pour la plupart) et dont un certain nombre ont retrouvé récemment, à la faveur des ravalements, leurs pans de bois apparents.

les ressources

Provins bénéficie des terres arables particulièrement fertiles du plateau de Brie, consacrées en majeure partie à la polyculture. Les exploitations ont une étendue généralement inférieure à 250 hectares, mais restent cependant de dimensions importantes lorsqu'elles se situent sur le plateau, tandis qu'elles sont souvent inférieures à 70 ha dans les vallées.

La seconde ressource de Provins est constituée par les gisements d'argile qui affleurent notamment sur le versant des vallées au Sud-Est du territoire communal. Cette argile de renommée internationale est une richesse pour la ville mais lui impose certaines servitudes sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement.

Avec le site de la ville haute, Provins jouit d'un potentiel touristique important. Celui-ci semble cependant mal exploité. Malgré la dizaine d'hôtels-restaurants que compte la cité, les touristes séjournent peu à Provins. Une journée suffit pour les visites organisées en autocars et surtout, aux dires mêmes des Provinois, l'équipement hôtelier est insuffisant et vétuste. Aussi a-t-on pensé un moment faire de Provins une ville de congrès où serait implanté un établissement luxueux. Ce projet n'a pu se réaliser pour l'instant, car les servitudes de protection du site imposent une implantation très excentrée par rapport à la ville ancienne, sur des terrains sans viabilité ni voies de communication. Néanmoins, l'exploitation touristique de Provins reste une préoccupation importante pour la municipalité.

la population, les emplois

En 1962, à la veille de la mise en chantier du PDUI concernant le canton de Provins, la population s'élève à 10.297 habitants. Les études préalables au PDUI font apparaître une progression de la population de l'ordre de 90 habitants par an, plutôt en deçà de celle des villes de même importance en région parisienne.

Au même moment, Provins regroupe environ un tiers de la population du canton et 40 % environ de cette population se compose d'ouvriers. Le nombre d'emplois disponibles à Provins dépasse légèrement celui de la population active. 60 % appartiennent au secteur tertiaire, ce qui s'explique par la vocation de centre administratif de la ville, tandis que le secondaire et le primaire regroupent respectivement 38 % et 2 % des emplois. Il s'ensuit que la population provinoise travaille essentiellement sur place.

les difficultés d'expansion

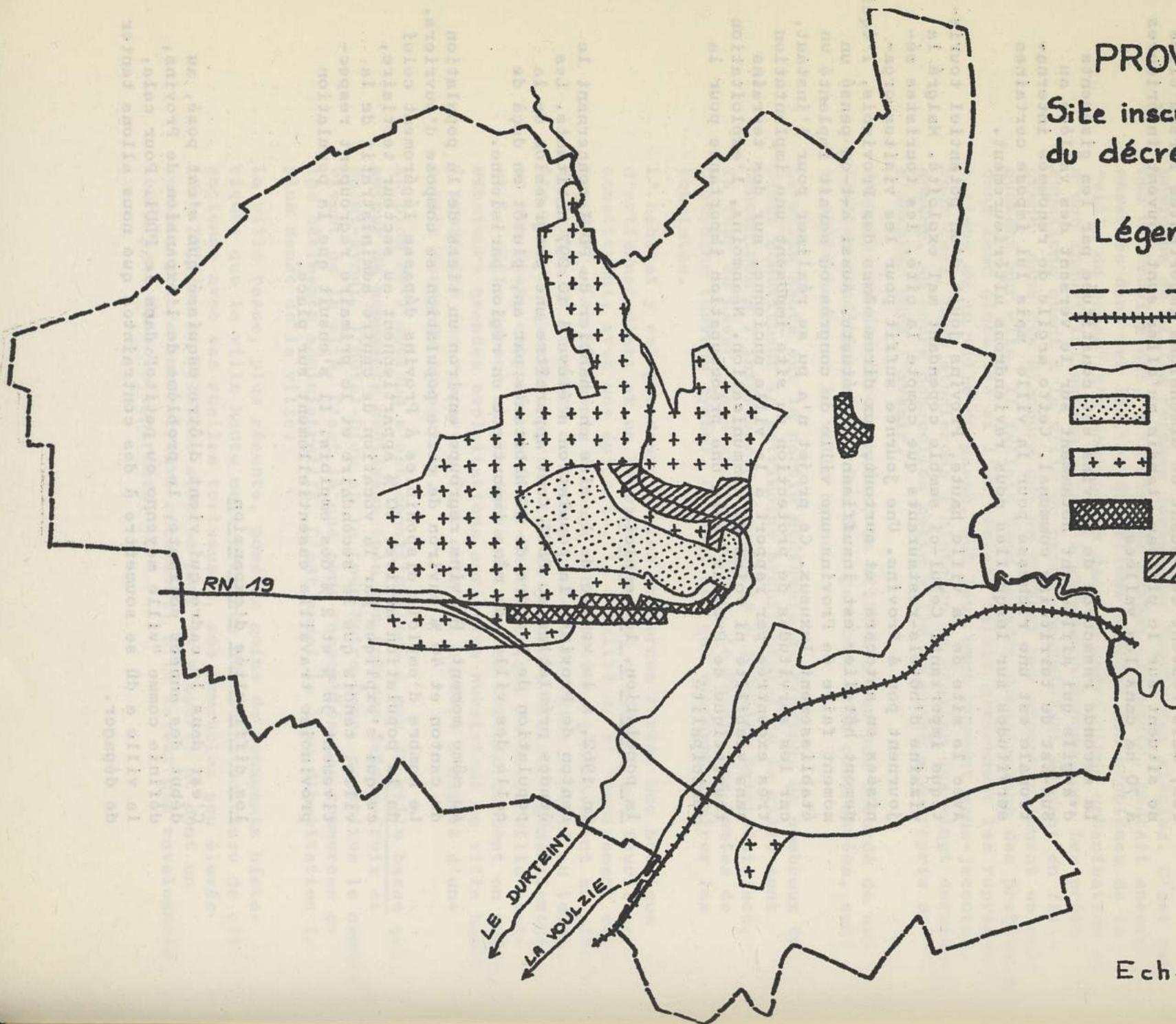
C'est dans le cadre qui vient d'être esquissé que s'est posé, au début des années soixante, le problème de l'expansion de Provins, définie comme "ville moyenne ou petite" dans le PDUI. Pour cela, la ville a dû se soumettre à des contraintes que nous allons tenter de dégager.

PROVINS

Site inscrit et secteurs
du décret Malraux

Légende:

- — — — — limites de commune
- +++++ voie ferrée
- route
- ~~~~~ rivières
- ▒ site classé ou inscrit
- + + + servitude "non aedificandi"
- ▣ servitude "non altius tollendi"
- ▨ servitude faible densité



Echelle: 1/25 000^{ème}

Le site géographique est limité. La ville de Provins est enserrée dans la vallée où confluent la Voulzie et le Durteint, ce qui pose d'emblée des problèmes, l'étendue des terrains plats étant limitée. De plus, la zone comprise entre la Voulzie et le Durteint est constituée d'un sol tourbeux où la construction est délicate et coûteuse. Cette difficulté est particulièrement sensible dans la ville basse et c'est à elle qu'on doit les fameuses façades à pans de bois destinées à assurer les fondations des immeubles dans un sous-sol instable et compressible.

Des contraintes supplémentaires viennent de l'existence des glai-sières qui sont exploitées depuis des siècles. Tous les terrains concernés sont sujets à des phénomènes de fluage (déformations de l'ordre de celles des fluides) et font l'objet d'un réseau de servitudes interdisant tout projet d'urbanisation.

Qui plus est, l'eau de la Voulzie est captée à l'entrée du territoire communal afin de contribuer à alimenter la ville de Paris en eau (ce qui, affirmeront certains habitants, pose des problèmes pour l'approvisionnement de la ville elle-même) ; en tout cas, ce captage impose à la ville des servitudes destinées à préserver la qualité de l'eau.

les contraintes de protection du site historique : le décret Malraux

L'intérêt historique et archéologique de la ville haute de Provins l'a faite inscrire dès 1942 à l'Inventaire des Sites. Cette mesure a été complétée par le décret du 27 mars 1961, plus connu sous le nom de "décret Malraux" et instituant une zone de protection en ville haute et autour des remparts.

Ce décret stipule, au titre des servitudes générales, qu'aucune modification ne pourra être apportée à l'état de la zone protégée sans l'accord de l'administration des Beaux-Arts. Ceci concerne en particulier les démolitions ou modifications d'immeubles existants et les constructions neuves.

La zone protégée est divisée en 4 secteurs qui font l'objet de servitudes particulières :

- une "zone non aedificandi" (secteur A), où "les constructions de toute nature sont interdites" et le taux de boisement doit être maintenu en essences du pays ;
- le secteur B où les constructions sont autorisées, mais seulement à usage d'habitation, d'exploitation artisanale ou agricole. Les contraintes supplémentaires propres à cette zone mettent l'accent sur le gabarit des constructions qui ne peuvent dépasser un étage sur rez-de-chaussée; l'aspect extérieur des constructions devra conserver le style local, le seul matériau autorisé est la pierre du pays et les toitures ne pourront être couvertes que de tuiles plates de couleur brune ; ces servitudes, tout en

ne bloquant pas le développement urbain, font en sorte qu'il ne dénature pas le site par une échelle mal appropriée et qu'il ne rompe pas avec la tradition architecturale locale ;

- le règlement propre au secteur C reprend les dispositions relatives au secteur B en y adjoignant des contraintes relatives à la surface des parcelles constructibles; celles-ci doivent couvrir au moins 2.000 m² ; de plus, le déboisement n'est autorisé que dans un rayon de dix mètres autour des habitations ; au-delà, tout abattage d'arbres est soumis à autorisation préalable et au remplacement par des essences du pays ; ici, il s'agit de maintenir une faible densité d'occupation des sols dans un cadre qui doit rester verdoyant ;

- le secteur D enfin, permet une urbanisation plus poussée puisque l'étendue des parcelles constructibles est ramenée à 800 m² tandis que la hauteur maximum des bâtiments est portée à 12 m ; les réglementations portant sur le taux de boisement et l'abattage d'arbres sont les mêmes que pour les secteurs B et C.

Le décret Malraux marque un moment important dans l'histoire récente de Provins, du fait de l'ampleur des servitudes qu'il impose. La ville haute doit être conservée intacte, tandis que les possibilités de modification du tissu urbain de la ville basse sont considérablement limitées. Les zones périphériques de la ville ancienne sont elles aussi soumises à des contraintes, notamment la stricte conservation des espaces verts.

Entre la protection des sites et celle des monuments historiques, c'est environ un tiers du territoire communal qui est concerné.

deux axes de l'expansion

(1) construire ailleurs :

.....
Au début des années soixante, se posent à la ville de Provins deux problèmes importants pour son expansion.

Il s'agit tout d'abord de fournir à la population du canton davantage d'emplois dans le secteur secondaire. Pour ce faire, on décide de créer une zone industrielle destinée à l'implantation d'unités de production petites ou moyennes.

Prévoyant de loger sur place les employés de la Z.I., on prévoit simultanément une zone opérationnelle d'habitation (Z.O.H.).

La marge de manoeuvre est étroite. Comment trouver un territoire suffisant dans un site géographique étriqué et accidenté, où une partie des sous-sols est minée ou instable et où une surface considérable est soumise à la protection des sites ? Il semble d'emblée

impossible de dégager l'emprise nécessaire à la ZOH aux abords de la ville ancienne, ce qui aurait été la meilleure solution, vu le rôle de centre ville exercé par la ville basse. Il faut donc construire ailleurs.

C'est le site de Champbenoist qui est choisi, de préférence au plateau de Bellevue, trop coupé de la ville. Il se situe à 2 km au Sud du centre ville et sur l'autre versant, ce qui est un lourd handicap, mais il est impossible de construire plus près, les terrains tourbeux étant impropres à l'édification d'immeubles importants.

Le projet de ZOH annonce, au début de 1963, la construction de 1.000 logements dans les huit années à venir. Vu l'augmentation annuelle de la population, cela doit couvrir les besoins nouveaux et permettre un desserrement de la population de la ville basse ainsi que l'abandon de logements trop vétustes.

C'est ainsi que la vieille ville de Provins sort de son cocon ancestral et que se pose un problème de cohésion urbaine entre le Provins historique et son rejeton. Quinze ans plus tard, cette question est encore à l'ordre du jour.

(2) utiliser les bâtiments existants : le cas du lycée.

C'est sensiblement à la même époque qu'a lieu la dernière phase des projets et débats sur l'extension du lycée de Provins. Celui-ci est installé depuis fort longtemps en ville haute dans les locaux de l'ancien Palais des comtes de Champagne, monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, qu'on ne peut modifier sans l'accord des Bâtiments de France. Le lycée étant trop exigü, il faut trouver une solution qui permette d'accueillir dans cet établissement tous les élèves de Provins et du canton susceptibles de le fréquenter.

On aurait pu envisager de construire un lycée neuf en dehors de la ville, permettant ainsi une plus grande liberté dans le choix et l'aménagement des locaux. On préférera maintenir l'implantation en ville haute, agrandir et moderniser les anciens bâtiments. Il faut remarquer que cette extension est la seule décision de ce type prise depuis vingt ans en ville haute, ce qui lui confère un intérêt particulier. Malgré les difficultés de tous ordres attachées à ce type de projet, il est donc décidé d'utiliser les bâtiments existants.

Ceci peut paraître banal mais, dans le cas de Provins, ce genre de décision pose des problèmes particuliers. En effet, en regard au nombre de bâtiments classés et aux servitudes de protection, la municipalité est fréquemment obligée d'utiliser des bâtiments datant du Moyen-Age pour y implanter des services collectifs, car elle ne peut ni démolir ni construire ailleurs. C'est ce qui s'est passé pour le lycée où l'ampleur des difficultés a provoqué bien des remous dans la vie communale.

Un premier projet d'agrandissement voit le jour vers 1960 et reçoit

un début de concrétisation avec la pose d'une première pierre. Mais les controverses sont telles qu'il est abandonné et qu'une seconde étude est entreprise. Tout cela traîne en longueur, des dissensions se manifestent au sein du Conseil Municipal au sujet de l'extension du lycée et de divers problèmes scolaires. C'est ainsi que seize membres du Conseil Municipal démissionnent le 11 janvier 1963, et qu'un nouveau maire, Monsieur Dujou, succède à Monsieur Henry qui reste cependant conseiller.

Le second projet - sans faire pour autant l'unanimité - est jugé plus satisfaisant que le précédent mais l'équipement scolaire de Provins est tellement insuffisant qu'il semble impossible de retarder encore les réalisations. Les débats se poursuivent encore à la veille du commencement des travaux, alors que le financement de l'opération est déjà assuré.

Ce projet (qui trouve des défenseurs) ne semble satisfaire réellement personne. Les acteurs du débat sont, d'une part, les gestionnaires et administrateurs des diverses instances politico-administratives : le sous-préfet, le Conseil Général, les cadres administratifs de l'Education Nationale, les élus locaux et l'architecte-urbaniste de la Ville et, d'autre part, les utilisateurs : le personnel du lycée et les associations de parents d'élèves. Il faut remarquer que ce sont les mêmes arguments, qu'ils soient utilisés ou non en faveur du projet, qui se retrouvent chez les administrateurs et les usagers.

De nombreuses oppositions portent sur l'environnement urbain du lycée. L'impossibilité de dégager d'autres espaces contigus implique, d'une part, qu'aucun agrandissement ultérieur ne pourra plus être envisagé et, d'autre part, qu'on ne pourra jamais lui construire d'équipements sportifs. Les problèmes de circulation semblent cruciaux. Les ruelles étroites, inaménageables ne pourront pas supporter le supplément de trafic occasionné par la venue d'une population scolaire accrue et du personnel qui la prendra en charge. L'absence de parkings donnera naissance à des problèmes de stationnement qui paraissent insolubles, d'autant plus qu'à la belle saison, la ville haute est envahie par les cars de touristes.

De plus, le lycée situé en ville haute se trouve en-dehors de la zone d'activité et d'expansion de Provins. Cet argument est développé lors de la création de la ZOH de Champbenoist qui représente "l'avenir" de Provins.

Tout converge pour montrer l'aspect "passéiste" du projet. Le cadre urbain de la ville haute est ressenti comme inadapté aux réalités et nécessités de la vie moderne.

On trouve par ailleurs des arguments positifs sur la situation du lycée en ville haute. Tout d'abord, l'oppidum jouirait d'un microclimat particulièrement sain, sans doute en opposition à celui, plus humide, de la ville basse. L'intérêt pédagogique est souligné par certains, qui considèrent le site historique de la ville haute comme bénéfique pour les lycéens...

De part et d'autre, on mêle les arguments rationnels assortis de chiffres aux arguments culturels et aux sentiments personnels. Par exemple, le sous-préfet parle de ce "vieux lycée, prisonnier de son passé et de ses vieilles pierres" auquel il préférerait "un nouveau lycée dans un cadre champêtre", construit en pleine campagne, là où se situera dans vingt ans le centre de Provins. On ne peut être plus clair : d'un côté, un cadre vétuste et sclérosé, condamné à la régression et, de l'autre, la nouveauté, l'avenir et l'expansion dans un espace verdoyant et aéré. Ce même discours sur la vieille ville insiste sur les caractérisations historiques et temporelles des lieux qui sont ici significatives. On ne parle pas du lycée mais "des vieux bâtiments du Palais des Comtes de Champagne" où les classes ne sont plus conformes "aux normes du XX^e siècle". Ailleurs le Conseiller Général, ancien maire de la commune, situe le lycée sur l'"Acropole" de la cité. Il donne ainsi l'idée d'un lieu prestigieux, certes, mais essentiellement dévolu à la contemplation, à la conservation à des fins culturelles.

Remarquons ce qui est commun aux partisans et aux adversaires de l'extension du lycée sur place, en ville haute : pour tous, la ville haute est la partie-musée de Provins.

3. - Les options du PDUI

Le développement de Provins exigeait que soient explicitées et étudiées des idées directrices permettant de prévoir et de maîtriser l'évolution. Aussi, par arrêté du 17 juillet 1962, le préfet de Seine-et-Marne prescrit-il la mise à l'étude d'un Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal (PDUI) pour les quinze communes du canton de Provins.

assurer l'expansion industrielle

Le Plan s'organise autour de l'axe Provins-Longueville. Cette dernière commune, qui comptait environ 1.400 habitants en 1968, située sur la ligne de chemin de fer Paris-Bâle, est reliée à Provins par une navette SNCF. La gare de Longueville assure une bonne part du transport de l'argile (qui comprend des exportations). Les grands express et rapides, comme le Paris-Bâle, ne s'y arrêtent évidemment pas. Longueville s'est constituée en "banlieue industrielle" de Provins, centre administratif du canton, et offre le plus grand nombre d'emplois industriels de la région tandis que Provins, on le sait, recrute plutôt dans le tertiaire. A elles deux, ces communes concentrent l'essentiel de l'activité économique du canton.

Au programme des "propositions d'aménagement" figure une zone industrielle dont la fonction essentielle serait de relier l'agglomération de Longueville à la zone industrielle de Provins. Elle aurait "un caractère un peu particulier", c'est-à-dire un faible coefficient d'occupation des sols, des bâtiments assez bas et des abords plantés. Ces mesures visent à protéger les sites boisés de la vallée de la

Voulzie et le prolongement de cette dernière d'une "défiguration industrielle". Cette zone est placée sous servitude de protection générale des sites, de façon à permettre un droit de regard des Bâtiments de France sur l'aspect des constructions, le défrichement et le déboisement.

Pour ce qui concerne directement Provins, le PDUI confirme l'option fondamentale de création d'une zone industrielle que jouxte la ZOH de Champbenoist. Elle adjoint aux équipements qui ont déjà pris forme sur le terrain un centre hospitalier (qui remplacerait l'Hôtel-Dieu) et des établissements scolaires comprenant un lycée technique du bâtiment et un collège de jeunes filles. On voit ici se constituer la carte scolaire de Provins, qui a provoqué d'après débats lors de l'agrandissement du lycée Thibaut de Champagne. Avec l'installation de services hospitaliers et scolaires près de la nouvelle zone d'habitation, la ville basse se départit de fonctions qu'elle assumait traditionnellement.

adapter une ville ancienne aux nécessités contemporaines

Tandis que le nouveau Provins s'étend petit à petit dans la vallée de la Voulzie, le problème de la restructuration du centre-ville commence à se poser avec acuité. On décide, quoi qu'on ait pu dire de Champbenoist (qui reste en fait une cité-dortoir) de conserver à la ville basse sa fonction de centre-ville, historiquement consacrée. C'est là qu'est implantée la majeure partie des commerces et la quasi-totalité des équipements administratifs municipaux et cantonaux.

L'expansion de Provins nécessite la multiplication des commerces de détail et l'extension des établissements de services. Mais la ville se heurte à de difficiles problèmes de circulation. La RN 19 traverse la ville basse d'Est en Ouest, engorgeant le centre-ville. La circulation locale elle-même n'est pas facilitée par des ruelles étroites et irrégulières dont les plans d'alignement datent, dans le meilleur des cas, de l'époque Louis-Philippe.

La détérioration de l'habitat est inquiétante : on recense à cette époque environ 300 logements anciens inoccupés et souvent insalubres.

La nécessité de restructuration de la ville basse ne fait de doute pour personne, mais le PDUI fait état de difficultés particulières dues aux servitudes de protection du site et des monuments historiques. Il n'est pas question d'entreprendre une rénovation de type classique à base de démolitions, mises à l'alignement et réaménagements. Il faut conserver au vieux Provins son cachet et ses nombreux monuments classés.

Le PDUI pose comme prioritaire la déviation de la RN 19 afin d'alléger le centre-ville de la circulation de transit, l'extension de Provins et sa jonction avec Longueville commandant une restructuration des voies de communication, on retient le principe d'une déviation de la RN 19 qui passerait au Sud de Provins et d'un nouveau

tracé de la RN 375 appelé "pénétrante Sud" qui, par le centre-ville, irait rejoindre le complexe de voies qui dessert Provins.

Eu égard aux contraintes de protection et à l'extrême densité du tissu urbain, le dégagement des emprises nécessaires à la restructuration de la ville basse est problématique. C'est alors qu'on pense au Quartier Delort, un quartier militaire qui abrite le 29^e Régiment de Dragons, et qui va devenir pour quelques années le grand espoir de la Ville. L'autorité militaire envisage de s'en défaire, ce qui serait une véritable aubaine pour la commune. Ce vaste terrain permettrait notamment la création de commerces de détail qui complèteraient l'ensemble déjà existant. De plus, on pourrait enfin construire le grand parc de stationnement qui fait défaut à la ville basse et qui servirait de point de chute au trafic de la "pénétrante Sud".

La libération du Quartier Delort ne constituant à ce moment-là qu'une hypothèse, le PDUI retient le principe, à cet emplacement, d'équipements publics à vocation centrale et prévoit que le solde de la surface disponible pourrait être consacré à la construction d'habitations. Il demande en outre une étude d'urbanisme de détail afin de préciser le projet.

4. - Evolution de la politique municipale

Tandis que le PDUI est en voie d'élaboration, les administrations et les élus, parties prenantes dans l'aménagement de Provins, entreprennent des études afin d'assumer leur rôle par rapport au Plan d'Urbanisme.

l'échec du projet de secteur sauvegardé

Les bâtiments classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire complémentaire sont assez nombreux en ville basse. En faisant jouer le réseau de servitudes concernant la protection des abords, les Bâtiments de France ont pratiquement toute latitude pour éviter les démolitions abusives et l'édification de constructions disgracieuses. Cependant, les réglementations en vigueur favorisent plus l'interdiction que la concertation et, a fortiori, que la réorganisation d'ensemble. Aussi, les services des Bâtiments de France et des Monuments Historiques ont-ils souvent eu tendance, pour permettre une action plus globale, à promouvoir la création de secteurs sauvegardés en application de la loi du 4 août 1962.

La création d'un secteur sauvegardé repose, rappelons-le, sur la délimitation d'un périmètre urbain de valeur architecturale pour lequel on établit un Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur soumis pour avis à une Commission nationale puis aux élus locaux. L'adoption d'un Plan Permanent de Sauvegarde implique en-

fin l'aval du Conseil d'Etat. La création d'un secteur sauvegardé (*) rend bien sûr nécessaire un recensement précis du patrimoine ancien, ce qui a été fait à Provins, où l'architecte des Bâtiments de France a patiemment identifié tous les bâtiments présentant un intérêt architectural, au-delà des seuls bâtiments classés ou inscrits.

Alain Peyrefitte, quand il devient maire de Provins, se fait l'écho, fin 1965, des propositions des Bâtiments de France auprès du Conseil municipal. Elles ne sont pas accueillies favorablement par la Commission du Tourisme et des Manifestations Culturelles qui traite plus particulièrement, au sein du Conseil municipal, des mesures de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine historique de la ville. La Commission considère en effet que les servitudes des Beaux-Arts sont déjà très importantes et souvent mal supportées par les propriétaires. Elle conclut que "le souci de reloger la population doit dominer les préoccupations esthétiques". La proposition de secteur sauvegardé en ville basse est à nouveau présentée au Conseil municipal, dans sa séance du 28 février 1966. Elle est à nouveau repoussée, les élus estimant que le secteur sauvegardé apporterait un maximum de contraintes pour un minimum de subventions et insistant une fois de plus sur le caractère très contraignant des mesures de protection existantes.

On voit ici que la protection des centres anciens n'est pas comprise comme une opération d'urbanisme à part entière : elle est perçue avant tout comme mise en valeur de l'esthétique qu'on oppose aux problèmes "sérieux" comme la "normalisation" des logements ; on ne semble alors pas penser qu'une restauration bien comprise pourrait apporter une solution à cette préoccupation.

C'est ainsi que les Bâtiments de France échouent dans leur projet de secteur sauvegardé en ville basse et doivent continuer à mener une politique d'interdiction au coup par coup qui ne semble satisfaisante pour personne.

les commissions municipales

Les transformations qui tendent à remodeler Provins nécessitent un changement important dans les méthodes de travail des élus. Provins ne peut rester une petite bourgade provinciale régnant paisiblement sur un arrière-pays agricole et gérée par une équipe de notables consciencieux mais sans dynamisme.

(*) La doctrine administrative et les modes de financement concernant les secteurs sauvegardés ont évolué. La procédure de mise en place a été jugée, après une quinzaine d'années d'application, à la fois trop rigide et trop coûteuse. On a donc décidé de l'éviter dans les secteurs peu dégradés et dans ceux où se manifeste un dynamisme urbain suffisant. On préfère maintenant laisser de côté les quartiers où des problèmes trop délicats compromettent d'emblée les réalisations. Les procédures de financement ont également changé, l'innovation majeure des dernières années ayant été la création en 1976 du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) ; cf. infra.

La révision des méthodes de travail du Conseil municipal se produit à l'occasion de la conquête de la mairie par Alain Peyrefitte (alors ministre de l'Information), qui sera élu maire de Provins le 14 mars 1965. Dès son arrivée, il propose d'édicter un règlement du Conseil municipal précisant les charges de ses membres et énonce la nécessité de définir une ligne générale d'action avec établissement de priorités. La première préoccupation des élus doit être la continuation et l'accélération de l'aménagement de la zone industrielle et de la ZOH de Champbenoist. Un programme d'amélioration des services publics qui concerne essentiellement la ville basse, puisque c'est elle qui assure la fonction de centre-ville, comprend, par ordre d'importance:

- la construction d'une salle des Fêtes ;
- l'implantation d'un nouvel Hôtel de Ville ;
- la transplantation du service des PTT ;
- l'installation d'une piscine scolaire ;
- l'aménagement d'une cantine scolaire ;
- la création d'une crèche ;
- la mise à disposition du Commissariat de Police de locaux adaptés à ses besoins.

Afin de cerner au mieux les problèmes, le maire propose la création, au sein du Conseil municipal, de six commissions qui se répartiront les divers domaines d'action des élus.

Parmi les six commissions, citons celle de "l'Administration Générale et de l'Urbanisme" qui s'occupe de mener à bien les grands projets municipaux et la "Commission du Tourisme et des Manifestations Culturelles, des Festivités et des Loisirs", cette dernière ayant entre autres pour fonction de promouvoir le tourisme par la "mise en valeur du Provins historique". Les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir sont abordés par le Conseil municipal lors de la mise au point de son programme. Les élus pensent mettre en place des éclairages autour des monuments et envisagent la possibilité de restaurations d'immeubles, de "ravalements à la Malraux", voire même de "quelques acquisitions".

En ville haute, certains monuments sont en mauvais état et il faut parer au plus pressé. Le Conseil décide d'entreprendre des réparations et souhaite la restauration de l'église Saint-Quiriace. Les Conseillers déplorent l'existence de la "Maison d'Octroi" qui gêne la vue depuis la porte de Jouy. Il faudrait prendre les dispositions nécessaires pour faire disparaître le bâtiment et reloger les locataires. Ils souhaitent que le Familistère, seule épicerie installée en ville haute, refasse sa façade, "éventuellement avec l'aide de la Ville". De plus, la Municipalité demandera à EDF d'enterrer les lignes électriques dont les poteaux déparent la ville haute (ce qui n'a toujours pas été réalisé).

La plupart des actions envisagées pour préserver le patrimoine ancien, tout spécialement en ville haute, sont dictées par des consi-

les divers domaines d'action des élus.

dérations esthétiques : il faut que le touriste attiré par Provins puisse admirer des bâtiments classés en bon état et un site médiéval qui ne soit pas trop dénaturé par des constructions parasites. Il n'y a pas de projet d'urbanisme touchant la ville haute, qui doit rester le plus possible "comme avant" et remplir sa fonction de "témoin du passé".

la commission municipale d'urbanisme

La modernisation du centre-ville pose des problèmes d'urbanisme que complique l'importance du patrimoine ancien qu'il faut conserver. Les particuliers se trouvent fréquemment dans des situations juridiques délicates lorsqu'ils demandent des permis de construire ou de démolir. Les procédures sont longues et souffrent du va-et-vient des dossiers entre les services concernés.

Aussi, l'idée d'un Bureau municipal d'urbanisme regroupant des représentants des divers services, qui se concerteraient officieusement avant d'adopter une position commune, germe-t-elle dans les esprits. Le Conseil municipal, dans sa séance du 20 novembre 1970, est saisi d'une proposition de création du "Bureau municipal d'Urbanisme" qui est adoptée à l'unanimité. Il se réunira en "Commission d'Orientation" ouverte au public, qui viendra présenter ses projets et exposer ses difficultés. La Commission d'Orientation se compose des représentants de la Municipalité, de ses Services Techniques, de la DDE, ainsi que de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'architecte-urbaniste de la Ville.

Elle doit raccourcir, dans toute la mesure du possible, les délais d'obtention des permis de construire et clarifier les situations délicates. Un autre volet des travaux du Bureau est de définir un programme d'action à long terme, afin de "réaliser une urbanisation cohérente et efficace" en respectant "le capital que représente le patrimoine ancien de la ville".

5. - La phase des réalisations

Une fois définis les termes de l'expansion, il faut passer à une phase plus pratique menant aux réalisations prévues par le Plan d'Urbanisme.

le Plan d'Urbanisme de Détail de la ville basse

Entre le PDUI proprement dit et les projets d'exécution se situe un document-charnière : le Plan d'Urbanisme de Détail de la ville basse, élaboré en 1971.

Il complète les grands choix du PDUI qui ne pouvait trancher, vu son caractère général, les points délicats du réaménagement de la ville basse. Le Plan de Détail est présenté, dans son rapport justi-

ficatif, comme une "une stratégie d'aménagement du centre" indispensable si l'on veut éviter "l'urbanisme sauvage" et insérer correctement le programme de réorganisation dans un cadre ancien réputé.

La mise au point d'un programme de transformation de la ville basse amène à élaborer une stratégie d'ensemble qui tente de "dépasser la prétendue alternative : VIE URBAINE ou MUSEE URBAIN".

Le Plan d'Urbanisme de Détail oppose deux conceptions de la sauvegarde du patrimoine historique.

D'un côté, la stricte conservation, qui consiste à refuser toute modification ou démolition "pour conserver à l'immeuble son caractère de témoin". Pour les tenants de cette attitude - jugée passéiste - l'âge des bâtiments devient le critère fondamental tandis qu'on se soucie peu de la valeur et de la signification historique des bâtiments que l'on conserve.

De l'autre, le Plan de Détail entend mettre en lumière la "véritable valeur du patrimoine légué par le passé" afin de l'intégrer à la ville en évolution. Cette façon de voir permet d'esquiver les situations conflictuelles qui ne manquent pas de surgir lorsqu'on s'entient à une politique de stricte conservation.

Le Plan de Détail dissocie le monument historique proprement dit, "qui ne pose pas en tant que tel un problème d'urbanisme" de l'ensemble urbain ancien. Il crée pour l'analyse le concept de "paysage urbain historique" qu'il propose de définir comme "décor du spectacle qu'est la vie urbaine, qui nous est donné par cette tradition, cette filiation du passé dans laquelle on ressent une certaine aisance".

La ville ancienne y est comparée à une maison où les rues, volumes en creux, sont les couloirs, les places les pièces de séjour, les perspectives les fenêtres... Dans le même ordre d'idées, les façades des immeubles anciens sont les tapisseries et les monuments historiques le mobilier. C'est la "valeur plastique qui donne à l'ensemble son originalité unique". Lorsque le paysage urbain et l'architecture sont tous deux typés, on a affaire à un "environnement ancien homogène" qu'il y a lieu de conserver et d'intégrer à l'aménagement futur. Quant aux immeubles anciens isolés, leur sort doit être décidé en fonction de leur "valeur" et des contraintes qu'impose leur conservation.

les actions proposées

Dans cette perspective, le centre ancien de la ville basse, considéré comme "environnement ancien homogène", doit être l'objet d'une politique active de mise en valeur et de réhabilitation, car les quartiers anciens ne doivent pas être des quartiers morts. On y plantera si possible des commerces de détail et on favorisera l'installation de professions libérales. Les rues du centre-ville pourront être réservées, au moins à certaines heures de la journée, à la circulation piétonne.

Reste à régler le problème des activités nécessitant des volumes immobiliers importants et incompatibles avec l'environnement ancien. C'est là qu'entrent en jeu les deux "secteurs opérationnels" projetés qui voisinent avec le centre ancien : le Quartier militaire Delort, dont il est question dans le PDUI, et le quartier situé au sud du centre-ville, de part et d'autre de la rue Aristide-Briand. Le Plan de Détail préconise le maintien des alignements existants afin de ne pas dénaturer les "volumes en creux" du paysage urbain constitués par les rues et les places et propose d'abroger les décisions de mise à l'alignement prises par le passé.

L'architecte-urbaniste conseil de la Ville, qui a été chargé par la DDE de l'élaboration du Plan, a travaillé en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, concertation qui a permis une évaluation précise du patrimoine ancien et un accord sur les conceptions d'ensemble.

Se dégagent des justificatifs du Plan de Détail de la ville basse un ensemble d'attributs de la ville du passé, plus explicite et plus structuré que ceux qui sous-tendent le reste de notre documentation sur Provins.

En ressort, tout d'abord, cette dualité fondamentale vie urbaine/musée urbain, considérée comme une idée généralement reçue, mais que les auteurs du Plan de Détail se refusent à envisager comme une fatalité à laquelle on ne pourrait que se soumettre.

Chacun de ces termes est le point de départ d'une chaîne d'images et de jugements. De cette dualité découle la distinction opérée entre les monuments historiques, témoins du passé, et l'ensemble urbain ancien, lieu vivant. L'intérêt du quartier historique, lorsqu'il est accepté comme cadre de vie, ne contredit plus l'expansion urbaine et l'on peut dès lors y installer des activités à sa mesure.

Un autre aspect qui revient sans cesse dans le discours sur la Ville du Passé est celui de sa valeur. Ce terme apparaît avec une grande fréquence, assorti de divers attributs.

Elle est esthétique lorsqu'il s'agit de "la valeur plastique" des "volumes en creux" de la ville basse, de l'éventuelle "valeur architecturale" de certains immeubles isolés ou lorsqu'elle est "rehaussée par la richesse des parois" que constituent les façades anciennes.

Le temps, l'histoire en sont aussi la source lorsqu'on parle de "la véritable valeur du patrimoine légué par le passé". Dans le Plan de Détail, les jugements sont nuancés sur ce point. Il ne suffit pas qu'un bâtiment soit ancien pour avoir de la valeur, il doit aussi s'intégrer à un ensemble pour constituer "un environnement ancien homogène" qui devient alors "une valeur urbanistique fondamentale et inaliénable".

Les qualités que l'on reconnaît à la Ville du passé sont toujours ramenées à cette notion de valeur : la beauté, l'importance du passé, l'aspect global de l'environnement ancien se retrouvent sur une même échelle conceptuelle.

L'intérêt des termes de ce Plan de Détail pour l'analyse des représentations de la ville du passé vient de ce qu'on y a adopté une attitude de recherche et rompu avec une idéologie qui ne fait de la ville du passé qu'une ville-musée.

projets de restructuration des bâtiments et services publics :
l'exemple de l'Hôtel-de-Ville

Entre 1965 et 1971, les administrations se sont attachées à concrétiser les projets du PDUI concernant les services publics. La Municipalité a décidé de construire un nouvel Hôtel des Impôts et, en 1971, commencent les premiers pourparlers au sujet de l'Hôtel des Postes. Cette administration souhaite réaliser un centre qui desservirait Provins et six communes des alentours. L'Hôtel des Postes, qui emploierait à terme 51 préposés, est prévu pour desservir une population de 33.000 habitants (prévisions démographiques pour 1985, qui s'avèreront aussi réalistes que la plupart des chiffres de population avancés à cette époque dans les documents d'urbanisme). Ce projet sera vite - et est encore - source de tension entre la Ville et les P. et T. L'emplacement envisagé pour le nouvel Hôtel des Postes est celui de l'ancienne Maison d'Arrêt (rachetée il y a plus de quinze ans par la Ville), ce qui n'est pas sans poser des problèmes, dont celui du stationnement du parc automobile des P et T (vingt-cinq fourgonnettes de distribution) n'est pas le moindre. Le conflit devra être résolu rapidement car l'actuel bureau ne suffit plus à couvrir les besoins de Provins.

Autre projet avorté, celui de la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville, opération également affichée comme prioritaire dès 1965. L'exiguïté des locaux actuels n'allait en effet plus pouvoir supporter la croissance de la population.

Une étude des possibilités d'implantation sera effectuée, qui prend comme base les chiffres suivants : la Mairie devrait pouvoir disposer de 1.200 m² de planchers, auxquels il faudrait ajouter au minimum 900 m² de parkings et 2.000 m² de plantations et circulations piétonnes. Deux préoccupations gouvernent le choix : loger les voitures, assurer un aspect agréable au site. Pour y répondre, on n'envisagera pas moins de sept localisations éventuelles. L'une des solutions consisterait en un agrandissement sur place de l'actuel Hôtel-de-Ville, dont l'intérêt majeur serait de conserver l'emplacement traditionnel en plein centre actif.

L'ancienne prison pourrait aussi faire l'affaire, car elle se situe tout près de l'Hôtel-de-Ville. Cependant, se poseraient des problèmes de stationnement et l'expansion commerciale prévue dans ce quartier risquerait de n'être pas compatible avec les activités de l'édifice public qui accueille parfois de nombreux visiteurs lors des cérémonies.

On envisagerait aussi la possibilité d'utiliser le "terrain Sainte-Croix", propriété de la Ville qui jouxte le jardin Garnier. On souligne que cet endroit bénéficie d'un "cadre remarquable [...]"

avec des perspectives sur le clocher de l'église Sainte-Croix et la ville haute". Ceci fait écho à la préoccupation de "raccorder l'édifice à la tradition historique de la ville". Dans le même ordre d'idées, la place du 29^e Dragons, qui est aussi envisagée dans les hypothèses de localisation, ne sera pas retenue : même si la superficie du terrain est convenable, il est excentré au Nord-Est de la ville et se situe dans un "cadre urbain assez médiocre".

On pense aussi à l'Hôtel-Dieu adossé au bas des pentes de la ville haute et qui doit être libéré par les services hospitaliers. Ici se pose le problème déjà rencontré pour le lycée Thibaut de Champagne. L'Hôtel-Dieu est un bâtiment classé qu'on ne peut ni démolir ni transformer de façon apparente. Comment implanter un Hôtel-de-Ville moderne dans un hôpital du XVII^e siècle ?

Les deux dernières localisations envisagées seront le Quartier Delort et la "Prairie-entre-Deux-Eaux", située à l'extérieur de la ville et encore non bâtie.

L'Hôtel-de-Ville est, par excellence, l'édifice qui cristallise la vie civique de la cité. C'est à ce titre qu'il est intéressant d'analyser les arguments développés pour décider de son implantation.

L'importance de la proximité avec l'ancienne Mairie a déjà été notée, de même que les perspectives sur les Monuments Historiques. Se manifestera le souci de respecter la tradition et la vie de la vieille ville. Dans les perspectives sur les monuments et les sites intéressants, la préoccupation esthétique est une fois de plus dominante. En ce qui concerne le "bien-être" que doit inspirer l'édifice, on pense en premier lieu aux espaces verts puis à la circulation des piétons. Ces deux éléments reviennent périodiquement lorsqu'on projette de réorganiser le centre et répondent probablement à une certaine idée de la ville ancienne.

Néanmoins, ces facteurs sont toujours mis en balance avec le stationnement automobile. Finalement, le projet de nouvelle mairie n'a pas eu les suites escomptées, notamment pour des raisons financières. L'Hôtel-de-Ville est donc resté dans ses locaux traditionnels mal adaptés ; on a seulement procédé à un ravalement de façade (*).

les activités du Bureau municipal d'Urbanisme

les suites du décret Malraux

Le Bureau municipal d'Urbanisme se réunissait une fois par mois afin d'examiner les problèmes de construction qui se posent aux Provençols.

Entre 1971 et 1975, nous relevons dix refus de permis de construire, dont huit en application du décret Malraux. Nous en citerons quelques-uns à titre d'exemples caractéristiques.

(*) De la façade seule et pas même des pignons...

Monsieur X est propriétaire d'un terrain à la Nozaie (zone du décret Malraux) et sur lequel il désirait construire. Située en secteur C, cette parcelle est d'une surface de 1.200 m² alors qu'une surface de 2.000 m² est exigée pour qu'un terrain soit constructible. Le propriétaire envisage d'acheter les 800 m² manquants à son voisin. La parcelle de ce dernier mesure 1.992 m², ce qui est jugé insuffisant pour qu'une autorisation de division soit accordée. Monsieur X demande la reconsidération du décret et l'obtention d'une dérogation. Le Bureau d'Urbanisme lui répondra que le décret ne comporte pas de clause dérogatoire et qu'il est donc impossible de donner une suite favorable à sa demande. Cependant, il lui conseille d'informer le maire afin que son problème soit inclus au contentieux en cours visant à obtenir une reconsidération du décret.

D'autres affaires tirent leur source d'imprécisions dans la fixation du périmètre de protection. Ainsi, Monsieur Y présente à la Commission l'acte d'acquisition d'une parcelle de superficie supérieure à 1.900 m². Mais d'après le cadastre, la surface du terrain serait moindre, ce qui rendrait la parcelle inconstructible au titre du décret Malraux. Cependant, l'ABF accepte d'appuyer une demande de dérogation visant à obtenir la constructibilité de la parcelle.

Dans l'ensemble, la Commission d'Urbanisme s'en tient à une application stricte du décret Malraux - et que pourrait-elle faire d'autre ? - mais reconnaît volontiers les situations litigieuses qui lèsent les propriétaires et qui sont souvent dues au fait que le zonage effectué au titre du décret ne correspond pas aux limites des parcelles. Par contre, les propriétaires qui font appel à la Commission demandent systématiquement la révision du texte afin de retrouver leur plein droit d'usage du sol. Il semble que le public ait du mal à faire la part entre l'intérêt de la collectivité et ses problèmes particuliers - l'enquête le montre largement.

Deux refus de démolir liés à la protection des sites, qui vont retentir longuement l'attention de la Commission sont de bons exemples des contraintes et des ambiguïtés qui caractérisent la volonté de sauvegarde de l'Etat.

Madame V est propriétaire d'un immeuble XVIII^e très vétuste, en bordure de la RN 19. Sa demande de démolition lui est refusée par arrêté préfectoral du 20 mars 1968, en contradiction avec un avis favorable du maire. Elle se trouve dès lors dans une situation très inconfortable, les compagnies d'assurances refusant de couvrir les accidents pouvant toucher des tiers sur la voie publique en cas d'effondrement. Ainsi, Madame V se retrouve-t-elle juridiquement responsable de sinistres contre lesquels elle ne peut se prémunir. De plus, ce bâtiment semble devoir être frappé d'alignement du fait des travaux projetés sur la RN 19. La Commission d'Urbanisme décide donc d'attendre que soient connus les tracés routiers définitifs puisque, si l'immeuble est destiné à disparaître, il faudra reconsidérer le problème... En fin 1972, le commissaire de police rappelle au maire le danger que représente l'immeuble. On décide alors d'informer l'ABF qu'une procédure visant la promulgation d'un arrêté

de péril va être entreprise : on pourra alors décider des mesures ou de démolition ou de consolidation à prendre. Les Bâtiments de France persistent dans leur volonté de conserver cette construction du XVII^e siècle et Madame V est invitée à la consolider, ce qu'elle ne peut envisager vu le coût de l'opération. On lui suggère alors d'essayer de vendre en précisant que si elle n'a pas trouvé d'acquéreur au bout d'un an, elle pourra déposer une nouvelle demande de démolition, qui sera alors susceptible d'être acceptée. A ce jour, les choses en sont là... Il est probable que le bâtiment sera démolli, malgré le souhait persistant de l'ABF qui ne dispose d'aucuns moyens financiers pour aider à le conserver. (*)

L'affaire W est du même type. Ce propriétaire d'un ensemble d'immeubles très vétustes dont les murs sont baignés par les eaux de la Voulzie et situés à l'angle de la rue Victor-Garnier et de la rue des Marais, souhaite depuis longtemps les démolir afin de construire à leur place des immeubles de rapport. Il se voit également opposer un refus à sa demande de permis de démolir. Les Monuments Historiques s'opposent en effet à la destruction d'une maison à pans de bois et d'une autre du XVII^e siècle, malgré leur délabrement. La Commission d'Urbanisme décide une visite des lieux afin de trancher sur l'opportunité de promulguer un arrêté de péril qui permettrait d'introduire une nouvelle demande de démolition auprès de la DDE.

Après avoir inspecté les lieux, elle tente de faire évoluer le propriétaire en autorisant la démolition d'une partie des bâtiments, qui ne présente aucun intérêt et lui propose de restructurer le plan-masse de l'ensemble en conservant la maison du XVII^e siècle, délabrée certes, mais d'une réelle valeur architecturale et ne présentant pas de danger immédiat d'effondrement. Si aucun projet "valable et rentable" ne peut être envisagé, le problème de la démolition sera reconsidéré.

Les refus de permis de démolir ou de construire émis par les Bâtiments de France montrent bien les limites de l'action de ce service de l'Etat. Il ne peut procéder, dans la quasi-totalité des cas, que par interdictions. La méthode de sauvegarde qui "consiste à refuser toute modification et toute destruction" - affirme-t-on dans le PUD de la ville basse - "tend à fossiliser le tissu urbain". Les Bâtiments de France, quant à eux, affirment que "les quartiers historiques ne peuvent pas être des quartiers morts ou des quartiers-musées". La contradiction qu'on voit là entre ces deux positions semble tenir à l'absence presque totale de moyens matériels tant du côté municipal que de celui des Bâtiments de France, et au refus des élus de créer un secteur sauvegardé en ville basse. Les Bâtiments de France, vu les très modestes crédits qui leur sont alloués, ne peuvent accorder que de très maigres subventions alors que les incitations financières semblent, de l'aveu de tous, constituer le meilleur sinon le seul moyen pour décider les propriétaires à restaurer plutôt qu'à laisser leurs immeubles tomber en ruines ou à les démolir. Les Bâtiments de France se trouvent donc, de fait, dans l'impossibilité de mettre en pratique "la politique plus active" de sauvegarde du patrimoine ancien qu'ils préconisent en accord avec le Plan d'Urbanisme de Détail de la ville basse.

(*) Ce que, si besoin était, cette déclaration d'un A.B.F. suffirait à attester : ... "Pour l'entretien des monuments historiques [du département] : 11 millions d'anciens francs par an ! C'est suffisant pour nettoyer les gouttières"...

C'est là un point constamment évoqué dans les entretiens. Personne ne comprend qu'aucune subvention ne puisse être attribuée pour contribuer à de telles opérations de sauvegarde ("C'est eux qui commandent et c'est vous qui payez !"). Une enquêtée n'acceptera l'entretien que pour pouvoir s'exprimer à ce sujet, dans l'espoir que les chercheurs pourront faire quelque chose pour elle...

Au demeurant, il convient de souligner qu'on ne relève dans ce domaine aucune intervention - même symbolique et d'incitation - de la Ville. Ceci tient sans doute pour une large part à la faiblesse des ressources communales, insuffisance de moyens qui ne saurait cependant suffire à expliquer cette absence de politique. D'autres villes petites et moyennes prennent en effet une part active dans des interventions de cette nature. Nous aurons à y revenir.

les projets de lotissement dans la ville ancienne

Durant sa période d'activité, le Bureau municipal d'Urbanisme a mis sur pied deux projets d'implantation de pavillons sur des parcelles non bâties.

Le projet de lotissement C, situé entre l'avenue du Souvenir et la rue Sainte-Croix, est présenté à la Commission à la fin de 1971. Il propose la construction de huit pavillons sur des parcelles de 800 à 1.100 m². A son début, ce projet pose des problèmes à la municipalité, qui possède des réserves foncières non négligeables dans cette zone, dont une parcelle sur laquelle est édifié un ancien presbytère dont la démolition a été décidée à des fins de restructuration du quartier. Par ailleurs, le PDUI prévoit la construction d'une rue traversant le terrain C et desservant la réserve foncière communale où l'on projette d'installer des équipements collectifs (sans qu'il soit précisé lesquels). Il faut donc que le lotissement s'inscrive correctement dans ce plan d'urbanisme et les membres de la Commission critiquent le plan-masse qui leur est présenté. Le lotissement projeté se situe à côté de l'église Sainte-Croix, au coeur de la ville basse, et doit s'intégrer le mieux possible au paysage urbain par son architecture et l'orientation des bâtiments. Pour cela, la Commission demande des constructions "en chaîne" à l'image de ce qui existe dans le quartier. L'ABF souhaite que le tracé de la voie nouvelle traversant le terrain C et le plan-masse du lotissement soient traités simultanément afin d'obtenir une bonne structuration de l'ensemble. Suivent de longues discussions sur la voie nouvelle, destinée à décharger le trafic de la rue Sainte-Croix lorsque la municipalité occupera sa réserve foncière. Après avoir envisagé une emprise de 14 mètres, on décide finalement de construire une "voie légère" ayant "un aspect piétonnier". Cette rue serait une "voie privée ouverte au public", dont les lotisseurs assumeraient la charge financière. En compensation, le nouveau plan-masse permettrait la construction de 13 pavillons au lieu des 8 initialement prévus. Le Plan s'intègre à la restructuration de la ville basse prévue par le PDUI. L'esthétique des lieux est fortement prise en considération, d'une façon globale, en rapport avec l'allure du quartier et l'on tente d'y intégrer les questions de voirie, toujours cruciales à Provins.

Cependant, on a surtout soigné l'aspect extérieur du lotissement du côté de l'avenue du Souvenir, tandis que l'intérieur de la parcelle lotie présente un désordre architectural qu'on aurait pu peut-être éviter. Notons l'aspect piétonnier du projet de voie nouvelle, qui va dans le sens des choix du PUD. Dans le même ordre d'idées, signalons que la Commission d'Urbanisme a refusé, en juin 1971, l'établissement d'un magasin boulevard du Grand Quartier Général, voie communale interdite aux voitures qui longe la "fausse rivière" à la périphérie de la ville basse. L'unique motif en était que les propriétaires du magasin ne manqueraient pas de demander l'ouverture de cette voie à la circulation automobile, dans l'intérêt de leur négoce. Or, la politique de la municipalité en la matière est de "préserver au maximum les espaces verts et les promenades existantes".

Le second lotissement, situé en ville haute (Cours-aux-Bêtes) occupera la Commission d'Urbanisme de 1972 à 1976. Ce lieu-dit, situé intra-muros le long des remparts, à l'Ouest de la ville haute, était dévolu, lors des grandes foires du Moyen Age, à la pâture des bestiaux ; il est aujourd'hui occupé dans sa plus grande partie par de petits jardins potagers.

La Commission est parfois saisie de demandes de permis de construire dans ce secteur, pour des parcelles supérieures à 400 m² et, en principe, constructibles. Un projet de lotissement portant sur trois parcelles a été refusé par la Commission des Sites qui souhaiterait qu'un plan de masse général soit élaboré pour toutes les parcelles comprises entre la Sente du Cours-aux-Bêtes et la Sente du Tourillon. Les Bâtiments de France, comme pour le lotissement précédent, entendent protéger le site en imposant des règles d'architecture et des qualités de matériaux pour les constructions prévues. Or, nombre de parcelles dans ce secteur sont inférieures à 400 m² et donc inconstructibles. La Commission d'Urbanisme songe alors à créer un Syndicat de propriétaires qui remembrerait le parcellaire et réaliserait les travaux d'infrastructure nécessaires à la viabilité. Les terrains seraient ensuite revendus en une dizaine de lots constructibles. Dans ce but, le maire envoie, conformément aux intentions du Bureau d'Urbanisme, une lettre circulaire aux propriétaires du Cours-aux-Bêtes. Il y souligne les difficultés d'obtention de permis de construire dans cette zone, dues notamment aux contraintes de protection du site inscrit de la ville haute. Il informe les propriétaires de l'importance historique de ce quartier : construire à cet emplacement serait en quelque sorte renier sa signification historique. Aussi est-il probable que lors de l'élaboration du POS, le Ministère des Affaires Culturelles "fera tout ce qui est en son pouvoir pour interdire ou limiter la construction dans ce secteur". Néanmoins, l'ABF serait éventuellement favorable à un projet de lotissement groupé respectant le site. La lettre du maire insiste sur l'intérêt économique de l'affaire en soulignant que les transactions sont rares dans ce secteur et se font au prix du terrain à jardinage. Après quoi, il présente le projet d'association syndicale et invite les propriétaires à remplir un questionnaire joint et à participer à une réunion ultérieure en mairie. Il précise en outre que la Ville n'entend jouer qu'un rôle d'animation : c'est aux propriétaires à prendre en mains leur projet.

L'opération capote, la quasi-totalité des propriétaires du Cours-aux-Bêtes opposant un refus catégorique au projet de remembrement qui leur était présenté.

Il convient de noter que la Ville semble tenir à ne pas contraindre les propriétaires et n'entend assumer qu'un minimum de responsabilités dans l'affaire. C'est le Ministère des Affaires Culturelles qui est présenté comme le principal responsable des difficultés de constructibilité. La municipalité informe cependant le public de ce qui motive la protection du Cours-aux-Bêtes et l'argument de conservation de la ville haute telle qu'elle était au Moyen Age est présenté comme la préoccupation **principale** des Affaires Culturelles.

La Commission municipale d'Urbanisme, malgré le nombre d'affaires qu'elle a traitées, a finalement dressé un bilan négatif de son action. Certes, le traitement des affaires courantes a été facilité, mais aucun des problèmes réellement épineux n'a pu être résolu. Le sort des immeubles V et W n'a pas été résolu par la Commission et le lotissement du Cours-aux-Bêtes n'est pas réalisé. Aussi, la dissolution de la Commission a-t-elle été décidée. Là encore, on peut s'interroger sur la part du libéralisme de la Ville dans cet échec. D'autres municipalités en effet ont expérimenté avec succès des solutions de ce genre. C'est d'ailleurs sur la base de son expérience à Autun que l'architecte en chef des Monuments Historiques avait fortement encouragé la mise en place de cette Commission.

On peut aussi se demander si l'efficacité d'une telle structure n'a pas été compromise par la complexité du réseau de servitudes et la délicatesse des choix, toujours conflictuels, propres à Provins.

6. - La deuxième génération des documents d'urbanisme : le Plan d'Occupation des Sols

L'établissement d'un POS pour Provins est prescrit par arrêté préfectoral du 30 juin 1974.

L'ensemble du rapport de présentation (à l'époque du travail sur le terrain, le POS n'avait pas encore été soumis à l'enquête publique) est conçu en cohérence avec, d'une part, le PDUI qui l'a précédé et, d'autre part, avec le Schéma Directeur de la région d'Ile-de-France (approuvé le 1er juillet 1976).

Il fait notamment le point sur l'évolution socio-économique et démographique. De 1962 à 1975, la population est passée de 10.927 à 12.288 habitants (soit une progression de 153 habitants l'an contre 90 de 1954 à 1962), données qui sont à rapprocher de l'évolution du parc de logements. Entre 1968 et 1976, 716 logements en collectif et 119 individuels ont été édifiés : plus de 80 % de collectifs type HLM, qui correspondent aux programmes de la ZOH de Champbenoist. Ceci a été accompagné d'un desserrement de la population du centre-ville (le coefficient moyen d'occupation des logements est passé de 3,08 en 1962 à 2,90 en 1975). Les constructions de Champbenoist

ont notamment entraîné l'abandon d'habitations vétustes en ville basse (qui entrent dans les 310 logements inoccupés recensés en 1975). Ces résultats sont présentés comme concordants avec les prévisions du PDUI. Les logements neufs ont permis d'apporter un début de solution aux problèmes posés par l'habitat vétuste de la ville basse et on continue à préférer le transfert de population dans des logements neufs à la réhabilitation du parc ancien.

Le rapport met également l'accent, comme le faisait déjà celui du PDUI, sur l'industrialisation considérée comme problème majeur pour la ville, et relève que 25 établissements industriels se sont installés dans la ZI entre 1966 et 1975 (*). La zone aménagée est aujourd'hui entièrement occupée, mais la mise en service des établissements reste partielle. On peut encore espérer, au maximum, la création d'environ 250 emplois.

les problèmes à résoudre

Les problèmes majeurs mis en avant sont :

- la diversification des formes d'habitat (mettre l'accent sur la production de logements individuels, ce qui ne sera pas sans poser des problèmes de consommation de terrains) ;
- l'accueil de nouvelles activités et de nouveaux équipements (développement, notamment, de l'hôtellerie, la plupart des touristes attirés par Provins ne faisant que visiter la ville dans la journée et n'y séjournant pas) ;
- l'amélioration de la circulation et du stationnement au centre-ville (la déviation de la RN 19 s'avérant insuffisante pour limiter le trafic Nord-Sud qui encombre le centre-ville et les places de stationnement étant encore en nombre trop restreint) (**); le projet de POS propose de préserver les alignements des rues de la ville basse afin de ne pas défigurer le "paysage urbain" et, parallèlement, de donner une plus grande importance aux cheminements piétons dans "les espaces les plus animés et les plus caractéristiques" (***) ;

(*) Nombreux sont les enquêtés qui font remarquer qu'il s'agit moins de créations d'entreprises que de desserrement d'établissements qui "étouffent" dans Provins. De plus, insistent-ils, cela ne correspond qu'à des créations d'emplois minimales pour les Provinois.

(**), Un plan de circulation est d'ailleurs en train d'être mis en oeuvre. Notons également dans le domaine des transports que, pour réduire la coupure physique et psychologique entre la "ville neuve" de Champbenoist et le centre-ville, la municipalité a mis en place "Probus", service d'autobus gratuits (coût annuel pour la ville : 600.000 F).

(***) Ce qui, dès la fermeture des commerces, entraîne, on le sait, une désertification du centre... (Ceci semble d'autant plus grave à nombre de vieux Provinois que, constatent-ils, les commerçants habitent de moins en moins au-dessus de leur boutique). A Provins comme ailleurs, il y aurait beaucoup à dire sur ce phénomène de "mode" et sur le traitement, véritable "naturalisation", réservé aux espaces piétons par les techniciens.

- renforcer la cohésion urbaine entre Champbenoist et le centre ; on envisage au POS une occupation des terrains séparant Champbenoist de la ville par des équipements publics qui seraient communs aux vieux quartiers et à la ZOH.

les objectifs

Le POS se préoccupe donc essentiellement d'affiner de façon plus qualitative les aménagements à apporter aux espaces disponibles sur le territoire communal dans la perspective d'expansion qui avait animé le PDUI.

Les objectifs du POS sont également fondés, nous l'avons noté, sur le Schéma Directeur régional, qui considère Provins comme ville moyenne, métropole cantonale avec ses équipements inter-communaux (hôpital, lycée, gendarmerie, piscine, etc.), son activité administrative de sous-préfecture, pôle commercial, principal centre d'activités de la région, centre touristique et culturel.

La sauvegarde du patrimoine ancien impose, enfin, des choix "en douceur" qui permettront d'assurer l'expansion sans nuire au site.

Les objectifs proposés sont donc, pour l'essentiel :

- sauvegarder le patrimoine historique ;
- réaffirmer le rôle central de la ville basse ;
- favoriser la création d'emplois (pour conserver le taux d'emploi actuel, sont envisagées l'installation de commerces en ville basse, l'implantation d'"activités diffuses" dans le tissu existant, la création de zones spécialisées pour l'accueil d'activités génératrices d'emplois mais aussi de nuisances) ;
- poursuivre la construction de logements (200 au titre de la dernière tranche de Champbenoist, 470 dans le tissu urbain, notamment à la périphérie de la ville basse qui comprend des terrains libres ou mal utilisés, de nouvelles zones d'urbanisation s'intégrant à l'existant pour des opérations groupées de constructions individuelles) ;
- prévoir des réserves foncières pour la circulation et le stationnement (voie nouvelle entre la route de Montereau et le boulevard Carnot, qui desservirait la Prairie-entre-Deux-Eaux : il s'agit des vestiges du projet de "pénétrante Sud" prévue au PDUI et abandonné depuis - parc de stationnement de surface de 125 places, pouvant être triplé par la réalisation de niveaux souterrains, etc.) ;
- de même, prévoir des réserves pour les équipements inter-communaux (localisés à la Prairie-entre-Deux-Eaux, entre Champbenoist et la ville basse : Hôtel des Impôts, casernes de gendarmerie et de sapeurs-pompiers, centre de la Protection Civile) et communaux (agrandissement du jardin Garnier

PROVINS

ZONAGE du POS.

Echelle 1/25.000^e

UA ville ancienne



UAa ville basse



UAb périphérie de UAa



UAc ville haute



UAd secteur UA /ss décret 03/61



UB mixte habitat/activités



UC résidentiel individuel



UD extension récente



UX industries - entrepôts



UY chemin de fer



NA naturelle urbanisable -
habitation



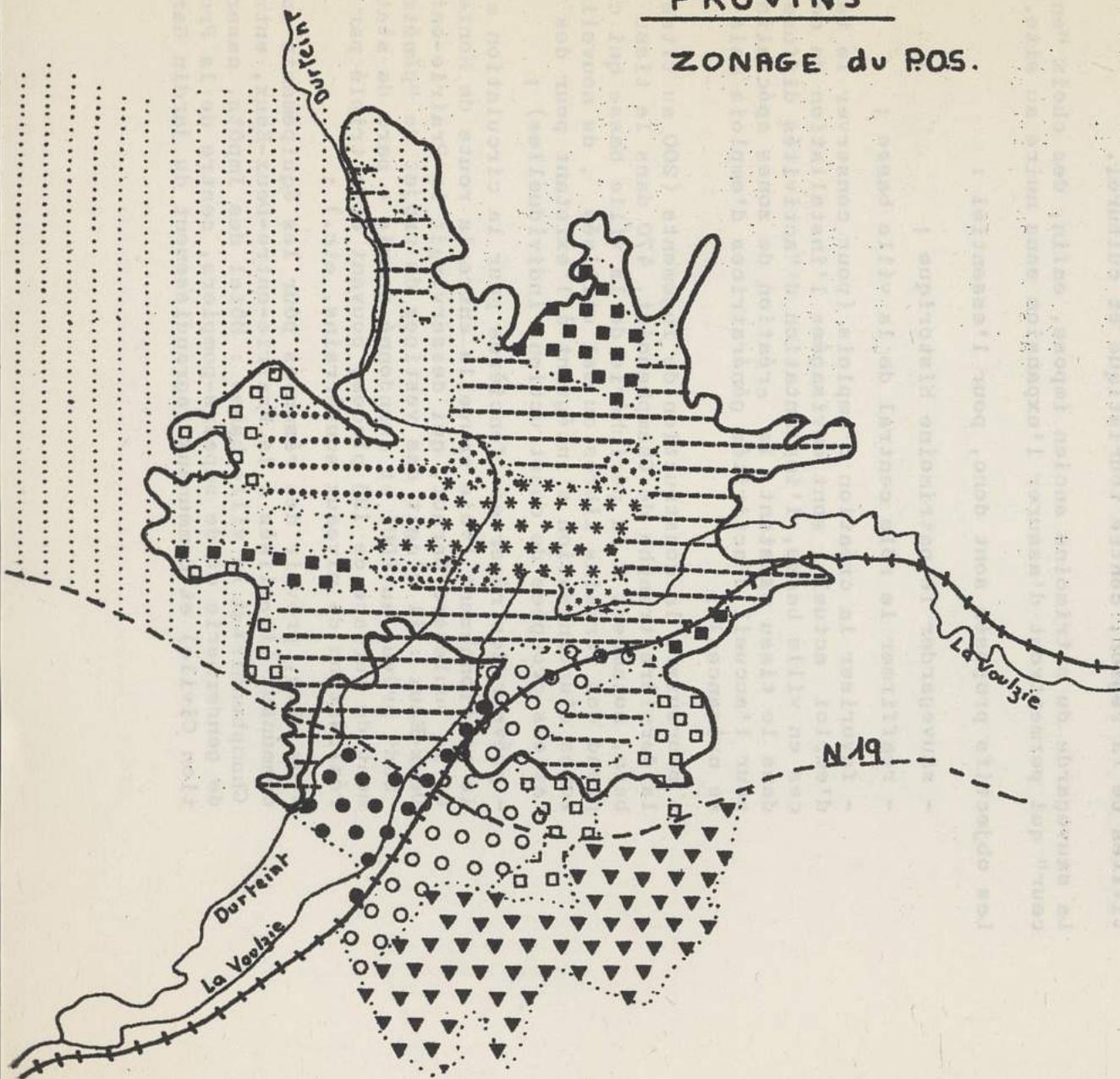
NAx naturelle urbanisable -
activités



NC naturelle agricole



ND naturelle protégée



et du théâtre des Remparts, nouveau groupe scolaire, centre aéré, extension du centre sportif, création d'une salle polyvalente d'équipements sportifs et éducatifs).

le zonage

Le projet de POS distingue, classiquement, entre zones urbaines (U) essentiellement consacrées à l'habitat et aux activités industrielles et commerciales et zones naturelles (N).

La zone UA regroupe la ville haute et la ville basse qu'elle soumet à une même réglementation car "il convient d'y faire preuve à l'avenir du même souci de sauvegarde du patrimoine historique et de mise en valeur de l'ensemble urbain ancien".

Différents secteurs sont créés pour tenir compte de la spécificité de certains quartiers : UAa (ville basse), UAb (périphérie de la ville basse), UAc (ville haute), UAd (secteur soumis au décret Malraux). La création d'activités de faible importance est admise dans la zone UA, sauf en secteur UAc, ce qui intensifie les servitudes en ville haute. La zone UB se situe en limite de la zone UA et regroupe un ensemble de terrains urbanisés depuis moins d'un siècle. La réglementation y est assez souple et permet la création d'activités nouvelles de faible importance (moins de 500 m² de planchers). La zone UC, principalement destinée à l'habitat individuel, comprend deux secteurs, UCb et UCd, qui reprennent les dispositions du décret Malraux relatives aux secteurs C et D des protections.

Les zones naturelles intègrent, elles aussi, les mesures de protection des sites. La zone NA, actuellement non urbanisée, doit permettre une extension modérée de la ville par des opérations concertées (ZAC ou lotissements). Elle comprend un secteur NAa, situé en ville haute aux abords du Cours-aux-Bêtes, où les règlements sont adaptés à l'environnement ancien.

La zone ND est spécialement créée pour les terrains où dominent les préoccupations de sauvegarde du patrimoine historique archéologique et paysager. Les "activités proches de la nature" pourront cependant y être admises sous certaines conditions. Elle est divisée en quatre secteurs, dont deux sont régis par le décret Malraux.

Le POS prévoit en outre des "précautions d'environnement". Elles portent sur la préservation du plateau agricole où toute construction susceptible de détruire l'équilibre économique et écologique est interdite, sur la protection des espaces boisés des vallées et du boulevard d'Aligre qui ceinture la ville ancienne. La construction au bord des cours d'eau est autorisée en zones urbaines afin d'en conserver le pittoresque. En effet, les ruisseaux qui parcouraient la ville étaient traditionnellement bordés d'immeubles, parfois agrémentés de lavoirs qui leur confèrent un caractère particulier. On prévoit aussi de remanier les plans d'alignements afin de ne conserver que les dispositions qui permettent de conserver intact le paysage urbain de la ville ancienne.

Quelques remarques s'imposent quant aux différences entre les propositions du PDUI et les prévisions qui caractérisent le POS. Elles tiennent pour l'essentiel à l'échec de la plupart des premiers projets d'aménagement urbain.

Ainsi le PDUI était-il axé sur une restructuration du centre-ville s'appuyant sur le Quartier Delort, propriété des Armées qui semblent de moins en moins disposées à s'en dessaisir. Il est alors permis de s'interroger sur le réalisme des objectifs de réaménagement du centre-ville quand l'un des éléments majeurs du projet s'avère faire défaut. Le rapport de présentation n'aborde pas cette question et ne propose aucune solution de rechange.

De même, le PDUI prévoyait, afin de réduire les engorgements du trafic, une déviation de la RN 19 (mise en service en 1975) ainsi qu'une "pénétrante Sud" se terminant sur un parking en centre-ville. Les oppositions, les difficultés liées à la réalisation de cette dernière (*) (et aussi, sans doute, la fin de la mode des pénétrantes...) l'ont fait abandonner, malgré son caractère fondamental (affirmé comme tel au PDUI en tout cas) pour l'amélioration de la voirie communale et il n'y sera même plus fait allusion dans les documents préparatoires du POS.

Il en est de même en ce qui concerne la "restructuration administrative" prévue par le PDUI pour satisfaire aux objectifs d'expansion de la commune. En 1965, les élus préoyaient des réalisations qui n'ont été que très partiellement menées à terme : ainsi du nouvel Hôtel de Ville dont la construction a été abandonnée. Il est probable dans ce cas que les difficultés financières de la Ville ont été déterminantes. De façon plus générale d'ailleurs, la compatibilité des ressources communales et des projets d'urbanisme constitue à Provins une question centrale sur laquelle nous reviendrons pour conclure. Néanmoins, le maintien dans les textes du POS des axes stratégiques du PDUI sans qu'on ait le sentiment qu'il ait été réellement tenu compte des aléas et des échecs intervenus entre-temps, laisse de nombreuses questions en suspens.

7. - Le Contrat Régional et ses perspectives

Pour faire progresser ses projets d'aménagement, la Ville est à la recherche de financements. Entre les différentes procédures possibles, elle a choisi la souscription d'un Contrat Régional, choix qui n'est pas aléatoire, pas plus que ne le sont les opérations proposées. L'assemblée municipale a fait acte de candidature au 1er juillet 1977 et, dans une délibération du 30 janvier 1978 (adoptée à l'unanimité moins trois abstentions) autorise définitivement le maire à signer ce contrat, sur la base d'un "programme d'actions et d'aménagements en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants de Provins". La participation financière de la région est variable selon la nature des opérations (75 % pour les équipements piétons et la sécurité, 50 % pour les travaux touchant au station-

(*) N'oublions pas que si les opérations de voirie en milieu urbain coûtent fort cher en investissements, les charges de fonctionnement sont aussi des plus élevées.

nement, 30 % pour les monuments historiques, 20 % pour les espaces verts et les acquisitions foncières).

Deux tranches d'opérations sont prévues, dont seule la première (à réaliser dans les trois ans, soit d'ici la fin de l'actuel mandat municipal) est visée par le projet de Contrat Régional. Elle requerra une participation de la Ville d'environ 2.300.000 F (25 % du coût des "équipements routiers et travaux divers", 80 % pour les espaces verts, 80 % pour les acquisitions foncières).

La seconde tranche reste très en pointillé et nombreux sont les enquêtés au courant des projets qui se montrent très réservés quant à sa mise en oeuvre. Quoi qu'il en soit, elle devra alors faire l'objet d'une nouvelle procédure de financement.

Les propositions sont essentiellement motivées par le souci de renforcement de la cohésion urbaine et par le rôle central que doit y jouer la ville basse, sur laquelle porte la majorité des actions à entreprendre. Elles indiquent nettement les choix faits par l'équipe municipale et sont révélatrices, d'une part, des ambiguïtés qui caractérisent la volonté affichée de sauvegarde et de mise en valeur du centre-ville et, d'autre part, de la place on ne peut plus réduite affectée à la réhabilitation du bâti ancien à usage d'habitation.

la mise en oeuvre du plan de circulation, axé sur le centre-ville (limitation importante mais, hélas, classique). Coût : 400.000 F environ.

Placés devant une situation inextricable, les responsables locaux semblent en attendre un remède définitif aux embarras de circulation provoqués par les véhicules légers et par les poids lourds et qui empêchent d'"améliorer le cadre de vie et les conditions de déplacement des habitants". En créant des parcs de stationnement, on espère inciter les automobilistes à renoncer à l'usage de la voiture dans le centre ; on entend également faciliter les déplacements à pied (création de larges trottoirs dans les rues commerçantes) et à deux-roues. Le POS (comme, avant lui le PDUI) prescrivant le respect des alignements, il s'agit d'utiliser au mieux le réseau urbain existant.

l'aménagement des rues commerçantes du centre-ville, action complémentaire du plan de circulation (coût : 750.000 F environ).

On prévoit ainsi d'aménager certaines rues (rue de la Friperie, rue Hugues-le-Grand) pour les réserver aux seuls piétons et cyclistes : faire disparaître la chaussée existante, recouvrir les sols de matériaux adaptés à la marche à pied, etc. Tout ceci devrait permettre de "rendre le goût et le sens de la flânerie aux piétons" et serait complété par des plantations d'arbres et de fleurs.

la construction du parking Jardin Garnier - Sainte-Croix (coût : 650.000 F environ).

Cette action fait corps avec les précédentes, en ce qu'elle a pour but, par la création de 120 places de stationnement, de permettre une utilisation piétonne du centre commerçant. Le parking doit être installé à la place de jardins municipaux, ce qui implique l'acquisition d'un terrain enclavé dans le jardin Garnier où ceux-ci seront transférés.

On prévoit d'occuper une partie du terrain nouvellement acquis par une pelouse agrandissant le jardin Garnier jusqu'au ruisseau Lambert. Une fois encore, une grande place est donnée aux espaces plantés.

l'aménagement des abords de l'ancienne prison (coût : 1.700.000 F environ).

Les places Honoré-de-Balzac et Victor-Garnier, qui cernent l'ancienne prison, se situent tout près des rues commerçantes et de la mairie. Le marché hebdomadaire qui s'y tient en fait un lieu traditionnel d'activités commerçantes. Ce quartier doit servir d'espace-charnière entre le centre commerçant réservé aux piétons et la périphérie de la cité d'où viennent les voitures. Les aménagements proposés visent, d'une part, à réserver aux piétons la place Honoré-de-Balzac, où se tient le marché, et la rue des Cordeliers, qui débouche dans le quartier commerçant.

De surcroît, on prévoit de laisser des disponibilités de stationnement rue Jules-Verne et place Victor-Garnier. On projette d'installer à la place de l'ancienne maison d'arrêt un Hôtel des Postes nanti d'un parking d'une soixantaine de places. Les murs d'enceinte de la prison seront conservés, afin de ne pas toucher aux vestiges, proches, du Couvent des Cordeliers.

l'installation du parking de la Porte Saint-Jean (coût : 250.000 F environ).

L'installation d'un parking en ville haute vise, comme les précédents projets, à écarter de la ville ancienne, aux rues étroites et tortueuses, les flux de circulation, en particulier les autocars de touristes. Les places du Châtel et Saint-Quiriace sont actuellement transformées en parkings, ce qui dénature le site. L'implantation d'un parc de stationnement hors les murs et auquel on accéderait directement depuis la RN 19, dissuaderait les touristes de s'engager en ville haute avec leurs voitures et leur éviterait la traversée de la ville basse. Pour préserver les perspectives de la ville haute, la plantation d'écrans de verdure est prévue.

le couvent des Cordelières

Situé un peu à l'écart, au nord de la ville haute et de l'autre côté de la vallée, c'est l'un des ensembles anciens les plus importants de la ville, par sa taille et par son histoire. Edifié par Thibaut IV, comte de Champagne et de Brie, en 1248, il a été plusieurs fois partiellement détruit et on a dû le restaurer tout au long de son histoire. Fermé au milieu du XVIII^e siècle, puis transformé en hôpital pour vieillards, il a récemment perdu cette fonction, lorsque les services de l'hospice se sont installés à l'Hôtel-Dieu (à la jonction ville haute-ville basse).

Cet ancien couvent, "inscrit dans un écrin de verdure", est classé monument historique. Les ressources de la Ville lui rendent difficile l'entretien d'un ensemble de cette importance. Le montage administrativo-financier auquel on a abouti est intéressant à relever, en ce qu'il n'occasionnera aucune dépense pour la Ville. On est en effet en train d'y implanter un établissement de la Bibliothèque Nationale (Service de restauration et de reproduction de la presse régionale). La ville de Provins est ainsi déchargée de l'entretien coûteux de l'édifice tandis que la Bibliothèque Nationale y trouve un vaste espace pour installer ses services. Le projet comprend, dans un premier temps, l'aménagement des services généraux, des ateliers de restauration et reproduction, d'une première tranche de magasins de conservation sur 6.000 m² environ (on envisage la réalisation ultérieure de 10.000 m² supplémentaires de magasins).

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève actuellement à neuf millions de francs. L'Etat apportera sept millions (cinq du Secrétariat d'Etat aux Universités, deux du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie). Le solde sera subventionné par la Région au titre du Contrat Régional.

l'aménagement de l'Hôtel du Vauluisant

(coût prévu : 750.000 F).

Prévu dans la première esquisse du Contrat Régional, le projet de sauvegarde et de mise en valeur de cet hôtel du XIII^e siècle, propriété de la Ville, a été abandonné. L'hôtel du Vauluisant est situé au pied du promontoire de la ville haute, à proximité de l'ancien hôpital et à l'extrémité de l'axe commerçant du centre-ville. On prévoyait la destruction, après acquisition, de deux bâtiments vétustes contigus, de façon à dégager l'hôtel du Vauluisant et à le mettre en valeur ainsi qu'une transformation de la salle basse du rez-de-chaussée en salle de réunions et d'expositions. La construction d'une aire de stationnement, la seule prévue dans le quartier, devait en faciliter l'accès.

Mis à part l'opération du Couvent des Cordelières, qui permettra de sauvegarder au meilleur compte pour la Ville ce monument historique, on voit que les actions retenues pour l'établissement du Contrat Régional sont toutes centrées sur la circulation et

le stationnement automobiles. Chacune d'entre elles tente un partage de l'espace et une promotion des espaces piétons. Et, si l'on refuse de se cantonner à une analyse (qui serait au demeurant légitime) en termes d'automobile-raison d'Etat, il transparait dans ces choix une certaine image de la qualité de la vie liée à une image de la ville du passé, que résume bien cet attendu du dossier "rendre le goût de la flânerie". Rendre, c'est-à-dire donner quelque chose qu'on a eu et qu'on a perdu. Ce goût de la flânerie aurait donc été une caractéristique de la ville ancienne, de Provins comme ville ancienne.

Au parcage et à l'absence de voitures, au goût pour la marche à pied ou pour les deux-roues s'ajoute cette autre caractérisation, que nous avons déjà notée chez les décideurs, de la ville du passé : l'importance de la verdure. Pour chacune des opérations prévues, aussi modestes soient-elles, des plantations - ou, à tout le moins - la stricte conservation de celles existantes - sont prévues.

Les croquis d'architectes qui illustrent la plaquette-projet montrent les quartiers concernés sans voitures ou presque, avec des piétons dans un décor de façades anciennes et de frondaisons. Même au parking Garnier-Sainte-Croix, les piétons et les arbres sont plus nombreux que les voitures !

Pour la seconde tranche, repoussée dans un avenir éventuel, on envisagerait l'aménagement des abords de l'église Saint-Ayoul (avec réduction de la chaussée en faveur des trottoirs et construction d'un parking au lieu-dit "La-Réserve-à-Bois", dans le droit fil, donc, des réalisations prévues dans la première tranche).

De même, on y envisagerait des aménagements de la liaison entre Champbenoist et le centre-ville, avec promotion des déplacements piétons et deux-roues.

Y est également projetée une transformation des jardins du Couvent des Cordelières (qui s'étalent en gradins jusqu'à la route de Nanteuil) en Conservatoire de la Rose (Provins, ne l'oublions pas, est "capitale de la rose"). Mise en valeur du site monumental et des espaces plantés, intérêt culturel, création d'une voie piétonne sur la voie Pompidou (en bordure de la ville basse, de l'autre côté de la route de Nanteuil) : on retrouve là encore les trois axes des projets de "vie nouvelle" à Provins.

Enfin, entrerait dans la seconde tranche l'extension du complexe sportif situé entre le boulevard d'Aligre et la route de Nanteuil.

les acquisitions foncières

Quelques-unes sont indiquées dans le projet de Contrat Régional.

D'une part, et afin de réaliser à moyen terme le centre d'animation commun à Champbenoist et au centre-ville, la municipalité souhaite acquérir un terrain d'environ 2.000 m² dont l'actuel propriétaire (la Compagnie Française de Transports Automobiles) semble

décidée à se défaire.

D'autre part, un espace boisé de 14.800 m², le "Bois Berquin", inscrit au POS comme emplacement réservé, jouxte le centre aéré que la Ville souhaiterait agrandir. Nous nous trouvons ici entre Champbenoist et la ville basse. Cependant, des difficultés risquent de surgir du fait que ses actuels propriétaires possèdent environ 7 ha dans cette zone et, libres de les utiliser aux réserves du POS près, envisagent une opération privée de construction d'une centaine de pavillons et d'un centre commercial. Or, la Ville entame la réalisation de la dernière tranche de Champbenoist (200 logements dans les trois années à venir), qu'une telle concurrence risquerait de vouer à l'échec.

*
* *
*

Notre souhait de présenter une vision assez complète de l'évolution de Provins et de ses projets d'aménagement urbain ne doit pas pour autant faire oublier l'objet de notre recherche : les mythes de la ville du passé et leur jeu dans les projets et interventions sur le tissu urbain existant - ceci doit être rappelé pour bien marquer la spécificité et les limites des pages qui vont suivre. Interpréter ces dernières comme une critique des politiques d'aménagement étudiées, projetées ou mises en oeuvre à Provins serait en fausser gravement le sens.

Pour ce qui nous intéresse donc, il est frappant de constater que le traitement des quartiers anciens aux fins d'amélioration de l'habitat semble n'avoir jamais constitué ni un objectif ni, a fortiori, une priorité pour les responsables de la cité. Ceci peut être expliqué par la conjonction de facteurs de plusieurs ordres, sur lesquels nous allons revenir, mais suggère en tout état de cause que l'habitat, dont nous avons montré ailleurs qu'il n'était pas architecture, n'est pas non plus un réel constituant de la ville du passé pour les décideurs.

Dans les documents et dans les projets d'urbanisme, l'habitat ancien et sa réhabilitation ne participent ni de l'expansion de la ville, ni de la conservation-mise en valeur du cadre historique, ni du renforcement de la cohésion urbaine, ni de l'amélioration du cadre de vie. En effet, quand la restauration des constructions de la ville basse et leur ré-affectation à usage d'habitat sont évoqués dans les documents d'urbanisme ou assimilés - ce qui n'est pas tellement fréquent - ce n'est jamais que sur le plan des principes. Ainsi, pour ne nous référer qu'aux projets les plus récents, ceux du Contrat Régional, on note dans les premières esquisses que celui-ci pourrait inclure une opération programmée de restauration immobilière : une remise en état des îlots situés à l'Est de l'Hôtel-de-Ville et au Sud de la rue du Val, intéressant 350 logements. Mais cette opération ne figure plus dans les priorités retenues.

Les possibilités qu'offre le Contrat Régional pour des opérations globales d'amélioration de l'habitat dans les quartiers anciens et, plus largement, les aides publiques possibles pour les actions sur l'habitat existant semblent toujours avoir été écartées. C'est le cas, notamment, des opérations programmées du Fonds d'Aménagement Urbain (*). Comme nous le déclarera l'un de nos interlocuteurs : "le Contrat Régional va venir se substituer au FAU(**)...".

La seule action qu'on puisse relever en cette matière - et elle n'en était, au moment du travail sur le terrain, qu'à ses premiers balbutiements - se propose la réhabilitation d'un bâtiment ancien dans la rue des Marais (rétrocédé à la Ville par les Hospices auxquels elle en avait autrefois fait don) de façon à y installer 10 logements HLM. Pour ce faire, d'ailleurs, la Ville a fait appel à l'ARIM d'Ile-de-France. Elle espère ainsi inciter les propriétaires des immeubles à l'abandon (c'est rue des Marais que se situe l'affaire W - cf. supra, p. 80) à entreprendre des actions de restauration. A Provins même, on ne s'illusionne guère quant aux effets d'émulation d'une telle opération "symbolique" ("où on se fait plaisir sans se donner les moyens de travailler efficacement" dira l'un des enquêtés).

Et il est permis de penser - ceci n'étant, on s'en doute, pas particulier à Provins - qu'une réhabilitation à une échelle significative requerrait une volonté politique soutenue et une capacité financière qui font actuellement défaut à la Ville. L'absence de politique en la matière nous semble tenir notamment à l'intention affirmée de ne pas intervenir de façon volontariste (i.e. autoritaire) sur les propriétaires fonciers et immobiliers, déjà bridés par la réglementation des "Beaux-Arts". Ce libéralisme est à l'évidence fortement renforcé par le conservatisme d'une fraction sans doute largement dominante des notabilités locales (cf. le refus réitéré au Conseil municipal de création d'un secteur sauvegardé en ville basse relaté plus haut).

Ceci est accentué encore par l'héritage dont a bénéficié l'actuelle équipe municipale sous la forme de la ZOH de Champbenoist. Celle-ci, rappelons-le une fois encore, entendait résoudre les problèmes de logement des nouveaux Provinois comme de ceux plus ou moins misérablement logés dans les constructions délabrées du centre-ville. La mise en oeuvre d'une opération de réhabilitation du type de celle évoquée plus haut (350 logements), d'une part, constituerait un désaveu d'un choix politique antérieur et confirmé depuis ; d'autre part, elle compromettrait sérieusement la réalisation

(*) Dont on nous permettra de rappeler que les subventions atteignent 50 % du montant des acquisitions foncières et immobilières, 50 % des coûts des études opérationnelles, 35 % des dépenses d'aménagement, 35 % des frais envisagés pour l'animation, l'information et le suivi. Le relogement des familles modestes et la résorption de l'habitat insalubre : 70-80 %.

(**) Au demeurant, les aides régionales au titre de l'amélioration des quartiers anciens ne peuvent concerner que les opérations retenues par le FAU. Au taux maximum l'aide régionale peut atteindre 100 F par mètre carré utile destiné au logement social locatif.

de la dernière tranche de la ZOH et ne ferait qu'aggraver les difficultés financières de la Ville. On peut d'ailleurs se demander si Champbenoist, qui constitue le choix le plus important des deux dernières décennies, n'a pas compromis pour longtemps la mise en oeuvre d'une politique efficace en ville basse. Certes, au début des années 60, il était plus aisé d'obtenir des financements pour une ZOH que pour une politique de réhabilitation. D'une certaine façon, la ville basse fait les frais des politiques d'expansion. Le tendanciel lourd continue à peser considérablement sur la gestion municipale. Les difficultés financières sont en effet sérieuses, au point qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent ne serait-ce que d'exonérer des droits de voirie les propriétaires procédant à des ravalements.

La Ville a en effet à faire face à de considérables charges de travaux d'assainissement en centre-ville (20 millions dans les dix dernières années). Elle a conduit une politique dynamique d'équipements publics : 40 millions en dix ans (dont 5 pour le nouvel hôpital et autant pour les équipements sportifs).

Dix millions (dont la moitié à la charge de la Ville) ont été consacrés à la restauration et à l'entretien de monuments historiques.

Le fonctionnement des équipements sociaux et de l'action sociale est également lourd : 600.000 F par an pour Pro-Bus, autant pour l'entretien de la piscine couverte, 400.000 F de budget de fonctionnement pour la crèche, le coût des garderies, des cantines, du foyer des jeunes travailleurs, etc.

La commune consacre plus de 40 % de son budget à des dépenses sociales.

Le poids des dépenses de fonctionnement, dont certaines (personnel p. ex.) sont difficilement compressibles, dont d'autres (charge de la dette) sont déterminées pour une longue période encore, interdit en fait à la Ville toute politique d'investissement. L'augmentation prévue des impôts locaux (28 %) devrait permettre tout juste de satisfaire aux dépenses de fonctionnement.

Toutes ces déterminations culturelles, politiques, financières, se renforcent et expliquent la situation actuelle. Il n'en reste pas moins que les surdéterminations culturelles : les images de la ville du passé, y jouent un rôle aussi important que les autres.

L'utilisation qu'ont fait les responsables provinciaux des représentations de la ville du passé s'est toujours située dans une recherche de l'expansion : la ville du passé sans doute, mais dans l'expansion, mais pour l'expansion.

Aussi ces images et ces mythes, tels qu'ils se manifestent chez ceux qui gèrent et régulent la vie locale, ne prennent-ils leur sens que comme constituants d'un mythe syncrétique et agrégatif, où les incompatibilités et les contradictions entre les partis et les politiques d'expansion, de modernisation, de mise au goût du jour (cet esprit du temps qu'évoquait G. Leclaire à propos de l'évolution

des projets du canal Saint-Martin), de sauvegarde-mise en valeur du passé ne sont que très partiellement perçues et reconnues comme telles. Le cadre de référence, l'enveloppe globale du problème restent de nature "statique-moderniste", en tout cas non dialectique.

Ce mythe fondateur de légitimité, dont nous proposerons une analyse à la fin de la seconde partie de ce texte, c'est celui du progrès.

la ville,
le passé
et le progrès

DEUXIEME PARTIE

chapitre I

la ville,
le passé
et le progrès

DEUXIEME PARTIE

chapitre I

Les résultats que l'on trouvera ci-dessous d'enquêtes qualitatives effectuées autour du canal Saint-Martin à Paris et à Frarina nous ont permis bien que nous ayons déjà entendu à maintes reprises de semblables propos sur la ville, l'habitat, l'architecture, l'ancien, la vie en société. Ces entretiens ont été pour nous l'occasion de développer un discours d'autochtones (*), cette sorte d'attachement général qu'on peut ressentir pour un territoire (**) et, par là, une voie qui nous a semblé spécifique de compréhension des relations à la ville du passé.

Car, incontestablement, la ville du passé n'est pas seulement les bâtiments modestes ou prestigieux qui subsistent depuis des siècles et qui sont censés témoigner d'une histoire, au demeurant abstraite et généralement mal connue de ses habitants actuels. C'est aussi la ville de mon passé, passé objectivement récent et subjectivement archaïque. Elle s'entremêle avec une ville historique, qui - à moins qu'on n'ait atteint un certain niveau de culture - relève moins de l'histoire que du folklore (ou de l'histoire telle qu'on la raconte aux cars de touristes, telle qu'on la traite dans les films de cape et d'épée, dans les romans populaires du XIX^e siècle, etc.).

Emmanuel Le Roy Ladurie écrit (***) :

... "Le temps passé, du folklore, caractérise l'époque que "ant..." poissons frita nageaient dans "les font... ; il commence très vite dès "lors qu'on... compte à rebours"...

le passé
et

et nous avons été frappés de retrouver ce rapprochement et cette inversion dans l'enquête. le rapport à la ville comme qui nous parle de sa maison de la... (comme au XVIII^e) en la datant "1830, quelque chose comme ça", puis "1880" :

... "Ici, c'est un début d'histoire et là-bas [la "ville haute], c'est la fin de l'histoire, pour moi "c'est l'histoire avec un grand H, enfin ! [rire]. "La maison, elle représente un peu d'histoire puisqu' "elle date de 1880... C'est un peu d'histoire déjà "puisque'il y a un siècle ! Mais là-haut, c'est encore "pire parce que ça date... 1500, enfin, vous voyez"...

(*) Cf., en annexe, la description de la population enquêtée.

(**) Attachement qui va beaucoup plus loin que ce que l'état actuel de la réflexion administrative la plus avancée quant aux problèmes liés à la réhabilitation se refuse. Dans le meilleur des cas, on se borne, on persiste à y opposer "raison économique" à "raisons culturelles", "sauvegarde à la Malraux" à "renovation-destruction", "immeubles anciens" à "grands ensembles", le tout sur fond de mise en accusation des "visions parasitaires de la ville".

(***) In : Montaillois, village occitan de 1294 à 1324.

(****) Allusion à un fait légendaire rapporté par un Montaillois à l'enquêteur Fournier.

Les résultats que l'on trouvera ci-dessous d'enquêtes qualitatives effectuées autour du canal Saint-Martin à Paris et à Provins nous ont passionnés bien que nous ayons déjà entendu à maintes reprises semblables propos sur la ville, l'habitat, l'architecture, l'ancien, la vie en société. Ces entretiens ont été pour nous l'occasion de découvrir un discours d'autochtones (*), cette sorte d'attachement viscéral qu'on peut ressentir pour un terroir (**) et, par là, une voie qui nous a semblé spécifique de compréhension des relations à la ville du passé.

Car, incontestablement, la ville du passé n'est pas seulement les bâtiments modestes ou prestigieux qui subsistent depuis des siècles et qui sont censés témoigner d'une histoire, au demeurant abstraite et généralement mal connue de ses habitants actuels. C'est aussi la ville de mon passé, passé objectivement récent et subjectivement archaïque. Elle s'entremêle avec une ville historique, qui - à moins qu'on n'ait atteint un certain niveau de culture - relève moins de l'histoire que du folklore (ou de l'histoire telle qu'on la montre aux cars de touristes, telle qu'on la traite dans les films de cape et d'épée, dans les romans populaires du XIX^e siècle, etc.).

Emmanuel Le Roy Ladurie écrit (***) :

..."Le temps passé, du folklore, caractérise l'époque "antique" où les poissons frits nageaient dans "les fontaines (****) ; il commence très vite dès "lors qu'on le compte à reculons"...

et nous avons été frappés de retrouver ce raccourcissement et cette inversion dans l'enquête, par exemple chez une jeune femme qui nous parle de sa maison de la ville basse à Provins (qui remonte au XVIII^e) en la datant "1830, quelque chose comme ça", puis "1880" :

..."Ici, c'est un début d'histoire et là-bas [la "ville haute], c'est la fin de l'histoire, pour moi "c'est l'histoire avec un grand H, enfin ! [rire]. "La maison, elle représente un peu d'histoire puisqu' "elle date de 1880... C'est un peu d'histoire déjà "puisque'il y a un siècle ! Mais là-haut, c'est encore "pire parce que ça date... 1500, enfin, vous voyez"...

(*) Cf., en annexe, la description de la population enquêtée.

(**) Attachement qui va beaucoup plus loin que ce que l'état actuel de la réflexion administrative la plus avancée quant aux problèmes liés à la réhabilitation ne retient. Dans le meilleur des cas, on se borne, on persiste à y opposer "raison économique" à "raisons culturelles", "sauvegarde à la Malraux" à "rénovation-destruction", "immeubles anciens" à "grands ensembles", le tout sur fond de mise en accusation des "visions passéistes de la ville".

(***) in : Montaillou, village occitan de 1294 à 1324.

(****) Allusion à un fait légendaire rapporté par un Montaillonnais à l'inquisiteur Fournier.

1. - Visages de la ville du passé

Tout d'abord, une caractérisation extrêmement globale, sous-jacente à toutes les déclarations, qui est tellement de l'ordre de l'évidence que tout le monde la passe sous silence sauf un enquête : il n'est de ville que du passé... et la ville du passé est le modèle de la ville :

..."Mais toutes les... toutes les villes, enfin, "je veux dire : y a pas de ville qui ne soit pas "du passé ! Y a une ville ou y a pas de ville ! "Ce qu'on appelle villes nouvelles correspond pas "au... On peut pas appeler ça des villes ! C'est "un entassement... mais y a pas de...[silence]"...
[H, 30 ans, négociateur immobilier, Paris]

Il enchaînera sur l'énoncé d'un certain savoir, ce qui le distingue des personnes enquêtées dans le public mais n'est pas fondamentalement différent de ce que ces dernières nous diront dans un langage plus intuitif. Il poursuit donc :

..."Si on définit la ville, c'est d'abord la prise de possession d'un site, ensuite une intégration des différentes activités humaines, qu'elles soient marchandes ou qu'elles soient créatrices, qu'elles soient intellectuelles... tout ça, tout ça... par une espèce d'osmose et d'alchimie mystérieuse, finit par vivre ensemble et par cohabiter. Si l'on finit par séparer ses différents ingrédients [IN.] dans un coin différent, bon, ben y a plus de vie non plus... Si on fait de la ville un décor de théâtre, si on... si on reconstruit des monuments historiques, entre guillemets qui ne sont pas habités ou qui n'ont aucune fonction précise, à ce moment-là, on tombe dans du... oui, on tombe dans le décor de théâtre, y a plus de ville non plus"...

De ces quelques phrases, il ressort donc qu'une ville :

- vit et peut mourir ;
- n'est pas un "entassement", mais un système organisé, "une intégration des différentes activités humaines" ;
- meurt de ce qu'on "sépare ses différents ingrédients" (*) (ou soit dans l'impossibilité de naître si ces ingrédients ne sont pas tous en présence) ;
- notamment, ne puisse être réduite à la seule enveloppe physique, à des bâtiments, en fait à des façades ; si tel était le cas, la ville ne serait alors que décor, représentation illusoire, simulacre.

(*) Terme qui renvoie, ne l'oublions pas, à la cuisine, à l'alchimie, etc., bref à une préparation, une composition, une organisation.

Ces quelques caractérisations énoncées au passage pour illustrer l'assertion selon laquelle il n'est de ville que du passé forment la trame de ce que le public va nous dire, en réagissant à la consigne d'entretien (*) par un va-et-vient incessant entre la ville actuelle et la ville du passé.

La ville actuelle apparaît partout comme un être hybride : sur une ville issue du passé ont été surajoutés, au prix de certaines mutilations, d'autres villes ou segments de villes. Il y a là pour le public, à quelques exceptions près sur lesquelles nous reviendrons, une intrusion qui peut aller jusqu'à l'insupportable.

Intrusion qui passe par le développement effréné de la circulation automobile. La récurrence du thème de la circulation est constante.

l'automobile contre la ville du passé

Le plus souvent le public enquêté juge (parfois très explicitement) cette intrusion (**) de la voiture destructrice de la ville du passé comme le résultat d'un choix politique général (d'autres diraient un choix de société) qui ne se justifie pas, en tout cas pas par l'intérêt général de la population :

..."Je crois que c'est à partir du XX^e siècle
 "qu'on a dû choisir entre...entre... souvent...
 "euh...démolir des grandes... enfin, des quartiers
 "entiers de vieilles maisons et de petites rues,
 "sous le prétexte qu'il fallait que la circula-
 "tion soit plus rapide vers le centre de Paris par
 "exemple. Enfin je pense [IN.] avec Haussmann,
 "pour avoir des grandes avenues qui étaient pour
 "les... plutôt pour défendre Paris en cas de...
 "révolte des ouvriers, mais là... là... je crois
 "qu'au XX^e siècle, ça a été surtout... c'était pas
 "la peur des... des révolutions, c'était surtout
 "la... la rentabilité, quoi, des... des voitures...
 "pour être... là de bonne heure... Enfin, on a...
 "on a malheureusement ravagé... pas mal de choses
 "dans Paris, par exemple, et même dans Provins
 "aussi, il y a eu la... par exemple une percée
 "centrale qui a été faite... on a supprimé cinq
 "ou six très vieilles maisons et... de très belles
 "maisons pour euh... rentabiliser cette... pour
 "que les... les gens du voisinage aillent plus ra-
 "diment... plus rapidement au centre-ville, qu'd'..
 "[H, 29 ans, petit fonctionnaire, Provins, ville
 haute, habite les dépendances d'une ferme très an-
 cienne]

(*) Cf. l'introduction générale du rapport.

(**) "Intrusion : Fait de s'introduire [notamment, dans une société] sans droit" [Le Petit Robert].

Il y a dans la ville ancienne des valeurs qu'on ne devrait pas violer au nom de la voiture. Valeurs culturelles :

..."Si une ancienne bâtisse gêne un peu la circulation, ça vaut peut-être la peine qu'on conserve tout de même cette chose-là. [...] Je pense pas que quelqu'un demain ait le droit de dire : on va démolir Notre-Dame de Paris parce que ça gêne pour un parking ou autre chose... Vous comprenez ! C'est... c'est aberrant !"...

[H, 55 ans, commerçant, Provins, habite en ville haute une maison médiévale]

Valeurs humaines, sociales, respect des gens, de leur cadre de vie :

..."Je peux vous donner un exemple. Il y a... c'était il y a dix ans, je crois, on a voulu faire un autoroute dans ce canal ! Bon, s'ils faisaient l'autoroute, ils enlevaient tous les immeubles ! Alors, on aurait enlevé les immeubles, on nous aurait relogés dans un HLM ! Tout ça pour des bagnoles ! Alors, moi, non ! Je suis pas d'accord ! [petit rire] J'ai... je... je ne comprends pas qu'on soit obligé de détruire comme ça tout le temps ! On a l'impression qu'on renie ce qu'on a fait avant, ce qu'ont fait nos ancêtres, etc. Je ne comprends pas !"...

[F, 20 ans, célibataire, étudiante Arts Déco, immeuble fin XIX^e au bord du canal Saint-Martin]

Cette primauté accordée à la voiture, référée à une valeur moderne issue tout droit du fonctionnalisme : le gain de temps, se justifie-t-elle réellement ? Le commerçant de Provins et bien d'autres en doutent. Peut-être faudrait-il de plus que le gain de temps soit lui-même justifié par autre chose :

..."Quand rien ne justifie... une démolition, une disparition, je trouve que c'est toujours dommage... euh... je parle là de bâtiments, mais si c'est un arbre, à mon avis, c'est la même chose. Je pense pas qu'on... qu'on doive couper des arbres parce que... parce qu'ils rétrécissent une route ou une chose comme ça, je pense pas que... à mon avis, un arbre... vaut bien qu'on... qu'on perde dix minutes sur un parcours de deux cents kilomètres, donc je pense pas que ce soit... Vous comprenez, il y a des choses comme ça qui sont devenues... qu'on a considérées comme vitales et très importantes, alors qu'en définitive, elles ne le sont pas du tout. Et... ces notions de vitesse, de rapidité, de choses comme ça... c'est une histoire chinoise : un bonhomme qui voulait gagner dix minutes sur un parcours [IN.]...quelqu'un lui avait demandé : "Qu'est-ce que vous

"allez faire de ces dix minutes ?"... Ben, c'est "un peu ça... D'autant plus que je me demande si "les choses vont tellement plus vite qu'autrefois, "voyez !" [et il prend l'exemple du courrier]...

Incontestablement, dans cette vision des choses, la ville du passé est une ville pour les gens, pas pour les voitures et toute ville devrait continuer à fonctionner sur ce schéma, selon cette logique compréhensive. Ceci, joint à ce qu'on a vu plus haut, permet de dire qu'une ville est un tissu social plus encore qu'un tissu "urbain" au sens étroit ou trop entier qu'on peut donner à ce terme.

C'est là la caractéristique majeure de la ville du passé, dont on voit bien, au-delà des aspects rationnels et justifiés, les connotations mythiques, projectives, défensives...

Tous les enquêtés du public ne sont pas aussi catégoriques dans leurs appréciations. Cependant, ceux qui émettent certaines réserves vis-à-vis de cette tendance, qui semble en voie de devenir une norme (*) d'une critique de la primauté de la voiture semblent mal à l'aise pour justifier leurs préférences et leurs pratiques :

F - "Il faudrait pouvoir vivre plus lentement... trouver un espace..."

H - Hein, qui soit à... à la mesure d'un... d'une personne... marchant à pied ou... ou circulant... en...

F - en vélo...

H - circulant en vélo... Alors tout ça, je crois, n'est pas incompatible avec un certain usage de l'automobile en ville, hein... et c'est pas incompatible non plus avec des transports en commun et une certaine souplesse, hein... un peu plus souple que les autobus actuels [...] Il est certain que... non... disons que, moi, je considère que, pour circuler dans Paris, euh - sauf dans certaines conditions : le samedi après-midi, grands magasins, etc. - la voiture est la meilleure solution... Si on veut aller au cinéma, le soir, par exemple, à huit heures, bon, le moyen le plus rapide et le plus pratique, où on est le moins embêté, c'est prendre sa voiture et puis y aller... Bon... Il y a un petit problème de parking quand on arrive sur place, mais... bon. Ceci dit, en utilisant sa voiture... - et la plupart des gens... qui ont une voiture font un petit peu comme nous parce que... on se rend bien compte que c'est le moyen le plus pratique -... on sature la ville"...
[H, 30 ans, cadre commercial, d'origine bordelaise, Gracanal]

(*) On voit fort bien dans les enquêtes portant spécifiquement sur les problèmes de transport que personne n'ose plus guère se déclarer partisan inconditionnel de la voiture. Cf. notamment, in bibliographie : "Les déplacements et leur régulation".

Les plus péremptoires sont ceux qui, sans exercer de responsabilité politique ou technique, s'identifient néanmoins au pouvoir. Pour eux, la voiture est un mal nécessaire élevé à la hauteur d'une raison d'Etat :

... "La ville basse, si vous voulez, elle a besoin
 "d'évoluer... Elle a besoin d'évoluer en ce sens
 "que... euh... il faudrait presque... il faudrait
 "faire des coupes sombres dans la ville basse...
 "Et ça, évidemment, c'est une question de finan-
 "ces. Il faudrait faire quelques coupes sombres
 "dans la ville basse pour y aménager, au centre,
 "un parking, des parkings, disons, peut-être des
 "petits parkings, et puis arriver à ce que cette
 "ville basse soit... plus... moins... moins, si
 "vous voulez, encombrée de voitures... parce
 "qu'on peut plus y circuler. [...] Moi, il n'y
 "a pas trente-six solutions, vous comprenez...
 "Ils veulent pas... [petit rire]... je les com-
 "prends, ils ont pas d'argent... dans les commu-
 "nes, il y a jamais d'argent, si vous voulez...
 "alors... je les comprends très bien... Pour que
 "cette ville basse, elle puisse vivre normalement,
 "il faut absolument... qu'il y ait des... des
 "coups de sabre, si vous voulez, de donnés... et
 "pouvoir permettre aux gens... Maintenant, on est
 "encombré d'automobiles, on est obligé de vivre
 "avec ! C'est la seule industrie qui fonctionne
 "bien et on ne peut pas l'arrêter"...
 [H, 60 ans, cadre, Provins, habite un pavillon en
 ville basse]

Ceci, qui se présente comme un discours antagoniste de celui des amoureux de la ville du passé, n'est pas moins projectif, dans ce qu'il faudra bien analyser en termes de mythologie du progrès : nous y viendrons au chapitre II.

Le thème anti-voiture a de profondes résonances. Ainsi ne peut-on manquer d'être frappé, chez ceux qui le développent, par un glissement de la notion de communication physique à communication sociale. Si la voiture est un moyen de communication, ils constatent que, dans la pratique, elle interdit la communication sociale, coupe le contact entre les gens. C'est ce qu'évoque notamment le jeune fonctionnaire habitant la ville haute de Provins déjà cité. On peut trouver dans ce qu'il dit, parallèlement à ce double sens de communication, le double sens du terme commerce - en jouant à peine sur les mots, on peut en effet dire que les gens qui vont au marché (ville ancienne) sont d'un commerce plus agréable que ceux qui fréquentent le supermarché (ville moderne), englués qu'ils sont dans un système qui impose l'usage de la voiture au détriment du contact humain :

... "On parlait tout à l'heure des villes nouvel-
 "les qui sont bien... qui sont maintenant bien
 "combinées pour les... les voitures qui sont

"les... reines de maintenant. Mais c'est pareil,
 "lorsque vous allez à Carrefour, lorsque vous
 "allez à Champbenoist, vous laissez la voiture,
 "il n'y a aucun contact... avec les gens, tandis
 "que, sur le marché, vous... vous côtoyez les
 "gens, il y a... personnellement, je rencontre
 "bien plus de copains, moi, sur le marché, à dis-
 "custer, que en allant faire mes courses à Carre-
 "four ou à... à Melun [...]. Au supermarché, quoi...
 "on gare sa voiture, on rentre dans le magasin,
 "on est avec son chariot, alors on a... on a quel-
 "qu'un devant, quelqu'un derrière avec le chariot,
 "donc... il y a déjà une distance différente de
"quand on marche à pied, les uns derrière les
"autres, avec un panier, dans le marché... Et
 "puis... quand vous sortez le chargement, vous
 "allez vite... du supermarché, vous allez vite
 "le mettre dans votre voiture, puis vous partez,
 "quoi"...

Il n'est de ville que du passé. Et cet espace social est gravement
 attaqué par une forme de société dont tous les maux sont concen-
 trés dans le monstre automobile.

Ceci n'est d'ailleurs pas seulement de nature mythique : il y a
 bien eu dix années de lutte autour du canal Saint-Martin pour ou
 contre la domination de la voiture et, dans les propositions ac-
 tuelles d'aménagement (cf. l'étude de l'APUR publiée dans Paris-
 Projet) une place très importante est faite aux problèmes de cir-
 culation. De même, il suffit de se reporter au dernier état des
 projets provinois, tels qu'ils sont présentés dans le Contrat
 Régional, pour s'apercevoir que quatre des six opérations retenues
 sont déterminées par une visée - plus ou moins mythique - de do-
 mestication de l'automobile.

ville du passé, ville de la convivialité

De façon plus générale, c'est le caractère convivial de la ville
 du passé qui est en cause. On y insiste beaucoup, à Paris comme
 à Provins.

A Paris, c'est le plus souvent pour déplorer sa perte sous la
 pression conjuguée de la voiture - bien évidemment - et de la
 télévision :

..."Télévision, voiture, ce sont deux gros pro-
 "blèmes qui font que les choses se passent plus
 "pareil... Enfin, je sais pas... je sais pas..."

dit rêveusement une mère de famille militante d'association de
 quartier, et un commerçant vivant depuis l'âge de dix ans près

du canal Saint-Martin déclare :

..."C'était tout à fait différent dans le temps, surtout dans cet arrondissement [sourire] : les gens avaient beaucoup moins de voitures, c'était plus agréable, maintenant tout le monde s'en va, surtout pendant les week-ends. [...] On s'ignore beaucoup plus, quoi, chacun fait ses petites affaires dans son petit coin, c'est... On se connaît beaucoup moins, je crois, il y a beaucoup moins de contacts, plus personne ne discute tellement parce que tout le monde a la télévision : le peu de discussions qu'il y a, c'est sur le programme de la veille !"...

[H, 37 ans, tenancier d'un petit café, Paris, rue des Vinaigriers]

D'où l'on peut conclure que si voiture et télévision sont à l'origine d'une perte de sociabilité, c'est que toutes deux isolent et que la seconde, de plus, donne l'illusion du contact. L'ailleurs de la télévision n'est plus un autre ici.

A Provins, il faut souligner que si l'on retrouve le même regret, c'est chez ceux qui, d'une certaine manière, se sentent exclus de la vie de la ville : un jeune ouvrier sans travail qui a décidé de s'expatrier dans le midi, deux jeunes employées de l'hôpital (l'une étrangère à la région, l'autre des environs de Provins) qui habitent Champbenoist. Ces dernières développent tous les thèmes classiques de l'absence de vie collective dans les grands ensembles, notamment le fait qu'on ne se salue même pas dans l'escalier. Mais il faut également souligner que ces enquêtées, dans la mesure où elles se sentent à l'écart de la vie de la ville, vont jusqu'à dénier à Provins ce que les Provinois, et tout spécialement ceux de la ville haute, reconnaissent à leur ville : la persistance de contacts sociaux caractéristiques de la ville du passé. Ainsi développeront-elles un propos des plus ambivalents sur la solidarité qu'elles croient pouvoir trouver dans leur immeuble et qu'elles se refusent de croire possible à Provins même :

F1 - "Puis, même la mentalité des gens à Champbenoist et la mentalité de Provins (*), c'est complètement différent..."

F2 - Oh, c'est tout à fait différent, oui... Bien que les gens se disent pas bonjour dans l'escalier, disons que... je crois qu'ils seraient beaucoup plus solidaires... Et puis, c'est pas pareil, c'est ouvrier, c'est beaucoup plus simple, c'est... je sais pas, moi"...

Points de vue totalement étrangers, en effet, à Provins même. Surtout en ville haute, disions-nous. En effet, cette dernière apparaît à ceux de ses habitants que nous avons enquêtés comme une survivance de cette ville du passé, dans ses aspects archi-

(*) On notera que Provins apparaît comme une entité et Champbenoist comme un lieu, le lieu d'une classe d'ailleurs.

tecturaux comme dans ses aspects sociaux. Dans le long extrait de l'entretien d'un ouvrier que nous allons citer, on retrouvera quelque chose de cette même distance sociale. Mais cette fois, ce sera dans une opposition ville basse (ville ancienne dénaturée)/ville haute (ville ancienne persistant dans son être). A l'enquêteur qui lui demande comment il voit la ville basse, il répond :

... "Vous voulez que je vous le dise franchement ?
 "[silence] Je vais vous le dire franc... : pour-
 "rie ! [silence] Pourrie. Parce que Provins, c'est
 "de la bourgeoisie... et là-haut [en ville haute],
 "ils ont pas voulu en faire partie, de la bour-
 "geoisie. Provins est très bourgeois, Provins est
 "très riche... [silence] Toutes les plus belles
 "maisons, enfin, c'est pas de la jalousie, hein,
 "toutes les plus belles maisons et tout, ce sont
 "des cultivateurs [gros exploitants ayant pris leur
 "retraite à Provins], que des cultivateurs et
 "puis... Vous êtes le manant. A Provins [ville
 "basse]. Alors c'est pour ça que là-haut, ils se
 "sont mis un petit peu... en désaccord avec tout
 "ça... [silence]. Et pardon... les trois-quarts
 "de faux bourgeois ! Y'en a des bourgeois. Mais
 "les trois-quarts, ce sont des faux bourgeois...
 "[silence]. Enfin le, le simple ouvrier d'usine qui
 "veut se mettre au même rang que que le vrai bour-
 "geois ! Vous voyez... Alors c'est pour ça que la
 "ville haute, ils se sont pas entendus là-dessus!..
 [H, 39 ans, ouvrier maçon]

On retrouve dans ces propos la mythologie personnaliste qu'on ne manque jamais de rencontrer dans toutes les recherches où l'on touche à la politique et, plus généralement, à l'organisation sociale : la ville du passé vit un âge d'or pré-politique, en quelque sorte sans classe ou sans que les différences entre personnes entraînent la constitution en classes, où l'existence d'une hiérarchie ne signifie pas exploitation des subordonnés par les chefs, où riches et pauvres, jeunes et vieux cohabitent dans l'harmonie, où règne la solidarité, où la fête a un sens. (Le lecteur nous pardonnera la longueur de l'extrait suivant qu'il était impossible de réduire sans lui faire perdre beaucoup de son sens).

... "Ici là-haut à la ville haute, ils ont la com-
 "mune libre de la ville haute, quand ils font
 "tous les ans la fête de la ville haute, la Fête
 "de la Moisson, qu'ils appellent, ils ont leur
 "mairie, ils ont leur juge, ils ont leur meunier,
 "ils ont leur boulanger... tout au temps de l'é-
 "poque, moi j'en fais partie, on appelle ça les
 "enfants du Dôme (*), vous voyez...
 [l'enquêteur - les enfants du Dôme...]
 - Ouais, les enfants du Dôme. Le Dôme, c'est le...
 "le grand clocher qu'est là-haut... le... le Dôme,
 "quoi ! Et tout le monde s'y met à ce moment-là

(*) Clocher de Saint-Quiriace.

"pour faire la fiesta... arranger les chars...
 "chars fleuris mais avec du blé... Ils sont
 "indépendants de Provins ! Ils ont, ils ont leur
 "truc à eux... Faut voir la fête !... [silence].
 "Ils ont leur maire... Ils ont Peyrefitte, bon,
 "c'est notre maire, M. Peyrefitte, mais eux ils
 "ont un truc spécial, c'est-à-dire qu'ils ont
 "leur maire, c'est un pépère qui a soixante-dix
 "ans, à peu près, il y a le juge, il y a deux
 "avocats, il y a... jusqu'au... aurbeineur de bet-
 "teraves, jusqu'au... gars qui s'occupe des pou-
 "laillers et ce sont les... la commune libre de
 "la ville haute [silence]. C'est tous les... les
 "habitants de la ville haute qui s'occupent de
 "ça ! Tout le monde se réunit en, dans le début
 "de l'année... y a un conseil d'administration,
 "ça regarde pas M. Peyrefitte [...]. Ils sont en
 "commune libre... ils font ce qu'ils veulent.
 "Bien entendu sur autorisation, que ça soit accep-
 "té par le maire de, par Peyrefitte [...]. J'trou-
 "ve bien, moi. J'trouve bien [...]. Ils sont dans
 "leur ville haute, eux. Ils sont bien [silence].
 "Ils organisent des repas pour les vieillards...
 "deux fois par an, il y a le tonneau de bon vin
 "pour les vieillards... à à partir d'un certain
 "âge, à la retraite jusqu'à... si y a des cente-
 "naires, ils ont la tarte... tarte à la bouillie
 "que tous les gens font, les jeunes... ils offrent
 "ça aux vieux... qu'on ne voit pas dans des vil-
 "les euh... J'vous dis, ils sont indépendants
 "[silence]. Enfin, nous sommes indépendants. Par-
 "ce que moi, j'fais partie de là-haut, j'fais pas
 "partie de la ville de Provins, je fais partie de
 "la ville là-haut. Et on fait ça. Tout le monde
 "s'y met, vieux, jeunes, tout le monde. Les pépè-
 "de quatre-vingts ans, ben, ils font des fleurs,
 "des dames de... soixante-dix ans, font des fleus,
 "les jeunes, ils décorent les chars [...]. Ça
 "n'empêche pas que toute l'année... Toute l'année,
 "ils travaillent ensemble... Ils ne font pas de
 "politique ... mais c'est la commune de la ville
 "haute et croyez-moi que... Ah ça, c'est diffici-
 "le à expliquer... Si vous voulez, il y a une
 "présidente, elle est là... s'il y a des vieux
 "qui ont besoin d'elle, ils vont la voir, ils
 "s'occupent pas du maire de Provins, c'est elle
 "qui s'occupe des vieux, c'est elle qui s'occu-
 "pe de de... elle s'en occupe, ils s'en occupent
 "si vous voulez, quand même, tous les jours...
 "Ça se voit pas... mais les gens, personnellement,
 "les habitants le sentent"....

Au vocabulaire et au niveau d'éducation près, ce que déclare cet autre habitant de la ville haute est-il si différent ?

..."Dans cette ville haute... qu'est-ce que vous voulez, d'abord... c'est... c'est à échelle très réduite... C'est... un ensemble de foyers, si vous voulez, mais tout le monde se connaît, mais et sans distinction de... classes, de rang social, de tout ça, mais... il y a une sorte de lien, si vous voulez, une sorte... d'esprit de clocher, même, si on veut mais... Ça se traduit par des tas de choses, par l'aide aux vieillards, par des fêtes qui sont faites par l'ensemble de la population de la ville haute et tout ça... et à mon avis, c'est ça l'échelle...humaine... Donc, c'est une chose qu'on ne retrouve pas dans des cités-dortoirs et d'autres choses comme ça, où les gens, si vous voulez, sont, sont réduits à l'état de robots, pratiquement, et ils rentrent le soir à telle heure... ils entrent dans leur casier et puis voilà, euh... ils s'installent devant leur télé... mais... j'ai l'impression, moi, que... que la vie c'est autre chose, la vie, justement, c'est... La vie, si vous voulez, c'est... le plaisir de croiser quelqu'un dans la rue... puis de se dire bonjour et... à mon avis, c'est énorme... A mon avis, ça c'est l'échelle humaine"...

ville du passé, ville pré-industrielle

Cette ville dépourvue de relations de classe agressives apparaît sous les traits d'une société idéalisée, rurale ou, plus généralement, pré-industrielle.

Une vieille dame de la bonne bourgeoisie provinoise, cultivée, passionnée par les trésors architecturaux de sa ville et le désir désespéré de les préserver de l'"adultération" qu'elle voit perpétuellement s'étendre, nous dépeint une de ces images idéalisées du passé : la société de sa jeunesse, qu'elle voit en continuité avec un passé plus ancien (sans l'identifier pour autant à lui - encore qu'elle dise incidemment : "Au Moyen Age, nous avions deux petites rivières, ça suffisait à nos besoins"...). Comme dans les derniers entretiens cités, la société du passé est constituée de peu de catégories sociales. Ici, deux seulement seront citées. Une élite intellectuelle et artistique :

..."Autrefois, il y avait, mon père avait des amis qui étaient tous des gens très remarquables, j'ai été élevée dans un milieu où on rencontrait beaucoup d'idées, où il y avait des artistes, où il y avait des médecins, où il y avait des philosophes, où il y avait de tout... J'ai été habituée à remuer des idées, j'avais

"une bibliothèque considérable, je lis énormément
 "et... et... et tout ça, ça contribue à... à me
 "faire ce que je suis"...

Et une élite manuelle, les artisans (du bâtiment et du meuble
 essentiellement) :

..."J'avais un vieil ébéniste qui passait trois,
 "quatre fois par an avec son pot de colle, son
 "marteau, il m'arrangeait tous mes meubles an-
 "ciens en bois de placage, tout ce qui était tom-
 "bé, etc., assaisonné de sentences absolument ad-
 "mirables de sagesse et de réflexion, n'est-ce
 "pas... C'était un plaisir de voir le travail, il
 "n'avait jamais l'air de se dépêcher, les choses
 "se faisaient comme par miracle ! Il n'y en a
 "plus!"...

Les deux communiquant et s'appréciant l'une l'autre. Les valeurs
 de cette société, évidentes, partagées par les deux classes sont
 le goût du beau, de l'intelligence, du travail bien fait. La so-
 ciété industrielle a bouleversé tout cela. Les artisans ont dispa-
 ru, ont été réduits à devenir ouvriers d'usine, ou bien ne savent
 plus travailler :

..."L'autre jour, j'ai voulu faire arranger un
 "morceau de placage à une armoire, on m'avait
 "dit : "Oh, il y a quelqu'un de très bien à Nan-
 "gis"... Le quelqu'un de très bien est venu,
 "c'est du reste un très honnête homme, il m'a
 "dit : "Oh, je ne saurais jamais faire ça, je ne
 "peux pas faire ça. C'est trop difficile pour
 "moi, je ne saurais pas le faire"... Alors, eh
 "bien, je suis restée avec mon bois de placage,
 "euh, boursouflé, puis voilà. Une chose de plus
 "démolie dans la maison... et plus de serrurier...
 "plus rien, plus rien. Alors les maisons tombent,
 "les maisons s'en vont... Non seulement les gens
 "ne s'en soucient déjà pas beaucoup, mais encore
 "autrefois en payant, on pouvait faire faire
 "quelque chose, maintenant, même en payant, on
 "ne peut plus rien faire parce qu'il n'y a person-
 "ne pour le faire !"...

Les masses, dont il n'a pas été question dans son discours sur
 le passé, ont désormais fait intrusion dans ce monde initiale-
 ment harmonieux. On les voit **abêties** par un travail répétitif,
 uniquement préoccupées de consommation et ce n'est pas un hasard
 si les touristes visitant actuellement Provins sont traités de
 saucissonneurs et de brutes :

..."La ville est tellement adultérée que les gens
 "qui ont vraiment du goût, qui avaient l'habitu-
 "de de faire un tour une fois par an à Provins ne

"veulent plus y venir. Et qui est-ce qui vient ?
 "Les saucissonneurs !... Moi, j'appelle ça comme
 "ça. Et alors qui sont des brutes, qui viennent
 "là, on leur montre les choses, qu'ils ne voient
 "même pas et puis qui rentrent le soir... Et puis
 "c'est fini"...

Si cet entretien et les deux cités précédemment décrivent de façon presque caricaturale une société passée idéalisée sur le modèle rural et pré-industriel, ce ne sont pas pour autant des cas isolés : la représentation de la ville du passé comme village, ayant une vie propre, ressort comme une constante. La diversité de ses habitants, que tout le monde s'accorde à prôner comme une qualité de la ville du passé est à peu près toujours réduite à quelques catégories sociales, populaires généralement : ce sont toujours les artisans, les petits commerçants et, de façon générale, les petites gens. (La diversité n'a pas que des aspects positifs. Mais, dans ce cas, elle n'est pas définie en termes de catégories socio-professionnelles. Nous y reviendrons en fin de chapitre).

Là encore, comme avec le thème anti-voiture, on a probablement affaire à une réaction défensive : on magnifie sans doute la diversité dans le passé parce qu'on désirerait qu'elle puisse exister maintenant au lieu de voir une classe chassée par une autre. C'est là un point constamment soulevé par les enquêtés du canal Saint-Martin à propos de la rénovation de leur quartier dont ils craignent qu'elle ne substitue des riches aux pauvres et de l'habitat de standing au détriment des activités artisanales ou de petite industrie.

Mais ce sur quoi nous voudrions insister à ce point de l'exposé, c'est sur la caractérisation de la ville du passé par son échelle (en termes physiques comme sociaux) : tout y est qualifié de petit, et ceci en un sens positif. Sans doute est-ce là une traduction en termes vulgaires de la fameuse échelle humaine des architectes et urbanistes. C'est ce que nous dit une enquêtée en cherchant à définir ce qu'elle entend par "identité" d'un quartier :

..."L'identité d'un quartier... c'est très difficile à définir. C'est à la fois des gens et des... un cadre... Par exemple, dans un vieux... un quartier ancien, eh bien vous voyez des... choses qui sont de petites dimensions... des... des métiers et des... et puis des... à la fois des objets... - enfin, des objets -... oui, un cadre un peu vieillot va avec. Et même, ça va aussi avec... - c'est difficile à dire -... avec une identité... Très difficile, parce que ça évolue lentement et je crois que le pire qu'on a voulu faire dans certains quartiers à Paris, c'est de faire changer tout d'un coup - on l'a voulu, "on l'a"... ça s'est fait sans qu'on le veuille -, en voulant tout rénover, on a tout changé, on a changé les gens et c'est ça qui est le pire,

"parce qu'alors, ils ont perdu à la fois... l'ex-
"térieur et l'intérieur"...

[F, 55 ans, mère de famille, mari journaliste,
d'origine marseillaise, vit depuis 25 ans dans
le quartier, militante d'associations]

Cette notion d'échelle à laquelle s'ajoute celle de lenteur, de
non pression temporelle, nous ramène encore au village :

..."Est-ce qu'on va réussir à refaire de Paris un
"Paris-village ? [...] Par exemple, il y a dans
"le quartier de l'Hôpital Saint-Louis ce qu'on
"appelle l'îlot Sainte-Marthe qui est compris
"entre les rues Sainte-Marthe, Saint-Maur et le
"boulevard de la Villette, quartier qui est un
"vrai petit village, avec des petites maisons,
"des petites ruelles, une petite rue, une peti-
"te place, [...] des immeubles de un, deux étages
"maximum. Bon, ça nécessite une très forte...
"euh... réhabilitation, c'est très insalubre,
"bon, à la limite, on peut s'interroger s'il faut
"pas le raser pour le reconstruire... Mais au
"lieu d'étudier un projet pour... le réhabiliter,
"euh, pour donc garder le caractère très humain
"de la population, on a abandonné ça à la spécu-
"lation, on va construire des immeubles... des
"tours... euh... cinq, six étages à la Villette
"et qui vont rompre tout à fait avec le caractère
"humain de cet îlot"...

[H, 36 ans, cadre, militant au Comité Villemin]

ville du passé, ville-organisme

Interprétant les origines des villes, Leroi-Gourhan écrit (*) :

..."L'évolution, depuis le développement des
"première économies agraires, se fait donc dans
"le sens d'une sur-sédentarisation, par suite de
"la formation d'un capitalisme qui est la consé-
"quence directe de l'immobilisation autour des
"réserves de céréales. L'immobilisation aboutit
"à la formation d'un dispositif défensif entraî-
"nant inévitablement la hiérarchisation sociale.
"Cette hiérarchisation s'opère sur des bases
"normales puisque, comme un organisme vivant (**),
"le dispositif social possède une tête où s'éla-
"bore l'idéologie du groupe, des bras qui lui
"forgent ses moyens d'action et un vaste système
"d'acquisition et de consommation qui satisfait
"à l'entretien et à la croissance du groupe.
"Le développement de l'organisme urbanisé (civi-
"lisé au sens étymologique) entraîne inévitable-
"ment avec lui tout ce qu'il y a de négatif dans

(*) in : Le geste et la parole.

(**) C'est nous qui soulignons.

"les sociétés actuelles. En effet, il ne peut
 "être efficace que dans la mesure où il accentue
 "la ségrégation sociale, forme que prend dans cet
 "organisme artificiel la spécialisation cellulai-
 "re des êtres animés du monde naturel : possé-
 "dants, paysans, prisonniers, fournissent une gam-
 "me d'autant plus efficace que la distance entre
 "leurs fonctions est plus grande"...

Il en tire d'ailleurs argument pour suggérer que les idéologies socialistes reposeront sur une analyse erronée :

..."Depuis le Paléolithique supérieur mais surtout
 "depuis l'agriculture, le monde des symboles (re-
 "ligieux, esthétiques ou sociaux) a toujours hié-
 "rarchiquement prévalu sur le monde des techniques
 "et la pyramide sociale s'est édiflée de manière
 "ambiguë en donnant la prééminence aux fonctions
 "symboliques sur la technologie, pourtant moteur
 "de tout progrès. L'idéologie socialiste tente
 "de résoudre ce problème biologique en assujettis-
 "sant la société à la technique, c'est-à-dire à
 "première vue en accordant le triomphe à la
 "main" (*)...

La différence entre ce type de discours et celui du public, c'est que ce dernier se déploie ouvertement dans l'aire mythique : la ville, en tant qu'organisme, participe de la nature, ce qui devrait entraîner qu'on ne la traite pas à coups de solutions techniques, qu'on la laisse continuer à vivre spontanément le plus possible :

..."Un quartier de Paris, avec sa vie... comme
 "elle avait... comme... comme elle doit avoir une
 "vie équilibrée, normale, comme une personne, je
 "crois... comme un organisme humain, y a pas be-
 "soin de trop de chimie et puis beaucoup de natu-
 "nell [rit]
 [L'enquêteur : Oui... un quartier qui... s'est
 "fait ..comme cela...]
 "Qui a besoin du progrès... modérément... Enfin,
 "moi je pense que c'est comme tout, c'est comme
 "le reste, comme la conception d'une voiture :
 "pas obligé d'aller à deux cents à l'heure, on
 "peut s'arrêter à quatre-vingt dix ou cent trente!..
 [F, 20 ans, étudiante Arts Déco, canal Saint-
 Martin]

Si elle est toujours vue (vécue) comme organisme vivant, on n'en conclut pas pour autant que la hiérarchie sociale est "normale" (même s'il y a bien quelque chose de cet ordre dans certains entretiens, celui du maçon provinois par exemple). En fait, cette vision de la ville-organisme est relativement hétérogène d'une vision en termes sociaux. Certes, la ville du passé est une production humaine mais quand on parle organisme, on pense à la ville

(*) Le discours scientifique semble ici quelque peu pris en défaut : ne serait-ce tout aussi vrai de toutes les idéologies en pratique dans les sociétés industrielles, mis à part l'idéologie écologiste ?

en termes de construction concrète, de structure physique plus qu'en termes de corps social. Bref, c'est d'urbanisme qu'il est question. Et d'urbanisation spontanée, sédimentée par opposition à l'urbanisme volontariste de notre époque de techniciens :

... "On vit un peu sous... le régime des, des
 "spécialistes et... l'inconvénient des spécialis-
 "tes, si vous voulez, c'est que, en tout cas, ce
 "sont des gens qui... qui se préoccupent d'un
 "point, d'un problème bien particulier et pour
 "qui il existe très peu de choses tout autour.
 "A mon avis, ils, les spécialistes sont nécessai-
 "res mais... pas trop... Il est certain qu'un
 "monsieur qui est architecte ou... spécialiste en
 "n'importe quoi... euh, va être beaucoup plus mo-
 "tivé, beaucoup plus touché par son... - dans sa
 "profession propre -... par son problème mais
 "justement je me demande, moi, si... si les cons-
 "tructeurs, il y a trois, quatre, cinq cents
 "ans... ne tenaient pas davantage compte de... de
 "l'être humain et c'est un peu, euh, ça le le
 "problème... de l'époque actuelle, je crois, c'est
 "que... c'est que l'être humain... compte de moins
 "en moins. [...] C'est un peu le même problème
 "que les gens qui ont conçu la bombe atomique...
 "ce sont des gens qui... qui... qui ne sont pas
 "coupables d'avoir fabriqué la bombe atomique,
 "ils ont fait leur métier de spécialistes, ils...
 "ils ont fait des recherches, euh... sur des rails
 "et... ils n'ont pas vu le paysage qu'ils avaient
 "de chaque côté, ils ont vu la voie qui continu-
 "ait, qui continuait... alors ces spécialistes
 "ont fait leur travail de spécialistes... et
 "puis... c'est devenu ce qu'on sait, alors...
 "Est-ce qu'ils eu tort ? Est-ce qu'ils ont eu rai-
 "son ? Peut-être, je sais pas!..

Dans la même ligne, ce qui vous rattache au passé, dans une ville, à quelque chose de naturel qui est détruit lorsqu'on y touche. Ainsi, des noms de rues :

... "Il y a beaucoup de chaleur dans ce quartier,
 "seulement, il y a... - comment dire ? - ...il
 "y a une histoire mais qu'on est en train de
 "détruire et, pour vous citer un exemple, ici ça
 "s'appelait la rue des Marais et ils ont éprouvé
 "le besoin de la débaptiser pour l'appeler rue
 "Albert-Thomas. Vous savez qui c'est, vous, Al-
 "bert-Thomas ? C'est mon mari qui me l'a dit :
 "c'est le fondateur du Bureau International du
 "Travail. Donc aucun rapport avec Paris ! [...]
 "C'est très bizarre... je ne sais pas pourquoi
 "ce qui rattache aux choses anciennes vous don-
 "ne... une impression plus... ça donne une im-

"pression moins artificielle. Au fond, à Paris, on vit beaucoup de choses artificielles : la mode...des choses quelquefois très intellectuelles... bon...Et on a un peu faim de... oui, de choses qui paraissent... pas forcé... pas forcément la tradition, mais des choses qui ont... des racines. Les gens, ici, meurent de ne pas avoir de racines. Alors... quand il y a des racines historiques... qui laissent des traces, eh bien, c'est intéressant de les garder. C'est pour ça que je suis...furieuse quand on change des... noms de rues pour mettre des noms de bonshommes [sourire]. Et on peut remarquer par exemple que, l'Etoile, tout le monde dit encore l'Etoile ! Je sais pas si dans cinquante ans, on dira Charles-de-Gaulle... pour l'Etoile"...
[F, 55 ans, mère de famille, mari journaliste, depuis 25 ans dans le quartier, canal Saint-Martin]

Ainsi, dit la même enquêtée, des activités traditionnelles du quartier (et la trace que constitue, lorsqu'elles disparaissent, leurs enseignes, p. ex. celles des peausseries : "Veau, Mouton, Serpent" - peut-être l'évocation animale joue-t-elle également un rôle en l'occurrence dans cette "naturalisation" par l'activité). Ainsi, dira une autre, du travail du bois dans le faubourg Saint-Antoine dont elle est originaire. Ce ne sont jamais de longs développements qui sont consacrés dans le discours à la démonstration de ce que la ville est un organisme. Seul un certain nombre de métaphores qui le parsèment signalent le caractère d'évidence que cette représentation peut avoir dans notre culture :

- parler de ses racines, à soi, dans une ville que l'on considère comme son terroir, c'est bien se considérer en tant qu'organisme vivant en relation symbiotique avec d'autres organismes ;
- parler de mort à propos des villes ;
- parler de coeur des villes - ce qui est constant :

F - ... "Parce que dans toutes les villes anciennes, il y a justement le coeur, en général, il y a la place du village, il y a..."

H - Ce qui manque, justement, c'est... dans les villes nouvelles, à Champbenoist, il manque le coeur : on sait pas où est le centre de Champbenoist !

F - Oui, on sait pas où il est placé, c'est sûr...

H - ... On sait pas où est le centre... Personne le sait"...

[F, 30 ans, technicienne biochimiste ; H, 29 ans, petit fonctionnaire, Provins]

etc.

..."Le coeur des villes, je pense qu'on l'a
"complètement vidé"...

[H, 35 ans, chef d'entreprise, Provins]

Ce que l'on construit actuellement d'une façon qui se veut rationnelle apparaît donc artificiel. Ce ne sont plus des organismes mais des mannequins sans vie ou des décors. En intervenant dans la ville ancienne, on l'a désunie, dissociée :

[L'enquêteur : "Ce que je sens dans ce que vous dites, c'est...les villes d'autrefois... enfin... fonctionnaient comme, presque, un..."]

E - [vivement:] Comme un corps humain. Tout se tenait... Maintenant, c'est un corps mort [...] tout ça, c'est séparé"...

[F, 75 ans, Provins]

corps sans âme :

..."On a...[soupir]... j'ai l'impression qu'on "évolue mal parce que... je sais pas si les gens "sont heureux dans des trucs où il y a tout le "confort, etc., et où il n'y a plus d'âme, il n'y "plus rien... On a besoin de garder... l'âme d'un "quartier ou l'âme d'une ville : la Défense, ça "n'a pas d'âme... Le peu de fois où je suis allée "au quartier Italie : ça n'a pas d'âme, c'est "mort ! Moi, je crois pas qu'on arrive à faire "des villes nouvelles où il y a une âme... Une "âme avec tout ce qu'il y avait avant... C'est "pas possible... Comme si on mettait une rose "en plastique au milieu d'un bouquet de roses "normal ! Enfin, c'est ce que je pense, moi !"...

[F, 20 ans, célibataire, étudiante Arts Déco, canal Saint-Martin]

A la jonction de cette idée d'âme et de celle de nature surgissent des évocations de la maison ancienne, littéralement animée par le passage ininterrompu d'êtres humains au cours des âges :

..."On sent que ces maisons ont été habitées, ha-
"bitées, habitées"...

[F, 33 ans, professeur technique, Grancanal]

Et ceci au point de constituer de véritables niches écologiques qu'on opposera, bien évidemment, aux constructions froides de notre époque :

..."Ecoutez, moi, j'ai de très bons amis qui "habitaient Paris et qui sont partis... dans "une cité-dortoir [...], deux mois plus tard, "ils... ils en sont partis : ils pouvaient abso-
"lument pas vivre dans un... une chose qui était "inhumaine, ils... A leurs yeux, c'était inhumain.

"Et ça, je le comprends parfaitement bien... Ce
 "sont des endroits, si vous voulez, quand ils
 "rentraient le soir, dans les premiers temps, il
 "leur est arrivé de se perdre, ils confondaient
 "leur bloc, leur immeuble, leur escalier, leur
 "couloir, leur truc !... C'est inhumain, c'est
 "bien ce qui prouve que c'est inhumain, parce
 "que... euh... parce qu'un paysan ou un animal sait
 "vage, si vous voulez, retrouve son terrier, re-
 "trouve sa tanière, retrouve sa maison et il ne
 "se trompe jamais... Or, si un être humain se trom-
 "pe le soir quand il rentre, pour rentrer chez
 "lui, euh... euh... ça prouve bien que chez lui,
 "c'est pas à l'échelle humaine... puisqu'il ne la
 "reconnaît pas"...
 [H, 55 ans, commerçant, Provins]

Dans le public, les métaphores sur la ville-organisme sont le plus souvent discrètes, témoignant de leur ancrage dans l'inconscient collectif. En revanche, chaque fois qu'elles surgissent dans le discours de spécialistes de "l'organisation du bâti", elles sont lourdement exploitées comme s'il s'agissait de quelque chose de difficile à faire admettre à l'interlocuteur. Déjà dans une précédente recherche (*), nous avons pu relever ces propos de Michel Holley, architecte de la rénovation Italie, dans un document publicitaire destiné à soutenir le lancement commercial d'Olympiades :

..."Paris s'agrandit comme un arbre, concentrique-
 "ment, et, comme sur la coupe d'un arbre, on peut
 "compter, enceinte par enceinte, le travail des
 "siècles... Sous la pression du centre, les écor-
 "ces craquent l'une après l'autre, laissant pour
 "seuls vestiges des fortifications désormais dé-
 "risoires, des portes qui n'ouvrent plus sur aucun
 "débouché, des périphériques dits "de ceinture"
 "qui se sont finalement intégrés à la ville elle-
 "même. Mais il n'y a pas que l'écorce qui se cra-
 "quèle. Au coeur de la ville, les anciennes artè-
 "res se sont développées, recrées, les vieux im-
 "meubles cèdent la place à des constructions mo-
 "dernes, les communications se développent à tous
 "les niveaux. [...] Ce sont ces nouvelles villes
 "bâties pour l'homme du XX^e siècle qui, à l'inté-
 "rieur ou à l'extérieur de Paris, feront de la ca-
 "pitale une nouvelle ville"...

C'est un point de vue tout à fait voisin qu'on trouve dans la bouche du promoteur de l'un des ensembles en construction au bord du canal Saint-Martin :

..."Une ville est une mutation... permanente...
 "Une ville est un endroit où cohabitent des gens

(*) L'information sur l'habitat.

"qui y vivent... cinquante ou soixante ans - met-
 "tons quatre-vingt mais...- cinquante, soixante
 "ans... avec des bâtiments qui vivent deux siècles
 "et plus. Il y a donc un renouvellement permanent
 "d'une ancienne chose avec une nouvelle... chose.
 "Et ça se fait tout le temps : la première cons-
 "truction en pierre... existait alors que des cons-
 "tructions en bois... existaient encore ! Le béton
 "a commencé alors que la pierre continuait. Le mé-
 "tallique commençait alors que...[...]. C'est comme
 "ça ! C'est l'évolution ... Rien d'anormal pour
 "moi ! C'est normal, oui. Une ville n'est pas ce
 "qu'elle était hier et n'est pas ce qu'elle sera
 "demain !

[L'enquêteur : C'est pas statique...]

"Pas statique ! C'est pas statique, c'est dynami-
 "que, à mon avis, avec cette... euh [...] Qu'est-
 "ce que c'est qu'une ville ? Ce sont des maisons
 "au bord des rues, avec des habitants. Encore une
 "fois, les habitants vivent cinquante ans, les
 "maisons durent deux siècles, trois siècles...
 "Courant l'un après l'autre... Et... et... et ça
 "on n'y peut rien ! [...] Et ça, ça me paraît
 "évident... Alors, on sent des poussées d'urbanis-
 "nisme de tel ou tel moment [...] à Paris, cette
 "poussée... en tache d'huile... partant de l'île
 "de la Cité et... la ceinture des Fermiers Géné-
 "raux, etc., etc., le boulevard périphérique, etc.,
 "tout ça se continue, en tache d'huile incontest-
 "ablement, avec des mouvements à l'intérieur ? C'est
 "comme ça, je crois, qu'il faut le prendre sans
 "chercher à... - je dirais pas "à légiférer"
 "mais... - peut-être pas trop dresser de... [com-
 "me les urbanistes] [...] Et je serais peut-être
 "plus tenté... en ce qui me concerne, je ne suis
 "pas choqué par la juxtaposition d'une maison neu-
 "ve et d'une maison ancienne, voyez, parce que
 "j'estime que c'est... normal. Comme je vous le
 "disais tout à l'heure, dans la vie d'une cité,
 "quelque chose s'en va, quelque chose remonte,
 "c'est comme les arbres dans la forêt, on coupe
 "les vieux, les jeunes poussent !"...
 [responsable commercial, Paris d'Hier]

Le négociateur d'un immeuble en construction tout près de là
 est plus net encore :

..."Une ville, c'est un tissu cellulaire : toutes
 "les cellules sont plus ou moins solidaires des
 "autres et quelles que soient leurs qualités
 "propres. C'est la modification d'un certain nom-
 "bre de ces cellules qui met l'ensemble du tissu
 "en l'air et, là... Bon, ici, on fait un truc qui

"était indiscutable, parce qu'ici c'était complé-
 "tement pourri, c'était vraiment une vieille ci-
 "té, c'était surtout très très très mal entrete-
 "nu (*) etc. Bon, il fallait le faire parce que...
 "Puis dans des conditions... C'était complètement
 "insalubre ! [...] Je crois que ce qui est pourri
 "doit être démoli sans aucune vergogne... Il faut
 "être capables de passer d'une époque à l'autre !
 "[...] Si vous voulez, le côté reconstitution,
 "pour y aller vite, moi personnellement, ça m'a
 "toujours fondamentalement agacé : un monument,
 "c'est quelque chose de vivant, une maison, c'est
 "quelque chose de vivant : ou ça continue à vivre
 "ou ça meurt et puis c'est tout ! [...] Une ville,
 "ça vit, hein, c'est un organisme comme un autre
 "et dans un organisme, il y a des peaux mortes,
 "il y a des ongles cassés, alors"...

Ce qui était utilisé par le public pour affirmer que la ville du passé est vivante et pour réclamer qu'on ne la tue pas l'est donc par les autres pour démontrer son dépérissement et la nécessité de son "évolution". On comprend dès lors pourquoi ces derniers - toutes questions de langage technique égales d'ailleurs -, se servant des mêmes représentations pour aller à leur rencontre, éprouvent le besoin de développer le thème de la ville-organisme avec autant de véhémence.

Cela ne veut pas dire qu'ils soient les seuls à se réclamer de la rénovation-bulldozer. Dans le public, ceux qui voient un avantage à ce que disparaisse la ville du passé ne se privent pas de dire qu'il faudrait la détruire. Nous l'avions déjà observé à Olympiades, on le retrouve à Grancanal, avec un jeune couple en pleine ascension sociale :

F - "C'est un quartier qui... est seulement sur le plan pour les Parisiens... je crois... On n'ose même plus y habiter, même si les logements sont peu chers... c'est grave quand même [...].

H - Oui mais comment faire ?... Le problème, c'est que les moyens politiques, les moyens de... de briser cette tendance au... ghetto... ils sont très difficiles, hein, parce que... C'est pratiquement impossible [sic !] : on ne peut pas foutre les gens à la porte, par familles entières, par immeubles entiers non plus [...]. De toute façon, à partir du moment où on essaie de mettre des gens à la porte d'un immeuble, il y a... il y a... tout un voisinage qui se met en branle pour l'en empêcher alors... [marmonne]... là sss... quels que soient... quels que soient les buts... de ce genre d'opération... ça rate [...]. Je crois, oui, si on veut éviter que... des quartiers ne... ne sombrent dans une certaine... dégradation...

(*) On remarquera le dégradé de l'argumentation, de "complètement pourri" à "très, très mal entretenu".

euh ... ils finissent par disparaître parce que à partir du moment où... les immeubles sont trop dégradés... il vaut mieux les démolir et construire à la place, hein ?".

[F, 30 ans, professeur du second degré ; H, 30 ans, cadre commercial]

Mais eux ne se réclament en aucune façon de la ville-organisme (peut-être, d'ailleurs, pour les raisons qui font que les promoteurs s'en réclament) : eux aussi ont sans doute en tête cette représentation si prégnante mais n'ont pas intérêt à l'évoquer.

la ville actuelle, ville du passé dénaturée

De ce qui précède, il ressort que la ville d'aujourd'hui est une mosaïque mal harmonisée d'éléments provenant du passé et d'éléments préfigurant l'avenir.

Nous récapitulerons maintenant les traits présents en filigrane de ce qui précède et qui caractérise la ville actuelle. Ce qui frappe, dans l'ensemble, c'est l'inversion de ce qui est perçu comme positif dans la ville du passé, c'est la perte de l'unité, l'hétérogénéité, le morcellement et ceci tant dans l'espace que dans le temps vécu, donc dans les modes de vie.

une ville morcelée

Ce morcellement, cette hétérogénéité est d'abord celle du cadre bâti, par l'introduction d'éléments d'autres échelles. Généralement, on pense à un seul changement d'échelle : entre maintenant et avant. Cependant, certains enquêtés parisiens signalent deux ruptures : l'une à l'époque haussmannienne, la seconde de nos jours. C'est alors pour faire remarquer que l'échelle haussmannienne n'est pas totalement hétérogène à l'ancienne alors que la nouvelle l'est :

..."Lorsque je pense à Caen, j'ai l'impression que
"la largeur des avenues est faite en fonction d'une
"circulation intense de voitures et non pas de
"piétons. L'homme a une échelle et il faut que la
"rue soit à l'échelle de l'homme. A mon sens,
"l'avenue des Champs-Élysées reste à l'échelle
"de l'homme justement, parce que... je veux di-
"re... c'est à l'échelle de l'homme en ce sens
"qu'il y a deux avenues : il y a le trottoir nord
"et le trottoir sud [...] et il y a une animation
"telle sur chacun des trottoirs qu'on peut consi-
"dérer que l'avenue des Champs-Élysées, c'est
"deux... deux... deux rues parallèles, alors que
"la rue réelle, c'est la voie de dix mètres, c'est
"la voie de quinze mètres, c'est la voie de vingt
"mètres, mais c'est... c'est... c'est guère plus.
"[...] L'échelle de Paris... en ce qui concerne

"le bâtiment, c'est... rez-de-chaussée plus sept
 "étages, rez-de-chaussée plus huit étages : c'est
 "Haussmann. Tous les immeubles haussmanniens,
 "c'est ça, c'est du sept, huit, entre six et huit
 "étages, ça dépend de la largeur des voies... Au-
 "delà de cette hauteur, j'ai l'impression que...
 "le Parisien se sent écrasé. Il y a certaines par-
 "ties de Paris qui peuvent aller un peu plus haut,
 "mais enfin je crois que... qu'on a compris qu'il
 "fallait abandonner les... les... tout ce qu'on a
 "fait avenue d'Italie, les trente, trente-cinq
 "étages d'Italie"...

[H, architecte voyer de la Ville de Paris]

Certes, c'est là un homme de l'art qui parle et dans le public en-
 quêté, ce sont les plus proches des spécialistes de la ville qui
 s'exprimeront aussi nettement. Ainsi, un fonctionnaire de la
 mairie du 10è :

..."Paris a évolué d'une manière relativement har-
 "monieuse, la grande cassure commençant en fait
 "avec Haussmann... mais là aussi, à la fin du
 "compte... [...], même si à un moment X déterminé,
 "il y a eu, il y a eu une crise... elle a été
 "surmontée, et ce qui a été fait, par exemple, par
 "Haussmann a fini par se... se relier dans dans
 "l'ensemble et finalement c'est relativement har-
 "monieux"...

Ainsi, un militant du comité Villemin, qui a été en contact avec
 des urbanistes :

..."Je crois que Paris a une certaine... unité
 "bien acceptée, qui est celle de... d'Haussmann !
 "[rire] Il y a des gens que ça fait] tiquer mais
 "enfin je crois que maintenant, c'est... c'est
 "bien admis, hein, ces rues bien tracées com-
 "me celle où on est actuellement, la rue Louis-
 "Blanc. Je crois qu'il faut... garder[IN.-] son
 "caractère, des immeubles de cinq-six étages,
 "euh... puis cet aspect extérieur bourgeois...
 "c'est tout à fait possible, on voit beaucoup
 "de d'immeubles, enfin on voit un certain nombre
 "d'immeubles maintenant qui se construisent,
 "et qui ont tout à fait cet aspect... il y en a
 "quelques-uns dans le quartier... qui retrouvent
 "cet aspect de... haussmannien... et non pas
 "ces façades... affreuses... - il y en a ici -...
 "d'une espèce de ciment béton, mal finies, mal
 "faites... avec des... des trucs qui ont une allu-
 "re trop préfabriquée, je suis pas contre le pré-
 "fabriqué, parce que c'est un [IN.] important
 "pour... [IN.] pas des immeubles trop modernistes,
 "si vous voulez. Il en faut quelques-uns... mais

"que la dominante soit... l'aspect historique
 "du XIX, XX^e siècles... prendre un parti du XX^e
 "siècle... remarquez, maintenant, qui est bien
 "accepté, qui correspond à un caractère très hu-
 "main... disons, pour..pour la représentation de
 "Paris"...

et, bien naturellement, un couple d'étudiants, le mari en archi-
 tecture, la femme en urbanisme :

..."L'immeuble qui a été fait juste là-bas, au
 "début du boulevard Jules-Ferry, c'est la cassure
 "la plus importante [...]. Les plus grandes hor-
 "reurs ont été faites à ce moment-là parce que,
 "justement, ces bâtiments sont sortis du cadre
 "traditionnel et évidemment, elles font perdre
 "le sens à tout le reste ! [...] Je ne sais pas
 "ce qu'on appelle les beaux quartiers, hein, en
 "fait... Je crois que j'aime beaucoup les vieilles
 "maisons du faubourg du Temple, là. Evidemment,
 "c'est des... des maisons qui sont pas en pierre
 "de taille et qui sont des maisons ventruées, qui
 "sont pas toutes à l'alignement et tout ça, mais...
 "[revient sur les immeubles hors d'échelle :] ça
 "ne se poursuit pas, ça, c'est fini, le Conseil
 "de Paris a pris la décision d'arrêter les immeu-
 "bles qui dépassaient les toits actuels, hein,
 "donc, il va plus y avoir d'autres choses du style
 "Grancanal ou autre. Je pense qu'ils ont pris la
 "décision de laisser la ville telle qu'elle était
 "et de ne pas reconstruire une autre sur la ville
 "existante. [...] Quand on change d'échelle, on
 "casse tout ce qu'il y avait avant. [...] Tous les
 "petits immeubles qui se construisent maintenant
 "sont à nouveau à l'échelle... à ce que j'appelle
 "l'échelle haussmannienne"...

[H, 29 ans, élève architecte]

Quant aux autres enquêtés parisiens, s'ils distinguent souvent
 entre leur quartier et, par exemple, le Marais tout proche, ce
 n'est pas en termes d'échelle, mais en termes d'ancienneté, pres-
 tigieuse ou non. Ainsi, le canal Saint-Martin est un vieux quar-
 tier, qu'on aime selon qu'on y est né, venu très jeune ou qu'on
 y habite depuis longtemps, ou bien qui vous déçoit précisément
 lorsqu'on habite un immeuble hétérogène au reste du tissu ; les
 uns et les autres reconnaissent néanmoins qu'il renferme un joyau
 architectural : l'Hôpital Saint-Louis (encore qu'on puisse déce-
 ler certaines réticences sur lesquelles nous reviendrons). A
 côté de cela, le Marais est un quartier ancien, abandonné à un
 moment mais qui renaît ; il n'est pas inutile de remarquer que
 le jeune cadre habitant Grancanal émet certains jugements ambi-
 valents sur le Marais qui vont parfaitement de pair avec son

souci d'ascension sociale (*) qui éclate un peu plus loin :

H - "Ces quartiers anciens... bon, j'avoue que... même... j'avoue que j'aurais pas tellement plaisir à habiter dans le Marais... même s'il y a de beaux immeubles et si c'est... architecturalement [sic] bien rénové... euh...bon, mais parce que... les rues sont étroites et que... on a l'impression d'y manquer d'air, hein... C'est un peu dommage mais c'est... [...] Je sais pas... j'aimerais bien habiter par exemple pas trop loin d'un... d'un grand parc... de la banlieue parisienne, ne serait-ce que pour, de temps en temps, le soir en sortant du bureau, prendre un vélo ou aller faire du footing, hein, et puis... m'oxygéner, quoi... bon ben, c'est pas... c'est pas dans Paris que je pourrais le faire... même en allant aux Buttes-Chaumont, qui est assez agréable... [...] Pour faire ce que je dis, il faut soit habiter près du bois de Boulogne ou habiter... euh... du côté de Versailles ou... vers Saint-Cloud...

F - Vincennes...

H - Ou près de Vincennes... oui, d'accord... Mais, puis non... je sais pas [...]. Non, et puis il faut dire une chose, hein, c'est que nous sommes d'un certain... milieu, d'une certaine... classe... de gens... bon, euh... - moi, je suis cadre dans une entreprise - euh... j'avoue que, finalement, au bout d'un certain temps, je me sens... je crois que je serais... plus à l'aise dans un quartier du type... peut-être 16^e arrondissement ou... banlieue résidentielle de l'Ouest de Paris... ou 15^e arrondissement... donc, je me sentirais dans un milieu plus homogène par rapport à moi, par rapport à nous et à ce que nous sommes... que... dans ce quartier-là... hein... où finalement... bon ben... on est Français de de de... nous sommes Français, hein... - mais on dit ça sans aucun racisme - il y a quand même beaucoup de Juifs dans ce quartier... beaucoup de Pieds-Noirs"...

Même chez l'étudiante en urbanisme, originaire du faubourg Saint-Antoine et qui aime beaucoup le tissu ancien, on retrouve quelque chose de ce désir d'ascension sociale dans une certaine envie de

(*) Zola avait bien observé cet attrait du neuf chez les petits bourgeois avides de respectabilité, ainsi que les compromis que, faute d'une fortune suffisante, ils étaient amenés à faire dans le choix de leur habitat : "En **liquidant**, ils auraient bien voulu aller habiter la ville neuve, le quartier des commerçants retirés ; mais ils n'osèrent. Leurs rentes étaient trop modiques ; ils craignirent d'y faire mauvaise figure. Par une sorte de compromis, ils louèrent un logement rue de la Banne, la rue qui sépare le vieux quartier du quartier neuf. Leur demeure se trouvant dans la rangée de maisons qui bordent le vieux quartier, ils habitaient bien encore la ville de la canaille ; seulement, ils voyaient de leurs fenêtres, à quelques pas, la ville des gens riches ; ils étaient sur le seuil de la terre promise"... [La fortune des Rougon]

dominer Paris par la vue (*), d'avoir en quelque sorte "Paris à ses pieds". Cette envie est sublimée dans le plaisir de mieux voir précisément ce tissu ancien qu'elle aime et dont elle est issue, ce qui, bien sûr, la distingue radicalement de l'enquêté qu'on vient de citer :

[L'enquêteur : Euh, j'ai l'impression que, enfin, assez volontiers, vous auriez... occupé un appartement, enfin, récent, euh, mais de qualité puisque le contexte restait le même...]

F - Oui... oui... [silence] Hmm... hmm...

H - Ça serait habiter Grancanal, quoi !...

F - Oui, j'aurais... au dernier étage...

H - [grand rire] Dégueulasse ! [grand rire]

F - ...parce que je suis persuadée...[voix mêlées]

H - [IN.] Moralité...[grand rire]

F - Non, mais je suis persuadée que, là-haut, on doit avoir une vue exceptionnelle et que les gens qui y vivent, c'est pour ça qu'ils ont... qu'ils ont choisi les appartements hauts... C'est un peu comme... euh... on critique la tour Maine-Montparnasse mais... en haut de la tour...

H - On la voit pas ! [rires]

F - C'est un peu ça !

H - [grand rire] On n'est nullement arrêté...

F - [rire] Mais on a une vision, on a une vision, on a une vision du quartier qui doit être sûrement autre, c'est-à-dire qu'on a une vision... euh... vue d'avion, un peu... Et c'est peut-être une vision qu'on doit pas avoir autre part si les immeubles sont tout aussi hauts...

H - Ça, c'est l'invention de l'ascenseur, ça a retourné les classes sociales ! [rire de F.]

Avant elle, les classes sociales, elles étaient... en proportion inverse du nombre d'étages, elles étaient peut-être plus [IN., puis grand rire]. Depuis l'ascenseur, c'est le contraire ! [rire]"...

Lorsque le jeune cadre de Grancanal évoque l'époque haussmannienne (qui est bien le début d'une conquête de Paris par des couches sociales dans lesquelles il se reconnaît), c'est pour la valoriser en dévalorisant ce qui l'a précédée et qu'il assimile (pour les besoins de la cause ? parce qu'il en ignore l'époque exacte de construction ?) à une urbanisation hâtive causée par l'afflux de population ouvrière à l'orée de l'ère industrielle. L'échelle haussmannienne, plus massive, plus riche, s'oppose alors avec

(*) C'était d'ailleurs là l'un des arguments de la publicité d'Olympiades.

force à l'échelle plus modeste et pauvre du tissu antérieur :

..."Je pense que [petit soupir]... bon, il y a...
 "il y a certains coins... pas loin...pas loin
 "d'ici, d'ailleurs, hein... de très, très vieux
 "immeubles qui ont été construits...enfin, on sent
 "que ça a été des trucs qui ont été construits à
 "l'époque de la révolution industrielle, enfin
 "quand il fallait faire venir des travailleurs à
 "Paris et qu'on a construit n'importe quoi, avec
 "des murs très... très peu épais, euh... avec peu
 "de fenêtres, euh... des petites pièces, des petits
 "escaliers biscornus... bon, ben ça, ça... des ar-
 "rière-cours, des trucs qui s'enchevêtrent... en-
 "fin... Faudrait se promener entre ici et... je
 "sais pas, moi... entre ici et le Père Lach... oui,
 "et le Père-Lachaise, enfin, mis à part les gran-
 "des avenues qui ont dû être refaites à l'époque
 "du Second Empire... où il y a de très beaux im-
 "meubles, disons que c'est des trucs sordides
 "qui...qui ne méritent qu'à être... qu'à être dé-
 "molis"...

Mais dans l'ensemble, disions-nous, on remarque un seul changement d'échelle : le plus récent, entre grosso modo l'avant- et l'après-guerre. Ce sont toujours les mêmes exemples qui reviennent - le quartier Italie, la Défense :

..."Par exemple, je trouve que, quand on est à
 "la Défense, on a une idée d'infini qu'on n'a pas
 "quand on est dans une ville... C'est comme quand
 "on est à la montagne ou à la mer, on peut ne pas
 "aimer parce que c'est trop froid. [...] Ici, je
 "trouve que ça a un air quand même plus vivant"...
 [F, 26 ans, technicienne en électronique, quai de
 Jemmapes]

Malgré les termes, mesurés ici (ce qui n'est pas toujours le cas), on ressent déjà ce qu'on retrouve chez d'autres avec une certaine violence : l'angoisse devant le trop grand.

Les références, spontanées elles aussi, à l'insertion du centre Pompidou dans un tissu très ancien sont plus instructives quant à la cassure opérée dans la ville du passé par l'intrusion d'édifices hors d'échelle :

..."[Beaubourg] Pourquoi avoir fait ça dans le
 "centre de Paris ? D'abord, au point de vue es-
 "thétique, ça dépare les autres maisons, c'est
 "affreux. C'est exactement comme la nouvelle
 "Préfecture de police [sic] qu'ils ont mis boule-
 "vard Morland, je sais pas si vous avez vu ça, et
 "puis si vous vous promenez un coup dans l'île
 "de la Cité, par soleil couchant ou un peu la

"nuit, y a cette espèce de tour de Jussieu qui
 "est tout le temps allumée, qui passe au-dessus
 "des toits, c'est pas tellement esthétique... Pour
 "moi, ils auraient pu la mettre ailleurs"...
 [H, 37 ans, bistrot]

..."Une des choses les plus importantes, justement,
 "c'est le respect de... déjà de... d'un passé et...
 "- enfin, on est peut-être à contre-courant, mais --
 "moi, c'est sûr, par exemple, je ne comprends pas
 "Beaubourg, il n'y a pas de doute... je le comprends
 "pas... [...] Beaubourg lui-même, c'est pas mal,
 "mais dans l'environnement, non, c'est... c'est
 "une... une belle méprise [sic] du passé et j'ai
 "peur que les jeunes qui regardent ça ne... ne
 "prennent pas suffisamment conscience de... de tout
 "l'environnement de Beaubourg... d'une petite por-
 "te qui est très jolie, de n'importe quoi : je
 "trouve que c'est un mépris incroyable, quand on
 "voit une porte qui a été conservée dans un coin
 "avec une fontaine, moi je trouve, c'est un mépris,
 "ça, c'est un mépris... La porte n'est pas toute
 "seule, elle... une porte fait partie d'un ensem-
 "ble, de toute une architecture, c'est pas ça
 "qui est important... et Beaubourg l'écrase, écrase
 "se tout ça... Non, moi je trouve que... l'évolu-
 "tion... enfin, parce que Beaubourg, c'est la vi-
 "sion de la France qu'on fait un petit peu, de
 "l'évolution de l'architecture un peu, et je trou-
 "ve ça c'est... c'est mépriser... un passé, un pas-
 "sé qui a des racines, qui est important et qui...
 "Et que c'est ça, d'abord, qu'il faut conserver...
 "Que Beaubourg se fasse n'importe où ailleurs,
 "mais pas dans un centre qui avait un passé"...
 [F, 30 ans, laborantine, Provins]

Dans tous les cas, ceux qui évoquent ce genre de cassures concluent
 - comme les enquêtés de Provins qu'on a lus plus haut - que ce
 type d'édifice devrait être rejeté à l'extérieur :

..."Beaubourg, là où travaille notre voisin, là, j'ai
 "jamais mis les pieds dedans... Je dis que
 "c'est... c'est peut-être bien... Ils pouvaient
 "faire ça, c'est très bien, mais ils pouvaient le
 "foutre ailleurs ! [sourire] Moi, je dis qu'ils
 "pouvaient mettre une chose comme ça en banlieue,
 "ça avait sa place... Mais d'aller foutre du vieux
 "contre du neuf... alors je dis que c'est d'un
 "goût douteux! [...] Moi, le canal, je l'aime bien,
 "oui... Oui, faudrait garder les vieux trucs, les
 "rénover, oui, mais les garder, parce qu'une fois
 "que c'est démolé, ben ce qu'on met à la place,
 "c'est jamais mieux ! Et puis s'ils ont envie de

"construire du neuf, ils peuvent en construire,
 "hein, y a de la place en banlieue... Le vieux
 "retapé, c'est aussi joli que le neuf loupé !
 "[rire]"...

[H, 37 ans, patron d'un petit café, rue des Vi-
 naigriers]

Dans cette ligne, un Provinois très attaché à ce qu'on préserve
 l'intégrité de la ville, se déclare très satisfait de ce qu'on
 ait construit à l'extérieur le nouvel hôpital :

..."Moi, si vous voulez, je ressens une chose,
 "c'est que... - surtout dans une ville comme
 "Provins - ... c'est qu'il faut conserver la vil-
 "le le plus possible telle que l'ont faite... les
 "anciens et puis d'ailleurs ça s'est fait : on
 "avait besoin d'un hôpital beaucoup plus grand
 "que celui qu'on avait, celui qu'on avait qui
 "était très ancien, vétuste et... bon, on l'a
 "construit à côté, en-dehors... Bon, un hôpital,
 "de nos jours, il y a des ambulances, il y a des
 "hélicoptères, il y a des choses comme ça, il n'y
 "a aucune raison, si vous voulez, actuellement,
 "pour qu'un... hôpital se trouve... à l'intérieur
 "d'une ville, dans le centre d'une ville... Au
 "contraire, il y a même beaucoup de raisons pour
 "qu'il soit à l'extérieur et à un air meilleur,
 "il n'y a pas les bruits de la ville et ainsi de
 "suite, pour des malades, à mon avis, c'est
 "mieux... Bon, ça c'est une solution intelligente,
 "à mon avis. Si vous voulez, un hôpital avec
 "les... les les... les dépendances dont un hôpi-
 "tal a besoin maintenant, une piste d'atterrissa-
 "ge s'il le faut et ainsi de suite, il peut bien
 "être à deux-trois kilomètres d'une ville"...

[H, 45 ans, enseignant]

Provins, du fait des servitudes liées à la protection du site, a
 effectivement procédé à ce rejet à l'extérieur de ce qui aurait
 pu provoquer des cassures par un changement d'échelle. Certains
 enquêtés provinois, cependant, relèvent des ruptures qui, pour
 être plus discrètes, n'en blessent pas moins leur sens du respect
 de la ville du passé :

..."J'ai vu cette... cette rue quand j'étais
 "enfant, c'était un chemin qui n'était pas gou-
 "dronné [...], ça faisait de la poussière et de
 "la boue... Bon... Elle a été goudronnée et...
 "et puis tous ces petits chemins charmants qui
 "montent à la ville haute, on les voit petit à
 "petit qui se [IN.], qui se goudronnent, les
 "promenades elles-mêmes qui [IN.], petit à petit,
 "vous avez des parties qui sont goudronnées et
 "où les voitures ont le droit de passer, alors

"qu'à l'origine, c'était pas du tout ça, c'était
 "uniquement pour les piétons... C'est dommage.
 "[...] Si vous voulez, en deux mots, je ressens
 "une double évolution, en ce moment : une évo-
 "lution dans le bon sens... hein, en ce sens qu'
 "il y a des efforts qui sont faits pour remettre
 "en état des bâtiments et puis, d'un autre côté,
 "malgré tout, de grosses erreurs qui se... enfin,
 "de grosses erreurs... des erreurs qui se font...
 "Oui, je vous parlais de ces petits chemins de la
 "ville haute qui ne sont, eux, absolument pas
 "faits pour les voitures... Ce sont des petits
 "chemins charmants, il y en a deux, je sais pas
 "si vous les avez vus... Il y a une très jolie
 "scierie... Bon, bon, on voit le sable et le
 "goudron qui gagnent petit à petit"...
 [H, 35 ans, médecin, Provins]

..."Moi, je voudrais, voyez, promener le marteau-
 "piqueur et retirer le bitume des pavés"...
 [H, 39 ans, maçon]

..."Chaque fois que je vois esquinter quelque
 "chose, je suis malheureuse ! [...] Il y avait
 "notamment dans la rue de la Cordonnerie trois
 "immenses dalles blanches comme ça, en pierre
 "blanche, qui marquaient la place de l'ancienne
 "bretelle qui était là au Moyen Age, c'était un
 "témoin, c'était très intéressant. J'ai eu beau
 "protéster, prendre des photographies et tout,
 "on les a fait sauter ! ... ce sont des choses
 "qu'on laisse dans une ville ancienne, elles ne
 "gênaient personne, elle étaient magnifiques,
 "elles étaient lisses comme un billard, mais
 "je ne vois pas en quoi elles auraient pu faire
 "tomber les gens !"
 [F, 77 ans, membre de la société archéologique
 locale]

Ce qui ressort toujours de ces entretiens, c'est l'inutilité des
 destructions d'éléments agréables ou décoratifs authentiques au
 nom d'un fonctionnalisme à justifications techniques. Destructions
 qu'on peut qualifier de pire que d'inutile lorsqu'elles touchent
 des éléments qui sont des témoins du passé, comme cette figure
 humaine dans un pan de bois qui "avait l'air de surveiller la
 rue" :

..."Tout ce centre méritait d'être protégé,
 "toutes ces maisons, presque sans exception, sont
 "des maisons en pans de bois qui sont du
 "XIVè... Oh ! il y en a une par hasard qui est,
 "qui... où on revoit les les les... les pans de
 "bois qui sont sortis, mais c'est très rare. Je
 "ne dis pas qu'il faut que toute la ville soit en pans

"de bois parce que, d'abord, il y a des exposi-
 "tions qui ne supportent pas, où le bois pourrit
 "n'est-ce pas... Il y a tout de même, quand vous
 "avez des maisons qui ont eu des têtes sculptées
 "ou des choses comme ça, c'était pour être à l'
 "air, pour être exposées. On pourrait au moins
 "ne pas les bûcher, ces figures comme je peux
 "vous en montrer, bûcher les figures pour recou-
 "vrir tout ça de ciment... Je vais vous montrer
 "une tête qui a été bûchée comme ça...Tenez [mon-
 "tre une photo à l'enquêteur]. Mais c'est une
 "image extrêmement saisissante, ça devait être
 "le propriétaire, il a absolument l'air de surveil-
 "ler sa maison... surveiller la rue... On a recou-
 "vert de crépi, on a bouché tout ça pour pouvoir
 "mettre du crépi dessus, on fait ça tout le temps !
 "Dans d'autres maisons, on avait sorti des poutres
 "sculptées... le soir, elles étaient recouver-
 "tes... On leur donne l'autorisation de le faire.
 "Vous avez, vous avez ici, tenez, vous aviez des
 "poutres admirables... d'énormes poutres en bois,
 "eh bien, on a tout recouvert de ciment, ça
 "veut dire que le bois va pourrir, n'est-ce
 "pas ! Vous aviez des poutres magnifiques,
 "une maison ancienne portée sur des poutres su-
 "perbes... tout a été recouvert de ciment !"...

L'hétérogénéité contre laquelle on s'élève, c'est aussi la sépa-
ration de fonctions autrefois intégrées, le zonage, la dispari-
 tion d'anciennes activités avec le rejet à la périphérie (c'est-
 à-dire à l'extérieur) de ceux qui les exerçaient. Cette fois enco-
 re, ce sont les enquêtés de Paris qui développeront le plus cette
 idée qui, d'une certaine manière, s'exprime dans l'image d'une
 sorte de banlieuisation luxueuse de leur quartier : les entrepôts
 et les artisans sont chassés au profit de la construction d'immeu-
 bles de standing, de nouveaux riches viennent se substituer aux
 anciens habitants, modestes, les nouveaux résidents travaillent
 hors du quartier et le quittent pendant le week-end. En conséquen-
 ce, les enquêtés originaires du quartier parlent, à propos de
 ces ensembles luxueux, de cités-dortoirs, ce qui marque une
 certaine revanche vis-à-vis de ces nantis qui chassent les pau-
 vres vers les classiques cités-dortoirs de banlieue, ce qui
 marque aussi leur opposition à un appauvrissement du centre, donc
 à une perte de spécificité des quartiers centraux qui sont la
 ville :

..."C'est récupéré par des gens qui ont assez
 "d'argent pour pouvoir acheter des appartements
 "ou à des propriétaires... c'est-à-dire qu'ils
 "veulent faire un placement qui leur profite...
 "[L'enquêteur : Et pour vous, c'est une crainte...]
 "C'est la crainte de la perte de l'esprit du
 "quartier... la destruction de... oui, ça j'en

"suis sûre...[soupir] Oui, je peux vous dire que
 "j'ai horreur du milieu... cadre, jeune cadre,
 "etc., de gens... arrivés, etc., et quand on voit
 "les gens de Grancanal, je ne sais pas, ils mé-
 "prisent un peu la vie des... Ils vivent ailleurs,
 "ils vivent dans un autre circuit... Nous, on vi-
 "vrait plus au niveau du quartier. Ils partent en
 "week-end... Finalement, ce sont des cités-
 "dortoirs"...

[F, 20 ans, élève Arts Déco, canal Saint-Martin]

..."Si les gens qui ont l'habitude de vivre dans
 "des trucs assez luxueux se promènent dans des
 "rues auxquelles ils ne trouvent aucun charme, ils
 "n'iront pas, ils iront ailleurs, alors au point
 "de vue commercial et tout ça... - c'est même une
 "erreur - ...enfin... ce seront des gens qui...
 "qui dormiront là et puis feront leurs courses
 "ailleurs, etc. Alors que l'intérêt du quartier,
 "c'est que la nouvelle population se... enfin
 "trouve ce qu'il faut sur place, mais à condition
 "qu'il n'y ait pas une si... une si grosse diffé-
 "rence entre... la vie des uns et la vie des au-
 "tres"...

[F, 55 ans, mère de famille, mari journaliste]

C'est bien d'un morcellement de l'espace et du temps de vie qu'il est question - le temps vécu est fractionné en même temps que l'espace, l'un et l'autre sont dissociés jusque par l'introduction de parc-mètres :

..."Moi, je pense que c'est un autre mode de vie...
 "On peut pas vivre dans une rue comme ça avec tous
 "les problèmes que ça engendre. [...] C'est un peu
 "idiot, hein, le samedi, si les gens ont envie de
 "faire la grasse matinée, hein, c'est pas le moment
 "qu'à neuf heures, il faut se lever pour aller fi-
 "ler une pièce dans la tirelire... J'estime que
 "c'est un handicap pour la vie, quoi ! Pendant
 "qu'on a la préoccupation de sa voiture qui est
 "dans la rue, ben, on prend pas le temps de
 "vivre !"...

[H, 37 ans, bistrot, rue des Vinaigriers]

C'est là un sujet particulièrement cher aux habitants très ancrés dans leur quartier, notamment aux militants d'associations et comités de défense : c'est véhémentement qu'ils argumentent leurs revendications (équipements de loisirs, jardins, implantation de nouveaux emplois comme refus de l'envahissement par les voitures) très précisément par l'intérêt qu'il y a à pouvoir vivre pleinement là où l'on a décidé de vivre (retrouvant ainsi, à l'échelle du quartier, ce que les autonomistes réclament pour leur région). D'où leur rejet systématique du fractionnement de la vie quotidienne par les départs en week-end. Même ceux qui vivent ainsi, d'ailleurs, s'en déclarent insatisfaits :

H - "J'en ai marre de Paris. Bon, nous avons, pour un certain nombre de trucs, trouvé un certain équilibre maintenant dans la vie qui nous permet quand même d'aller à la campagne tous les weeks-ends, mais on fout le camp de Paris dès qu'on le peut. Le vendredi soir à quatre heures... on s'en va et on ne revient que le dimanche soir, très tard... Ben, on peut pas dire que ce soit une façon satisfaisante d'habiter une ville : on y habite parce qu'il faut... donc... ça veut... ça veut dire beaucoup de choses, hein..."

F - Moi, j'y habite par goût !...

H - Eh ben, pas moi ! [sourire]"...

[H et F, 30 ans, cadre d'origine provinciale, professeur du second degré, Parisienne, Grancanal]

un urbanisme de spécialistes

.....

Cette ville morcelée - cette vie morcelée - sont le résultat d'interventions extérieures à la volonté des habitants. Alors que la ville du passé est vue comme s'étant développée avec une certaine spontanéité (personne ne semble connaître les exemples anciens de volontarisme urbanistique, en tout cas même les enquêtés les plus au fait des problèmes d'urbanisme n'y font pas allusion), la ville actuelle résulte d'interventions de spécialistes.

Le morcellement de cette ville provient de ce que les techniciens ont voulu introduire des innovations en plein tissu ancien, au lieu de se contenter de les implanter en périphérie. Ils sont toujours présentés comme des étrangers au territoire qu'ils restructurent (c'est d'ailleurs en général le cas de tous ceux qui détiennent un pouvoir, technique ou politique, ce qui leur interdit de comprendre de l'intérieur les véritables problèmes de la population) :

..."Un jour, on aura un plan [de circulation] qui nous tombera dessus à Provins, fait par des gens de Paris qui, paraît-il, sont des techniciens, mais enfin... C'est bête, quoi... que... les gens soient pas plus mis dans le coup"...

[F, 30 ans, laborantine, Provins]

..."Ce qui fait qu'un quartier peut à la fois garder son identité et puis se modifier, se moderniser, mais en gardant son identité, il n'y a que les habitants qui peuvent le saisir... C'est presque indéfinissable, on ne sait pas à quoi ça tient. [...] Probablement, quand ça ne va pas, c'est... parce que ça a été fait par une équipe... qui ne... enfin qui pense les choses... mais qui ne les vit pas... Je crois qu'il y a... toute la différence est là... Et voyez, par exemple, pour

"notre député, c'est ce qui s'est produit : il
 "n'habite pas le quartier et... on ne peut pas
 "lui reprocher de... c'est un homme qui est ac-
 "tif... - bon, je ne suis pas dans ses idées, ça
 "n'a rien à voir - ... il fait beaucoup de choses
 "pour le quartier, mais le fait qu'il n'y vit pas,
 "c'est très grave. Il y a beaucoup de choses qu'il
 "ne... qu'il ne peut pas sentir, que sa femme peut
 "pas lui dire, que ses gosses peuvent pas... peu-
 "vent pas lui dire"...

[F, 55 ans, mère de famille, mari journaliste,
 membre d'associations de quartier, canal Saint-
 Martin]

Ce qui caractérise les vues de ces techniciens, c'est une logique abstraite qui leur interdit de percevoir "les choses primordiales", "les choses de la vie". On retrouve ici le discours classique de la population qui ressent des différences irréductibles entre ce que nous avons appelé ailleurs la logique du public et celle des décideurs (*) techniques ou politiques reposant toujours sur des principes fonctionnalistes et prétendant apporter réponse à des "besoins" d'"usagers".

Faire de l'urbanisme, c'est intervenir sur l'espace de vie (**) des individus et des groupes qui composent une population. Or, loin de prendre en compte la globalité et l'aspect systémique de ce concept, l'urbanisme fonctionnaliste repose sur des postulats qui isolent artificiellement des segments de cet espace de vie et qui réduisent également l'individu à certains de ses aspects, très partiels (***) :

- les besoins
- les fonctions
- la relation fonctionnelle entre l'homme et l'espace) et un corollaire, celui de la rationalité de l'homme, qui agirait toujours au mieux pour satisfaire ses besoins et serait en butte à des contraintes qui empêchent leur satisfaction complète. C'est ce à quoi le décideur, l'urbaniste, vont s'efforcer de remédier en établissant des normes et des moyens fonctionnels spécifiques pour satisfaire des besoins eux-mêmes spécifiques. Dans cette optique, dit Dreyfus, "les besoins de l'homme sont indépendants et, en tant que tels, doivent être chacun satisfait. De plus, et par rapport à l'aménagement de l'espace, l'homme doit être assimilé à la somme de ses "besoins".

La satisfaction de ces besoins naîtra donc du déploiement additif de normes fonctionnelles, ce qui est renforcé par cet ultime postulat : toute ville ou partie de ville se définit à partir de ses fonctions, l'espace n'est plus qu'un tissu de besoins, les segments de comportement soumis à l'observation ne le sont plus que comme indicateurs de besoins.

(*) Cf. FICHELET, R. : "La participation du public : questions préalables".

(**) Considérés par K. Lewin, créateur du concept, comme le produit de l'interaction entre l'individu-sujet social et son environnement.

(***) Cf. DREYFUS, J. : L'urbanisme comme idéologie de la rationalité.

C'est à tout cela que la majorité des enquêtés se montre allergique. C'est à cela qu'elle attribue la chaotisation de la ville du passé.

Mais l'irrespect de la ville du passé qui aboutit à une ville du présent morcelée ne prend pas que la forme de la rénovation-bulldozer sous couvert de rationalité fonctionnelle. Il s'est mis récemment à revêtir les formes plus insidieuses de la restauration sous prétexte de redécouverte des valeurs de la ville du passé et de la nécessité de sa préservation. Et dans un cas comme dans l'autre, d'une part, la ville est morcelée et, de l'autre, il s'ensuit une augmentation du coût du logement qui entraîne l'éviction des plus défavorisés des habitants. Le tenancier d'un petit café du canal Saint-Martin déjà cité remarque :

..."Heureusement qu'ils ont déjà classé le canal
 "monument historique, parce qu'ils voulaient le
 "démolir à un moment pour faire une autoroute !
 "Parce qu'ils avaient des idées géniales ! [...]
 "Maintenant, ils font des projets, je crois qu'ils
 "vont faire une voie piétonne, un truc comme ça...
 "Mais ces nouvelles maisons, c'est vraiment cher,
 "vous pouvez leur demander aux promoteurs ! [...]
 "Mais je crois que c'est le problème de tout Pa-
 "ris, de toute façon. Je sais pas, je vais sou-
 "vent me promener dans le Marais, je trouve ça,
 "par exemple, un... un bel arrondissement, ça a
 "été bien retapé... Qui c'est qui peut avoir des
 "loyers comme ça ?... Nous, on a un client qui a
 "voulu acheter un appartement dans le Marais, on
 "lui demandait cent millions"...

Et tous les enquêtés du canal Saint-Martin, à l'exception de ceux de Grancanal et d'un artisan obligé de se reconvertir dans l'enseignement technique (qui prône la restauration à tout prix sans y percevoir de conséquences négatives), tiennent le même langage.

les zones piétonnes, révélateur de contradictions

Beaucoup d'enquêtés, favorables ou non à la préservation de la ville ancienne, évoquent spontanément les zones piétonnes. C'est là un exemple révélateur en ce qu'au-delà d'un consensus sur les avantages que l'on voit à endiguer l'envahissement par la voiture, il révèle des différences profondes dans les attitudes vis-à-vis de la conception des villes et, corrélativement, suggère certaines contradictions sous-jacentes aux actions urbanistiques contemporaines.

une forme insidieuse de zonage

.....
 Certains enquêtés, de façon inégalement spectaculaire, adoptent des vues fonctionnalistes qui les rapprochent de ces spécialistes que d'autres dénoncent (cf. supra).

Ce fonctionnalisme peut être discret. On en trouve un exemple dans la citation qui suit où l'enquêté, s'il insiste sur la commodité accrue pour le piéton, parle également d'agrément :

... "Ici, disons, le problème, c'est que, à part
 "les rues modernes, ce sont des rues moyennâgeu-
 "ses... elles sont très étroites... la plupart
 "du temps, il n'y a pas de trottoirs... donc on
 "peut pas... on peut très difficilement s'y pro-
 "mener à pied... bon les... les femmes... moi, je
 "vois la mienne avec une poussette, c'est une
 "véritable expédition : on hésite à se rendre dans
 "le centre... à pied... parce qu'il est pratique-
 "ment impossible de... de se promener correcte-
 "ment... En mettant une rue piétonnière, ça...
 "serait qu'on pourrait profiter des magasins d'une
 "façon plus agréable. [...] Parce que l'avantage
 "d'un marché, c'est de pouvoir s'y promener, l'a-
 "vantage des commerces, c'est de pouvoir se pro-
 "mener devant... hein ! Mais s'il faut passer en-
 "tre les voitures... manquer de se faire écraser...
 "c'est... alors la promenade n'en vaut plus la
 "peine...

"[L'enquêteur : Oui... enfin, c'est-à-dire que
 "tous ces obstacles accumulés... font qu'en fait
 "on... on ne peut... on est obligé d'aller d'un
 "point à un autre... j'allais dire faire unique-
 "ment...]

"- Voilà, c'est ça...

"[L'enquêteur : les gestes qu'on a à faire et non
 "pas circuler...]

"- Comme on devrait [silence]... Voilà, c'est ça...
 "on va faire une course, mais on ne va pas... pro-
 "fiter de cette course-là pour... regarder de
 "droite à gauche... le samedi [silence]... ce
 "n'est pas agréable du tout...

"[L'enquêteur : Oui, en fait, ce n'est pas un
 "espace libre].

"- Voilà, c'est ça... c'est ça... On avait pensé
 "donc faire cette rue piétonne, mais... elle
 "est mal partie [sourire]... elle est très mal
 "partie parce que... on n'a pas... on n'a pas ré-
 "fléchi vraiment aux... aux problèmes. Ils ont
 "voulu faire une rue piétonne comme ça se fait
 "dans le midi... mais alors... dans le midi, d'une
 "part, ils ont beaucoup plus de beau temps qu'ici
 "et nous ici la vie économique, c'est quand même
 "pratiquement un seul jour par semaine... la vie
 "des commerçants... alors ça ne vaut pas la peine
 "d'investir des centaines de millions dans une
 "rue piétonne qui ne sert que quelques semaines
 "par an!..

[H, 40 ans, agent d'assurances, Provins]

BIBLIOTHÈQUE
 U.P. 3

Il se veut surtout objectif et attentif au coût de la création d'une zone piétonne pour une commune peu riche. Il se rattache surtout au fonctionnalisme par ce souci de rationalité.

Ceux qui s'en rapprochent le plus fortement frappent par leur adhésion à la nécessité d'un zonage. C'est toujours chez eux l'idée d'une piétonnisation limitée (par opposition, si l'on veut, aux idées écologistes qui voudraient une élimination totale de la voiture particulière dans les villes). C'est à une idée de cet ordre qu'on peut rattacher les références à la création de sites propres, même si c'est sur des territoires relativement étendus (dans la citation qui suit, on remarquera d'ailleurs que ces territoires restent fractionnés) :

[L'enquêteur : "La voiture, euh... enfin disons a pris... a occupé l'espace"]

H - Oui oui... oui, c'est ça... oui oui oui... oui oui...

F - Au détriment des piétons.

H - Elle occupe... disons qu'elle pollue l'air [...] hein... et puis elle pollue... elle pollue les sites... c'est-à-dire qu'une ville... une rue... une belle perspective où il y a plein de voitures, elle est foutue en l'air, quoi, elle a perdu son... son attrait... en grande partie [...]. Alors bon... quand on fait du saupoudrage, on fait quelques rues piétonnes... ces rues sont envahies par ... une espèce de foule de traîne-savates... pittoresque, bien sûr, mais enfin... bon euh... [soupir]

F - Non, mais je crois qu'il faut les choisir, ces rues piétonnes !

H - Non !

F - Il faut pas les faire n'importe où... Si on les fait dans un quartier pittoresque...

H - Ah oui, d'accord !

F - ... Les gens aimeront !

H - Ah oui oui !

F - Il y a des... des rues piétonnes à Montmartre, c'est sensationnel ! Qu'il y ait des rues piétonnes le long du canal Saint-Martin, c'est sensationnel !... Qu'il y ait des rues piétonnes dans les Halles ou dans le Marais, c'est très bien !

H - Hmm hmm...

F - Qu'il y ait des rues piétonnes dans des endroits où on fait des courses, aussi, près des grands magasins, c'est tout à fait naturel !

H - Il devrait y avoir plus de rues piétonnes : il devrait y avoir des circuits piétons... il devrait y avoir des circuits cyclistes, c'est-à-dire qu'en fait... ce que je pense, c'est que, ce qui serait intéressant, ce serait d'aménager un certain nombre de circuits... euh... réservés aux... aux vélos... et peut-être... bon, mais disons que on saurait que, pour aller à tel ou tel endroit, on pourrait prendre son vélo, en ayant une grande partie de l'itinéraire où... la circulation soit réservée... aux vélos... et aux piétons bien entendu, hein... je crois que les deux peuvent cohabiter... facilement... Alors ce serait pour aller peut-être au cinéma le soir, j'en sais rien, ou pour aller à son bureau tous les jours, hein... à son travail... Ça permettrait certainement de retrouver un certain attrait à la ville, des circuits comme ça où on puisse... marcher... en... en ne rencontrant que... sans être trop gêné par les voitures... Bon, il est certain que... on ne peut pas... faire des circuits cent pour cent... comme ça, mais... aménager des bouts... qu'on puisse... raccorder les uns aux autres... qui permettent, disons, une circulation plus... plus agréable"... [Grancanal]

Même arrière-plan de zonage dans un discours qui pourrait paraître à première vue très favorable à la conservation de l'ancien. Mais on y voit apparaître la préoccupation de spécialiser des secteurs de la ville : à Provins, en accentuant la tendance à la constitution de la ville haute en ville-musée, ce qui alors justifie sa piétonnisation, tandis que la ville basse, déjà "sacrifiée", devrait se moderniser plus franchement encore et s'adapter à la voiture :

..."Dans une ville comme Provins, où on a la "chance d'avoir un secteur qui s'appelle la "ville haute, parfaitement conservé, je pense qu' "il faut être draconien et... et efficace, et "peut-être renforcer cette efficacité par des aides financières. Par contre, je pense que dans "la ville basse, dans des quartiers déjà abandonnés par certains transformations, pourquoi "se fatiguer à tout vouloir conserver ? Il faut "laisser les choses évoluer. [...] La ville "basse a subi les effets de... je dirais du "développement économique, du progrès... dans des "tas de choses : dans la nature des rues, dans "la façon... dans la construction de bâtiments "au début du siècle, par... la nécessité d'élargir les voies, par la nécessité de... enfin, "les nécessités économiques, la création de parcs "kings, la création de tas de choses qui, en fin

"de compte, contribuent à... à... je ne dis pas
 "défigurer une ville, mais à lui faire perdre
 "son caractère initial... hmm... il y a... il y
 "a des secteurs où on vit... au XX^e siècle et puis
 "il y a le secteur témoin d'une... d'une période
 "passée... pour nous, c'est le Moyen Age : la
 "ville haute, c'est le Moyen Age. Alors... préser-
 "vons-le et tentons d'y vivre... je dirais, c'est
 "un peu comme une ville-musée... D'ailleurs, je
 "crois que c'est un problème tout à fait général...
 "Dans d'autres domaines, si, si... si on voit la...
 "la façon dont les Italiens abordent le problème
 "de Venise... où on va faire de Venise une ville-
 "musée... on est en train de faire de Venise une
 "ville-musée où il n'y a plus de vie économique...
 "on conserve... on conserve ça comme un espèce
 "de témoignage du passé... euh... Je crois que la
 "ville haute à Provins, c'est ça... c'est un té-
 "moignage du passé... on ne prétend pas... A mon
 "avis, ce serait une erreur de vouloir... en faire
 "autre chose qu'un témoin du passé. Mais à côté,
 "laisser les Provinois vivre... laissez-les vi-
 "vire... normalement... Vous êtes venu à pied,
 "monsieur ?

"[L'enquêteur : Oui, j'ai cheminé... enfin, je
 "suis en voiture, mais j'ai cheminé dans la ville].

"- Hmm...eh bien, si vous avez cheminé ou si vous
 "avez circulé en la ville haute, vous avez pu voir
 "combien c'est inadapté à la circulation automo-
 "bile !... Toutes ces petites rues... sans visi-
 "bilité... avec des murs... hauts... avec... des
 "murs à angles vifs... euh... au coin des rues...
 "c'est totalement inadapté à la circulation au-
 "tomobile, c'est vraiment fait pour y circuler
 "à pied... A la limite, la ville haute devrait
 "être un secteur... piétonnier... il faudrait fai-
 "re de la ville haute un secteur piétonnier, c'est
 "fait pour circuler à pied... la ville haute de
 "Provins n'est pas faite pour circuler en automo-
 "bile... Et si on se met à... à abattre les murs
 "ou à... ou à faire des pans coupés à tous les
 "coins de rue pour rendre la circulation automo-
 "bile possible... on va défigurer cette ville
 "haute et on... on n'apportera rien... vous com-
 "prenez !... Alors, quand on a la chance de l'a-
 "voir conservée à travers les siècles, je pense
 "que c'est pas à la fin du XX^e siècle qu'il faut
 "se mettre à le démolir, il faut à mon avis
 "s'acharner à le conserver"...

[entrepreneur de bâtiment]

A l'encontre de ces positions, les enquêtés plus franchement "passéistes" (*) se réfèrent peu à la commodité des zones piétonnes. L'un d'eux résume assez bien les vues de tous les autres sur l'endiguement des voitures lorsqu'il dit :

..."C'est surtout une question de mieux vivre"...

Dans la mesure où ce sont eux qui décrivent avec tristesse la ville morcelée, ils sont évidemment opposés à toute forme de zonage. Et il est remarquable, dans cette optique, qu'ils s'opposent à la création de sites propres : "C'est pas la voiture en elle-même qui gêne, c'est quand il y en a trop !" s'écrie une femme que nous citerons plus loin. Le développement le plus explicite de cette tendance nous est donné par l'étudiante en urbanisme habitant au bord du canal Saint-Martin :

F- "Moi, je trouve qu'il y a un quartier qui me paraît extraordinaire ... pour moi donc euh c'est le marché Saint-Pierre, ces quartiers-là, où il y a une disparition presque de la voiture mais c'est pas parce que la voiture est interdite, c'est parce que les piétons sont arrivés à l'interdire aux voitures... mais pourtant il n'y a pas d'interdiction de circuler. En fin de compte, les piétons ont repris possession de la rue sans... avoir d'interdiction et sans qu'on fasse des rues piétonnes, par exemple. [...] La rue piétonne, je sais pas si c'est aussi quelque chose... euh... d'important pour [IN.]. Justement, ils doivent faire - dans les projets, c'est prévu la rue du faubourg du Temple, en rue piétonne, je ne sais pas si c'est... si c'est un projet intéressant dans le sens où c'est exactement le même genre de rupture, c'est-à-dire qu'on on...impose les piétons, mais on coupe les voitures, quoi, on on... on interdit les voitures..."

H - Ah ! quoique ça, les piétons, ils... sont à moitié sur la chaussée !

F - Et c'est... oui, oui, ben euh... et ça .. prend... ça empêche un peu la circulation des... Ça fait un peu râler les automobilistes parce qu'ils ont pas l'habitude de rouler à vingt à l'heure, je pense que ça serait très faisable, les piétons et les voitures dans la rue... C'est parce qu'on a perdu justement le... euh... cette possession de la rue... on marche sur le trottoir, on a peur des voitures, on va... parce qu'on sait... souvent on craint que l'automobiliste ne respecte pas le piéton... S'il voit marcher tout le temps au milieu de la rue, je pense qu'il arriverait à le respecter... Donc c'est, c'est un peu, je suis un peu contre les... les rues piétonnes"...

(*) Nous employons ce terme sans nuance péjorative. Nous verrons à la fin du chapitre ce qu'en pensent les intéressés.

C'est donc au nom d'une vie spontanée et totale de la ville qu'on s'oppose à l'artificialité des zones piétonnes. Bien d'autres enquêtes reprendront cette idée d'artificialité sous d'autres aspects : les "célèbres bacs à fleurs", par exemple, et tout ce mobilier urbain des zones piétonnes que l'on retrouve "jusqu'à Casablanca et Amsterdam", lampadaires, pavages, bancs...

Cette uniformité, c'est bien celle que tout le monde désapprouve dans l'architecture moderne (*) et, comme tout se tient pour ces gens à vues globalisantes, tout se tient également dans leur discours et il est préférable de le donner par fractions aussi larges que possible... Nous allons donc citer encore une fois très largement cette femme de 55 ans, militante d'associations du quartier du canal Saint-Martin qui - mettant tout d'abord l'accent sur le fait que rendre piéton un quartier, c'est le vouer à changer de vocation et c'est en chasser les habitants et commerçants traditionnels - aboutit à la recherche de solutions pour éviter ces dommages, à une caractérisation en termes d'artificialité :

..."Alors partout on a fait des rues piétonnières...
 "euh... en l'espace de deux ans, la rue piétonnière a... a perdu son intérêt parce que les commerçants qui y étaient avant... je pense, n'ont pas pu payer la... patente ou je ne sais pas quoi... ont vendu, à d'autres, alors, qui ont été des... des espèces de... d'incrustations : c'est toujours les mêmes qu'on retrouve dans ces genres de quartiers... et je dirais dans tous les pays : un petit peu d'Extrême-Orient, un petit peu de... d'Inde... un petit peu d'objets de... de pacotille et du coup, pfutt !, plus du tout de caractère !... la rue piétonnière est devenue... sans... sans chaleur... sans rien... Et peut-être parce qu'on a voulu trop bien faire, aussi alors on a changé... ça a l'air bête mais les vieux... mon Dieu, on peut bien marcher sur des vieux pavés... Si les rues sont... sont mal éclairées, d'accord, on les éclaire un peu plus... mais [soupir]... Je sais pas comment... de quelle façon on pourrait éviter de vider la rue des gens qui... qui y étaient... ou tout au moins des commerces. Alors, par exemple, une petite crêmerie, bon, elle disparaît et après... à la place, bon, il y a des... des choses... je vous dis, d'importation d'Extrême-Orient où il viendra... je ne sais pas, moi... du... des... toujours les mêmes... genres de choses. Vous allez à Chartres, vous trouverez la même chose ! Vous allez... dans n'importe quelle... ville qui a créé un petit coin... piétonnier, ça y est, c'est... en deux ans, c'est foutu !... Tout... a changé ! Je me demande si c'est pas... une erreur... de faire un quartier totalement piétonnier... parce que en... en lui-même, il devient la proie... d'un certain genre de... de commerçants et... [...]

(*) Cf. Les représentations de l'architecture.

"Pratiquement, il faudrait... presque le faire
 "sans le dire, c'est-à-dire mettre pendant un
 "certain temps... très longtemps sans unique et
 "puis, petit à petit dire... - enfin, je sais
 "pas ce qu'on pourrait faire... pour que ce soit
 "quasiment piétonnier - ... mais surtout que ce
 "soit pas une... une proie... Rien que le fait de
 "mettre des... des bancs où personne ne s'assied...
 "alors il y a tout de suite, on craint, les gens
 "âgés souvent craignent de sortir le soir... ou
 "alors des bancs... en pierre... fixés... vous
 "savez... alors, on peut pas les réunir, les jeu-
 "nes ne peuvent pas... enfin, je sais pas ce qu'
 "il y a... tout d'un coup ça devient... rigide...
 "tout à fait rigide... sans... un un... je sais
 "pas, moi... on mettrait des chaises même, comme
 "dans les jardins, que les jeunes... vous savez,
 "là où les... les retraités jouent - dans tous
 "les grands... jardins publics - ils jouent aux
 "dames, ils jouent aux échecs, etc., mais ils les
 "prennent sur des chaises... ils font des cercles...
 "Si vous mettez quatre bancs aux quatre coins...
 "de d'une... enfin, ou le long d'une route pié-
 "tonnière... bon ben... il y aura quelques étran-
 "gers qui s'assiéront avec leur sac de... de sport,
 "mais... c'est fini...

"[L'enquêteur : A la fois, vous voyez... disons...
 "presque... euh... enfin des secteurs aux dimen-
 "sions... pas très grandes...]

"- Non non, réduites !

"[L'enquêteur : ...Réduites... où ce qu'il faut
 "combattre, c'est... enfin, vous disiez la dure-
 "té de la ville... l'anonymat... et puis peut-
 "être quelque chose qui devient...]

"- Un stéréotype ! Un stéréotype... quatre bancs,
 "des petits carreaux par terre, trois lampadaires
 "façon ancienne... et puis rien... rien d'autre...
 "un ou deux petits arbres qu'on a amenés [silen-
 "ce] et ça ne fait pas... ça fait artificiel !
 "Peut-être que dans cinquante ans, ce sera bien...
 "et encore, c'est pas sûr... Je crois que... tout
 "au moins dans Paris, les histoires piétonnières,
 "c'est pas... c'est pas une bonne affaire... Là,
 "je crois qu'il y a une... il y a un truc à trou-
 "ver...

"[L'enquêteur : Une souplesse...]

"- Une souplesse à trouver... Parce que tout d'un
 "coup dire : ça, c'est piétonnier, eh bien, vous
 "dites : ça c'est foutu... du coup tout meurt...
 "totalement... c'est vide, vide... ou alors vide
 "des gens qui y vivent, c'est... très, très bi-

"zarre... et c'est difficile à analyser... il y a
 "que les sociologues qui pourraient... vraiment
 "en faisant des études précises, oui, dire pour-
 "quoi... je crois que c'est parce que c'est un
 "changement trop brusque... et puis parce que...
 "c'est vrai, c'est la proie... c'est devenu...
 "euh... parce que tout s'achète... le cadre d'une
 "rue... enfin... le fait qu'elle soit pas... en-
 "vahie de voitures... parce qu'au fond, on est
 "habitué à la voiture ; c'est pas la voiture qui
 "gêne, hein... c'est pas la voiture elle-même,
 "c'est quand il y en a trop"...

On retrouve exactement les mêmes réflexions, notamment sur l'inap-
 titude des zones piétonnes à retrouver une authentique socialité (*)
 chez des Provençols s'interrogeant sur la pertinence du projet de
 piétonnisation en ville basse :

... "C'est peut-être pour cette raison [les incon-
 "vénients de la circulation] qu'on... qu'on refait
 "des rues piétonnes d'ailleurs, parce que ça re...
 "ça reforme des lieux où les gens sont à pied, peu-
 "vent se rencontrer... Seulement, l'ennui de ces
 "rues piétonnes, de ce qui existe dans ces rues
 "piétonnes... on s'en aperçoit dans la plupart
 "des lieux... c'est que ce sont des magasins,
 "en général de luxe, qui s'y créent et les... les
 "gens qui habitent dans ces rues, ce sont des
 "gens qui... qui n'ont plus l'aspect populaire,
 "des choses qui... Enfin, comment je pourrais
 "vous dire, moi, ce sont des... enfin, par le
 "prix, d'ailleurs, des immeubles, etc., ce sont
 "plus les mêmes gens qui y habitent et ce sont
 "des... des rues qui manquent de vie quand...
 "quand les magasins sont fermés... et... ou alors
 "tout est fait pour le commerce, mais... mais un
 "certain commerce, pas quelque chose de... suffi-
 "samment vivant ; je dirais presque que c'est un
 "petit peu artificiel, aussi les rues piétonnes...
 "j'ai l'impression que pour quelqu'un qui n'a pas
 "tellement d'argent, ça doit être... ça doit être
 "difficile quand même dans la plupart des...
 "de ces coeurs de ville... qui sont pensés peut-
 "être... trop en fonction de... de l'argent, je
 "pense... C'est ce que je ressens dans les...
 "dans ces centres piétonniers où... ça ne se fait
 "peut-être pas suffisamment dans certains coins
 "avec les gens... Ça dépend des lieux, hein, par
 "exemple, on est allé à La Rochelle où il y a
 "des centres piétonniers où... c'est très... il
 "y a un côté agréable... Il y a d'autres coins...
 "dans le coeur de Paris, par exemple, où on se
 "sent pas à l'aise parce que ce sont des... des
 "lieux... où... où vraiment il y a une revalori-

(*) Mutatis mutandis, ce discours sur les zones piétonnes est-il si diffé-
 rent de celui qu'on oppose aux villes nouvelles ?

"sation du... du patrimoine architectural, de...
 "- enfin, c'est peut-être intéressant - ...
 "mais... ça expatrie certainement aussi tout un...
 "toute une vie qui... qui était sympathique, quoi
 "[...] Je sais pas, mais... cette... ce sera...
 "Lorsque ce sera décidé, tout sera mis sur plan;
 "sur le papier... mais rien... rien dans la réali-
 "té, puis... puis alors, on fera des grands
 "frais... à grands frais, ces rues piétonnières,
 "et puis on s'apercevra plus tard que... on a lou-
 "pé ci, on a loupé ça, c'est ça qui est bête...
 "Alors qu'on pourrait faire une tentative qui
 "coûterait pas cher"...

C'est encore l'artificialité de la zone piétonne qu'on flétrit en la déclarant faite pour les touristes :

..."Le truc de Beaubourg, ça me surprend, faut le
 "mettre ailleurs, par contre, les maisons qu'ils
 "ont retapées autour, c'est pas mal, c'est même
 "assez joli, c'est... et les rues qu'ils ont re-
 "pavées dans ce système piéton, ça fait bien pour
 "le touriste !"...
 [H, 37 ans, bistrot, canal Saint-Martin]

Animer (*) des zones piétonnes, cette préoccupation n'est pas non plus absente des entretiens "fonctionnalistes". Mais lorsqu'elle se fait jour, c'est autour d'une inquiétude ou d'une réprobation touchant à l'envahissement de la zone par des occupants indésirables :

..."Faudrait que les lieux soient plus accueillants
 "et surtout qu'on puisse y circuler... paisible-
 "ment. Il y a des rues piétonnes, dans ce nouveau
 "quartier [Beaubourg], qui sont très agréables,
 "qui sont très bienvenues et qui... où il y a trop
 "de gens qui les dégradent... euh... ça, je ne
 "sais pas comment il faudrait reprendre ça, c'est
 "le problème à étudier, je crois. L'autre jour,
 "je suis allée... à Beaubourg justement un soir
 "et... sur le parvis, j'ai vu qu'il y avait que
 "des tentes (**), tout ça c'était... inaccessible,
 "on a mis des gros tuyaux, toutes les jolies façade
 "des des immeubles sont... sont cachées... et...
 "je comprends pas... enfin, je sais pas, il fau-
 "drait qu'un des urbanistes se promène dans les
 "rues pour voir les... les beautés que... d'au-
 "tres choses cachent... même des choses ambulan-
 "tes, même des... des baraques foraines cachent
 "quelquefois, détériorent momentanément... je
 "sais pas le profit que... qu'en tirent les Pa-
 "risiens...[petit rire]"...
 [F, 32 ans, électronicienne, canal Saint-Martin]

(*) Il ne s'agit plus de quartiers qui vivent d'eux-mêmes mais de lieux qu'il faut revitaliser par une animation organisée et, là encore, en dernière analyse, fonctionnaliste et ségrégative.

(**) Il s'agit vraisemblablement du cirque Gruss et du "Diatope" de Xenakis.

..."Le canal Saint-Martin, si ça devient piéton, on va se marcher sur les pieds... Faudra mettre : "INTERDIT AUX NOMADES"...
[F, 30 ans, professeur du second degré, Grancanal]

A l'inverse, chez les amateurs de villes anciennes qui sont en même temps militants d'associations, les populations immigrées, par exemple, sont devenues partie intégrante de la vie de la ville. Transformer le centre en quartier piéton serait une fois de plus chasser la vie et la spontanéité au profit d'une animation artificielle et rendre la ville aux nantis :

..."Le soir... vous avez par exemple des... des Portugais qui sont un petit peu les nouveaux...
"c'est vraiment dans Provins... qui... qui s'asseyent sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, qui...
"qui discutent entre eux, quici... Ce sera fini quand... ce sera fini quand Provins sera piétonnier, quoi... le centre sera piétonnier, parce que les bour... je dirai pas les bourgeois, mais les marchands reviendront chez eux... Actuellement, la mode des marchands, c'est d'avoir leur boutique au centre-ville et une maison à... à la ville haute ou dans un village environnant...
"C'est le truc classique, et puis, euh... le jour où les rues seront piétonnières le snobisme, à Provins, ce sera de recevoir au-dessus de sa boutique, parce que... Voilà, c'est ça qui est embêtant, quoi, c'est... Il y a... certaines tentatives où on essaie de remettre les gens une fois que c'est fait [IN.], je crois, mais c'est malheureux que... tout un quartier change, quoi"...
[H, 35 ans, petit employé, Provins]

une revitalisation de la ville du passé
.....

Parmi les enquêtés qui parlent des zones piétonnes, un seul y est ouvertement favorable. Pour lui, elles doivent permettre de faire revivre la ville du passé, fût-ce au prix du pastiche (*). Il fait un peu penser à ces gens dont un ABF déclare :

..."Ils arrivent à faire du faux ancien avec du vrai. Pour un peu, ils porteraient des chaussures à la poulaine"...

Alors que les autres amateurs de la ville du passé restent ambivalents devant la création de ces zones piétonnes qui, pour eux, si elles vont dans le sens d'une restauration de la vie en ville, le font en des termes irrécevables de zonage, cet enquêté déclare :

..."Le mélange d'avoir de belles choses et des cubes de béton, ça ressemble à rien !... Tout ce qu'ils sont en train de faire là-bas, les rues piétonnières, c'est parfait. En face de

(*) De façon plus générale, on en rencontre plusieurs, surtout à Provins, pour qui l'attachement au passé ne signifie nullement attachement à l'authenticité.

"la sortie du RER, traversant, arrivant jusqu'à la
 "rue Saint-Denis, c'est rue de la Cossonnerie, je
 "crois, ils viennent de faire un petit jardin de-
 "vant. C'est une rue piétonnière mais ça, ça vaut
 "le coup, c'est joli, toutes les rues autour de
 "Beaubourg, qui ont été refaites, la rue Saint-
 "Martin, toutes ces rues-là et le soir c'est fol-
 "lorique les petits restaurants, les petites ter-
 "rasses, les troubadours ! Tout ça c'est très
 "bien... Beaubourg est moche mais quand vous êtes
 "sur la place, c'est très joli"...
 [H, 50 ans, ex-artisan serrurier, canal Saint-
 Martin]

Impressionné par l'animation qu'il a vue se développer dans la zone piétonne autour de Beaubourg, il en conclut - tout à l'inverse de ce que remarquent les autres - que cette vie va faire tache d'huile aux alentours, jusque vers la rue du Temple et la rue des Archives (situées pourtant de l'autre côté de ce qu'il qualifie lui-même d'"autoroute", l'enfilade rue du Renard-rue Beaubourg) :

..."Ils vont faire revivre complètement un quartier
 "qui est un quartier... quand même artisanal, où
 "vous avez tous les bijoutiers, les horlogers, j'en
 "passe, j'en passe... Bon, mais arrivé à une cer-
 "taine heure, ce quartier est mort. Il travaillait
 "très bien dans la journée, mais à une certaine
 "heure, il était mort, que maintenant il va travail-
 "ler autant presque que dans la journée, il va y
 "une deuxième vie le soir : tous les restaurants
 "qui se sont installés, les antiquaires, les bou-
 "tiques de meubles, c'est agréable à voir"...

ville du passé, lieu de l'architecture

Malgré l'importance primordiale dans le discours des caractérisa-
 tions liées aux modes de vie et aux relations sociales (qu'on y
 valorise ou non, d'ailleurs, la ville du passé), la référence à
 l'architecture, on s'en est rendu compte au fil des citations qu'
 on a pu lire jusqu'ici, n'est pas négligée.

L'admiration pour l'architecture n'est pas spontanée, loin de là...
 Nous avons déjà eu l'occasion de le montrer (*). C'est un produit
 de l'éducation, et d'une éducation rigidifiante, productrice de
 stéréotypes, qui la réduit dans un premier temps - rarement dépassé -
 au monument. Mais même ainsi, il n'est pas toujours dit qu'on
 parvienne à percevoir la beauté de l'architecture, en-dehors de
 ce qui est identifié comme tel par l'éducation de base. Si les
 visiteurs de Provins savent "comme tout le monde". que Notre-Dame
 de Paris, c'est beau, est-ce aussi évident pour eux en ce qui con-
 cerne Saint-Ayoul ? Il faut donc que parfois on vous donne à voir :

..."Vous voyez, la ville de Provins, par exemple,
 "où je l'ai trouvée la plus belle, c'est à la télé-

(*) Cf. notre travail : Les représentations de l'architecture.

"vision quand on nous la montre parce que nous, "on ne sait pas regarder. Quand on vous la montre avec les yeux des autres, on dit : "Mais Provins, c'est si joli que ça ?". Voyez, il y a "des coins magnifiques, moi je ne sors pas. Par "exemple, sur certains revues, on a des journaux, "j'ai des clientes comme ça qui sont fêruées de "tout ça, eh bien elles me montraient des choses. "Elle dit : "Regardez !". Je dis : "C'est si joli "que ça, Provins !". On aime bien Provins, on s'y "plaît, mais on ne sait pas regarder ; par contre, "quand on le voit avec les yeux des autres, ben "on fait des découvertes, mais il faut que quel- "qu'un regarde à votre place ce qu'on n'a pas le "temps de regarder. C'est ça.[...] Et l'Hôpital "Général, où il était avant (*), j'ai monté qu' "une seule fois, mais c'est magnifique, mais on "se croirait, je sais pas, on se croirait trans- "porté avec [IN.]... on se croirait presque à "Versailles (**) tellement c'est une splendeur ! [F, 66 ans, coiffeuse, installée depuis vingt ans à Provins, n'est pas originaire de la région]

Le fait de montrer instaure une autre façon de voir. Et lorsque c'est la télévision, certes, on ne peut nier que la prise de vue donne à voir la réalité d'une façon particulière (le cadrage, l'angle, la profondeur de champ...) et Malraux l'avait bien vu (***). Cependant, comme le déclare la coiffeuse, ce n'est pas encore elle qui voit, elle voit "avec les yeux des autres"... Peut-on alors nier ce qui est en l'occurrence l'effet majeur de la télévision : l'imposition, de l'extérieur, de la valeur culture ?

Quoi qu'il en soit, l'une des caractéristiques les plus prégnantes de la ville du passé est qu'elle contient de l'architecture ou, plus exactement, l'Architecture. C'est là qu'il faut chercher les monuments. Et c'est parce qu'elle contient des monuments plus encore que des quartiers anciens entiers que la ville du passé est le lieu même de l'Architecture, instance hors du commun.

Nous avons pu montrer que cette représentation suppose nécessairement une dissociation habitat-architecture (****) qui s'inscrit elle-même dans une série plus générale où s'opposent notamment

(*) Le Couvent des Cordelières.

(**) Autre exemple stéréotypé du beau et de l'architecture véhiculé par l'enseignement.

(***) in : Esquisse d'une psychologie du Cinéma, Paris, N.R.F., 1956

(****) Et si la cécité à l'ancien peut toucher le monument, elle culmine dans l'habitat, surtout à l'intérieur : plusieurs enquêtés nous rapportent qu'un notable qui a fait restaurer une très belle maison en ville basse, en respectant les recommandations de l'ABF pour l'extérieur, aurait détruit à l'intérieur des cheminées construites vraisemblablement par les stucateurs du château de Fontainebleau.

le quotidien à l'exceptionnel, la vie pratique à l'art, l'utile à l'inutile... (rares sont en effet les gens - mais il en existe et de différents niveaux de "culture" ! - pour lesquels il y a de l'architecture autant dans la maison que dans le monument, à l'intérieur qu'à l'extérieur, etc.).

Muni de cette grille de lecture, on a moins de chances d'être surpris lorsqu'on lit dans Le Monde du 25 octobre 1975, à propos du congrès d'Amsterdam sur le patrimoine architectural, sous le titre :

LES QUARTIERS HISTORIQUES SORTENT DE LEUR ISOLEMENT

ces lignes étonnantes :

"Amsterdam. - Têtes couronnées, princes et princesses ont parrainé le vendredi 24 octobre à Amsterdam la naissance de l'Europe des monuments"...

Alors même que le congrès traite de quartiers de vie, de réhabilitation de l'habitat, ses organisateurs n'ont donc pu s'empêcher d'associer ancien à monument et monument à têtes couronnées... Ceci n'est pas aléatoire, il leur revenait de droit, en effet, dans l'inconscient collectif, de présider au sort des villes du passé : l'histoire est leur lot - l'histoire des héros, où l'événement est le fait d'un personnage célèbre, et aussi l'histoire réifiée renvoyant au folklore où des rois et des reines convient des marraines-fées autour de berceaux de princesses belles comme le jour ...

Cette référence (révérence...) à l'aristocratie et son identification à l'ancien ressort dans toutes sortes de contextes - par exemple, comme moyen de redorer le blason du 10^e arrondissement dans le discours d'une employée municipale :

..."Vous avez une population EXTREMEMENT [appuie sur le mot] diversifiée, ici, vous pouvez partir de l'ouvrier le plus modeste, de l'artisan le plus modeste jusqu'à des gens EXTREMEMENT huppés : vous avez énormément, par exemple, de gens à particule dans l'arrondissement ! Il y en a beaucoup ! La preuve, c'est que nous avons ici un des derniers graveurs héraldiques et qui travaille beaucoup. [...] C'est un des vieux quartiers de Paris... un des vieux arrondissements de Paris, bien sûr ! Voyez, la mairie est fort belle"...

Les villes, les tissus anciens sont empoisonnés par l'identification réductrice de l'architecture au monument qui les incorpore dans un univers particulier, celui de l'esthétique et de l'inutilitaire. Et à travers l'opposition habitat/monument, il est aisé de rejeter l'habitat ancien sous prétexte d'incommodités et de

contraintes de toutes sortes, bref, sous couvert des normes de l'hygiénisme fonctionnaliste. Ceux qui décident ont alors vite fait de prendre les mesures nécessaires pour balayer ces traces ou simplement pour laisser faire le particulier qui ne les respecte pas : l'agriculteur qui, voyant le mur séculaire de son clos se détériorer, ou bien le laisse s'effondrer peu à peu, ou bien bouche le trou avec des parpaings, le propriétaire ravalant sa façade à pans de bois au crépi, etc.

Il y a quelques années, lors d'une réunion du club "Habitat et Vie Sociale" (*) consacrée à la réhabilitation de l'habitat ancien, le Directeur de l'Urbanisme et du Logement de la Ville de Paris entamait ainsi une allocution qui se passe de commentaire et illustre parfaitement ce point :

"La Ville de Paris, comme toutes les grandes
 "villes, [se doit] de participer à l'oeuvre de
 "sauvetage des centres. [...] Par conséquent, el-
 "le n'est pas du tout insensible à la nécessité
 "de restaurer les vieux immeubles, surtout dans
 "les quartiers centraux, pour y maintenir au moins
 "le minimum de dosage social que l'histoire a
 "apporté [IN. -]. Nous ne nous étendrons pas là-
 "dessus parce que c'est pas là-dessus qu'il y a
 "des contestations, mais sur le point de savoir
 "si c'est facile ou pas, si c'est possible ou
 "pas, ce que ça coûte ou pas, quelles sont les
 "difficultés politiques, sociologiques, etc. [...]
 "Je me bornerai à dire pour tous ceux qui prônent
 "la restauration immobilière un peu légèrement,
 "c'est-à-dire des personnes qui sortent de leur
 "appartement très confortable du 16è, qui se pro-
 "mènent dans les petites rues sympathiques de
 "Paris et qui disent : "Oh, mais ça c'est magni-
 "fique, il faut le garder, c'est le Paris ancien !"
 "quelquefois un peu légèrement, sans s'occuper si
 "les gens ont des chiottes pour vivre... - vous
 "m'excuserez, mesdames, mais c'est comme ça que
 "je parle !...- Alors laissons de côté, puisque
 "vous êtes des spécialistes, il n'y a pas besoin,
 "à vous, de vous faire de leçon, laissons de côté
 "ce baratin un peu romantique - d'ailleurs
 "c'est du romantisme de repus, souvent, de nan-
 "tis... Laissons de côté cela et laissons-le,
 "si vous voulez, pour les grands esthètes des
 "Affaires Culturelles, c'est pas de cela qu'il
 "s'agit. Il s'agit de faire des logements qui
 "puissent tenir le coup et qui puissent absorber
 "les vingt, trente ou quarante ans de vie sup-
 "plémentaire qu'on leur demande pour abriter
 "les gens qui sont dedans et qui payent des

(*) Qui rassemble essentiellement des travailleurs sociaux et des animateurs culturels et qu'il ne faut pas confondre avec l'organisme chargé de "réhabiliter" ces réalisations récentes et déjà dégradées que sont les grands ensembles et les ZUP.

"loyers faibles. Et c'est essentiellement un problème de chiottes, parce que je ne trouve pas d'autre mot, et de salles d'eau (*). Le reste, c'est du bidon, c'est du vent, c'est tout ce que vous voudrez"...

Sans monument, disions-nous, pas de ville du passé. C'est le cas du canal Saint-Martin - cas particulièrement pervers car, alors que le quartier renferme l'un des plus beaux ensembles classés de Paris, la partie Henri IV de l'Hôpital Saint-Louis (**), il est généralement considéré comme en étant totalement dépourvu... Même l'ABF, lorsqu'il nous en brosse un tableau, glisse sur l'Hôpital Saint-Louis en réussissant d'ailleurs à ne pas prononcer son nom à la faveur d'un curieux lapsus :

..."Ah ! Le 10è pour moi... - en tant qu'architecte, c'est ça qui m'intéresse surtout - ... il y a des secteurs qui sont différents et ce que je trouve de plus beau dans le 10è, c'est les parties qui ont été construites vers l'Empire, vers 1797 : la rue d'Hauteville, la rue des Petites-Ecuries, la rue du Faubourg Poissonnière... Alors ça, c'est une partie plus historique, si vous voulez, qui est entre la rue du Faubourg Poissonnière jusqu'à la rue du Faubourg Saint-Martin. [...] Maintenant, il y a la partie du canal Saint-Martin, il y a la partie du lycée Saint-Louis, qui est complètement différente. [Il revient encore sur sa première zone et ajoute :] Mais le canal Saint-Martin, c'est une affaire différente... [Et il repart sur la première zone]"...

Un cadre administratif de la mairie du 10è nous donnera à peu de choses près la même image de l'arrondissement, en opposant zone proche des grands boulevards à celle du canal Saint-Martin. Se demandant ce qu'il y a d'"historique" dans l'arrondissement, il cite :

- "la rotonde de la Villette (***) ;
- "les beaux immeubles du bas du faubourg Saint-Denis, des XVIIè et XVIIIè siècles, c'est à la fois historique et esthétique, avec toutes ces fenêtres, etc., c'est ce qui fait le charme de "la ville ancienne"...

(*) En fait, il parle de la mise aux normes complète qui a gouverné jusqu'à ces tous derniers temps la réhabilitation et dont on sait qu'elle aboutit inmanquablement à une élévation des loyers insupportable pour les occupants. On en trouve quelques beaux exemples à Paris dans les projets touchant l'îlot Saint-Paul, mais aussi dans nombre de villes de province.

(**) Notons - mais c'est moins surprenant, à cause du bien plus grand enfermement des bâtiments - que l'on ne nous parlera jamais du Couvent des Récollets.

(***) Qui est d'ailleurs dans le 19è et non dans le 10è...

- "le faubourg Saint-Martin qui, lui, est aussi
"historique puisque vous savez bien qu'avec la rue
"Saint-Martin, le faubourg Saint-Jacques, c'était
"la voie de pénétration vers l'Espagne, donc c'est
"quelque chose qui est très ancien et historique
"au sens le plus technique du terme"...

- "des choses cachées, le petit hôtel Gouthière,
"par exemple"...

il y ajoute la rue de Paradis : "C'est pas très ancien mais c'est
pittoresque" et conclut :

..."Donc, du point de vue historique, la belle
ruine historique, si vous voulez, le beau témoi-
gnage du passé, il y en a, il n'y en a pas beau-
coup... non, par rapport à d'autres arrondisse-
ments, bon, au Marais ou à... l'île Saint-Louis...
"enfin"...

Quant au canal :

..."Et puis il y a des quartiers nouveaux, les
"quartiers nouveaux étant plus particulièrement
"à côté du canal... le canal Saint-Martin, enfin
"ce qu'on appelle maintenant la ZAC Jemmapes-
"Grange-aux-Belles... vous en avez probablement en-
"tendu parler, etc. Bon, je ne crois pas... que
"dans cet endroit précis et moyennant un certain
"nombre de... de précautions, comme de bien enten-
"du, je crois pas que... ça puisse gêner en quoi
"que ce soit la partie ancienne de l'arrondisse-
"ment... la partie, si vous voulez, "historique"
"entre guillemets, de l'arrondissement, du fait
"qu'on construise des immeubles modernes... Je ne
"parle pas de la qualité de l'architecture, ça
"c'est un... - ou de la non-architecture [sourire]
"hein !... euh, euh, de l'ensemble - ... bon, mais
"du fait qu'on fasse quelque chose de moderne à
"cet endroit précis ne me paraît gêner ni le fau-
"bourg Saint-Denis, par exemple, ni certains en-
"droits plus anciens de l'arrondissement... parce
"que... ça touche d'abord à un endroit qui n'était
"pas tellement peuplé, où la densité de population
"et d'habitations et de constructions était relati-
"vement peu importante, c'est d'ailleurs pourquoi
"on l'a fait là... bon. Et ça touche un quartier,
qui, lui, a sérieusement besoin d'un... d'un,
d'un coup de balai et peut-être même plus que d'un
coup de balai... alors ça, euh, ce que sera le
"le choix... retenu... réhabilitation ou... ou
"reconstruction pure et simple, on peut en discu-
"ter longtemps"...

Pas un mot là non plus de l'Hôpital Saint-Louis. On peut se demander si cette scotomisation chez lui comme chez l'ABF ne s'explique pas par plusieurs déterminants tournant autour d'un déterminant central : le caractère chaotique du bâti des abords du canal, lui-même renforcé par l'introduction récente de cassures comme Grancanal (dont on peut se demander si la protection des abords de l'Hôpital Saint-Louis n'aurait pas pu suffire - ailleurs qu'à Paris - à en faire interdire la construction, mais pour l'instant tel n'est pas notre propos).

Ce qui est plus intéressant, c'est que cette scotomisation de l'Hôpital Saint-Louis se retrouve aussi dans la population. C'est toujours en passant qu'on nous en parle (*) - à l'exception d'une femme qui dit traverser les jardins pour le plaisir - et les plus ambivalents et les moins enracinés dans le quartier l'oublient purement et simplement. On peut se demander jusqu'à quel point la fonction hospitalière de cet ensemble n'est pas la cause principale de cette cécité (**), c'est en tout cas ce que peut faire penser ce passage de l'interview d'un couple d'électroniciens très ambivalents, l'homme surtout, à l'égard du quartier **et qui** si leurs moyens le leur permettaient, ne détesteraient pas habiter Grancanal :

H - "Ici, aucune histoire ! Je crois pas ! Ici non, il n'y a rien, il y a rien de chefs-d'oeuvre, c'est de la construction relativement récente, à part la place de la République et les grands boulevards où, en fait, il y a une longue... Enfin, il y a des portes en tout cas, ces portes de Paris, elles sont à conserver dans un état un peu mieux qu'elles ne le sont actuellement, mais enfin... Ici, on est déjà hors de Paris, enfin hors du Paris de 18... 1800... Si vous voulez, ça n'a... il n'y a... il y a aucune oeuvre d'art, il y a aucun... il y a aucun lien historique qui rattache ce coin-là à quelque chose, à un siècle particulier ou...

[L'enquêteur : Oui, enfin, si l'on prend 1800, euh... comme une date, ce quartier se trouve en fait en dehors (***) et a été fait en quelque sorte après...]

H - Oui c'est ça, oui...

[L'enquêteur : Et sans qu'on y trouve quelque chose comme des réalisations... qui pourraient avoir un lien avec l'histoire...]

(*) Nous en avons déjà cité un exemple supra.

(**) Moi-même, si j'ai longtemps admiré ce que je pouvais en voir en passant devant l'entrée de la rue Bichat et pesté contre le ravalement d'un petit pavillon visible de l'avenue Claude-Villefaux, je dois avouer qu'il y a peu de temps que j'ai osé y pénétrer plus avant... Archaïque et totalement inconsciente terreur de la lèpre ? (N. de l'A.).

(***) Le fonctionnaire municipal qu'on vient de citer (p. 147) développe longuement cette même idée selon laquelle le hors-les-murs, le faubourg ne peut être réellement historique.

H - Si, il y a l'Hôpital quand même hein ! C'est quand même... Je viens d'y penser mais... euh... c'est quand même... ça date de 1400 et quelque chose... Si, il y a quand même un grand point donc, il devait bien y avoir quelque chose ici à ce moment-là...

[L'enquêteur : Oui, d'emblée, on ne pense pas à Saint-Louis...]

H - Non, c'est vrai, parce qu'en fait, il...

F - Quand on le voit, il paraît vachement beau !

H - Si, c'est vrai, quand même, on peut parler de l'Hôpital Saint-Louis, puisque actuellement, il y a des propositions pour qu'il soit ou modifié ou rasé ou reconstruit ou toutes sortes de choses, mais... euh... si vous voulez, enfin, j'y suis allé, bon ben, parce qu'il y avait des gens que je connaissais qui y étaient en tant que malades. Mais enfin, depuis que je suis ici, je ne l'ai pas visité... Enfin, c'est pas quelque chose qu'on visite si facilement que ça... C'est difficile de visiter un hôpital... Faut quand même pas aller visiter un hôpital parce qu'il est beau !...

Les élus non plus ne parlent pas de l'Hôpital Saint-Louis dans leurs débats sur l'axe Nord-Sud. Nous avons déjà indiqué qu'il semblerait que les Bâtiments de France n'aient pu faire jouer la règle du champ de visibilité et de proximité du Code de l'Urbanisme pour empêcher la construction de Grancanal... Bref, un quartier déshérité ne saurait avoir de monument car cette caractéristique le ferait paradoxalement entrer dans l'univers de l'ancien et de l'architecture. S'il y a des monuments, il vaut donc mieux les oublier.

Pour ~~surprenant~~ que cela paraisse, le même phénomène se retrouve à Provins. La ville haute est la ville historique et il ne viendrait plus à l'esprit de personne (*) de songer à la transformer au nom du progrès (et, notamment, en raison de la circulation, pourtant intense en périodes touristiques). Au contraire, les mesures qu'on envisage désormais (par exemple, création d'un parking hors les murs) vont dans le sens d'un refus de laisser se poursuivre l'altération de la ville ancienne par la voiture.

(*) Car il n'y a pas si longtemps, c'était encore possible... Deux anecdotes significatives : (1) plusieurs enquêtés rapportent qu'il y a quelques années, il y a eu des agriculteurs de la ville haute pour réclamer qu'on démolisse la porte Saint-Jean dans les remparts afin que les machines agricoles puissent passer... (2) l'édifice communément appelé "maison romane" était, au moment de l'entrée en fonctions de l'actuel ABF, au début des années 60, à la fois classé monument historique et frappé d'alignement (admirable illustration de la coupure institutionnelle entre "Ponts-et-Chaussées" et "Beaux-Arts" ..



Provins ville haute - la tour de César et le dôme de St-Quiriace vus de la place du Châtel
(Document "Connaissance de Paris et de la France")

Mais, du coup, elle se retrouve plus mythifiée que jamais. On se souvient de cet entrepreneur cité plus haut, qui estimait qu'il fallait sacrifier la ville basse afin de concentrer tous les efforts sur la ville haute. C'est le même qui déclare par exemple :

..."Toute cette ville haute... qui a conservé son caractère et... si vous avez traîné un peu dans les rues de Pro... dans les rues de la ville haute par ce temps de brouillard...on... je crois que c'est presque à ce moment-là que c'est le plus beau : ... on a un peu ce sentiment d'être dans une... d'être dans un autre monde, hein !... C'est une ville qui a conservé vraiment son... son aspect... moyennâgeux"...

Son cadre "moyennâgeux" (seuls les puristes disent médiéval), plus quelque chose qui le voile (le brouillard) ou l'illumine (les éclairages pour les touristes et voilà la ville haute arrachée à l'époque contemporaine pour carrément verser dans le fantastique...

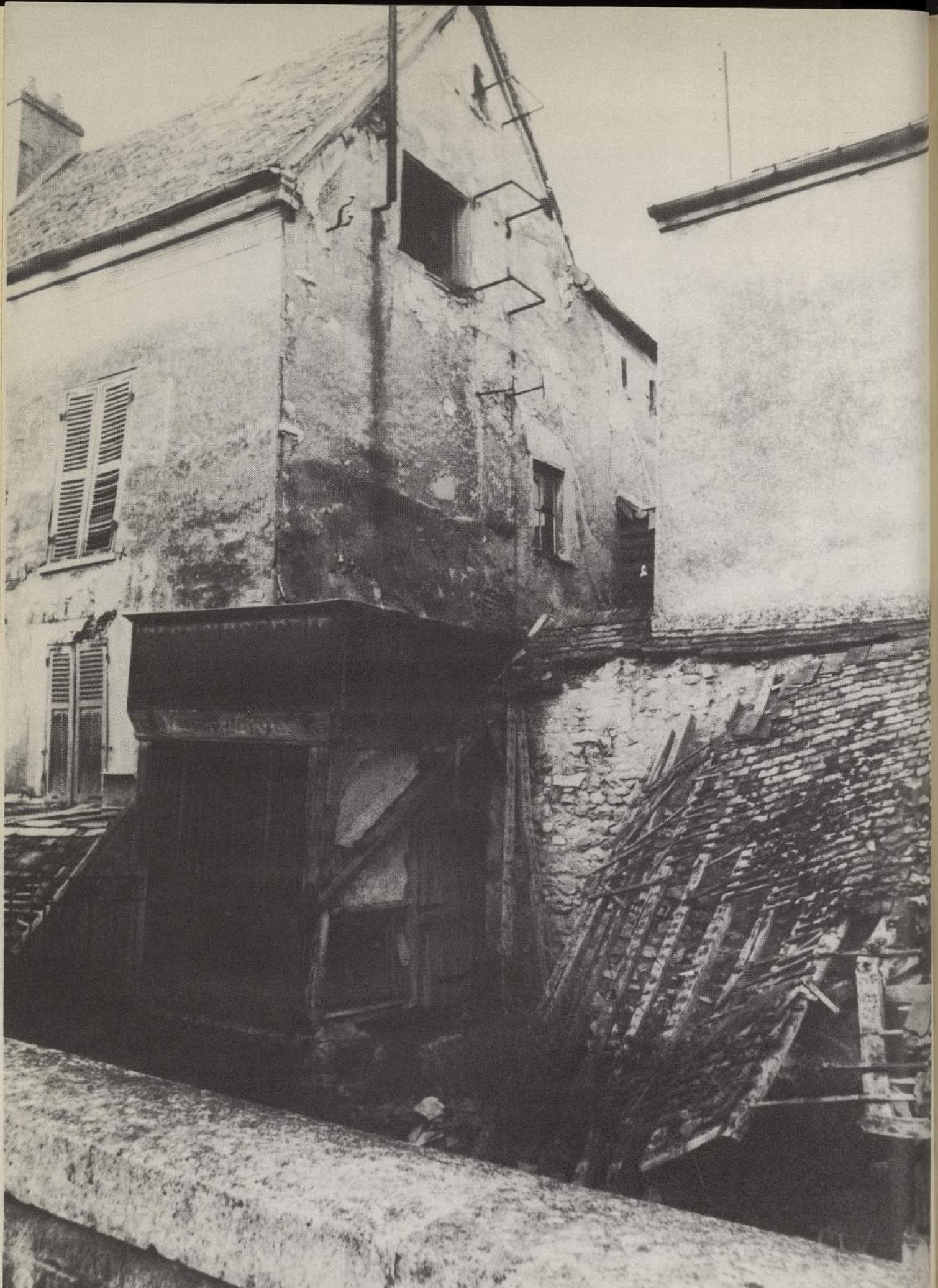
Cette mythification n'aurait pas autant de sens si elle n'englobait une trinité dont la ville haute est l'instance supérieure (l'Histoire, la Culture), la ville basse - comme son nom l'indique aussi, hélas - l'instance inférieure (le présent, le commerce - ceci restant ambivalent car chacun sait que la ville basse "a aussi de beaux monuments" et quantité de maisons anciennes et qu'il serait tellement plus satisfaisant pour l'esprit qu'elle ne les contienne pas (*)... et enfin la ville neuve qui, avec la Zone Industrielle incarne une sorte d'avenir auquel personne ne semble vraiment croire - d'où la fréquence de sa qualification de ville-dortoir ou des expressions comme : "Champbenoist, n'en parlons pas, c'est un besoin!"... (**)

Si cette dernière est pour les Provinois (sauf ceux qui l'habitent et quelques autres) très bien là où elle est, c'est-à-dire à l'écart, la coupure dans les représentations et le traitement entre ville haute et ville basse est dénoncée par certains qui estiment au contraire que les deux forment Provins, unité indissociable :

..."Il faudrait, il faut que tout soit conservé, parce que ville haute et ville basse, ça fait un tout, et on ne peut pas avoir des des des des petits morceaux tout seuls... et ça pouvait très bien se faire puisque c'était presque intact"...

(*) Cf. l'interview d'un jeune ouvrier de la ville basse dont nous reproduisons en annexe de très larges extraits. Il a beaucoup de mal, dans un premier temps, à s'exprimer, mais finit par tracer un portrait de Provins où est rassemblé l'ensemble de caractérisations que nous venons d'esquisser. (C'est de surcroît un excellent exemple de ce que permet - même dans un entretien bref - la technique non-directive et qu'aucune technique de recueil d'information plus structurée ne permettrait).

(**) Détournement inconscient du vocabulaire des décideurs dont on nous permettra de goûter l'ironie.



Provins ville basse - rue des Marais : maisons et lavoirs à l'abandon
(Photo Raymond Fichelet)

Paradoxalement, ce sont deux jeunes habitantes de Champbenoist qui dénoncent le plus crûment cette coupure (*), alors même qu'elles se sentent à l'écart de l'ensemble de la ville (on peut cependant penser, quoi qu'il en soit, qu'elles s'identifient d'une certaine façon aux déshérités de la ville basse (**)) même si elles feignent de rejeter tout Provins en bloc) :

... "J'ai vu le festival de Provins, à la télé...
 "bon ben, c'est tout... comme... j'aime pas du
 "tout ce genre... [rit] puis, ouais... ben, à
 "l'époque des élections, ils montraient des can-
 "didats avec leur ville et tout ça, et puis c'est
 "venu un moment où c'était Provins avec Monsieur
 "Peyrefitte... Il était là... c'était vers la
 "tour de César, si je me rappelle bien... alors
 "il y avait la vieille ville... alors ils mon-
 "traient ça... et puis... ah, ils ont pas montré
 "Champbenoist ! [rire]... Ils ont montré la
 "vieille ville, les remparts et... Il disait qu'il
 "aimait bien Provins, c'était sa ville à lui...
 ... "Ça s'arrêtait là" ? ...

Plus tard, dans l'entretien, l'enquêteur explore à nouveau "ce qu'on montre" de Provins :

[L'enquêteur : "Oui... et c'est quoi, alors, ce qu'on montre de Provins ?..."]

F1 - C'est le site... c'est ça... C'est la ville ancienne, justement, ce qu'on montre de Provins... C'est le plus joli de Provins, c'est... le plus attirant... Ils vont pas s'amuser à montrer, par exemple, Champbenoist, euh... que la plupart des gens appellent "la zone" (***) [rit]

F2 - Ben justement, quand il y a eu les Probus, là... les Probus, ça fait trois ans qu'ils sont là et c'est passé aux actualités régionales parce que, ici, en fin de compte, c'est bien, ça...

F1 - Oui...

F2 - C'est... bon, un truc de cars, je sais pas si vous êtes au courant, qui fait tout le tour de la ville, toutes les demi-heures, et c'est gratuit... Enfin, c'est gratuit !... Bon, et ils

(*) Qui n'est pas sans préoccuper le maire. Cf., la mise en place du service gratuit de transports Probus, le projet de réalisation d'un centre d'animation et d'équipements publics entre Champbenoist et la ville basse, etc.

(**) Cf., en annexe, l'interview du jeune ouvrier.

(***) Sans doute par identification à la Zone Industrielle, toute proche. L'ironie n'en est pas moins sensible.

montré ça aux actualités régionales... Alors, ils ont montré le Probus qui roulait avec le chauffeur, avec les gens dedans, qui montaient, qui descendaient... justement à la ville haute... Ils montraient ça à la ville haute, mais pas à Champbenoist... On voyait la place du Châtel, on le voyait monter, on le voyait descendre, puis on voyait tout le tour des remparts... ils ont fait ça en tourisme, quoi... ils ont pas montré... ils ont pas montré... les stations de Champbenoist... Enfin, ce qu'on nous montre, c'est... c'est beau, quoi... c'est ce qu'on voit en premier, d'abord... Mais ça s'arrête là... ils vont pas au fond des choses...

[L'enquêteur : Il y a un visage qu'on veut montrer...]

F1 - Oui...

F2 - Oui, c'est ça...

F1 - De toute façon, les Provinois, ils sont fiers de leur ville justement pour ça, pour la ville haute, pour... Parce qu'il y a beaucoup... faut dire aussi, il y a beaucoup de touristes, les jours de fête ou le dimanche, il y a pas mal de cars qui s'arrêtent pour aller visiter la ville haute... Ils viennent pas visiter Champbenoist... [rit]... Moi, je me suis vue arriver dans Champbenoist... devant, un HLM, à droite, un HLM, à gauche, un HLM... enfin, c'est tout pareil de toute façon, vu qu'il y en a de plus en plus [...]

[L'enquêteur : Alors, vous parliez tout à l'heure de... enfin, ce que j'ai saisi... je suivais un peu le Probus, qui montait, qui faisait le tour de la place du Châtel... Et puis finalement, vous avez dit que c'est pas Champbenoist qu'on a montré : il y a des parties... de la ville qui n'ont pas, pour ainsi dire, d'existence... Champbenoist... enfin : "Champbenoist, connais pas !!..."]

F1 et 2 - Oui, c'est ça, oui... enfin, "connais mais veux pas connaître"... "veux pas montrer"...

[L'enquêteur : Et alors, qu'est-ce que c'est, ce Provins... dont on est fier ?...]

F2 - C'est... on en revient toujours au même, c'est-à-dire que c'est la ville haute, quoi...

F1 - On fait beaucoup de publicité pour que les touristes, ils viennent à Provins. Bon, d'accord, ils viennent à la ville haute... Les cars, ils sont à la ville haute, sur la place du Châtel, bon, bon, quand ils viennent là, ils descendent pas plus bas, hein... On voit jamais un car de

touristes qui... qui descend même en ville basse !
 Pourtant, c'est Provins... Bon, les touristes,
 ils sont attirés par ça parce qu'on leur a dit :
 bon ben, on va aller voir Provins... Bon, d'ac-
 cord, on va voir Provins, mais on n'en voit qu'une
 partie... c'est toujours la même... Alors on les
 voit avec leur appareil photo et puis...

[L'enquêteur : Et c'est quoi, cette ville haute ?]

F2 - Ben, c'est tout un passé, c'est toute l'his-
toire, quoi, la ville haute...

F1 - La ville haute, les remparts, la tour de
 César, le puits du Châtel... les souterrains...

F2 - Ça, ils font expliquer ça... Il y a des gui-
 des pour ça... Ils expliquent Provins par l'his-
 toire, par [IN.] là-haut...

F1 - [...] Moi, je suis arrivée à Provins, j'étais
 pas intéressée du tout par ça, j'en avais beaucoup
 entendu parler... et puis j'y suis allée au bout
 d'un an, un an et demi, mais j'ai voulu savoir
 ce que ça représentait, en fin de compte... On
 avait... enfin, j'aurais pas... enfin, on a un
 bouquin de Provins, mais j'aurais pas été à une
 visite guidée... On a eu de la chance d'avoir
 un... un ami qui est guide, justement, et il nous
 a fait... enfin, sans dire trop de trucs... on lui
 posait des questions, il nous répondait... mais
 sur ce qui nous intéressait... Ils sont là pour
 répondre... à quoi sert tout ce qu'il y a là-
 haut à quoi ça a servi... Mais je sais pas,
 moi... on me demanderait d'aller à une visite
 guidée de Provins, ça me dirait rien...

[L'enquêteur : J'ai pas entendu...]

F1 - On me demanderait d'aller faire une visite
 guidée... enfin, par un guide, en groupe... à
 Provins... ça m'intéresserait pas... Bon, je sais
 pas mal de choses sur Provins, je sais pas tout
 évidemment, mais... ça me suffit... J'ai pas
 besoin de [IN.]... Je suis pas très curieuse
 là-dessus [en riant] !... On a... on a un bouquin
 de Provins où il y a expliqué les légendes... et
 puis... et puis les principaux monuments, quoi...
 c'est tout... Et puis, les cartes postales, c'est
 pareil... les cartes postales...

F2 - Les cartes postales, qu'est-ce qu'on mon-
 tre ?... On montre la tour de César... le derrière
 de [IN.]... Oui, j'ai encore jamais vu de carte
 postale représentant Champbenoist !

F1 - Non... On montre les remparts... on montre
 la ville haute... on montre ce qui est beau...

On est attiré... on se fait une idée de Provins justement par la publicité, par... Bon, j'envoie des cartes à ma grand-mère parce qu'elle adore ça... j'ai toujours envoyé des cartes à ma grand-mère, elle m'a toujours dit : "Ben, dis-donc, ça a l'air d'être beau, Provins, avec les remparts, tout ça !".. Elle sait ce qu'il y a à Provins par les cartes postales que je lui montre, quoi, mais je lui montre que ce qu'on m'a montré quand je suis venue ici, avant d'arriver... On est attiré par ça, quoi, uniquement... Et puis même, elle m'a dit : "J'espère pouvoir aller faire un tour à Provins pour aller visiter tout ça... Je lui ferai visiter la ville haute, mais en même temps je lui ferai visiter le reste... Je verrai bien ce qu'elle dira ! [rit] Je vais tout lui montrer.

[L'enquêteur : Oui... enfin, c'est pas facile à expliquer... à la fois il y a... il y a tout ce Provins qui est dans les livres...]

F1 - Qu'on rabâche...

[L'enquêteur : ... Et puis il y a... j'allais dire... votre propre vie, en fait... et... ce que j'ai senti dans ce que vous exprimiez, c'est qu'en fait... vous laissez ce Provins des livres à sa place...]

F1 et F2 - Oui"...

Une fois encore, il nous a paru intéressant de donner à lire un long extrait qui permettait de voir l'intrication des problèmes dans le discours.

Revenons-en à la ville basse de Provins. Du point de vue de l'Architecture, la majorité n'y perçoit que quelques "beaux monuments", l'habitat échappant à cet univers de l'art.

Les enquêtés qui refusent le stéréotype dualiste ville haute/ville basse et qui insistent sur le caractère non moins historique de la seconde, peuvent être de toutes conditions. Les notables qui sont dans ce cas semblent d'ailleurs assez marginalisés (par un niveau culturel très élevé, par une certaine pauvreté, etc., c'est le cas, par exemple, de la vieille dame qu'on a déjà eu l'occasion de citer).

S'il faut donner une preuve de la prédominance de la vision dichotomique chez les notables, il suffit de rappeler le refus réitéré de la création d'un secteur sauvegardé en ville basse. Il est d'ailleurs vraisemblable que beaucoup feraient leur l'argumentation de cet entrepreneur qui estime que, pour avoir les moyens de conserver la ville haute, il faut "sacrifier" la ville basse, ce qui n'est pas bien grave puisqu'elle a déjà subi bien des transformations...

Il est vrai qu'une proportion importante du bâti peut sembler d'un faible intérêt architectural ("pittoresque" en l'occurrence), tant les maisons ont été transformées en pavillons de banlieue à grands coups de ravalement au ciment, de transformations de proportions, de percements, etc. D'autres, qui ont conservé leur caractère initial, ont été laissées en si mauvais état qu'il est facile d'en tirer argument pour chercher à les détruire ou - comme ces arguments ne suffisent pas à convaincre l'ABF - simplement pour les laisser, peu à peu, s'effondrer.

Et de fait, lorsqu'on voit comment se situe la ville basse, symboliquement et géographiquement, et tout ce qui fait qu'on n'en traite aucunement comme de la ville haute, on ne peut manquer de se demander si une mesure de sauvegarde, si contraignante soit-elle (*) pour le pétitionnaire désireux de construire ou de transformer une maison, n'est pas susceptible d'entraîner un basculement des représentations. En d'autres termes, on ne peut pas exclure l'hypothèse selon laquelle l'image de la ville haute que nous recueillons actuellement soit relativement récente. Nous enquêtons en effet après bientôt vingt ans d'application du décret Malraux et il semble impossible que la façon rigoureuse dont il est appliqué n'ait pas contribué au moins à renforcer une image latente, voire à la créer purement et simplement.

Dans ces conditions, il n'est pas inutile de revenir sur le refus des élus face au projet de secteur sauvegardé en ville basse. Nous nous trouvons en effet dans l'un de ces domaines ambigus où action publique et action locale, d'une part, s'avèrent l'une et l'autre insuffisantes et, d'autre part, se contredisent. Certes, il faut voir dans ce refus réitéré une volonté de la majorité du Conseil municipal de ne pas mécontenter les propriétaires et électeurs locaux en acceptant un renforcement des contraintes. Mais, face à l'absence quasi-totale de moyens financiers des services de l'Etat, la Ville se sent également incapable d'accorder la moindre aide financière, ce qui serait, de l'aveu de tous, "bien naturel" et constituerait la meilleure - sinon la seule - incitation efficace. Le contexte global et la situation locale étant ce qu'ils sont, il ne faut pas attendre une solution de l'incitation "culturelle", elle-même gravement insuffisante pensent les Provinois les plus au fait du problème :

H - "Il n'y a pas eu encore de tentative de restauration de maisons anciennes pour les rendre habitables, quoi... au point de vue municipal ou... gouvernemental, ou... Jusqu'à présent, tous les crédits étaient consacrés aux monuments, quoi... aux églises, aux remparts... Il y a pas eu encore de tentative de restauration comme à Rouen, comme ailleurs, quoi... pour... rendre... des maisons anciennes... habitables [...].

F - ... Il y a rien du tout de fait, rien... rien... Un particulier sait pas... Si... il prend

(*) Et peut-être même parce qu'elle est contraignante... D'ailleurs, un habitant de la ville basse remarque : "Le Provinois râle mais finalement, il est bien content"...

conscience de... la qualité d'une maison, bon ben, il va bien la restaurer... Il y en a que ça embête parce que... les Beaux-Arts vont lui obliger certaines choses qu'il comprendra pas, puis ça va lui revenir plus cher... Et il comprendra encore bien moins, parce qu'il sera pas aidé... c'est ça le problème... Alors... il y en a qui vous collent des fenêtres dans la largeur au lieu de la hauteur... On les oblige à faire autrement, puis il comprend pas parce qu'on lui a jamais expliqué. [...] Les choses arrivent par papier... et puis on ne saisit... beaucoup de gens ne doivent pas saisir, pourquoi on leur oblige certaines choses parce qu'on ne leur explique pas... Il y a un manque d'information, là, il y aurait tout une... Il faudrait qu'il y ait plus de gens pour, justement, chaque... prendre chaque cas particulier, puis... leur faire saisir sans que ce soit un certain autoritarisme, là, qui arrive... au niveau de la restauration, parce que, bon ben, ça se comprend, ça... faut... Là il y a des problèmes, pour l'instant, importants...

H - [IN.] Il y a un gars [un ABF] qui fait le secteur Fontainebleau-Provins... Ils sont deux uniquement [pour le département], alors vous savez... Ce sont des gens qui peuvent pas suivre tous les permis de construire, toutes les demandes de modifications...

F - Enfin, au niveau municipal, ça a évolué, quand même, je crois qu'il y a des gens qui ont pris conscience... puis il y a certains conseillers qui ont... un certain bon goût, puis qui ont... essayé de faire mettre en valeur aussi certaines choses... Ça a un petit peu évolué, quand même, là... depuis quelques années, il y a une prise de conscience de... On a pris conscience surtout des... des pays de bois, je crois, pour le moment... c'en est... ils en sont un peu là... les toitures, les pans de bois... mais on en est encore pas tellement arrivé à... à autre chose, parce qu'il y a tout... il y a [IN.] d'autres choses à conserver, quoi, c'est sûr... Mais enfin, c'est déjà... [...] C'est difficile... dans la mesure où il y a... il y a pas assez d'explications... Il y a eu de très... une très bonne exposition - si seulement elle avait pu avoir lieu ici - c'était à... à Coulommiers, ça... il y en avait un... un élève de... c'était un élève de l'école... Doulle, je ne sais pas trop... il avait fait tout un exposé sur l'intégration d'un... dans le paysage du village... Il y avait une étude, quelque chose de... de merveil-

leux, pour présenter justement le pourquoi de... de certaines... des constructions. Ça, ça faisait comprendre certaines choses, quoi ! C'est ça qu'il faudrait, presque, plus développer, quoi ! Qu'il y ait plus de... une exposition plus importante ! Enfin, il y a une prise de conscience : il y a Mademoiselle Merlin qui travaille sur Provins, qui fait un travail très intéressant ! Malheureusement, je crois qu'il y a des personnes qui méprisent son travail... Mais c'est quelque chose de merveilleux ce qu'elle fait ! Elle est passionnée par toute l'architecture provinoise ! Et puis tout est d'une richesse !... Dans tous les coins, il y a quelque chose !"...

[H, 29 ans, petit fonctionnaire ; F, 30 ans, technicienne en biologie]

2.- La ville-matrie

Dans un article consacré aux transformations du quartier des Halles à Paris, J.-P. Babelon, conservateur du Musée de l'Histoire de France aux Archives Nationales, écrit ces lignes qui nous paraissent parfaitement introduire à la fin de ce chapitre :

..."L'extrême familiarité de l'habitant et de l'habitat, caractéristique des très vieilles civilisations et bien éloignée des sentiments d'un co-proprétaire de grand ensemble envers son ascenseur ou son garage, s'en est trouvée naturellement brisée"...

[Le Monde, 27 août 1977, "Une histologie du coeur de Paris"]

Cette extrême familiarité, c'est l'intimité avec leur ville de ceux qu'il est impossible de ne pas appeler des enracinés et qui parlent avec tant de passion des villes anciennes et plus spécialement de la leur.

Parmi eux, il y a certes des autochtones. Mais il y a aussi des assimilés : habitants de longue date non originaires de la ville (la mère de famille militante d'associations de quartier du 10^e arrondissement, par exemple) et même de tout nouveaux arrivants qui y trouvent ce qu'ils n'avaient pas encore trouvé ailleurs. C'est le cas d'une jeune secrétaire d'origine polonaise qui a quitté une localité de la banlieue parisienne pour venir avec son mari s'installer à Provins. On pourrait dire que Provins est immédiatement devenue sa "patrie" s'il n'était plus exact, pour elle comme pour les autres enracinés, de parler de matrie.

Ce rapport d'intimité, si étroit qu'on peut le qualifier de symbiose, avec la ville du passé - celle de mon passé et celle qui a un passé - semble bien s'établir à travers la relation à ma maison, contenue par la ville et qui, elle aussi, a vécu, a un passé. Il faut souligner que, malgré la chaleur de leur relation à la maison et à la ville, ces enquêtés ne montrent pas à proprement parler de possési-

tivité à leur égard, même s'ils mettent de la passion à les défendre contre les destructeurs. Cette relation est de l'ordre de l'être et non de l'avoir, si possession il y a - et c'est plutôt d'un droit d'usage qu'il s'agirait -, elle ne peut être que collective :

H - "Si vous voulez, on a eu tellement d'exemples "à Provins, voyez-vous, de choses qu'on a vu "disparaître comme ça... d'une manière un peu "gratuite. On a demandé à une époque qu'on démou- "lisse la porte Saint-Jean [dans les remparts] "par exemple !... Qu'est-ce que vous voulez, "c'est un peu un... je dis pas que c'est un cri- "me, mais... mais enfin, c'est un manque de res- "pect, si vous voulez, pour des choses qui, qui "sont pas à nous, d'abord, qui... Alors, si vous "voulez, je me refuse le droit de disposer d'une "chose qui ne m'appartient pas... C'est un peu "ça...

"[L'enquêteur : Qui ne sont pas à nous, qui sont "un peu nous ?...]

"- [Vivement] Et qui sont nous ! mais qui ne sont "pas une propriété privée... justement parce "qu'elles sont nous, elles... appartiennent à "l'ensemble de la communauté"...

Tous les propos que tient la vieille dame spécialiste de l'archéologie provinoise indiquent à quel point s'entremêlent ces sentiments liés au passé de la ville et au passé personnel. Montrant des photos de Provins à l'enquêteur, elle s'écrie :

..."C'est cette maison-là, je suis née dans cet- "te chambre-là, je la connais, la maison ! Alors "voilà, c'est cette maison à laquelle on a fait "ces affreuses lucarnes ! Or, ils avaient, dans "la cour, là, ils avaient ces charmantes lucar- "nes, ils n'avaient qu'à les copier ! Non, il a "fallu qu'ils fassent des mastodontes abomina- "bles, alors tout ça maintenant est complètement "saccagé"...

Cette intrication de sentiments explique pourquoi la ville de mon passé et la ville du passé se ressemblent tant : villes de la convivialité, villes sans voitures... La ville du passé est une grande maison. C'est ce qui fait l'extraordinaire étendue de ce que les Parisiens du canal Saint-Martin considèrent comme leur quartier et qui englobe la Bastille, le Marais, les Halles, tout Paris presque (à l'exception de zones trop bourgeoises et trop dépouillées de leur passé comme le 16^e) : le tenancier de bistrot de la rue des Vinaigriers se demande ce qu'"ils vont nous pondre à la Villette", etc.

C'est donc une intimité avec de vastes étendues urbaines et à travers de petits détails qui sont moins historiques "au sens technique du terme" que relatifs au mode de vie du passé, qui intriguent, retiennent la curiosité, amusent :

..."Il y a des tas de maisons qui ne payent pas "de mine, mais quand on les connaît bien... par "exemple, la maison qui est au coin, là, ben elle "est quelconque, mais dans le temps, il y avait "un puits à l'intérieur de la cage d'escalier des "six étages, par exemple, et les gens ils tiraient "l'eau à travers ce couloir de puits [sourire] ! "Vous vous rendez compte ! Ils tiraient l'eau ! "C'est marrant, hein ! On s'imaginerait pas qu'une "maison pouvait avoir ça à Paris ! Oh, puis il y "a plein de trucs. Ici, ça devait être un truc "de compagnonnage. Par exemple, sur le coude de "la charpente, en haut, il y a des traces, des "dessins qui sont très... typiques sur les compa- "gnons du Tour de France... Parce que, d'ailleurs, "à ce qu'il paraît... - moi, c'est mes parents "qui me le disent -... les compagnons du Tour de "France pouvaient coucher gratuitement dans les "greniers... On retrouve des traces, pas mal de "petits trucs. Dans les maisons neuves, on retrou- "vera pas grand chose"...
[H, 37 ans, tenancier de bistrot]

..."Il y a des tas de choses très jolies. Je vous "montrerai (*) [IN.] quand on sort là, c'était une "école de religieuses, d'après ce qu'on m'a dit, "et les religieuses, au-dessus, elles avaient "une... elles dormaient là... Il y a une espèce "de grille... on dirait... une grille ou une cage "de fauves parce que le soir, elles s'enfermaient.. "au cadenas... Alors bon, ils ont enlevé ça, on "a conservé ça [?].... Mais si vous imaginez qu'un "beau jour, on veuille moderniser la cage d'esca- "lier, bon ben, on enlève ça, alors... il y a "plus aucune trace du passé... Nous, nous savons "que ce... c'était... à quoi ça rime cette espèce "de cage de... cage de fauves en haut, on enlève "ça, bon ben, c'est une cage d'escalier ordinaire... et tout comme ça"...
[F, 55 ans, mère de famille, militante d'associations locales, canal Saint-Martin]

C'est peut-être cela qui explique à quel point quelque chose comme le "Guide du Paris mystérieux" peut être décevant. Les choses mystérieuses demandent à être découvertes par soi-même, ou que l'on y soit initié par quelqu'un qui les a lui-même découvertes.

(*) Toujours ce désir de montrer ce qu'on aime. D'autres enquêtés ont proposé à l'enquêteur de se promener avec lui dans Provins et l'ABF s'est déplacé de Fontainebleau pour nous faire visiter tout Provins. L'architecte-urbaniste conseil de la Ville a également consacré plusieurs heures à nous montrer la ville.

D'où le fossé entre ce rapport au passé et un rapport à l'histoire (ce qui ne veut pas dire que le second n'ait pas quelque rapport, de descendance, au premier).

Intimité avec la ville et intimité avec la maison renvoient donc inéluctablement l'une à l'autre. On ne se prive pas de flétrir la froideur des immeubles et maisons modernes, l'archéologue provinoise dont on va lire un extrait, comme bien d'autres :

... "Je me suis beaucoup intéressée à Le Corbusier
 "quand j'avais 18-20 ans, on ne peut pas dire que
 "je suis contre par système, j'ai essayé de voir
 "si c'était souhaitable... Eh bien... j'ai connu
 "depuis trois personnes qui ont habité des maisons
 "Le Corbusier qui ont été obligées de s'en aller
 "tellement elles étaient malheureuses là-dedans !
 "Une... - c'est même ridicule ! - il y avait une
 "dame qui avait [petit rire], qui avait une jam-
 "be de bois... et les WC dans les maisons de Le
 "Corbusier sont je ne sais comment pour des rai-
 "sons d'esthétique, alors la pauvre dame, elle
 "était obligée d'avoir un seau de toilette parce
 "qu'elle pouvait pas descendre les six marches
 "avec sa jambe de bois ! Une autre, c'étaient des
 "gens qui avaient une maison, dans une forêt, en-
 "tièrement en verre. Ils disaient qu'ils deve-
 "naient fous, quand il avait plu pendant huit
 "jours, ils avaient l'impression que la pluie
 "leur tombait dessus et en plus de ça, tous les
 "matins, ils trouvaient une demi-douzaine d'oi-
 "seaux qui s'étaient écrasés contre leurs... leurs
 "choses en verre. Bon. Et la troisième, c'était
 "un professeur qui habitait une maison Le Corbu-
 "sier en Suisse, je ne sais plus ce qu'il racontait
 "mais enfin c'était abominable. Bon. Et moi j'ai
 "vu des braves gens de la campagne qui étaient ve-
 "nus visiter une petite maison Le Corbusier à une
 "exposition et avec leur simple bon sens, ils
 "disaient : "Ben, où est-ce qu'on met les pommes
 "de terre ? Ben, où est-ce qu'on met le vin ?"
 "Il y avait, il y avait de place pour rien met-
 "tre... Ben, ces pauvres gens, ils avaient du bon
 "sens, ils étaient pas bien... pas bien... artis-
 "tes ni rien, mais... même dans la simple vie de
 "tous les jours ils voyaient que ces maisons étaient
 "invivables... Elles sont invivables. La preuve,
 "c'est que Le Corbusier s'était construit une
 "maison, il n'a jamais pu vivre dedans et qu'il
 "est allé mourir dans une cabane en bois dans la
 "forêt, il n'a même pas pu habiter sa maison.
 "Alors quand on vous monte des trucs comme ça en
 "épingle et et et... qu'on vous fourre là-dedans,
 "moi je dis qu'on devrait... Tous les construc-
 "teurs, on devrait les obliger à habiter dans
 "leurs ensembles, parce qu'ils habitent toujours
 "soigneusement des maisons anciennes"...

Voilà qui n'est pas sans faire penser à un article de René Fallet intitulé "Paris Chagrin" [Le Monde du 28 août 1976] :

..."Passéiste ? Pourquoi pas ? On ne naît pas "passéiste, on le devient tout simplement en face "des merveilles du plateau Beaubourg. Et l'on se "prend à s'écrier que s'il n'en reste qu'un, on "sera celui-là ! Et l'on songe que les architec- "tes ne sont pas si bêtes, allez, quand ils pré- "fèrent se loger dans les hôtels particuliers "du quartier Saint-Germain plutôt que dans leurs "créations. Mettez-vous à leur place. Mais ils "ne vous la donneront pas"...

Tout ce qu'on nous dit des maisons anciennes va dans ce sens : meilleure utilisation possible, même si elles ne sont pas tellement "fonctionnelles", évolutivité et souvenir des antécédents (rappelons ces "maisons [qui] ont été habitées, habitées, habitées" d'une enquête transplantée à Grancanal et ambivalente vis-à-vis de son habitat actuel). Tous les enracinés montrent ce même attachement envers ces inconnus du passé qui ont vécu dans leur maison :

..."Je trouve que dans les intérieurs de dans le "temps, c'était plus diversifié : dans une vieil- "le maison, on peut faire tellement de choses "qu'on ne trouvera nulle part ailleurs ! La mai- "son ici, ça... ça date de cinq cents ans... "trois cents ans... je sais pas, oui, ça, la "maison, elle est chouette ! Mais enfin, disons, "c'est ma maison et j'aurai beau la quitter, ça "sera... ça sera... J'aurai beau avoir la plus "belle maison plus tard, ce sera certainement "celle-là que je regretterai ! Moi, je l'ai con- "nue, il y avait pas l'eau, pas mal de trucs... "ça c'était chouette comme maison ! Disons qu'il "y en a pas une deuxième la même chose... Les "maisons qu'ils construisent maintenant [sourire] "c'est pas la même chose : il y a tout et puis "on peut pas les modifier, les maisons de main- "tenant, tout en béton : on vous met une cloison "là, si elle vous plaît pas, vous partez. Tandis "que dans une vieille maison, on peut toujours "la bricoler : on enlève une cloison par là, on "en met une par là. On a envie de mettre un ta- "bleau là, on perce un trou et on le met, tandis "que dans les maisons modernes, on a des con- "traintes : interdiction de percer des trous, "interdiction de ci, interdiction de ça... C'est "ça, les vieilles maisons, c'est la vraie maison "évolutive (*) ! Chaque propriétaire laissera "quelque chose de concret et si vous connaissez

(*) C'est aussi ce qui ressortait de l'ensemble des entretiens auprès d'habitants que nous avons effectués pour notre recherche sur "le logement évolutif".

"une vieille maison sur cinq ou six générations,
 "vous voyez ce que les gens ont fait [sourire].
 "Tout ça ne s'est pas fait d'un seul bloc avec un
 "paysagiste, un décorateur, un machin en plus.
 "C'est ça que j'aime pas dans les trucs tout
 "neufs, on retrouve pas la fantaisie de chacun,
 "les goûts un peu bizarres de chacun"...
 [H, 37 ans, patron de bistrot, canal Saint-Martin]

Alors que les maisons modernes ne se prêtent qu'à quelques modifications de décor, les maisons anciennes peuvent montrer jusqu'à leur gros-oeuvre et, en même temps, demandent à être respectées afin de ne pas en compromettre la solidité. De ce fait même, elles vous apprennent encore quelque chose :

..."Et en même temps, c'est passionnant parce que
 "faut... vous avez... quelque chose qui est déjà
 "fait, il faut que vous l'amélioriez en sachant
 "très bien que vous pourrez pas aller au-delà,
 "par exemple, il y a un mur, vous voulez l'abat-
 "tre, il y a certains murs que vous pouvez abat-
 "tre parce qu'il fait pas partie de l'armature de
 "la maison, mais il y a des murs que vous pouvez
 "pas abattre parce que, si vous l'abattez, hein,
 "la maison, elle... elle s'écroule. Bon, alors,
 "ça vous fait découvrir à la fois des choses,
 "parce qu'il faut que vous cherchiez si ce mur-
 "là, il est... porteur ou pas [sourire] et
 "c'est... Moi, par exemple... j'étais une femme
 "qu'était pas du tout versée dans les trucs
 "comme ça ! Ça m'intéresse"...
 [F, 26 ans, secrétaire, Provins, non native]

Il faut donc être capable de se mettre, d'une certaine manière, à la place de celui qui l'a construite, ce qui semble de moins en moins possible :

..."Mon puits s'est effondré. Avec l'entrepreneur,
 "on a jamais réussi à faire comprendre au maçon
 "comment il fallait faire : c'est plus un puits
 "ancien, c'est une copie, ça, il n'y a pas eu
 "moyen, il s'est effondré complètement. Il y avait
 "un arbre qui l'avait... ce puits, mais moi, quand
 "je le vois, c'est la nausée, ce puits !... Il
 "est affreux ! Il est plus du tout comme il
 "était !... C'est du faux ancien, on a repris
 "les mêmes pierres et tout, mais le maçon n'a
 "jamais pu se mettre dans la peau du maçon qui
 "l'avait fait"...

Parlant de tout cela, c'est de vie au sens le plus concret et le plus général à la fois que parlent les enquêtés. La ville vit elle aussi ("Cette ville est née avant nous"). Et lorsqu'ils parlent tous de racines, c'est bien dans le sens de se survivre

par ses origines à défaut de vivre éternellement. Conserver le passé, c'est de la sorte une victoire sur la mort ("On ne vit pas avec le passé - dit aussi un Provençal - mais le passé aide à vivre" et "On ne se détache jamais de son passé, puisqu'on en vient") :

..."J'aimerais avoir un métier, un métier qui fasse revivre les choses, voyez, des... des trucs anciens, moi, ça me plairait, hein. J'aime bien, moi, redonner la vie à ce qui paraît mort, euh... je trouve ça un truc sensationnel. C'est aller contre tout ce que la, la nature, bon ben, ça va vers la mort, ben non, euh... là au moins les pierres, les, les choses, elles, elles meurent pas si on s'en donne la peine. Nous, on meurt, mais finalement, elles, ne meurent pas. Il me semble que c'est un... espèce de défi aussi contre... ça va plus loin finalement que le côté matériel, tout ça"...

[F, 26 ans, secrétaire, Provins]

D'où l'idée que restaurer une maison, c'est (re)donner naissance à quelque chose qui était en léthargie :

..." C'est difficile à faire comprendre... je sais pas si vous habitez une vieille maison [léger rire], mais celui qui n'habite pas une vieille maison, il... je crois qu'il ne peut pas vraiment se rendre compte ce que ça fait, l'impression que ça fait quand on est chez soi, on n'a pas l'impression d'être, euh... Moi, je re-garde mes poutres en leur disant... "Je, je vous ai redonné vie, je vous ai remises... à la lumière" alors qu'elles étaient sous un plâtre, alors qu'il a fallu toutes les gratter... Mais, vous voyez, j'ai l'impression d'avoir re... remis quelque chose au monde, un peu comme si on avait... a... accouché d'une... d'une maison, c'est, c'est... Celui qui s'attaque vraiment à sa maison et puis qui rénove bien, moi, je crois que... c'est pour ça que je vous dis que ça sera dur, même si je trouve quelque chose de bien... qui correspond à ce qu'on voudra... de quitter celle-là parce que... ça aura été un peu comme un enfant qu'on a... qu'on a fait finalement"...

Ce rapport avec le passé, c'est aussi remonter le temps. Et qui n'en a eu jamais le désir ? C'est ce qu'entend montrer la même enquêtée, quand elle déclare :

..."La maison même retapée, même, euh... même avec un crépi (*) neuf, mais enfin fait comme, euh... dans le temps, hein, puisqu'on refait

(*) Elle emploie le vocabulaire qu'elle connaît. C'est bien évidemment d'entendu qu'elle veut parler (voir d'ailleurs l'expression "vulgaire crépi" qu'elle utilise dans les autres cas).

"à la méthode ancienne, elle aurait quand même
 "pas un, un aspect moderne, elle aurait encore
 "son aspect vieux mais propre... comme elle a
 "dû être au début. Finalement, voyez, c'est la
 "remettre encore plus en arrière parce que, là,
 "quelque chose de vieux, c'est qu'il a passé le
 "temps. Là, on remonte le temps si on la remet à
 "neuf. Il me semble que c'est... c'est encore
 "alléger les, le temps de la rue, le, le passé de
 "la rue, c'est la remettre en arrière, c'est pas
 "la remettre au... au truc d'aujourd'hui, c'est
 "pas la remettre à... à la "moderne", c'est la
 "remettre au passé comme elle devait être au dé-
 "but, voyez, pour moi encore, c'est en plus un...
 "on remonte le temps, en plus, donc... ça nous
 "fait du bien à tous... de remonter le temps, qui
 "c'est qui voudrait pas remonter le temps ?
 "Voyez, c'est... il y a plusieurs aspects, hein,
 "euh... psychologiques et matériellement, moi
 "j'aimerais bien que la rue reprenne un autre,
 "finalement son aspect premier, qu'elle avait au
 "départ, qu'elle avait... Ces maisons-là, elles
 "ont bien été neuves un jour... elles ont bien
 "eu l'aspect que... C'est les, les siècles qui se
 "sont écoulés qui ont foutu du crépi sur les pou-
 "tres et tout. Au départ, elle avait pas les pou-
 "tres comme... cachées comme... ça là, si, si
 "vous grattez, vous les voyez. Bon ben, c'est
 "les guerres qui sont passées, c'est tout ce qui
 "fait que les gens ont pas pu entretenir comme
 "c'était, eh ben, ils ont foutu un... un vulgai-
 "re crépi mais... donc, c'est dégager tout ce
 "qu'elle a eu comme saleté sur le dos ! [léger
 "rire]"...

Car, pour l'inconscient, le temps n'existe pas, nous apprend la psychanalyse et c'est bien cela qui permet de comprendre les enracinés. Le temps, identifié pour eux à la vie, va vers la mort et c'est pour eux une façon de se défendre de la mort que de ne pas orienter ce temps, de ne pas l'investir d'un sens comme le font ces "gens de pouvoir" qui semblent croire qu'il va nécessairement vers un mieux (*).

D'où, chez les enracinés toujours, ces allusions au progrès et cette nécessité qu'ils éprouvent de bien montrer qu'ils ne sont pas passésistes, pas rétrogrades dans leurs sentiments qui vont à contre-courant de l'idéologie dominante (c'est-à-dire, ne l'oublions pas, l'idéologie de la classe dominante...).

Le temps vécu incluant des traces actuelles du passé, le passé n'est donc pas passé, dépassé, disparu, il existe en tant que réalité contemporaine (d'où des formules comme : "C'est important, le passé, c'est toutes les racines de l'avenir"...). D'où

(*) Cf. Déviance, régulation sociale, contrôle social : étude de représentations sociales chez les gens de pouvoir.

le refus de l'accusation de passéisme chez des gens qui, à proprement parler, ne veulent pas revenir en arrière (sauf parfois à titre ludique). C'est ce qu'exprime avec chaleur la jeune secrétaire de Provins :

... "Non, faut être... faut pas se... baigner
 "comme ça d'illusions ou de... de chimères. On
 "est, on est, on vit au XXè siècle, j'ai tout à
 "fait l'impression d'être bien dans ma peau...
 "dans la vie qu'on offre actuellement, bon, avec
 "les petits, euh... changements que j'aimerais
 "y apporter. Mais je veux dire, je suis pas du
 "tout contestataire... avec un grand C. Il y a
 "des choses que j'aimerais améliorer, il y a des
 "choses qui manquent, bon, mais... comme sûrement,
 "elles manquaient dans ce temps-là, je veux dire,
 "j'ai pas envie de revivre l'époque, euh... de
 "ce temps-là, ça me donne pas envie ... Ou si,
 "si on m'offrait un voyage dans le temps, comme
 "ça, passager, mais je m'y installerais pas parce
 "que il y a sûrement des choses à cette époque-
 "là qui me plaisaient pas et puis qui... qui m'au-
 "raient pas du tout plu"...

comme la vieille dame provinoise qui s'écrie : "Ça ne veut pas dire que je suis contre le modernisme, que je n'ai pas un aspirateur et une cireuse dans la maison !" et affirme qu'il n'y a aucune contradiction entre le fait de conserver avec respect et amour les choses du passé, et le goût du confort, puisque cela se fait dans des pays "modernes" :

[L'enquêteur : "Oui, est-ce que c'est possible
 "de... conserver et, et de permettre, disons, à
 "une population actuelle...]

"- Moi, je crois que ça serait possible... ça
 "serait possible... mais ils ne veulent pas. Per-
 "sonne ne veut, mais ça serait possible... Il y
 "a des pays où ça se fait... il y a des pays qui
 "ont des quantités de musées magnifiques, vous
 "avez, par exemple au Danemark, ils ont des mu-
 "sées de plein air, où ils ont toutes les petites
 "maisons d'autrefois qui sont remplies avec les
 "meubles d'autrefois et tout, on dit : ça c'est
 "magnifique ! Ils aiment ça... Ils sont modernes
 "mais ils ont conservé les choses anciennes, ils
 "n'ont pas, vous avez les maisons de tous les
 "gens célèbres qui n'ont pas bougé : la maison
 "d'Andersen, la maison de ceci, la maison de
 "cela... Tout ça est intact, ils ont gardé ça,
 "avec, avec vénération, alors que chez nous"...

*

*

*

Le lecteur sera peut-être surpris à la lecture de ce chapitre de la quantité, qui paraît énorme, d'enquêtés qui s'affirment pour la conservation du passé. Nous-mêmes nous sommes demandés ce qui pouvait l'expliquer. La seule réponse que nous ayons trouvée à cette question est que ce sont surtout eux qui ont eu envie de s'entretenir d'un tel sujet. Les choses sont différentes avec les spécialistes de l'aménagement urbain et autres décideurs.

*

*

*

Bref, il y a les enracinés et ceux qui sont en cours d'enracinement. Mais les autres (mis à part, bien sûr, les spécialistes) ?

On a vu que les enracinés et assimilés vivent de plain-pied, quelle que soit leur position sociale, avec les autres groupes de population de leur environnement. Les autres, non. Habiter Grancanal (ou Olympiades) ou désirer y résider, c'est, par définition sinon rompre avec l'environnement social, du moins refuser d'y adhérer. D'où les ambivalences que l'on relève chez ceux des enquêtés originaires de quartiers populaires parisiens. D'où les réactions de prestance nettes de ceux qui viennent d'ailleurs et affichent sans ambages leur ascension sociale (*).

Ces derniers n'avaient pas imaginé qu'en venant s'installer là, ils allaient trouver, avec "le cadre charmant" du canal Saint-Martin, toute une population de statut et de modes de vie autres, bien inférieurs en tout cas à leurs aspirations. Ce qui, pour les enracinés, est diversité heureuse et constitue la vie en ville s'impose à eux comme mélange discordant, hétérogénéité, différence irréductible, comme de véritables "classes dangereuses" : travailleurs immigrés, chômeurs, clochards sont hors norme, déviants par essence, images d'une ville du passé dénaturée et comme tels voués à disparaître.

Le jeune professeur du second degré habitant Grancanal et qui est originaire du 11^e arrondissement, manifeste bien, dès le tout début de son entretien, son ambivalence vis-à-vis d'un quartier qui était le sien dès son enfance (avant qu'elle n'épouse ce provincial ambitieux qu'elle raille gentiment en le traitant de "jeune cadre dynamique"). Son propos est presque entièrement consacré à une énumération de tout ce qui a changé dans le quartier : il n'y a plus de petits commerçants, on a peur de sortir le soir, on a peur dans le métro, "il y a beaucoup de races", il n'y avait pas

(*) Dans l'information sur l'habitat, nous avons largement analysé cela. La littérature promotionnelle d'Olympiades visait de "nouveaux Parisiens", dont nous nous sommes longtemps demandé qui ils pouvaient bien être jusqu'à ce que nous nous remémorions le fameux "A nous deux Paris" de Rastignac débarquant de sa province.

de graffiti, on ne peut plus jouer dans la rue, le 10è et le 11è "ont périclité". Quant à l'environnement social de Grancanal :

..."Des immeubles ont été démolis, d'autres se sont
"reconstruits... euh... pour le meilleur ou pour le
"pire, bien sûr, mais... euh... ni les gens, ni...
"euh... ni les magasins ne... ne sont les mêmes,
"ni... le mode de vie n'est le même. Je crois qu'il
"y a davantage de gens qui vivent en banlieue et qui
"viennent travailler à Paris et davantage d'étrangers
"dans ce quartier... Nous sommes près de Belleville
"et... il y a beaucoup de Pieds-Noirs également qui
"se sont installés, des gens d'Afrique du Nord enfin
"au sens le plus large... Euh... le quartier de la
"République, au-delà de la la place vers le 3è arron-
"dissement, est un quartier de grossistes en vêtements,
"il y a davantage de Juifs qui sont... par ici main-
"tenant... Enfin c'est... c'est tout à fait différent.
"[...] Si je veux sortir mon bébé, je ne vais pas
"dans les squares de quartier je vais aux Buttes-
"Chaumont... parce qu'il n'y a plus de gardes dans
"les squares... il y a des gens... qui se battent,
"enfin, il y a des gens qui... il y a des clochards,
"enfin c'est pas très... très agréable. Ils sont
"plus surveillés, les squares"..

Mais, en même temps, elle affirme : "Je suis née à Paris et j'aimerais y rester"...

Son enracinement entrant en contradiction avec ses aspirations à l'ascension sociale, elle ne se résoudra pas à condamner ce quartier, à souhaiter qu'il disparaisse : elle ne peut que le quitter.

Son mari est plus tranchant. Le quartier est envahi par les déviants et il en appelle au contrôle social pour traiter cette population "un peu livrée à elle-même" :

..."Et puis, il y a... il y a un truc aussi... qui
"est... qui est pénible au bout d'un certain temps...
"dans certains... non, ici, on peut dire qu'on est
"dans un quartier ancien, mais on est dans un quar-
"tier, quand même, du Paris... populaire, hein ?...
"Bien, il y a une chose qui est quand même... pénible
"à constater, c'est que... euh... c'est la pénétra-
"tion intense de... de travailleurs immigrés - sans
"être nullement raciste, hein ... je pense que c'est
"indépendant du phénomène racisme ! -... Mais, disons
"que se trouver dans un quartier... ou à proximité
"d'un quartier ou à la limite d'un quartier - comme
"c'est le cas ici-même, hein ! - euh... où... euh...
"se trouve une certaine proportion, enfin non négli-
"geable, de travailleurs immigrés... euh... bon, sou-
"vent... le plus souvent Nord-Africains d'ailleurs...
"euh... c'est assez pénible, c'est assez désagréable...
"parce que... bon, disons, c'est une... c'est une

"population dont on sent qu'elle est un petit peu livrée à elle-même, enfin disons... on sent un certain désœuvrement... des gens qui se promènent dans les rues avec un... avec un certain visage d'ennui et... etc... enfin et de pauvreté... de pauvreté en même temps... euh... avec quelques points de fixation dans certains bars... qui ont... enfin dont l'ambiance est peu... peu attirante... et puis, en même temps, une certaine dégradation... un certain abandon des immeubles où... où vivent... où vivent ces gens, en fait. Donc, on a un petit peu l'impression d'un quartier qui... disons [soupir] - sans que le terme soit trop péjoratif - se bougnouise, hein... de manière à... et puis qui... qui a une pente... euh... hein, qui est emporté comme ça, alors forcément toute la couronne Nord... Nord-Est de Paris, c'est comme ça, hein... et ça donne au quartier une ambiance... euh... assez... assez... assez pénible"....

Même défiance (l'enquêtée dit qu'elle n'ose pas se déplacer à pied dans le quartier) assortie cette fois d'une mise en parallèle avec son passé personnel, chez une négociatrice immobilière qui travaille dans un bureau de vente voisin :

..."[Les acheteurs] viennent chercher le... soi-disant attrait du canal Saint-Martin [...] parce que, avec ces nouveaux appartements, ça va faire une différence terrible, hein, pensez ! Un écart entre les sortes de gens qui va être incroyable ! Même... je ne peux pas dire que les gens pourront s'y faire, c'est impossible ! D'habitude, encore, on dit : "Ça ne fait rien, ils se fondent au contraire, ils se côtoient, ça permet aux gens d'avoir des contacts avec pas toujours les mêmes catégories qu'eux"... C'est assez intéressant même de diversifier un peu. Mais là on a affaire à des gens à côté, qui certainement n'ont même pas un toit ! Vous comprenez, ni un foyer ni un toit ! On a l'impression qu'ils ne savent pas où coucher... Tous ces gens qu'on voit déambuler, c'est très... Parce que moi qui suis habituée à la petite province, qui n'habitais pas Paris, je vous assure que pour moi, ça me donne une idée de Paris... Pourtant, j'habitais un quartier très populaire, mais tout de même les gens, là-bas, ils sont autrement heureux ! Que, avec les petits moyens qu'ils avaient, leur petit intérieur, le climat, c'est une vie tout à fait agréable ! C'était le paradis ! Là-bas, il n'était pas question d'être riche ou pauvre, on était heureux de la même façon. Tandis qu'ici, quand je vois ces loques humaines, je vous assure que ça me donne [rit] le cafard et que ça m'empêche d'aimer Paris ! C'est terrible, cette détresse !"....

[F, 35 ans, négociatrice immobilière]

De même que cette employée de promoteur en vient à ne plus vouloir rester à Paris, de même les trois enquêtés de Grancanal désirent revendre leur appartement. Il ne correspond pas vraiment à leur niveau d'aspiration. Certes, l'immeuble est "de standing". C'est ce que nous dit une autre habitante de Grancanal originaire, elle, de la banlieue Est proche :

..."Il est quand même assez beau dans l'ensemble, la nuit quand vous entrez, tout est illuminé, on se croirait à Versailles, c'est pas croyable ! (*)
 "[rit] C'est très... Ceci dit, c'est pas désagréable.
 "Mais enfin, on peut s'en passer"..."
 [F, 33 ans, professeur d'enseignement technique]

mais son environnement est angoissant :

..."Je trouve que le canal Saint-Martin a quand même beaucoup de charme... l'été... Parce que l'hiver, il est angoissant quand même, il me fait peur, vous voyez, cette froideur, cette eau qui ne bouge pas...
 "C'est impressionnable [sic], je trouve, ce canal, il est impressionnable parce qu'il est très peu éclairé, et puis ça tient peut-être aussi à des films [...], toujours des films plus ou moins mêlés au meurtre. [...] Parce que quand même, il y a un coin qui est très beau... enfin... c'est l'entrée de l'Hôpital Saint-Louis, la nuit, c'est splendide...
 "- enfin, faut aimer - "...
 [id.]

Autre forme d'ambivalence, donc, (on peut d'ailleurs noter que l'appartement avait été acheté par le mari de cette enquêtée, provincial lui aussi, avant leur mariage). Elle ne peut, elle aussi que souhaiter quitter cet immeuble et plus argement ce quartier où elle ne se sent pas réellement chez elle.

En revanche, pour les plus franchement convaincus de leur ascension sociale, à Grancanal comme à Olympiades, que cette ville usée, avilie, soit définitivement rayée de la carte n'a rien que de normal : c'est le progrès (et en cela, ils se rapprochent des vues des gens de pouvoir). A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de se référer à une biographie vulgarisée d'Haussmann plus qu'approximative dans sa présentation des faits (**), où l'auteur met en scène Napoléon III concocquant ses transformations de Paris et, au passage, s'étonne :

..."D'un geste large, Napoléon III montre son rêve à son hôte, une carte de Paris où il a noté lui-même en bleu, rouge, jaune et vert, les nouveaux axes

(*) On notera, d'une part, l'assimilation à Versailles, exemple typique du beau architectural et, d'autre part, qu'il s'agit de Grancanal vu du dehors, "montré à voir" aux autres autant sinon plus qu'à soi. Quant à y vivre...

(**) Et qui a reçu le prix Historia 79 (Jean des Cars, Haussmann - la gloire du Second Empire). Malgré son admiration plus que partielle pour le baron Haussmann, ce livre est cependant intéressant en ce qu'il véhicule d'idées permanentes sur l'urbanisme, le progrès et le traitement des villes anciennes.

"qu'il compte faire percer selon leur degré d'urgence.
 "Sur le papier tout est prêt. L'empereur a eu le temps
 "de penser à Paris pendant ses longues années d'exil.
 "Et il lui est apparu indispensable de modifier la
 "ville. Il est curieux de souligner que l'inspirateur
"des transformations de Paris n'a pratiquement jamais
"vécu à Paris. Il n'y a même aucun souvenir d'enfance"!!..

Il aurait pu aussi bien souligner le manque total de culture et de sensibilité architecturale du futur empereur puisqu'il poursuit - si non e vero ... :

..."Lorsqu'il s'est présenté aux législatives, il y vivait comme un étranger. A sa première rencontre avec Victor Hugo, il lui a dit : - Je vous ai beaucoup cherché. J'ai été à votre ancienne maison. Qu'est-ce donc que cette place des Vosges ? - C'est la place Royale. - Ah, est-ce que c'est une ancienne place ?"...

et conclut :

..."Cette 'absence' de souvenirs explique, en partie, que l'empereur laissera son préfet bousculer et détruire des vestiges du passé, sans grand regret ; il les ignorait"...

Qu'importent les biais. L'auteur n'en fait pas moins toucher du doigt, à contrario, les dimensions qu'on a pu dégager à l'analyse des entretiens : outre l'importance d'une certaine culture dans la sensibilité aux tissus anciens, l'importance de l'enracinement dans le milieu considéré et l'antinomie qu'il y a entre les points de vue de la population et ceux des gens au pouvoir. Il fait involontairement sentir le seul rapport que les gens de pouvoir puissent entretenir avec la ville : un rapport de domination.

La relation à la ville des transplantés en ascension sociale est aussi, cette fois sur le seul plan symbolique, rapport de domination. La relation des enracinés est relation de tendresse. Nous ne voyons pas d'autre relation possible à la ville. Et ces deux-là sont incompatibles...

DEUXIEME PARTIE

chapitre II

Afin de comprendre ce que peut être le discours de pouvoir sur la ville du passé, il nous a paru utile de revenir à ce qui apparaît comme l'origine des actions contemporaines sur la ville à l'époque des grands travaux haussmanniens.

le mythe du progrès contre la ville du passé

"Pécuchet composa un livre à l'encre de Chine, n'oubliant pas de teinter les bois en jaune, les prés en vert, les bâtiments en rouge. Les tableaux d'un Chavignolle idéal le poursuivaient dans ses rêves ; il se retournait sur ses natales.

"Bouvard, une nuit, se fut réveillé
" - "Souffras-tu ?"

"Pécuchet balbutia : "Hausmann d'empê-
"che de dormir ?..."

Gustave FLAUBERT, Bouvard et Pécuchet,
Paris, Garnier - Flammarion, 1965

Afin de comprendre ce que peut être le discours de pouvoir sur la ville du passé, il nous a paru utile de remonter à ce qui apparaît comme l'origine des actions contemporaines sur la ville : l'époque des grands travaux haussmanniens.

*

*

*

"Alors Bouvard et Pécuchet voulurent se
"signaler par une oeuvre qui, forçant
"les respects , étonnerait , éblouirait
"leurs concitoyens, et ils ne trouvèrent
"pas autre chose que des projets
"d'embellissement pour Chavignolles.

"Les trois-quarts des maisons seraient
"démolies, on ferait au milieu du bourg
"une place monumentale , un hospice du
"côté de Falaise , des abattoirs sur la
"route de Caen et , au pas de la Vague
"une église romane et polychrome.

"Pécuchet composa un lavis à l'encre de
"Chine, n ' oubliant pas de teinter les
"bois en jaune , les prés en vert , les
"bâtiments en rouge. Les tableaux d'un
"Chavignolles idéal le poursuivaient
"dans ses rêves ; il se retournait sur
"son matelas.

"Bouvard , une nuit , en fut réveillé
" - "Souffres - tu ?"

"Pécuchet balbutia : "Hausmann m'empê-
"che de dormir "...

Gustave FLAUBERT , Bouvard et Pécuchet,
Paris , Garnier - Flammarion , 1966

1. - Les rets haussmanniens

Premier temps :

..."Tel est le destin, le passé est dévoré par le "présent"... [Fournier, Paris démoli]

second temps :

..."Maçons, faites votre devoir"... [Gautier, id.]

ou : comment ériger une nécessité de fait en impératif moral ?... On passe d'une constatation apparemment anodine (le temps passe) à un truisme (il faut vivre avec son temps) et du truisme à l'obligation morale. Vivre avec son temps devient ainsi très vite se conformer à l'idéologie dominante. Le truisme, non-discursif par définition, permet de passer d'un "ordre des choses" à l'ordre tout court et devient son meilleur allié : c'est le vice même du cercle tautologique qui fait sa force.

Il ne reste plus alors qu'à accoler à un concept non défini - le temps, son temps - toute une série d'attributs qui sont présentés comme lui étant liés quasi organiquement : circulation, assainissement, ordre, etc., ce qui permet ensuite de faire passer pour une réalité, un déjà-là, ce qui n'est qu'un en-train-de-se-faire-à-votre-insu. Bref, soyez réalistes, prenez les désirs du pouvoir pour des réalités.

Au moment où Haussmann est en proie au "delirium tremens de la démolition" [Fournel], il est en effet intéressant de remarquer que ses détracteurs les plus virulents ne mettent pour ainsi dire jamais en cause les valeurs véhiculées par le pouvoir, valeurs qui toutes sont cautionnées par l'idéal régnant : le progrès. Victor Fournel lui-même, qui s'en prend pourtant violemment aux réalisations haussmanniennes, se sent tenu de reconnaître que :

..."Paris nouveau a donné de l'air et de la lumière "à ses habitants ; il a ouvert ses portes au soleil, "gratté la lèpre qui rongait depuis des siècles ses "plus hideux quartiers, secoué la vermine dont son "épiderme était dévoré"...

[Paris nouveau, Paris futur]

Presque tout le monde parle de vandalisme, de profanation ou au moins d' "oeufs cassés" [Girardin], mais cela fait partie de l'ordre des choses :

..."Pour obéir à ses instincts de bien-être et de "progrès, la civilisation elle-même doit être profanatrice"...

[Fournier, Paris démoli]

A la limite, ce n'est plus Haussmann qui démolit Paris, mais l'instinct de progrès, la civilisation, l'histoire, entités dont le contenu n'est jamais précisé. Le progrès a ses exigences, les démolitions

sont l'holocauste nécessaire à la satisfaction du progrès. La marche vers la lumière requiert toujours un passage par la nuit ou, plus prosaïquement, si l'on file la métaphore de Girardin, on ne fait pas d'omelette sans casser d'oeufs...

Les représentations de la ville du passé seront donc presque toujours entachées de négativité, même si l'on admet parfois qu'elle était pittoresque, vivante et même, mais rarement, belle. Dans le meilleur des cas, la ville du passé peut devenir objet de désir, de fascination, mais bascule de ce fait du côté de l'irrationnel :

..."C'était un éblouissement, un rêve, souvent un "cauchemar"...

[Fournel, Paris nouveau, Paris futur]

Or l'irrationnel est à jamais exclu de l'Etat positif que gouverne le Progrès. Même lorsqu'elle est valorisée, la ville du passé sera donc toujours une ville où l'on ne peut plus vivre : c'est la ville des truands (au pire) ou des poètes (au mieux), ce n'est jamais la ville du "petit travailleur infatigable". La preuve, c'est qu'on ne peut pas y circuler, ce qui entrave "l'activité effrénée et le mouvement perpétuel qu'exige la civilisation" [Gautier]. La première obligation de l'homme urbanisé, c'est en effet de circuler :

..."La circulation étant aux villes ce qu'est la circulation du sang dans le corps humain, étant la base "essentielle de la vie, de la prospérité, de toute "amélioration immédiate et d'avenir, encourager toutes "études tendant au désencombrement, au libre-parcours!..." [Horeau](*)

Les gens, les véhicules, les excréments, tout doit pouvoir circuler, être évacué, endigué, dispersé (**): les problèmes de transport et d'égouts prennent une importance croissante. La hantise de la paralysie, de l'agrégat, de l'atroupement est inhérente à l'idéologie du progrès et il est de toute première importance que les impasses et le "noir dédale des ruelles" [Fournier] disparaissent pour que soit possible l'incessante circulation nécessaire à la diffusion de l'Idéal, car l'immobilité est mère de tous les vices :

..."Si l'on ne crée pas, dans une concentration humaine comme celle qui nous occupe, de grands courants rapides transversaux, disséminant sans cesse les élé-

(*) Hector Horeau va très loin dans l'obsession circulatoire, puisqu'il fait de cette nécessité absolue de circuler un argument, sinon contre la peine de mort, du moins contre l' "échafaud... "En attendant la suppression de la peine de mort, anéantir les dangereuses victimes de l'ignorance par l'électricité ou "par une machine pneumatique pour ne plus avoir le sanguinaire spectacle d'un "échafaud qui déplace les populations, qui entrave la circulation"... [Assaiement et embellissements de Paris. L'édilité urbaine mise à la portée de tout le monde, Paris, A. Morel, 1869].

(**) Victor Fournel est l'un des rares, sinon à percevoir du moins à exprimer que la lutte contre les encombrements n'est pas vraiment innocente : "Il faut bien le dire : ce qu'on a appelé les embellissements de Paris n'est au fond qu'un système général d'armement offensif et défensif contre l'émeute, une mise en garde contre les révolutions futures, qui se poursuit depuis douze ans avec une "infaillible persévérance, sans que le Parisien candide ait l'air de s'en douter"... [Paris nouveau, Paris futur]

"ments, les tenant en mouvement et en activité (*),
 "on arrive nécessairement à voir se déposer en quelque
 "sorte sur toutes les artères de circulation du tra-
 "vail le dépôt et la lie des désœuvrés"...
 [Max de Nansouty, cité par R. Guerrand, Mémoires du
métro]

Car c'est dans les sombres ruelles que se trouvent les bouges infâmes où le travailleur se perd en perdant le goût du travail. Il est heureusement sauvé de l'oisiveté et du vice grâce à la percée des grandes avenues haussmanniennes où il n'y a qu'une chose à faire : avancer, sans dévier ni s'arrêter. La ville haussmannienne est la ville idéale des grands défilés militaires (ou syndicaux).

L'autre exigence est celle de l'hygiène, liée à celle d'espace et de clarté. La ville du passé est toujours représentée comme à la fois malsaine et sombre :

..."Le jour ne descendait pas au fond de cette ruelle
 "infecte, la peste noire et le choléra bleu s'accrou-
 "pissaient dans cette ombre malsaine"...
 [Gautier, Paris démoli]

Mais grâce au progrès (et aux démolitions), tout cela n'est plus qu'immondes souvenirs :

..."L'air, la lumière et l'espace abondent aujourd'hui
 "là où le méphitisme, l'obscurité et une étroitesse
 "gênante régnaient en maître"...
 [Fonssagrives, Hygiène et assainissement des villes]

Tout virus doit être annihilé, le progrès sera sain ou ne sera pas. Il s'agit donc d'une véritable rupture, il n'y a aucun prolongement possible de la ville du passé : avant, c'est l'encombrement, la saleté, la maladie, l'obscurité et donc errances, vices, désordres ; après, c'est la circulation, l'hygiène, la santé, la clarté et donc travail, morale, ordre.

Bref, avant c'est le règne du mal (avec toutes ses séductions peut-être), après c'est le règne du bien, qui s'appelle aussi progrès, raison, vertu. Et cela, que l'on soit pour ou contre Haussmann, n'est contesté nulle part : Couturier de Vienne, qui prétend s'opposer au Paris d'Haussmann, décrit dans Nuvotopie un très beau rêve haussmannien (et pré-corbuséen), une ville entièrement quadrillée, hiérarchisée, nettoyée :

..."Chaque grande (**) rue aura sa rue de service (**),
 "laquelle ne sera pas avec des arcades, c'est-à-dire
 "que chaque maison aura deux entrées, l'une dans la
 "grande rue, l'autre dans la rue de service.
 "Dans la grande rue, le prix des loyers étant naturel-
 "lement plus élevé, les boutiques seront exclusivement

(*) Ce que prônera par la suite un Le Corbusier est-il si différent ?

(**) En italique dans le texte.

"occupées par les industries de luxe ; ainsi la bijouterie, les nouveautés, la pâtisserie élégante, le marchand de comestibles, etc.

"Dans les rues de service (*) seront relégués le charbonnier, le chaudronnier, le cordonnier en vieux, le tripier, et surtout le boucher, qui ne viendra plus étaler des viandes sur lesquelles il a fait à l'emporte-pièce des dessins dignes des anthropophages"...

Nettoyer, dégager, voiler l'impudicité de toute intimité semble être l'obsession qui travaille le XIX^e siècle beaucoup plus que des considérations d'ordre esthétique. L'idée d'embellissement, héritée du XVIII^e, est toujours associée à celle d'assainissement et, quand il y a recherche esthétique, c'est toujours dans le sens de la splendeur qui signifie à la fois clarté, magnificence et harmonie. La splendeur est une beauté ordonnancée : chaque chose est à sa place, rien n'y est laissé au hasard. Elle ignore tout humour et toute fantaisie. Dans sa pesanteur et sa solennité, la splendeur est bien un idéal de nouveau riche, qui a de plus et malheureusement tendance à se manifester en un "style municipal et administratif destiné à faire l'admiration des chefs de bureau" [Fournel]. Faute de réelle splendeur, le style haussmannien est un style de fonctionnaire : il en a la régularité et le manque d'imagination.

Quoi qu'il en soit, ceux-là même qui la contestent ne mettent pas en cause radicalement l'entreprise haussmannienne : personne ne conteste la primauté de l'hygiène, de la circulation, bref de l'utile et l'exigence de beauté est plus ou moins reléguée du côté du futile. L'artiste doit s'effacer quand paraît l'ingénieur.

De même, toute complaisance envers le passé est vécue dans la mauvaise conscience : on ne se sent pas le droit de vouloir garder la ville du passé, si évidemment opposée aux lois du progrès. Le plus simple est alors de nier sinon l'existence même, du moins la réalité contemporaine de cette ville du passé :

..."Pour élargir ces places, pour donner de l'air à ces rues, il faut souffler sur de saintes poussières, balayer de respectables débris"...
[Fournier, Paris démolli]

Mais en même temps qu'elle est annihilée (poussières, débris), elle est sanctifiée (saintes, respectables). Une fois affirmé que la ville du passé n'est que poussières et débris, on peut s'offrir le luxe de l'embellir, de la regretter, de rêver sur elle, cela n'empêchera pas le pic de continuer son travail et, ô merveille, "ce que [les démolitions modernes] détruisent se retrouve dans des livres plein d'érudition et de goût" [Fournier]. La ville du passé trouve donc son salut dans l'écriture : ce que le pic ne peut ni ne doit épargner, l'écrivain le note scrupuleusement et le consigne dans un livre. Lui seul sait séparer le bon grain de l'ivraie et "renseigner le public [...] sur le haut prix historique de ce qui disparaît" [Fournier]. Il offre au public haussmannisé ce petit supplément d'âme qui donne bonne conscience : c'est un devoir de

(*) En italique dans le texte.

démolir, mais cela n'empêche pas d'admirer ce qu'il a fallu détruire. La méditation sur les ruines peut commencer :

..."Au milieu de toutes ces vicissitudes, la pensée
"de celui qui sait avoir de la mémoire reste debout et
"médite"...

[Fournier, Paris démoli]

Faire en sorte que le travail du pic ne soit jamais confondu avec celui de la plume, voilà ce qui permet de démolir avec entrain ce que la plume va en même temps sanctifier.

2. - Apothéose d'un mythe : Le Corbusier

..."Le baron Haussmann fit dans Paris les plus larges
"trouées, les saignées les plus effrontées. Il semblait
"que Paris ne saurait supporter la chirurgie d'Hauss-
"mann. Or, Paris, ne vit-elle pas (*) aujourd'hui de
"ce que fit cet homme téméraire et courageux ? Ses
"moyens ? La pelle, la pioche, le charroi, la truelle,
"la brouette, ces armes puériles de tous les peuples...
"jusqu'au machinisme neuf.

"C'est vraiment admirable ce que sut faire Haussmann.
"Et en détruisant le chaos, il remonta les finances
"de l'Empereur !"...

[Le Corbusier, Urbanisme] (**)

Un demi-siècle après Haussmann, Le Corbusier continue donc à prescrire des stratégies chirurgicales, stratégies qui prennent toujours leurs justifications dans le même délire machiniste occidental :

..."Un homme est tout petit et sa pensée peut être
"médiocre ; mais il dispose de l'outillage du monde.
"Ce progrès - récent - s'enfle chaque jour ; l'heure
"de la science a sonné (elle n'avait pas sonné jusqu'
"ici, avant le machinisme)"...

L'heure de la science, en fait, signifie non seulement la fin de l'irrationnel, du religieux, mais aussi celle du politique, car ce qui fait la force persuasive de la technique, c'est qu'elle est parée de l'aura scientifique dont la principale qualité est son universalité. Et l'universel, comme le transcendant, ignore le politique, ce que souligne bien Le Corbusier :

..."Cette étude n'a poursuivi que le dégagement d'une
"solution claire ; elle vaut ce qu'elle vaut. Elle
"est sans étiquette, elle ne s'adresse ni à la socié-
"té bourgeoise capitaliste, ni à la III^e Internationale.
"C'est une oeuvre technique. [...] On ne révolutionne
"pas en révolutionnant. On révolutionne en solution-
"nant [sic]"...

(*) Ici et dans la suite des citations, en italique dans le texte ; les soulignements en tiretés seront de notre fait.

(**) Toutes les citations de Le Corbusier sont extraites de Urbanisme.

L'heure de la technocratie a sonné elle aussi, semble-t-il... Elle signifie ici la victoire du pouvoir absolu de la raison et le discours mythique du progrès n'est jamais qu'une néo-scholastique, une scolastique régénérée. La technique est ce qui permet à l'homme d'échapper à son animalité honteuse (l'hygiène se chargeant d'aseptiser, de désodoriser tout ce qui persiste à lui rappeler que, même raisonnable, il a encore un corps) et de croire enfin réalisée la victoire de la raison contre la nature :

..."L'homme régit son sentiment par la raison, il réfrène ses sentiments et ses instincts en faveur du but qu'il a. Il commande à sa bête par son intelligence"...

C'est bel et bien par une profession de foi rationaliste que Le Corbusier inaugure son projet urbanistique. Et c'est dans son exigence même de vérité, de rigueur, qu'il sombre dans le discours mythique, se mettant ainsi dans l'impossibilité d'échapper aux rets haussmanniens. De ce point de vue, on peut dire que la pensée de Le Corbusier est exemplaire :

- premier temps :

..."Il faut une ligne de conduite. Il faut des principes fondamentaux d'urbanisme moderne. Il faut arriver, en construisant un édifice théorique rigoureux, à formuler des principes fondamentaux d'urbanisme moderne"...

- deuxième temps :

..."Procédant à la manière du praticien dans son laboratoire, j'ai fui les cas d'espèces ; j'ai éloigné tous les accidents ; je me suis donné à un terrain idéal"...

S'étant donné un tel terrain, il peut alors se livrer aux délices (rigoureuses) de l'illusion scientifique. On peut dire qu'il s'y livre sans réserve et avec énergie...

Quels sont les principaux commandements de l'animal raisonnable devenu urbaniste ?

être viril
.....

..."Il faut pourtant prendre une décision virile. Face à la décision virile se dressent : la loi du moindre effort, l'absence de responsabilités, le respect du passé"...

L'animal raisonnable n'est pas une femme, on le savait : ayant une tâche à accomplir, il n'a le temps ni de s'amuser à des futilités, ni de se laisser aller à la rêverie. Le respect du passé est une

faiblesse de poète, cet être asexué. L'homme responsable ne s'amollit pas dans la contemplation des ruines : il a un but, il marche vers ce but et si les ruines gênent son passage, il les balaie.

quitter "le chemin des ânes"

Pour atteindre un but, rien de mieux que la ligne droite et Le Corbusier s'en prend avec véhémence à la rue courbe, à la fois résidu et protectrice du laisser-aller :

..."La rue courbe est le chemin des ânes, la rue droite "le chemin des hommes [...]. La rue courbe est l'effet "du bon plaisir, de la nonchalance, du relâchement, de "la décontraction, de l'animalité. La droite est une "réaction, une action, un agissement, l'effet d'une "domination sur soi. Elle est saine et noble"...

De plus, cette ignoble rue courbe ne peut qu'entraver la circulation de ces êtres virils qui ont tous des tâches urgentes à accomplir (et qui nécessitent évidemment l'utilisation de l'automobile) : à la nécessité et aux difficultés de la circulation, déjà prégnantes au XIXè, s'ajoute la nécessité de la vitesse, qui devient alors l'un des lieux communs dominants de l'idéologie du progrès, avec celui de la rentabilité : la cité corbuséenne est faite pour les hommes d'affaires et l'automobile, pour cette admirable raison que :

..."L'automobile a fait les affaires et les affaires "développent l'automobile"...

La droite est donc bonne pour deux raisons apparemment contradictoires : parce qu'elle est noble et parce qu'elle fait marcher le commerce. Pour des raisons que la raison ne peut connaître mais que la classe dominante connaît bien, dans l'idéologie du progrès, ce qui est raisonnable est toujours rentable.

faire en sorte que chaque chose soit à sa place

Opter pour la [ligne] droite, c'est évidemment opter pour l'ordre. Et là encore on ne peut que constater que Le Corbusier ne peut décidément sortir des rets haussmanniens. Sa ville modèle est une ville minutieusement hiérarchisée, soumise entièrement à la bonne marche de ce qu'il appelle sans jamais plus de précisions "les affaires". Il va jusqu'à classer la population urbaine en trois catégories :

..."Ceux du pouvoir, les conducteurs, siègent au centre "de la ville. Puis leurs auxiliaires jusqu'aux plus "modestes, dont la présence est nécessaire à heure "fixe au centre de la ville, mais dont la destinée "limitée tend simplement à l'organisation familiale. "La famille se loge mal en grande ville. Les cités- "jardins répondent mieux à sa fonction. Enfin l'indus-

"trie avec ses usines qui, pour de multiples raisons,
 "se grouperont en grand nombre autour des grands cen-
 "tres ; avec les usines, la multitude des ouvriers
 "dont l'équilibre social se réalisera facilement au
 "coeur des cités-jardins"...

C'est sans doute ce que Le Corbusier appelle "révolutionner en
 solutionnant"...

Dans cette cité radieuse, où circulation automobile et affaires peu-
 vent s'épanouir ensemble, l'utile est toujours préféré à l'oiseux (*)
 qui risquerait d'engendrer le désordre - Le Corbusier ne fait pas
 de vaine démagogie -...

..."Le fleuve passe loin de la ville. Le fleuve est
 "un chemin de fer sur eau, c'est une gare de marchan-
 "dises, une gare de triage. Dans une maison bien tenue,
 "l'escalier de service ne traverse pas le salon, même
 "si la bonne de Bretagne est coquette (même si les
 "péniches ravissent le badaud penché sur le pont)"...

Et, parti d'un champ idéal, on aboutit à une architecture idéale,
 aussi lumineuse que le pur esprit et la décision virile qui l'ont
 conçue :

..."Je voudrais que le lecteur puisse, par un effort
 "de son imagination, concevoir ce qu'est ce type neuf
 "de ville en hauteur ; qu'il conçoive que tout ce
 "grouillement accroché jusqu'ici sur le sol comme une
 "croûte aride est râclé, enlevé et remplacé par des
 "cristaux purs de verre"...

honorar la Statistique

..."La Statistique est le Pégase de l'urbaniste"...

Le lyrisme corbuséen atteint ici son apogée : les courbes statisti-
 ques le bouleversent autant que l'angle droit et la ligne droite.

Le Corbusier est le seul poète sans doute dont la muse ait nom
 Statistique :

..."Elle est le tremplin du lyrisme, le socle d'où
 "le poète peut s'élancer vers l'avenir et ses incon-
 "nues, ses pieds solidement appuyés sur des chiffres,
 "des courbes, sur des vérités humaines"...

Les vérités humaines sont donc chiffres et courbes : entièrement
 réduites à du rationnel, elles acquièrent la transparence de l'idéal.
 Et dans l'idéal, comme on va le voir, tout est clair, il n'y a pas
 à tergiverser :

..."Il existe aux Services d'Extension le tableau
 "donnant l'Echelle de densité de population à l'hecta-
 "re. Les taches sombres montrent les quartiers surpeu-

(*) Nous reviendrons plus loin sur cette distinction utile/oiseux.

"plés. On en tire facilement la morale : appeler le "démolisseur ; on sait où démolir. D'autres statisti-
ques montreront comment rebâtir!"...

Ce qui se résout statistiquement se résout toujours par delà l'éco-
nomique et le social et les adorateurs de la statistique ne font
jamais de politique. On s'en doutait.

avoir un programme

.....

..."Tout est là : un programme"...

Au royaume du progrès, le programme est roi. Le programme est au
progrès ce que les oeuvres sont à la foi, sa nécessaire manifesta-
tion. Le programme, c'est la rationalité en acte, son incarnation
moderne. C'est l'une des pratiques magico-scientistes les plus
courantes en vue d'obtenir la conjuration de l'irrationnel.

De tout cela, il ressort qu'il s'agit bien d'un discours mythique
exemplaire dont les personnages principaux seraient : le progrès,
les affaires, la Statistique, le chiffre, etc. :

..."Le progrès - récent - s'enfle chaque jour"...

..."Les affaires exigent la plus grande rapidité de
"circulation"...

..."Les affaires se précipitent au centre des grandes
"villes"...

..."La Statistique [Pégase] est implacable"...

..."Le chiffre est tout-puissant, je le concède"...

Ce qui fait la puissance séductrice du mythe, c'est l'irréalité
et par conséquent l'efficacité imageante de ses héros : ce qui
authentifie (si l'on peut dire) le discours mythique, c'est sa
vacuité, les héros favoris du discours mythique étant toujours des
entités chargées de masquer les débordements du réel hors de la
rationalité, ce qui semble bien être l'obsession fondamentale de
Le Corbusier.

3. - Mythes conflictuels

le progrès technique et les temps modernes : grandeur et décadence

..."Réfléchissons, le miracle s'explique : l'univers
"collabore aujourd'hui. Lorsqu'une chose, fût-elle
"petite comme une vis, comme un crochet, est une trou-
"vaille ingénieuse, elle supplante tout, elle enva-
"hit, elle triomphe. Partout ! Pas d'océans, pas de
"frontières, pas de langues, pas d'usages locaux :
"elle existe. Multipliez le phénomène, vous conclurez :
"tout ce qui est du progrès, c'est-à-dire de l'outil-

"lage humain, s'additionne comme une valeur positive,
 "s'inscrit au total. Le progrès monte. La science
 "nous a **donné la machine**. La machine nous donne une
 "puissance illimitée. Nous pouvons, à notre tour, fai-
 "re des miracles naturels. Nous avons dans les mains
 "l'outillage qui est la somme des acquis humains. Et
 "avec cet outillage, lequel est quelque chose de subi-
 "tément surgi, de subitement gigantesque, nous pouvons
 "faire des choses grandes"...

C'était en 1922. Il semble bien que les choses aient changé et que les temps modernes ne soient plus ce qu'ils étaient. L'adoration de la machine est en perte de vitesse, c'est sûr, en même temps que le culte du moderne perd beaucoup de ses fidèles : l'habitat moderne ne semble plus guère justifié que parce qu'il apporte le confort, et c'est l'argument principal du directeur commercial d'un organisme promoteur que nous avons enquêté :

..."C'est une amélioration... C'est une amélioration,
 "oui... Ah oui, certainement ! Alors là, je crois que
 "vraiment... dire le contraire c'est c'est... c'est
 "nier la vérité !... Oui, le confort que nous offrons
 "dans les immeubles neufs est supérieur au confort
 "ancien, il y a pas de problèmes !... Et même de très
 "beaux immeubles anciens... le fait d'avoir son par-
 "king sous la maison, le fait encore une fois - je
 "vous dis - d'avoir un vide-ordures, d'avoir l'eau
 "chaude, d'avoir le chauffage central, d'avoir des...
 "[reprand sa respiration] d'avoir le vide-ordures,
 "d'avoir toutes ces choses qui font quand même... in-
 "contestablement ces appartes... ce que l'on fait main-
 "tenant est, au point de vue confort, supérieur à ce
 "qu'on faisait avant !"...

C'est la seule (mais incontestable) valeur positive que l'on trouve attachée à l'habitat moderne :

..."Et puis c'est un immeuble neuf, avec tout le con-
 "fort et tout le modernisme indispensable à l'heure
 "actuelle"...

[autre promoteur]

L'habitat moderne est essentiellement paré de vertus ménagères, indispensables certes, mais qui ne provoquent guère de lyrisme : les merveilles de la technique semblent avoir perdu un peu de leur éclat. Et dans l'ensemble le tableau de la vie urbaine moderne n'est pas particulièrement enthousiasmant. C'est l'univers toujours glacial du béton (et toujours opposé à la chaleur de la pierre) :

..."Et tout... tout ce qui fait que... on ne voit
 "que le béton... ça, ça me fait un petit peu peur
 "que devienne un peu trop impersonnel, un univers
 "trop métallique... et de glace"...

[H, 30 ans, cadre secteur privé, Grancanal]

C'est le monde sans pitié de l'argent, de la rentabilité et de la vitesse qui cette fois n'est plus vécue comme pouvoir mais comme fatalité :

..."Ben les gens en ont marre, peut-être, du siècle "qu'on vit, c'est possible, hein ?... Parce qu'on vit "dans un siècle, si vous voulez, un siècle de consom- "mation où tout va très vite, tout est... tout est "industrialisé... euh...il faut travailler vite, il "faut gagner de l'argent vite, il faut aller vite, il "faut... il faut, il faut courir, c'est le modernisme, "c'est le système"...

[H, 50 ans, agent immobilier]

Bref, c'est le fameux thème du progrès technique qui déshumanise :

..."Maintenant, c'est... c'est épouvantable, c'est "effrayant, ça me fait peur... parce que tous les "gens passent avec des mines, avec des mines renfro- "gnées, des mines hargneuses, on sent des gens prêts "à mordre"...

[H, 55 ans, commerçant]

Il semble donc à première vue que l'idole du progrès soit quelque peu chancelante et qu'elle ne suscite plus guère d'enthousiastes dévotions. Mais ceci n'empêche pas que, pour vacillante qu'elle soit, la marche du progrès semble toujours ne pas pouvoir être entravée. Et cela non plus parce que le progrès est considéré comme bon, mais parce qu'il s'est chargé de tout le poids du réel, de l'inéluctable :

..."C'est peut-être bien d'un côté et puis c'est peut- "être mal de l'autre, ça c'est net, on peut pas aller "ccntre"...

[H, 50 ans, agent d'assurances]

On ne comprend pas vraiment ce qui se passe, mais c'est ainsi, irréfutable comme la sagesse des nations :

..."C'est ça, hein, une nouvelle ville... Ben il a "fallu donner de l'expansion, il fallait bien... si "vous voulez, si on veut pas... qui n'avance pas re- "cule, bon ben, il a fallu faire comme toutes les vil- "les modernes... enfin, toutes les villes... puisque "les villages paraissaient...dépérir... ils dépéris- "saient pas, si vous voulez... Mais il y a un mouve- "ment de population... la mécanisation..."

[H, notable provinois]

écrasant comme le destin :

..."C'est plus fort que nous... on avance, on avance, "on avance... et puis on contrôle plus rien... enfin "pas maintenant mais... qu'est-ce qu'on fera dans vingt

"ans, on ne pourra plus rien, on ne pourra plus rien
 "stopper... C'est vraiment un aiguillage... ou on con-
 "tinue comme ça ou alors on se rend compte de ce qu'on
 "fait, mais c'est pas possible autrement... Enfin si
 "[petit soupir]... plus qu'à se jeter dans le canal,
 "alors !"...

[F, 20 ans, étudiante en Arts Déco]

Ce qui devait faire le bonheur de l'homme est en train de faire son
 malheur ; le miracle espéré n'a pas eu lieu :

..."Le respect de la condition humaine ... s'est
 "perdu justement... parce que il y avait... il y a-
 "vait ces machines, il y avait tout ça. Alors évidem-
 "ment, quand on dit des choses comme ça... on a l'air
 "d'être contre tout et de vouloir nier... euh... le
 "progrès. Non, c'est pas ça mais... quand le XIX^e a
 "fabriqué des machines, les machines n'étaient là que
 "pour... pour soulager l'homme, j'ai pas l'impression
 "qu'on en soit arrivé là et... lorsque la machine
 "dessert l'homme, je ne pense pas que ce soit... le
 "but poursuivi à l'origine"...

[H, 55 ans, commerçant, Provins]

A l'origine évidemment tout était bien. Ici se noue l'ambivalence
 quasi constante entre la nostalgie des origines et l'impossibilité
 de nier le progrès. Il y a comme un entrecroisement inextricable de
 représentations antagonistes.

la tentation du passé et son refoulement

Ce qui frappe d'abord, c'est le sentiment général que la vie moder-
 ne nous vole quelque chose qui échappe à la science, aux chiffres,
 au mesurable, bref quelque chose d'indicible :

..."Il y a pas de mots scientifiques, il y a pas de
 "choses scientifiques pour expliquer ça, mais enfin,
 "ily a tout de même l'air d'une ville, l'air, l'air
 "d'un pays, l'air d'une région qu'on respire et qu'on
 "sent et qui existe... Alors... je pense qu'on a
 "besoin de ça.

[id.]

Et l'on retrouve ici le conflit entre, d'une part, le progrès
 matériel et, de l'autre, le spirituel, le sentimental, l'ordre
 intime, le conflit de l'actif et du contemplatif, etc. :

..."J'ai l'impression que le mouvement va devenir
 "trop rapide pour que... un esprit s'installe au
 "niveau du quartier"...

[F, 20 ans, étudiante Arts Déco]

Le thème de l'échelle humaine se répète de façon incantatoire : on a peur de la perdre, on veut la retrouver, la créer, c'est un chœur unanime, de l'amoureux de la ville ancienne au promoteur... Le Corbusier lui-même n'avait pas osé s'en débarrasser :

"A L'ECHELLE HUMAINE

"Tout cela ne peut être que fonction d'un homme dont
"la taille varie entre 1m 50 et 1m 90. C'est cet homme seul
"en face de vastes étendues se laisserait. Il faut savoir
"resserrer le paysage urbain et inventer des éléments
"de mesure à notre échelle"...

Pour lui (comme pour tous les architectes), l'échelle humaine est avant tout une question de mesure.

Il n'en va pas de même pour l'ensemble des enquêtés : l'échelle humaine relève de cette antériorité où se seraient réfugiées la vraie vie, les vraies valeurs et qu'on nomme tour à tour :

..."l'aura", "l'âme", "la pierre véritable" [et même:]
"la conversation avec les pierres", "ce que faisaient
"nos grands-mères", "le bon vivre", "la différence en-
"tre Picasso et Rembrandt", "tout à la main", "un pro-
"blème de chaleur", "un p'tit côté d'antan et de dou-
"ceur de vivre", "besoin d'authenticité", "un intérêt
"sentimental", "le plaisir de croiser quelqu'un dans
"la rue"...

C'est une nostalgie générale d'authenticité et de chaleur humaine opposée systématiquement à la vie moderne décrite alors inévitablement en termes de :

..."cités-dortoirs", "robots", "cages à lapins",
"béton", etc. ...

La vraie vie semble donc attachée aux vieilles pierres et pourtant, nous l'avons déjà remarqué, presque personne n'ose se déclarer franchement passéiste. Non seulement on ne peut pas vivre dans le passé, mais on ne doit pas se complaire dans le regret de cette vie antérieure :

..."Mais... est-ce qu'il faut s'attacher au passé tout le
"temps ?... Voilà la question [...]. Justement, non,
"on se pose de plus en plus de questions... euh... sur...
"notre passé, est-ce qu'il manque quelque chose et pour-
"quoi on se la pose ?... Je me... on s'aperçoit qu'on
"essaie de rechercher quelque chose qu'on a dû perdre
"à un moment [...]. Les gens sont tous à la recherche
"de quelque chose... et euh... c'est peut-être qu'on
"n'a pas encore trouvé... ce qui manque.

"[L'enquêteur : Et vous l'exprimez avec, disons, une
"certaine incertitude...]

"- Voilà... Oui... Ça m'ennuie qu'ils disparaissent
 "mais... est-ce que c'est vraiment... ennuyeux qu'ils
 "disparaissent ?... Je pense qu'on a envie de se rat-
 "tacher à ces choses-là mais est-ce que c'est vraiment
 "ennuyeux que ça disparaisse ?"...
 [F, 34 ans, élève urbaniste, Paris]

Encore cette enquêtée est-elle parmi les rares à s'interroger sans se soucier vraiment de répondre et, partant, à ne pas se précipiter dans les impasses mythologiques.

Il faut noter ici que le chœur progressiste est moins unanime que le chœur de l'échelle humaine : entre un petit commerçant militant d'association locale ou une étudiante en Arts Déco, d'un côté, et certains notables de Provins ou les promoteurs, de l'autre, il y a - on s'en doute - plus que des nuances.

Pour les premiers, si la complaisance pour le passé n'est pas ressentie comme légitime, elle n'en est pas pour autant sévèrement réprimée. Après avoir exprimé sa nostalgie de la ville ancienne, on se contente de préciser qu'on sait bien qu'il n'est sans doute pas très sérieux de regretter tout cela :

..."Moi, je pense que c'est le besoin de... de vivre
 "un peu comme... ses parents faisaient, comme ses
 "parents ont... peut-être vécu ou... on avait pas
 "tout ça, c'est... peut-être un peu de la poésie, j'en
 "sais rien, mais... [sourire]"...
 [H, 55 ans, commerçant, Provins]

..."Voilà, c'est ça... et peut-être... disons que ça...
 "peut-être l'esprit qu'on avait nous... enfin, qu'on
 "avait nous, enfin je veux dire que nos parents
 "avaient... comment dire... - vous allez dire que je
 "suis rétro [sourire] - mais"..."...
 [F, 20 ans, étudiante Arts Déco]

A Provins, c'est "l'architecte des Beaux-Arts" qui est évidemment classé parmi les irréalistes :

..."Toujours pareil, ils préfèrent une ruine, un tas
 "de pierres en ruine que... que quelque chose
 "d'utile"..."...
 [H, 37 ans, agent d'assurances]

L'opposition utile/oiseux continue en effet à sévir. Les adorateurs du progrès n'échappent pas au positivisme et reconnaissent tous n l'utilité comme valeur première. L'oiseux, lui, n'a pas de but, il ne va nulle part et ne produit rien, l'oiseux est ce que l'idéologie du progrès ne peut admettre. Et il est clair que le rêve passéiste est oiseux :

...Alors son passé... Ben là-dedans, qu'est-ce
 "que vous voulez qu'on... Qu'est-ce que vous voulez
 "faire avec le passé ? On ne peut que l'admirer et

"l'entretenir... On peut distribuer aux générations
 "qui viennent... l'histoire... Mais l'histoire, on la
 "refait pas, elle passe qu'une fois... Il y a des
 "restes... et c'est tout... Le passé de Provins, on...
 "C'est pas le passé de Provins qui nous fera vivre !...
 "Vous êtes bien d'accord avec moi ?"...
 [H, 33 ans, commerçant, Provins]

Plus subtile et plus exemplaire encore de ce qui apparaît de plus en plus comme une jonglerie de stéréotypes, la position d'un entrepreneur de Provins habitant une maison ancienne qu'il qualifie à plusieurs reprises de "belle propriété", "grande propriété" et qui déclarera avec une certaine coquetterie :

..."Je dirai brutalement... vous considérez que c'est
 "insolite... que c'est du snobisme que de vouloir
 "habiter l'histoire, hein ?"...

Toute sa stratégie consiste à légitimer à la fois le fait qu'il désire et puisse "habiter l'histoire" et le fait qu'il construise du neuf. Quand il se décrit en tant qu'habitant de l'histoire, il emprunte évidemment le vocabulaire de la mythologie du passé : le "carrelage qui est chaud", la "petite niche" dans laquelle il peut aller "fouiller dans les bouquins", etc., mais ça c'est de l' "entre nous", c'est du confidentiel. Habiter l'histoire est un luxe, un privilège et le privilège n'est jamais que l'exception qui exige et justifie la règle. Et la règle ici, c'est le progrès. En tant que professionnel du bâtiment, il empruntera donc le vocabulaire mythique du progrès, et il ne sera plus question alors de "petite niche" ni de "chaud carrelage" :

..."Je crois qu'il fallait... il fallait trouver...
 "fallait trouver une solution... On ne peut pas...
 "on ne peut pas vivre que... euh... de souvenirs ni
 "de vieilles choses, il faut vivre avec son temps.
 "Alors peut-être que... la bonne solution, c'est de
 "conserver des témoins, une espèce de butte-témoin...
 "que l'on protège et puis mon Dieu, pour le reste,
 "faut laisser vivre les gens sinon... la vie deviendra
 "impossible, si on voulait vivre comme au Moyen Age
 "[petite aspiration]... euh... vous n'auriez pas un
 "magnétophone... vous seriez venu à cheval ce matin
 "et... tout à l'heure, on allumerait une bougie ou
 "une lampe à huile, vous comprenez, alors !... On...
 "on l'imagine mal, hein !... C'est bien agréable
 "d'avoir du gaz et d'avoir le chauffage central
 "[sourire]. Vous comprenez ! Je crois que... je crois
 "que... c'est là... c'est là le gros problème ! Alors
 "faut pas... faut pas trop en vouloir !"...

Habitant de l'histoire à titre personnel, il n'en est pas moins

entrepreneur, constructeur, homme d'affaires :

..."Au nom des Monuments Historiques, on n'empêche
"pas de construire une gare (*)... Voilà comment,
"moi, je sens les affaires !"...

Les lois naturelles elles-mêmes sont du côté du progrès :

..."A l'heure actuelle, si le Monsieur qui a cet
"immeuble à l'angle de la rue des Marais demande
"- et je crois qu'il l'a déjà fait - l'autorisation
"de démolir cet immeuble qui tombe en ruines pour
"faire quelque chose d'autre à la place, eh bien ce
"Monsieur se verra refuser son autorisation de démo-
"lir, [...] mauvaise solution... Je crois que... là,
"il y a quelque chose qui... à mon avis, qui est
"contre nature... on n'empêchera pas le temps de
"faire son oeuvre"...

"L'oeuvre du temps", dans son abstraction même et sa totale vacuité, est de fait l'un des bons soutiens du discours mythique. Un autre enquêté déclare sans ambages :

..."Il faudrait gagner de l'argent sur ce que l'on
"n'aime pas pour pouvoir conserver ce que l'on aime...
"Vous savez, je dis toujours : il y a les choses que
"l'on aime et il y a les choses qui se vendent... Moi,
"j'appartiens à une société qui fait du pavillon in-
"dustrialisé, quand je vois ce que l'on fait, je suis
"pas très fier... Mais... bon, il y a une réalité
"économique... Alors, c'est très difficile, vous sa-
"vez, parce que... en fait quand on... On vient de
"discuter pendant une heure, on fait un peu de la
"philosophie ! On dit ce que l'on souhaiterait faire,
"comme on voit les choses... Mais il y a ce que l'on
"souhaite faire... et il y a ce qu'il est possible
"de faire... Alors il faut pas se leurrer... il faut...
"il faut pas rêver, dans la vie, il faut être... il
"faut être concret et réaliste"...

[H, 33 ans, technico-commercial]

On retrouve cette même distinction entre utile (réalité économique) et oïseux (philosophie), mais la coïncidence entre utilité et profit est ici évidente. Ce qui ne revient pas exactement à dire qu'en dernier ressort l'idéologie du progrès se résume à la loi du profit. Le progrès, dans la mesure où il est, comme "l'oeuvre du temps", une entité vide a pour lui l'énorme avantage de toute arme idéologique : se présentant comme politiquement neutre, ses champs opérationnels sont multiples. Il y a plusieurs demeures dans la maison du progrès...

(*) Le problème de la gare constitue au demeurant l'un de ces dossiers épineux dans le traitement desquels le progrès finit toujours par l'emporter sur le passé. Provins est relié à Paris en une heure un quart environ, en moyenne six fois par jour (toujours avec un changement à Longueville) et bénéficiait jusqu'à ces derniers mois d'une charmante gare en bois que les architectes de la S.N.C.F. - dont on connaît les capacités d'innovation architecturale - ambitionnaient de détruire pour la remplacer par un édifice moderne, plus "fonctionnel", de la même superficie d'ailleurs. Après bien des aléas, l'autorisation de démolir a d'abord été refusée par le Maire, appuyé par la DDE, puis accordée. Tant il est vrai qu'on ne peut aller contre le progrès.

On n'est donc pas étonné d'entendre dans une autre enquête (*), cette élue communiste soutenir ce même progrès qu'invoquent les notables provinois, à la nuance près qu'au progrès économique, elle se sent tenue d'ajouter le progrès social :

..."Je suis quand même très frappée de voir à quel point il y a ce retour au passé ! [...] Mais en même temps ce... ce... ce désir de retour au passé, c'est aussi bien entendu une négation du progrès. Du progrès dans toutes ses dimensions, y compris du progrès social, y compris du progrès économique. Or, de toute façon, l'avenir, c'est le... développement du... de toutes les techniques, c'est le progrès scientifique ! [...] Quand on entend les gens s'élever contre ci, s'élever contre ça... [brusquement :] A la limite... - là encore, je schématise -... mais à la limite, il est possible de maîtriser le béton ! [...] J'entends les gens s'insurger parce qu'il y a des tours... Ben oui, quand il y en a trop !... Mais en même temps, est-ce qu'on doit systématiquement rejeter toutes les... toutes les formes de techniques, tous les progrès nouveaux ? Alors on va s'insurger contre... contre les avions parce qu'ils font du bruit ! S'insurger contre... je ne sais pas quoi [...] contre la voiture !"...

Il est assez remarquable que même un marxiste se soumette à la transcendance du technique...

le vandalisme nécessaire

..."La chirurgie est la nécessité du cas contemporain"...

[Le Corbusier, Urbanisme]

La nécessité est l'une des armes efficaces de l'idéologie du progrès puisqu'elle est ce qui ne se discute pas, ce qui n'a pas besoin de se justifier, étant par définition au-delà du moral et du politique. Elle est parce qu'elle est, théocratiquement.

Pour couper court à toute opposition de la part des nostalgiques obstinés du passé, il y a donc tout intérêt à ce que les démolitions soient ordonnées par la nécessité. Les démolitions sont un devoir, et tout homme sérieux et responsable sait accepter sa dure loi. La contrainte même et l'effort qu'exigent le devoir renforcent son prestige. On parlera donc de "coups de sabre", "coups de couteaux", "se couper un doigt", toutes choses pénibles voire cruelles mais nécessaires :

..."Il faut que cette place soit blanche... complètement blanche, pour qu'on puisse y mettre des voitures... C'est... c'est un mal, il est nécessaire... c'est comme ça... il y a pas... Vous savez,

(*) FICHELET M. et al., La déviance chez les gens de pouvoir : étude de représentations.

"c'est mécanique : dans cinquante ans, on causera
"peut-être autrement, je ne sais pas ; mais pour le
"moment, c'est comme ça"...

[H, 60 ans, cadre, Provins]

Un autre procédé consiste à faire en sorte que ce qui doit être démoli paraisse non seulement indésirable (ce qui peut toujours être contesté) mais anodin, anecdotique : c'est ainsi qu'un architecte-voyer taxera certains quartiers anciens avoisinant le canal Saint-Martin et qu'il trouve insalubres, de "folkloriques". La boutade est enfin la meilleure façon de frapper de dérision ce dont on veut se débarrasser :

..."Alors de temps en temps on peut dire : "Eh bien,
"- c'est ce qui se passe d'ailleurs chez nous - il y
"a un rognon ici complètement idiot, il faut le foutre
"en l'air !" Bon [petit sifflement] Fuitt... on dégage
"le rognon... c'est un petit rognon... c'est pas un
"quartier tout entier qu'on vire"...

[responsable commercial d'un organisme promoteur]

..."Bloquer, bloquer tout un secteur parce qu'il y a
"un tas de cailloux en situation, pouh !"...

[H, fonctionnaire municipal, Paris]

Qui serait assez ridicule pour aller défendre la cause d'un rognon ou d'un tas de cailloux (même en situation) ? Pour ceux-là donc, le conflit est ouvertement résolu en faveur du progrès.

4. - Le labyrinthe mythique

Mais souvent, ce qui apparaît c'est une tentative de résolution du conflit en termes de conciliation. Et c'est là surtout que se manifeste l'errance dans ce que nous appellerons le labyrinthe mythique : il y a comme une autoproliération du discours mythique, qui semble condamner d'avance toute possibilité de faire éclater les limites de l'aire représentative.

L'une de ces tentatives consiste à montrer que le progrès peut s'accommoder de l'ancien. Ce type de discours est tenu par ceux qui adhèrent de la façon la plus aveugle à l'idéologie dominante et l'on va voir comment cette conciliation n'est possible qu'au terme d'une opération réductrice et réifiante. Il s'agit ici en majorité d'enquêtés de Provins pour qui l'image du passé, du fait même qu'ils habitent une ville historique, reconnue comme telle par l'Etat, ne peut être rejetée au nom du progrès. Mais l'idéologie du progrès étant tout aussi reconnue, ils se sentent également tenus de justifier, de légitimer le fait qu'ils sont fiers d'habiter une ville ancienne.

Il s'agit donc d'abord de montrer que la ville ancienne peut très bien s'accommoder de la vie moderne :

..."On vit dans une ville ancienne tout en ayant, en
"ayant des... des possibilités de loisirs d'une ville
"moderne... vraiment. Vous avez ici à Provins l'ancien,

"le passé historique et la vie de 1978, c'est-à-dire
 "la vie moderne d'aujourd'hui, grâce aux implantations
 "de ce que je vous disais à l'instant, de... de de de
 "tennis, de piscine, de... ensemble sportif, etc.,
 "vous comprenez ? Alors en plus des activités locales,
 "vous avez quand même autour de Provins la proximité
 "de la Seine qui est importante, vous avez par exemple
 "pour les jeunes, vous avez un cercle équestre à Pro-
 "vins, à Sourdun, qui est le cercle équestre provinois
 "qui a actuellement cent trente ou cent quarante ca-
 "valiers, vous avez des tas d'activités... euh...spor-
 "tives : tennis-club, ping-pong, football, basket,
 "rugby ! Voyez, dans une ville ancienne, on vit, on
 "peut vivre comme il faut maintenant"...

Plus loin, dans le même entretien, l'opération réductrice s'affirme de façon encore plus évidente :

..."Il est préférable de garder l'aspect extérieur de
 "ces vieilles maisons tout en y mettant le confort
 "intérieur des immeubles actuels. Et il faut, il faut
 "que l'extérieur, que l'esthétique de la ville de
 "Provins garde son... son charme ancien et...et son
 "aspect ancien. L'intérieur, il est normal qu'on vive
 "aujourd'hui dans un... dans un grand confort, mais
 "il faut que l'extérieur ressemble à ce qu'elle était
 "par... de par le passé. Donc, il est nécessaire de...
 "d'aménager, si vous voulez, l'intérieur tout en res-
 "taurant l'extérieur, les façades, vous voyez ce que
 "je veux dire ?"...

La ville ancienne est réduite à un décor, tandis que la vie moderne se réduit au confort. Cette réconciliation de l'ancien et du moderne est hautement sécurisante et satisfaisante pour le Provinois moyen, puisqu'elle légitime à la fois la ville ancienne dans laquelle il vit et son adhésion au modèle de vie moderne ; le notable provinois qui a réussi à garder le style ancien à sa maison tout en y installant le confort le plus moderne suscite donc une vive admiration :

..."Il a fait quelque chose de formidable, de sensa-
 "tionnel, avec tout le modernisme à l'intérieur, tout
 "en conservant le vieux style, tout est moderne, pa-
 "rait-il. Il a fait quelque chose de sensationnel,
 "quoi!"...

[H, 60 ans, cadre, Provins]

Cette opération réductrice est réifiante au profit de l'idéologie du progrès est encore plus manifeste dans un autre type de discours, où la réalité du passé est réduite cette fois à celle du tourisme : le culte du passé est légitime parce qu'il est rentable (utile). Il se vend. Comme dirait Le Corbusier, il fait marcher les affaires !

..."Eh ben, ce vieux Provins, c'est une richesse et
 "qui a quand même un but commercial ! En amenant du
 "touriste à Provins, c'est-à-dire que ça fait ...

"et faire connaître Provins, et à la fois faire
"connaître la vieille ville, et amener quand
"même des deniers dans les caisses des commer-
"çants. Les gens qui viennent déjeunent à Pro-
"vins, achètent des souvenirs, achètent des car-
"tes postales et autres, c'est quand même une
"pratique commerciale"...

[H, 60 ans, cadre, Provins]

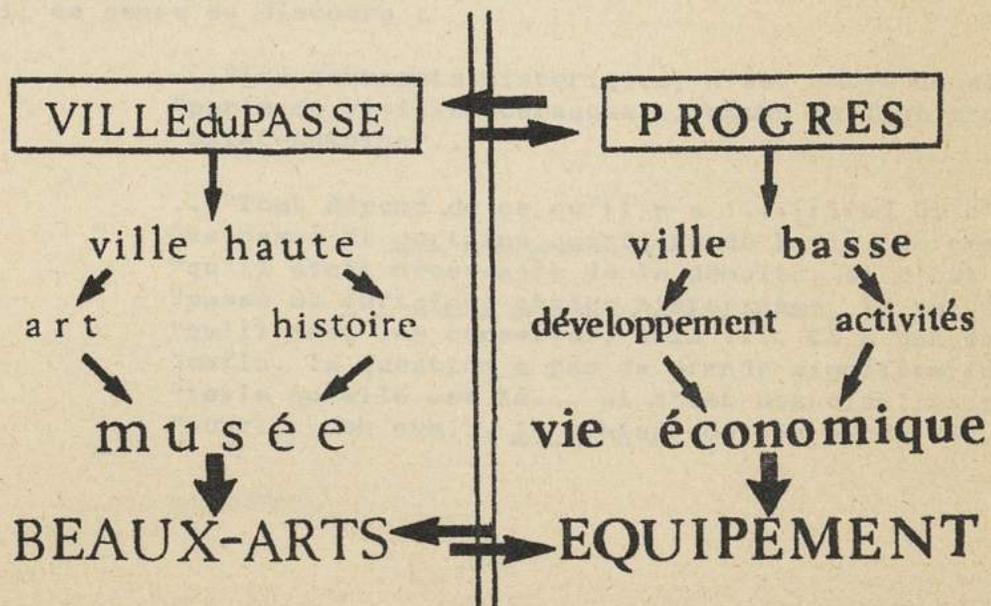
Mais le passé vendable (produit ou service ?) ne peut être
qu'un passé réifié - la ville ancienne devient une ville mor-
te, une exposition de monuments, une ville-musée :

..."Alors moi, je pense que... ces... pays qui
"sont... qui ont un passé... il faut les conser-
"ver... Il faut même les exploiter, parce que
"c'est d'abord la base du tourisme, d'abord...
"Il faut que... la ville s'étende... euh... par
"ailleurs de ces... de ces... monuments anciens,
"etc., pour que... évidemment les... les... il
"est pas question de pouvoir faire vivre une
"ville... euh... à travers ses monuments anciens
"puisque... c'est pas adapté à la ville moder-
"ne... à la vie moderne"...

[H, 33 ans, commerçant]

Ce même notable provinois parlera plus loin de la "chose his-
torique" et de la "chose commerciale et industrifelle", les
deux "choses" devant être "exploitées", mais dans un lieu
différent. Il parlera aussi de "la cité touristique véritable"
et affirmera être pour la "conservation des biens qui concer-
nent l'Art".

L'une des ruses stratégiques de l'idéologie du progrès consiste
en effet à présenter la ville ancienne comme étant respecta-
ble, en la parant de l'Histoire et de l'Art. Ce qui est alors
respecté est une ville ancienne momifiée, parfaitement inof-
fensive : l'entrepreneur déjà cité parle de la ville ancienne
en termes de "véritables témoins du passé" ou de "ville-musée".
C'est le même qui ne cesse d'insister sur la nécessité du pro-
grès conçu évidemment en tant que croissance économique. Le
phénomène de pétrification représentative devient ici remar-
quable :



La distinction entre utile et oiseux n'est même plus nécessaire, l'oiseux étant récupéré par l'Art et l'Histoire. La classification, on le sait, est l'un des modes scientifiques de réduction et la dualité apparente n'est là que pour masquer le totalitarisme inhérent à l'idéologie du progrès. On n'est donc pas étonné d'entendre l'un de nos enquêtés, industriel et homme de progrès, insister à plusieurs reprises sur la nécessité de distinguer la ville haute de la ville basse, de les disjoindre, nécessité dont le représentant des Beaux-Arts, "garçon remarquable" au demeurant, ne semble pas avoir une conscience assez aiguë à son goût :

... "Oui, je crois que c'est quelque chose qui est ignoré à l'heure actuelle de l'administration des Beaux-Arts... enfin ignoré, euh... c'est vrai qu'on bénéficie sans doute dans le secteur de Provins d'un architecte des Beaux-Arts qui est un garçon tout à fait remarquable et tout à fait consciencieux, qui fait son métier avec... avec amour, avec conscience... qui applique les règles... de son administration... euh... Et je dois dire qu'on ne peut pas lui en faire reproche... mais on peut constater que ces règles... s'appliquent mal sur son secteur... Alors... elles s'appliquent mal, ces règles, à un secteur qui a une vie économique que... qui doit avoir une vie économique, parce que... je crois pas que toute une ville doit être un musée. Alors... elles s'appliquent très bien... sur le plan de la ville haute et on pourrait même regretter... qu'elles ne s'appliquent pas avec encore plus de rigueur. Elles s'appliquent mal dans le secteur de la ville basse, le secteur économique, parce que là ça gêne le... le développement"...

Cette réduction de la ville ancienne à l'historique constitue évidemment l'une des bonnes stratégies opérationnelles du démolisseur : il suffit d'affirmer que ce qui va être démoli n'est pas historique, donc indigne d'être conservé. Comme le dit un ancien élu du 10^e, "l'îlot Sainte-Marthe, c'est tout de même pas la place des Vosges". Les responsables commerciaux d'organismes promoteurs tiennent, eux aussi, ce genre de discours :

... "Les monuments historiques, c'est autre chose - je parle de vieilles baraques... comme le faubourg Saint-Antoine"...

... "Tout dépend de ce qu'il y a !... [rire] Si c'est le passé de certains quartiers de Paris, je crois qu'il était nécessaire de le démolir, si c'est le passé de certaines choses historiques, il est évident qu'il faut les conserver, hein !... Ça a pas de... enfin, la question a pas de grande signification telle qu'elle est là... si c'est des vieilles pierres pour... euh euh... le plaisir de les garder !"...

Les promoteurs ont apparemment bien assimilé Le Corbusier :

..."Les quartiers du "Marais", des "Archives", du "Temple", etc., seraient détruits. Mais les églises anciennes sont sauvegardées"...

[Urbanisme]

Toutes ces tentatives de conciliation se montrent vite pour ce qu'elles sont : des variations du même discours confortant le même mythe, le progrès.

A cet égard, la tactique de l'APUR telle qu'elle apparaît dans Paris-Projet ne manque pas d'intérêt. Le dossier concernant la voie express rive gauche (*) illustre bien cette capacité qu'a le discours mythique du progrès de brouiller les pistes par une apparente neutralité : pas de polémique, pas de politique. L'illusion objective atteint ici à sa grise perfection. Des croquis et de nombreuses photos sont là pour renforcer l'impression d'objectivité documentaire, mais les textes accompagnant ces illustrations sont des exemples parfaits de cette technique de brouillage : tout d'abord, on vante les charmes des berges telles qu'elles sont actuellement. L'habileté consiste ensuite à faire en sorte que la façon même dont on les vante permette de passer comme naturellement à leur remise en question, qui permet de justifier finalement le fait qu'on veuille les supprimer :

..."Le profil caractéristique des quais de la Seine, "avec de grands murs droits tombant sur une berge "basse étroite, ne manque pas d'une austère grandeur. "Il présente cependant, dans le même temps, l'incon- "vénient de renforcer l'effet d'encaissement du fleu- "ve, à un endroit où son lit se trouve très resserré "et de couper assez radicalement l'une de l'autre la "promenade sur les quais hauts de celle de la berge "basse"...

De "l'austère grandeur" (insérée dans une construction de phrase négative), on peut facilement passer à "l'encaissement", inconvénient auquel on pourrait remédier peut-être par la construction de la voie express rive gauche ? A la limite, la construction de cette V.R.U. aurait même pour but essentiel le bien-être des piétons et la valorisation des berges... :

..."C'est entre le Petit Pont et le Pont au Double "que les conditions actuelles de promenade, aussi "bien au niveau de la berge basse que du quai haut "ou du square Viviani, paraissent devoir être autant "que possible améliorées à l'occasion de la réalisa- "tion de la voie express rive gauche"...

Plus raffinée encore est la démarche qui consiste à vouloir maintenir - ou recréer - la ville ancienne en s'opposant apparemment à l'idéologie du progrès : ce sont les discours de type humaniste. Nous entendons par là les discours qui semblent poser "l'Homme"

(*) Paris-Projet, n° 9.

comme valeur fondamentale. Cette référence à l'humain est remarquable en ce qu'elle n'est absolument pas spécifique d'une appartenance idéologique (comme "l'échelle humaine"), ce qui confirme bien la polyvalence opérationnelle des entités vides. Les discours de type humaniste sont cependant très différenciés, l'entité Homme n'étant pas utilisée de la même façon selon le terrain sur lequel elle opère.

Dans les discours que, pour faire simple, nous appellerons de droite, la ville ancienne doit être conservée - ou recréée - par prudence, prudence stratégique, car on s'est rendu compte par exemple que les grands ensembles étaient producteurs de délinquance. La ville ancienne a dès lors une fonction de régulation. Elle est ce grâce à quoi la "crise" va être conjurée. La réhabilitation de l'ancien comme pratique conjuratoire apparaît nettement dans un article de Paris-Projet intitulé "Les impératifs d'aménagement" (n° 10-11) où il est question de la "réanimation" du "centre historique" de Paris. Il s'agit bien là d'une opération symbolique de réunification, de poussée à un consensus idéologique présenté, comme il est habituel dans le raisonnement fonctionnaliste, en termes de "choix" (*) :

..."Dans ce périmètre, finalement restreint, se concentrent presque tous les grands monuments de la capitale. Aussi représente-t-il, dans sa permanence et dans sa constante régénération, la continuité même de la ville, un lieu de reconnaissance et d'affermissement de la conscience collective, propre à réduire le sentiment général d'insécurité que provoque, chez l'homme d'aujourd'hui, une urbanisation accélérée et le bouleversement des formes urbaines. En raison de ce rythme d'évolution sans précédent, notre civilisation a fait le choix de conserver volontairement les apports des siècles passés. Ainsi la ville, à travers ses états successifs, préservera-t-elle son identité"...

On a compris que la conjuration de la violence que risque toujours d'engendrer le sentiment d'insécurité est plus fondamentale encore que l'application brutale de la loi du profit, elle est la condition nécessaire de son bon épanouissement, ce qu'illustrent bien ces propos d'un architecte voyer parisien :

..."L'homme ne suit pas... l'homme ne suit pas ! Il est dépassé... A mon sens, c'est ce qu'il a eu... Et on revient vers quelque chose de calme qui... qui physiquement... oui... c'est très très difficile à exprimer, parce que...euh... je crois que le... le Parisien ressent physiquement sa ville... et il lui faut éviter la dépression nerveuse... et les dépressions nerveuses conduisent à toutes sortes de dépressions, hein... qu'elles soient politiques ou... sociales... si on veut conserver à la ville un calme, sur le plan politique, sur le plan social, sur tous

(*) Sur la non pertinence de l'utilisation technocratique de la notion de "choix" dans les domaines de l'aménagement, cf. entre autres : Pour une approche écologique de l'utilisation des moyens de transport.

"les plans, il faut lui conserver un cadre qui lui
 "permette... d'abord d'être en bonne santé, c'est ça
 "que je pense"...

Tout au long de l'entretien, il ne cessera de manifester la même obsession : "calmer la structure parisienne", éviter "l'état dépressif", "la fièvre", surtout ne pas "choquer le public". Ce qui est mis en cause, ce n'est donc finalement pas l'idéologie du progrès, mais bien plutôt la pertinence de telle ou telle opération pour le maintien de cette idéologie : les démolitions ne sont contestables que parce qu'elles risquent de "choquer" et que le choc risque toujours d'engendrer des actes incontrôlables, ne serait-ce qu'un éveil. Et le meilleur moyen d'éviter cet éveil, c'est encore d'en produire le simulacre : celui d'une vie harmonieuse, épanouissante, pour dissimuler des dispositifs qui ont pour but tout autre chose. C'est "l'animation"(*) qui est cette fois le moteur de cette nouvelle stratégie applicable aux quartiers anciens : il faut "animer" la ville ancienne de telle façon que les gens puissent jouer à être heureux ; miraculeusement libérés de toute contrainte, ils ne s'y adonneront qu'à des activités plaisantes ou créatrices :

... "Protégé dans son cadre bâti, décongestionné d'un surcroît d'activités, rendu plus salubre pour ses habitants, le centre historique ne maintiendra son rayonnement que par un développement volontaire de la fonction d'animation et d'échanges qui, avant toute autre, le définit. C'est en ce sens que les problèmes de l'avenir des quartiers anciens se posent en termes culturels, et que doivent y être promues les fonctions d'éducation, de création, de commerce, de loisirs, de "tourisme"... [Paris-Projet, n° 10-11]

Mais il faut bien constater que cette ville ancienne est une ville complètement expurgée : "protégée", "décongestionnée", "rendue plus salubre". Dans cette ville vidée de sa substance et de ses conflits "l'animation et l'échange" n'existent que par "un développement volontaire" de cette "fonction" qui la "définit". On retrouve ici la technique du brouillage dont nous avons parlé plus haut : comment la "fonction d'animation et d'échange" (notons l'imprécision des termes qui cependant sont chargés positivement : on ne peut pas être contre l'animation et l'échange) comment cette fonction donc, développée "volontairement" pourrait-elle "définir" le centre historique ? Il n'y a rien à répondre parce que rien n'est dit dans ce discours fonctionnaliste.

Rien n'est dit peut-être, mais qu'en est-il des faits ? Qu'en est-il de ce "rayonnement" du centre historique réanimé ? On ne peut manquer ici d'évoquer le malaise que ressentent un certain nombre d'enquêtés (cf. supra, ch. I) vis-à-vis des zones piétonnes. C'est justement ceux qui sont ouvertement attachés à la ville du passé qui perçoivent le plus souvent ces zones comme artificielles : pour eux, la vraie ville du passé n'a pas besoin d'être animée, elle est le lieu (perdu ?) de la vie urbaine, qui ne se définit pas en "termes cultu-

(*) Cf. sur ce point les déclarations du Maire de Paris au journal "Le Monde" (livraison datée du 16 mai 1979) et titrées : "L'animation culturelle doit devenir une habitude"...

rels". La nostalgie de la ville du passé relève bien plutôt de ce lieu mythique dont parle P. Sansot :

... "où les hommes et les femmes n'avaient plus honte
 "de leurs visages, osaient, malgré le puritanisme
 "officiel, dire qu'ils désiraient, qu'ils avaient faim,
 "que le vin, que le pain, que la chaleur est bonne, que
 "les hommes sont faits pour échanger leurs regards,
 "leur tendresse, leurs vies"...
 [Poétique de la Ville]

Ce lieu est celui de la solitude définitivement vaincue. Et cela n'a rien à voir - faut-il le préciser ? - avec "les fonctions d'éducation, de création, de commerce, de loisirs, de tourisme". Le désir de la ville du passé n'a pas n'a pas d'objet assignable qui, une fois obtenu, le satisferait.

Et cette nostalgie (des origines) est occultée aussi bien dans les discours qui se disent de gauche que dans ceux qui se veulent neutres. Ce processus d'occultation du désir dans ce qu'il a d'insaisissable et d'irréductible apparaît nettement dans un entretien avec un Parisien responsable d'association et membre du Parti Socialiste : l'image de la ville du passé semble s'effacer peu à peu au profit de celle d'une ville idéale, dont le fondement est la culture. La ville dont rêve ce militant socialiste est "une ville culturelle" entretenue grâce à une bonne "animation sociologique pour les jeunes", un "magnifique centre culturel" (il s'agit ici de l'Hôpital Saint-Louis, ce monument historique...) et, bien sûr, "des échanges", "une qualité d'ouverture" et des "équipements divers". Elle est le lieu mythique de "l'humain" toujours décrit en termes d'harmonie, pour ne pas dire de béatitude. La culture va rendre à l'homme urbanisé cette humanité qui n'est autre que le règne du Bien, or le règne du Bien est toujours celui de la négation du désir.

"La vraie vie" n'est donc pas "ailleurs", elle est dans les centres culturels, comme l'affirme une enquêtée de Provins à propos de la nécessité pour une ville d'avoir "un coeur" : "un coeur, c'est une MJC". Comme quoi, si Rimbaud avait rencontré de bons animateurs, il n'aurait pas démenti comme il l'a fait l'un des postulats fondateurs de l'idéologie du progrès :

savoir = morale = bonheur...

Ce qui frappe enfin dans ces différents discours... et quoi qu'il en soit de la différence, pour ne pas dire l'opposition, de leur visée, c'est l'impossibilité où ils se trouvent d'échapper au processus mythique dans ce qu'il a de normatif. Ce qui interdit l'éclatement de la sphère mythique, c'est que tous ces discours se fondent et s'élaborent toujours sur des entités, dont "l'Homme" est sans doute la plus indéradicable : se référer à l'Homme (que ce soit par le biais de la Civilisation ou de la Culture), c'est s'enfermer dans l'insoluble dilemme Bien/Mal : Bien à atteindre, Mal à extirper. Chaque fois qu'on parle d'Homme, on parle d'une humanité universelle et bonne, c'est-à-dire qu'on parle de rien. Mais, au nom de ce con-

cept vide, on s'autorise à partir en guerre contre ce qui est dit contraire à l'épanouissement de cet Homme et à cet Homme qui a nom Personne, on peut naturellement opposer tout ce qu'on veut. L'Homme, le Bien, le Mal n'ont en soi aucun contenu et peuvent être utilisés dans tous les sens et pour n'importe quelle cause.

Cette exploration du labyrinthe mythique nous confirme dans notre intuition de départ, à savoir la pérennité et la prégnance du mythe du progrès. Sa force est celle de tout discours mythique : il s'avance masqué ; sa puissance persuasive est de l'ordre de la fascination, il est ce qui empêche de regarder ailleurs, ce qui ne donne rien à penser.

5. - Petite contribution à une généalogie du progrès

1866 :

"De notre temps, si l'on excepte des esprits chagrins
"ou aveugles, absolument ignorants de l'histoire ou
"qui rêvent d'impossibles retours vers un passé défi-
"nitivement enterré, la croyance universelle est que
"le progrès est la loi même de la marche du genre
"humain"...

[Larousse, Dictionnaire Universel du XIXè s.]

1968 :

"Une théorie du progrès s'inscrit nécessairement dans
"une problématique des mythes. [...] Le mythe engendre
"sa propre rencontre avec son creux : l'abstraction
"qui le fonde"...

[M. de Dieguez, Encyclopaedia Universalis]

Quelle généalogie douteuse a fini par réduire cette "croyance universelle" cautionnée à la fois par la philosophie et la science, à l'existence fantomatique (et ubiquiste) du mythe ?

fabrication de l'idéal

..."De l'air, de l'air, cette officine où l'on fabri-
"que l'idéal, il me semble qu'elle sent le mensonge
"à plein nez"...

[Nietzsche, Généalogie de la Morale]

Premier postulat : l'homme est bon, la nature est bonne ; c'est un pélagianisme qui sous-tend tous les humanismes à partir de la Renaissance, en opposition au dogme chrétien de la Chute, du Péché Originel et de la Grâce. Tout humanisme se constitue sur la renonciation à Satan et à ses oeuvres. L'idée de progrès se développe donc dès le départ sur le terrain de la foi en l'homme opposée à l'irrationnel et aux ténèbres de la foi religieuse.

En ce sens, l'idée de progrès peut apparaître comme étant d'abord libératrice, comme chez Condorcet, qui n'assigne aucune mission au progrès :

..."Il n'a été marqué aucun terme au perfectionnement "des facultés humaines. [...] La perfectibilité de "l'homme est réellement indéfinie"...

On peut penser que la croyance en une perfectibilité indéfinie est illusoire, mais du moins ne contient-elle aucun germe répressif. Malheureusement, dès le départ aussi et dans le même mouvement qui le libère des ténèbres sataniques, l'humanisme, par sa foi même en l'homme, inaugure l'ère des Valeurs. Et si les dieux pâlisent, l'Olympe n'est pas vide pour autant : commence le règne de l'obligation morale. De plus, et cela est capital dans la constitution de l'idée de progrès, le temps de l'humanisme reste celui du christianisme, temps linéaire ou du moins orienté vers un but. On se débarrasse du Péché Originel et de la Grâce, mais en conservant l'idée du but, du sens, on ne se défait pas de l'idée du mérite, du salut, ce qu'exposera naïvement A. Berthelot dans sa Grande Encyclopédie :

..."Le christianisme débarrasse [l'idée de progrès] de "son éternelle ennemie, la croyance aux retours périodiques et identiques : si un Dieu personnel et prévoyant mène toutes choses, l'univers a un but, rien ne se fait en vain, et ne peut donc se répéter inutilement"...

Et ce n'est pas un hasard si Nietzsche, philosophe de la mort de Dieu et de la morale, est aussi le philosophe de l'Eternel Retour. La foi en l'Eternel Retour (dans sa conception nietzschéenne) est la seule qui puisse extirper radicalement tout germe d'Idéal, dans la mesure où elle frappe d'absurdité toute stratégie, toute ascèse, tout processus d'accumulation ; la question du sens n'a plus de sens et c'est en cela que l'Eternel Retour est radicalement subversif : l'homme veut bien vivre sans Dieu, mais non sans justification.

Le second postulat sur lequel repose l'idée de progrès, c'est donc que la vie a un sens : le temps s'objective dans l'Histoire et le monde se met à marcher.

Enfin, si l'homme est bon et que la vie a un sens, c'est aussi, postulat ultime, que le monde est rationnel et, donc, ordonné et connaissable. Les mots rencontrent les choses. La structure du réel est conforme à celle de la pensée, ce qui est bien rassurant. La croyance dans le progrès s'enracine donc dans quelque chose qui ressemble fort à une tentative de conjuration des forces négatives qu'on nomme Mal, Chaos, etc. Et toute tentative de conjuration se crée ses propres pratiques magiques en vue d'obtenir l'exorcisme.

les pratiques conjuratoires

..."Lavage et rinçage idéologiques innocentent "des sociétés qui idéalisent compulsivement "leur violence"...

[M. de Dieguez, Encyclopaedia Universalis]

..."On ne saurait nier qu'à mesure que l'ignorance "perdra du terrain, que la science se vulgarisera, "que les idées de liberté et de justice passeront de "la théorie dans les faits, on verra s'accroître la "morale individuelle"...

[Larousse, Dictionnaire Universel du XIXè s.]

On ne sait pas, en effet. La validité du mariage du bonheur et de la vertu, de la technique et de la morale, de la justice et de la liberté, célébré par la raison qui seule donne les clefs de la science, n'est pas mise en doute. C'est l'âge d'or des grandes Valeurs, ce que M. de Dieguez appelle aussi "l'avènement du concept" : à l'essence divine se substitue l'essence conceptuelle. L'introduction subreptice des Valeurs, c'est-à-dire de pré-supposés déguisés en réalités objectives permet le règne de la tautologie, alliée de tout Idéal : on ne peut plus que marcher vers un but prédéterminé. Que la volonté du concept soit faite, que son règne arrive. Les moyens justifient la fin.

C'est alors que la magie peut prendre le statut de science. Science qui ne cesse d'affirmer son objectivité, sa positivité : l'objet de la science, c'est le "réel" dont A. Lalande nous dit que "c'est un terme laudatif, qui fait appel au jugement d'appréciation d'un esprit sérieux et normal". L'activité scientifique ainsi conçue est effectivement celle de l'homme "sérieux et normal", dégagé de toutes les chimères infantiles, en prise avec "les choses telles qu'elles sont", c'est-à-dire telles qu'on a les a faites évidemment, car toute l'activité "positive" est une vaste tentative de réduction du monde à l'état d'objet (et dans laquelle va s'enraciner la croyance en la possibilité de sciences morales et sociales calquées sur le modèle des sciences de la nature). L'homme positif exerce son activité dans un espace lavé de tout flux désirant. Il est lui-même pur de toute souillure fantasmatique et c'est ainsi que l'humanité atteint sa maturité. C'est la grande illusion de la fin de l'illusion.

Ce mirage idéal auquel nous convie notamment la philosophie d'Auguste Comte et vers lequel le progrès nous conduit de toute façon, c'est l'état positif :

..."Le mot positif désigne le réel par opposition "au chimérique. [...] Il convient parfaitement au "nouvel esprit philosophique"...

..."Ce terme fondamental indique le contraste de "l'utile à l'oiseux"...

[A. Comte, Discours sur l'esprit positif]

Il s'agit d'un véritable quadrillage du réel (perçu non pas comme reconstruit, mais comme donnée, être-là) où rien ne peut échapper à la pensée positive puisqu'elle se déploie dans un champ clos, par avance délimité. Sont exclus définitivement les "impénétrables mystères" dont s'occupait "l'enfance de la philosophie" [A. Comte], le réel étant par [pré]définition rationnel. Il n'y a plus qu'à

organiser ce qui est déjà ordonné par principe : science et morale enfin réunies pour le plus grand bonheur de tous, tous les espoirs sont permis, en particulier celui d'une humanité débarrassée de toute violence, puisqu'entièrement soumise au joug de la raison. L'état positif est celui où chaque chose est à sa place, c'est le règne de la rationalité pratique absolue :

... "Le progrès ne constitue à tous égards que le développement de l'ordre"...

[A. Comte, Discours sur l'ensemble du Positivisme]

pérennité du mythe

C'est ainsi que de loi régissant le monde, le progrès devient mythe (non) fondé sur ce que M. de Dieguez appelle une "abstraction censée agissante" et qui rend possible le "conditionnement universel" dans la mesure où elle voile les présupposés du mythe. A cet égard, l'instruction obligatoire apparaît dès l'origine comme une vaste entreprise de consolidation du mythe, mise au pas mentale en vue de bloquer toute possibilité de pensée hors-mythe, visant à former "des hommes préparés pour l'Etat, affectionnés à leur pays, soumis non par crainte mais par raison à l'autorité" [Turgot]. Bref, instruire, c'est enfermer tout le monde dans la caverne de Platon et réussir ainsi à faire passer pour le Vrai ce qui est le fruit d'une invisible (et, partant, indéracinable) distorsion.

Secrétant ses propres concepts opératoires, la pensée mythique est donc par nature autoproliférante. Ce pourquoi le mythe du progrès peut continuer à fonctionner pour les siècles des siècles, et cela d'autant plus qu'il sert toujours d'épouvantail aux "monstres" que risquerait d'engendrer "le sommeil de la raison", que ces monstres aient nom anarchie, folie, violence, etc., et qu'il se présente toujours comme volonté de Vérité, volonté dans laquelle toute pensée libératrice finit elle aussi par s'empêtrer : dans sa chasse à l'illusion, Freud lui-même sort difficilement de l'Olympe positiviste. Du fait par exemple de sa croyance en une évolution de l'humanité de l'enfance à l'âge adulte et de sa foi dans le pouvoir de la raison, le projet freudien s'enracine dans ce qu'il faut bien appeler un certain scientisme :

... "Le temps où sera établie la primauté de l'intelligence est sans doute encore immensément éloigné de nous, mais la distance qui nous en sépare n'est sans doute pas infinie. Et comme la primauté de l'intelligence poursuivra vraisemblablement les mêmes buts que ceux que votre Dieu doit vous faire atteindre : la fraternité humaine et la diminution de la souffrance [...]"
"Rien ne peut à la longue résister à la raison et à l'expérience"...

[L'avenir d'une illusion]

Quant au marxisme, il s'inscrit d'une façon très évidente dans l'idéologie du progrès par sa vulgarisation en parole prophétique, eschatologique : c'est toujours la même histoire du passage des ténèbres

à la lumière, de l'ignorance à la vérité, du mal au bien, de Babylone à la Jérusalem céleste :

..."Nous étions politiquement et philosophiquement "convaincus d'avoir abordé à la seule terre ferme "au monde"..."

[Althusser, Pour Marx]

..."De mort il n'y en aura plus, de pleurs, de cris "et de peine, il n'y en aura plus, car l'ancien monde "s'en est allé"..."

[Apocalypse de Saint-Jean]

Ailleurs existe et peut devenir ici. Par une espèce de miracle historique, la dialectique meurt en accouchant d'un monde nouveau, la société sans classes. Il y a quelque part (et l'histoire nous en approche) du Bien, du Beau, du Vrai. Le marxisme en tant qu'idéal militant n'échappe pas à l'éternelle entreprise conjuratoire :

..."Chasser le mal, chasser l'Enfer, trouver le Paradis : toujours le même projet"...

[L. Sfez, L'Enfer et le Paradis]

A son départ pourtant et dans son fondement, le marxisme en tant que matérialisme historique échappait à l'emprise mythique :

..."La discussion sur la réalité ou l'irréalité d'une "pensée qui s'isole de la pratique est purement scolastique"..."

[Marx, Engels, L'idéologie allemande]

La force spécifique du marxisme est là, mais il entre de nouveau dans l'aire mythique à partir du moment où il réintroduit quelque chose qui ressemble fort à un article de foi, à savoir qu'à la dictature du prolétariat fera nécessairement place la société sans classe ; il n'y a pas de pont de l'un à l'autre, il y a saut. Et la dialectique ne peut en aucun cas sauter ! C'est par ce saut que le marxisme entre dans le domaine mythologique et se soumet de nouveau aux entités abstraites qu'il avait voulu chasser, même si les entités, de transcendantes qu'elles étaient, deviennent immanentes au système en prenant le nom de "structuration à dominante" [Althusser] ou de "nécessité" [Althusser]. Bien plus, leur apparente disparition, leur invisibilité même les rendent encore plus efficaces, masquant le resurgissement de l'idéalisme inhérent à toute pensée rationalisante.

L'autre credo sur lequel s'appuie évidemment le marxisme, c'est celui de la rationalité du réel qui permet de donner un sens à l'histoire : la dialectique réintroduit le négatif, mais non pas l'irrationnel, l'insaisissable ; la dialectique soumet entièrement le négatif à la totalité, elle permet sa récupération absolue, il n'y a pas de "reste" possible. L'histoire est donc parfaitement

intelligible. Le marxisme ne peut se libérer totalement de son éducation hegelienne.

Dans son désir de rationalité absolue, toute théorie révolutionnaire en effet est elle-même plus ou moins fascinée par le mirage hegelien. La Vérité est le dernier voile dont s'entoure le mythe, son mensonge le plus subtil.

Le socle mythique du progrès ne commence à être ébranlé que le jour où Zarathoustra enseigne que "le bien et le mal ne sont qu'ombres passagères, humides fléaux, nuages errants" et "qu'en toutes choses, ce qui est impossible, c'est qu'elles soient rationnelles".

Le mythe ne peut entrer en agonie que dans un grand bain de non-savoir. Reste alors à se demander quel type de discours (et de pratique) est encore possible.

*

conclusions

*

*

Nous n'avons guère cherché, tout au long de ce texte, à marquer nos positions vis-à-vis des interventions sur la ville du passé et de la logique qui les sous-tend : positions de défiance devant l'écart entre déclarations d'intentions en politiques affichées, d'une part, et pratiques en matière d'aménagement urbain, de l'autre. Ecart est un euphémisme, car il y a des contradictions qu'il y a entre des déclarations d'intentions de nos politiques - qui se veulent de changement et de progrès, avec reconnaissance de l'histoire, de cadre et de la qualité de vie de la ville - et des pratiques marquées depuis longtemps par certaines habitudes qui ont été en elles-mêmes refus de changement.

Les contradictions et les tensions se manifestent aussi, s'il est vrai, dans les discours eux-mêmes. On peut dire "hypertrophie" et celle de la responsabilité, de la "protection", de la "protection, garantie" et ainsi de suite. Il y a une certaine tension dans tous les domaines de l'aménagement urbain, et ce n'est pas encore dans le champ des interventions sur la ville du passé existant. Et peut-être de la façon la plus évidente dans celui de la protection et de la réhabilitation de la ville du passé, au point de vue des aspects monumentaux et muséologiques.

Nos positions sont de nature normative, il faut bien en convenir. Mais, au nom de l'objectivité et de la neutralité scientifiques, fallait-il faire comme ça ? Les conclusions des citoyens enquêtés n'était pas aussi le cas. Les conclusions des citoyens n'étaient pas aussi débou-
vus de pouvoir qu'on aime à le dire. (**)

conclusions

Ceci étant explicitement dit, on peut comprendre que nous ayons avant tout voulu éviter toute attitude de "thérapeute social" à laquelle la "demande sociale" (***) convie le chercheur, demande de normalisation par rapport à la logique du décideur (sur laquelle nous allons revenir), demande de diagnostic et de traitement de "dysfonctionnements" par définition sectoriels.

Ce que nous avons voulu, c'est faire ressortir ce que signifiait l'ensemble discours-action sur la ville ancienne et ce dont est porteur son dernier avatar : l'affirmation d'une "demande sociale" (****) visant à sauvegarder la ville du passé.

Par significations, nous entendons autant ce qui est signifié que ce qui est affiché quand on déclare vouloir agir en faveur de la ville du passé. Car le souci de réhabilitation de la ville du passé apparaît dans les politiques urbaines à un moment qui précède de l'évolution de notre société : période de crise, marquée par la ralentissement sinon la fin de "l'ère de la croissance", période qui correspond de la production de biens et de services qui s'accompagne de "l'ère de la crise" [Maurice Roy (*****)]. Et ce souci est en effet l'un des

(*) Cf. Petit Robert
(**) Cf. post-face
(***) C'est-à-dire la demande de pouvoir.
(****) Cette fois attribuée au public.
(*****) Il y a un cri à l'autre.

Nous n'avons guère cherché, tout au long de ce texte, à masquer nos positions vis-à-vis des interventions sur la ville du passé et de la logique qui les sous-tend : positions de défiance devant l'écart entre déclarations d'intention ou politiques affichées, d'une part, et pratiques en matière d'aménagement urbain, de l'autre. Ecart est un euphémisme, car c'est plutôt une contradiction qu'il y a entre des déclarations d'intention ou des politiques - qui se veulent de changement et de progression, plus respectueuses de l'histoire, du cadre et de la qualité de vie en ville - et des pratiques marquées depuis longtemps par certaines constantes qui sont en elles-mêmes refus du changement.

Les contradictions entre la poursuite du développement (qui, s'il est "croissance, épanouissement, progrès" peut aussi être "hypertrophie") et celle de la sauvegarde (qui est "préservation, défense, protection, garantie" et aussi "salut") (*) sont sensibles dans tous les domaines de l'aménagement. Mais elles apparaissent mieux encore dans le champ des interventions sur le tissu urbain existant. Et peut-être de la façon la plus criante dans celui de la protection et de la réhabilitation de la ville du passé, au-delà de ses aspects monumentaux et muséologiques.

Nos positions sont de nature normative, il faut bien en convenir. Mais, au nom de l'objectivité et de la neutralité scientifiques, fallait-il faire comme si le cadre de vie des citoyens enquêtés n'était pas aussi le nôtre et comme si nous n'étions pas aussi dépourvus de pouvoir qu'eux-mêmes sur lui ? (**)

Ceci étant explicitement posé, on peut comprendre que nous ayons avant tout voulu éviter cette attitude de "thérapeute social" à laquelle la "demande sociale" (***) convie le chercheur, demande de normalisation posée dans la logique du décideur (sur laquelle nous allons revenir), demande de diagnostic et de traitement de "dysfonctionnements" par définition sectoriels.

Ce que nous avons voulu, c'est faire ressortir ce que signifie l'ensemble discours-action sur la ville ancienne et ce dont est porteur son dernier avatar : l'affirmation d'une "demande sociale" (****) visant à sauvegarder la ville du passé.

Par significations, nous entendons autant ce qui est occulté que ce qui est affiché quand on déclare vouloir agir en faveur de la ville du passé. Car le souci de réhabilitation de la ville du passé apparaît dans les politiques urbaines à un moment non aléatoire de l'évolution de notre société : période de crise, marquée par le ralentissement sinon la fin de "l'ère de la croissance, progrès ininterrompu de la production de biens et de services qui s'entretient de lui-même" [Maurice Roy (*****)]. Et ce souci est en même temps souci de

-
- (*) Cf. Petit Robert
 (**) Cf. post-face
 (***) C'est-à-dire la demande du pouvoir.
 (****) Cette fois attribuée au public.
 (*****) D'une crise à l'autre.

régulation du fonctionnement de l'organisation sociale, renforcement de la structure sociale en place. Rien d'étonnant à ce que le développement (le prolongement...) des actions sur la ville soit de plus en plus heurté et pose de plus en plus de problèmes aux décideurs techniques et politiques : les interventions sur ce tissu social qu'est le tissu urbain constituent aujourd'hui ostensiblement des points de tension sociale.

Ce n'est pas l'affirmation de cette volonté nouvelle de sauvegarde et de réhabilitation en elle-même que la recherche met en question, c'est bien plus le fait que sa mise en pratique obéisse aux mêmes déterminations que la "rénovation urbaine" et qu'elle emprunte les mêmes méthodes.

En d'autres termes, le tendanciel lourd de l'urbanisme (*) et de la technique continue à dominer dans le champ, somme toute nouveau et contradictoire, de la réhabilitation. En d'autres termes encore, si l'objectif réhabilitation est innovation, changement, les moyens réunis dans les appareils et les processus de décision (technico-politico-administratifs) représentent sans équivoque la résistance à ce changement.

Il faut bien rappeler - au delà des illustrations corbuséennes et administratives qui reviennent de façon lancinante dans ce texte - la logique et les mythes de fondation et de développement de l'urbanisme qu'a bien exposés Jacques Dreyfus (**): naissance de l'urbanisme en réaction au chaos de la société industrielle naissante que ses acteurs et ses promoteurs eux-mêmes se sont alors proposé de traiter par les moyens mêmes qui permettaient le développement de cette société... Réaction qui s'est muée en action de mise en ordre des espaces physiques urbains au service d'une remise en ordre des espaces sociaux qui font la ville. Action fondée sur un désir de rationalité issu d'une foi inébranlable dans le progrès des sciences et des techniques, considérées seules aptes à permettre une démarche ajustée aux fins poursuivies et une adaptation satisfaisante des moyens aux fins.

Processus dans lequel - faut-il le rappeler ? - la planification est réduite à la programmation et l'espace de la ville à un ensemble (une sommation serait plus exact) de fonctions. La notion de fonction est alors invoquée pour établir une relation bi-univoque entre les besoins et l'espace. L'homme étant assimilé à la somme de ses besoins (identifiés par le décideur et érigés par lui en "demande sociale") et chacun de ses besoins pouvant être satisfait de façon indépendante, la satisfaction naîtra de l'addition de normes fonctionnelles.

La boucle se boucle encore aujourd'hui de la même façon. La logique des décideurs et des processus de décision touchant à la ville reste - quelles qu'en soient les apparences - normative, sectorielle, formalisée, fonctionnaliste. Pour paraphraser Dreyfus, on peut dire que c'est par le progrès et pour le progrès qu'il s'agit encore de vaincre les maux sociaux liés au progrès...

(*) Et plus précisément des grandes opérations qui ont scandé son développement des dernières décennies et dont aucun des acteurs - à commencer (ou à finir) par le public - n'est particulièrement satisfait.

(**) op. cit.

A cette logique s'oppose celle du public : globale, non formalisée, visant des objectifs qualitatifs inscrits dans un désir d'expansion de son espace de vie (c'est-à-dire de l'ensemble de ses interactions avec son environnement, objectif et subjectif). Il ne conçoit guère ses difficultés quotidiennes comme susceptibles d'être aplanies par une accumulation de mesures spécifiques. Son point de vue n'est pas de nature technique mais, en fait, politique, car c'est à l'ensemble de l'organisation et du fonctionnement social que le public réfère les difficultés de son existence quotidienne. Ses attitudes apparaissent plus englobantes, voire plus systémiques que celles des spécialistes, on a pu s'en rendre compte à la lecture du rapport d'enquête qui précède.

Dans le champ des modes de vie urbains, il y a certes quelque nuance à apporter à cette coupure public-décideur. En effet, la distinction entre deux types d'appréhension de la ville, dont l'un serait de domination et l'autre de tendresse ne se superpose pas exactement à ces deux catégories de personnes. Il est plus exact de dire que si, grosso modo, il y a bien d'un côté des "gens de pouvoir" et de l'autre un "public" (*), certaines fractions du second partagent certaines vues des premiers.

Il n'y a donc pas un public unitaire, mais des gens qui se sentent à distance du pouvoir (et qui disent "ils" pour désigner ceux qui l'exercent au nom de la puissance publique) et des gens qui y aspirent ou cherchent à s'identifier à lui.

C'est dans les premiers que se trouvent ceux que nous avons qualifiés d'enracinés et qui cherchent à préserver une identité acquise mais qu'ils sentent niée par tous les pouvoirs. Pour eux, la ville n'est pas un territoire à conquérir mais un espace qui les constitue, qu'ils habitent et qui les habite ("J'habite ma ville comme j'habite mon corps" écrit Pierre Sansot dans Poétique de la Ville) et l'urbanisme chirurgical, avec ou sans anesthésie, ne peut être vécu par eux que comme une atteinte à leur intégrité.

Les seconds participent à la fois, avec des dominantes très variables dans le discours, de la mythologie du pouvoir-progrès et de celle des enracinés. Ils s'agit essentiellement de gens en cours d'ascension sociale, ascension dont témoigne l'accession à la propriété et, ceci dans les cas étudiés, intra-muros. Ils sont partagés entre le fait de

(*) Encore que "le public" ("l'usager") soit une notion que les gens de pouvoir et surtout les techniciens n'ont pas peu contribué à inventer. C'est l'une de ces entités vides qui constituent la panoplie mythique du pouvoir. L'examen des doctrines et des pratiques administratives des dernières années fait d'ailleurs ressortir une tendance des "technocrates de pointe" à redécouvrir le public pour mieux l'intégrer à leurs stratégies de renforcement de pouvoir : le pouvoir technique étant de plus en plus souvent contesté, les secteurs les plus progressistes de l'administration en viennent à impulser des politiques dont l'objectif affiché est de défendre (plus, mieux ou autrement) le public contre les errements de leurs administrations mêmes. Ce mouvement permet l'induction d'une "demande sociale" servant elle-même le pouvoir technique qui va y puiser un renouveau de légitimité (vis-à-vis du corps social, face aux divers partenaires institutionnels, par rapport au politique).

ne pas pouvoir totalement rejeter leurs racines et celui de chercher une légitimité à leur ascension sociale dans cette ascension sociale elle-même. Leur réussite sociale, liée à leur réussite économique, est gagée sur la croissance, c'est-à-dire sur le progrès. Il y a chez eux contradiction entre le vécu affectif et historique qui les fonde malgré tout et le modèle de vie qui les légitime.

Cependant, il faut bien constater dans tous les cas l'omniprésence de discours mythiques. Et plus le discours est de nature mythique, plus il fait appel à des concepts vides, plus il est aussi discours de pouvoir - et qu'il prône le passé ou le progrès ne change que peu de chose à l'affaire.

Pour les gens de pouvoir, il va de soi que la ville est un territoire à dominer et qu'il ne peut y avoir de ville et d'aménagement que planifiés, c'est-à-dire ordonnés, soumis à des normes (normes sociales autant, sinon plus, que techniques). Ce qui importera, ce n'est pas tant de détruire la ville du passé que ce qui, en elle, peut menacer l'ordre et la croissance : Haussmann et Le Corbusier ne sont pas près d'être voués aux gémonies de l'Histoire et jetés aux poubelles de l'Urbanisme, même si l'intérêt voire la nécessité de la réhabilitation de la ville ancienne semble désormais faire l'unanimité.

On a en effet vu ce que les courants dominants tendaient à faire de la ville ancienne conservée : une ville expurgée, soumise au joug de la rationalité. Dans ces conditions, ce qui en reste n'est que fragments à fonction de contrepoids symbolique - de supplément d'âme - aux actions de progrès.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler pour conclure la vieille division entre Equipement, Construction, Travaux Publics d'une part, Architecture, Beaux-Arts de l'autre, division qui a été marquée jusqu'à la création récente d'un ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie par un rattachement à des départements ministériels différents, par une inégalité flagrante de moyens, etc.

Division qui a aussi été, au niveau des administrations centrales plus peut-être encore que sur le terrain, opposition et dont les séquelles ne se résorberont pas du jour au lendemain.

Qu'aujourd'hui, une même institution ait à traiter d'économie et d'esthétique, de quantitatif et de qualitatif, d'industrialisation et d'art, de construction et d'architecture, de développement et de sauvegarde ne résoud pas ipso facto les contradictions.

L'intention politique de sauvegarder la ville du passé constituait un préalable à tout effort de modification des pratiques. Les mesures de réorganisation en cours constituent un premier pas pour sa mise en oeuvre. Mais en tout état de cause, leur conjonction ne saurait suffire.

En amont de la détermination de politiques opérationnelles, dans la définition des finalités et des objectifs comme dans celle des moyens et des procédures, il est en effet indispensable d'arriver

à une prise de conscience effective du jeu des mythes en cause. Car si tous sont prêts à reconnaître l'existence d'un mythe de la ville du passé - c'était d'ailleurs l'un des attendus de l'appel d'offres à l'origine de cette recherche - bien plus rares sont ceux qui sont préparés à admettre la réalité d'un autre ensemble mythique, inéluctablement associé au premier mais refoulé : le mythe du progrès. Or c'est précisément le masquage de ce dernier qui en signe le caractère mythique et qui en fait l'efficacité.

*

*

*

POST-FACE

"Dans la ville de Paramaribo,
 "il y a une rue qui monte
 "et qui ne descend jamais"
 [Daniel Mermet]

Responsable de cette recherche, je suis née au 37 de la rue de la Grange-aux-Belles, mes arrières-grands-parents maternels habitaient au 35 et mes parents rue de Lancry. Mon arrière-grand-père avait un atelier rue Vicq-d'Azir. Ma grand-mère tenait une petite mercerie rue Albouy, d'où le chat est parti quand je suis née. On l'a retrouvé mort près du marché du Château-d'Eau. A cinq ans, je claquais des dents un dimanche d'hiver en traversant la passerelle Bichat pour aller à la messe à Saint-Laurent. Plus petite encore, rue Grange-aux-Belles, j'entendais de mon lit les travailleurs de la Maison des Syndicats voisine scander "les Soviets partout" et je répétais à ma façon. Des fenêtres, on voyait les jardins de l'Hôpital Saint-Louis mais je n'y suis entrée que bien plus tard. De l'autre côté, c'était le Sacré-Coeur. La maison qu'avaient habitée les grands-parents rue des Ecluses (Saint-Martin mais on dit rue des Ecluses) vient d'être détruite au profit de la ZAC. Je n'y étais jamais entrée mais ça m'a m'a privée doublement de quelque chose car, derrière la rangée de maisons détruites, est apparu un mur de Montfaucon qui ne tardera pas lui non plus à disparaître, m'échappant lui aussi - racines extirpées sans que j'aie eu à en connaître.

Dans toutes ces petites choses dérisoires, il y a la vie, la mort - belle charge symbolique pour un quartier si peu "intéressant"...

J'avais pensé à un autre terrain d'enquête mais c'est avec une certaine jubilation que j'ai accepté celui-là, sachant bien au fond que j'y retrouverais quelque chose. Et si j'ai finalement pensé à Provins pour remplacer Dijon, c'était pour une foule de raisons pertinentes. Il n'en reste pas moins que mon arrière-grand-père maternel était Briard...

Tout cela, projection ?... Chacun sait, il me semble, aujourd'hui que le chercheur travaille avec et sur ses projections. D'ailleurs, ce que je ressens, ce sont les gens du 10è et de Provins qui m'en ont révélé l'ampleur. Et nous sommes tous dans la même galère.

Cela nous fait mal que notre territoire nous soit confisqué, que nos sentiers soient bitumés et nos maisons détruites... Cela me fait mal que la Tour Montparnasse me gâche toutes les perspectives : impossible d'y échapper en descendant toutes ces rues qui dévalent de Belleville et de Ménilmontant et dont elle bouche à

toutes l'échappée (c'est plus fort que moi, j'aime bien voir la Tour Saint-Jacques se profiler au fond de la rue Quincampoix, quand je passe rue aux Ours), que le centre Pompidou étale avec tant d'insolence ses couleurs et sa masse dans le gris parisien quand on contemple Paris des hauteurs de Montmartre. Cela me gêne qu'on ait rebaptisé la rue Albouy rue Lucien-Sampaix et la place du Combat place du Colonel-Fabien malgré tout ce que je peux admirer de ces résistants.

C'est pourquoi ce que disent, à Provins, le maçon qui voudrait arracher le bitume des pavés et la vieille dame qui tonne contre tous les vandalismes ou, à Paris, la militante d'associations qui ne peut supporter qu'on débaptise les rues et le patron du bistrot de la rue des Vinaigriers qui se demande ce qu'"ils" vont bien "nous" pondre à la Villette ne peut me laisser indifférente. C'est pourquoi quelqu'un né rue Saint-Maur m'est d'avance familier. C'est pourquoi il m'est impossible de ne pas vibrer avec ces grandes manifs République-Bastille-Nation. C'est pourquoi lorsque tel urbaniste m'affirme que le Centre Pompidou est tout à fait dans la trame du quartier, j'ai tendance à me demander - toute non directivité égale d'ailleurs...- s'il est benêt ou malhonnête.

Car ma niche dans Paris, dès l'origine, débordait déjà des abords du canal Saint-Martin. Mon grand-père était né à Vincennes et avait vécu sa jeunesse à Montrouge. Sa mère avait vu la Commune de Paris. Mon père était chauffeur de taxi. Ma mère m'emmenait bébé faire des courses dans le Sentier (je n'aurai jamais fini d'en parcourir les passages) et jusqu'au Châtelet (j'ai longtemps continué à être fascinée par la louve romaine dans la vitrine d'un magasin de mercerie en gros du Sébasto et le parapluie en fer peint enseigne d'un grossiste de la rue Palestro jusqu'à ce que, ces dernières années, évidemment, ils n'aient plus la force de résister à la modernisation et disparaissent).

C'est pourquoi rien des vieilles villes ne m'est totalement étranger, c'est pourquoi le massacre du site archéologique d'Orléans m'a atterrée, c'est pourquoi je me retrouve plus à Split ou à Fes qu'à Evry ou à la Défense... C'est pourquoi je pense espace de vie et pas zonage... C'est pourquoi j'habite une vieille maison du 3^e arrondissement... C'est pourquoi, quand je ne serai plus chercheur, je pourrai toujours être chauffeur de taxi... C'est pourquoi, pour moi aussi, il n'est de ville que du passé...

M. F.

annexe I

les enquêtés

Madame,

J'ai reçu le 6 juillet la visite de Monsieur N. qui m'a laissé votre notice. Je me rends compte de l'intérêt de vos recherches, mais aussi de l'incapacité où je me trouve de vous donner des renseignements intéressants sur votre quartier. Ma mémoire défective et la vie exclusivement familiale que j'ai menée me laissent peu de souvenirs marquants.

Je suis persuadée que la visite de votre collaborateur serait inutile et je vous prie d'annuler le rendez-vous prévu par M^{me} N.

Avec mes salutations et mes souhaits d'un brillant succès.

M. P.

quai de Gemmafas - 75010
Paris

L'enquête a touché 60 personnes en interviews individuelles ou à deux. Une discussion de groupe a également réuni une douzaine d'élus, dont trois femmes - à Provins.

On relève à peu près deux fois plus d'hommes (41) que de femmes (19) dans l'ensemble de la population comme à l'intérieur de chaque zone (19 hommes à Paris, 22 à Provins). Ce déséquilibre ne fait que refléter l'absence quasi-totale des femmes dans les professions touchant au domaine bâti ainsi que dans les responsabilités électorales.

1. - A Paris, les enquêtés se répartissent comme suit :

- 15 habitants (simples citoyens n'exerçant pas de mandat électif ou de profession touchant à l'organisation du cadre bâti) ; nous reviendrons sur leurs caractéristiques ;
- 2 conseillers de Paris (opposition et majorité) ;
- 1 adjoint au maire de Paris ;
- 1 ancien adjoint du Xè arrondissement ;
- 6 architectes (architectes-voyers, architectes-urbanistes appartenant à l'administration, à l'APUR, à la Ville de Paris, aux Bâtiments de France et un architecte libéral chargé récemment d'un inventaire du patrimoine bâti en bordure du canal Saint-Martin par les Bâtiments de France) ;
- 2 promoteurs immobiliers (directeurs commerciaux de deux programmes en cours de commercialisation) ;
- 2 "négociateurs", dans l'un et l'autre de ces programmes.

Les habitants se répartissent en 6 hommes et 9 femmes, de 20 à 60 ans

- de 30 ans	2	
30 à 40 ans	9	
41 à 50 ans	2	
51 à 60 ans	2	
+ de 60 ans	-	
TOTAL	15	<u>tableau 1</u>

On n'aura pas manqué de noter la masse d'enquêtés de moins de 40 ans. Ceci reflète une difficulté très grande à obtenir des entretiens auprès de personnes âgées qui, outre un sentiment d'incompétence (*), vrai ou faux, qu'ils mettent en avant (v. ci-contre une réponse à notre demande d'interview), redoutent manifestement tout ce qui peut rappeler une enquête administrative dont le résultat - de leur point de vue - serait sans doute leur éviction du quartier où ils ont passé toute leur vie.

(*) Ce sentiment ne manque pas de faire penser à celui dont font état les femmes, et ceci d'autant plus qu'elles sont plus âgées, lorsqu'on les enquête sur des sujets politiques (cf. FICHELET, M., FICHELET, R., MICHELAT, G., SIMON, M. Présentation d'une analyse typologique en psychosociologie politique Munich, VIIIè Congrès mondial de Science politique, 1970). Et l'on peut se demander s'il s'agit seulement d'une analogie : l'enquête étant présentée pour ce qu'elle était - recherche sur les villes, subventionnée par un ministère -, leur apparaissait sans doute confusément comme une occasion de participer à la vie de la cité qui les impliquerait trop.

Nous n'avons donc aucun retraité dans la population enquêtée autour du canal Saint-Martin, qui se répartit entre les catégories professionnelles suivantes :

- employés, petits fonctionnaires ..	2
- techniciens	3
- petit commerçant	1
- artisan	1
- cadre	1
- profession. libérale.....	1
- enseignants.....	2
- étudiants	3
- femme au foyer	1
Total	15

tableau 2
=====

Le tableau précédent appelle quelques précisions :

- nous avons classé artisan un serrurier qui, fait assez significatif de l'évolution du quartier, se reconvertisse (dans l'enseignement technique) ;
- les deux enseignants sont deux femmes, respectivement professeur de comptabilité dans l'enseignement privé et professeur d'anglais ;
- les trois personnes classées étudiants sont toutes trois en fin d'études ; il s'agit, d'une part, d'un couple de 25 et 30 ans, dont le mari termine des études d'architecture et la femme des études d'urbanisme ; la troisième termine des études de décoration ;
- le cadre est - selon les termes mêmes de sa femme - un "jeune cadre dynamique" accédant à la propriété à Grancanal.

Il convient enfin de remarquer que, sur les 15 habitants, 7 sont installés depuis 5 ans et moins et que c'est parmi eux que l'on rencontre les seuls cas d'ambivalence ou même d'hostilité au quartier. Il n'est pas surprenant que les trois personnes enquêtées à Grancanal fassent partie de cette dernière sous-catégorie.

Sur les 8 restants, 4 sont nés dans le quartier ou y sont venus tout enfant et 4 y sont installés depuis plus de quinze ans ; tous font preuve d'un attachement extrême au quartier ; c'est parmi eux que l'on trouve les deux militants d'associations locales.

Une forte majorité (10 enquêtés) est constituée de locataires. Sur les 5 accédants à la propriété, 3 résident à Grancanal (et ces derniers semblent tous décidés à revendre leur appartement dans quelques années).

Les habitants enquêtés vivent dans des immeubles bordant les quais de Valmy et de Jemmapes, surtout, et des rues adjacentes (rue des Vinaigriers, rue de la Grange-aux-Belles) dans leurs parties les plus proches du pont de la Grange-aux-Belles.

Nous l'avons déjà signalé, 3 habitent les immeubles neufs de Gran-canal. La totalité des autres, sauf un - qui tient un café dans une petite maison ancienne (*) dont il est propriétaire - habitent dans des immeubles haussmanniens et post-haussmanniens.

2. - A Provins, les enquêtés se répartissent en :

- 21 habitants ;
- 3 élus ou, plus exactement, 2 élus en cours de mandat et un ancien élu ;
- 5 professionnels du domaine bâti (2 chefs d'entreprises BTP, 2 agents immobiliers, 1 architecte libéral) ;
(dans l'ensemble de ces trois premières catégories, notons la présence de 9 notables et de 8 membres d'associations diverses : société d'archéologie locale, folklorique, etc.) ;
- le responsable des services techniques de la ville ;
- l'urbaniste-conseil de la ville ;
- l'architecte des Bâtiments de France responsable du Sud de la Seine-et-Marne.

Les habitants se répartissent en 12 hommes et 10 femmes. L'éventail des âges est plus ouvert qu'à Paris (19 à 80 ans) :

- de 30 ans	6
31 à 40 ans	5
41 à 50 ans	1
51 à 60 ans	2
+ de 60 ans	7
TOTAL	21

Tableau 3

(*) Encore que difficile à dater. C'est l'une de ces petites maisons rurales comportant un étage et des combles qui subsistent dans les faubourgs parisiens et qui remontent parfois au XVII^e. Elle est en tout cas manifestement construite en pans de bois.

L'éventail des professions également :

- ouvriers	3
- employés, petits fonctionnaires ..	7
- petits commerçants	3
- artisans	2
- industriel	1
- cadre supérieur.....	1
- professions libérales	2
- femme au foyer.....	1
- retraité	1
TOTAL.....	21

tableau 4

Une forte majorité des habitants enquêtés (14) est constituée de natifs de Provins ou de son canton (certains sont fiers de pouvoir dire que leur famille réside à Provins ou dans la Brie depuis plusieurs générations, voire plusieurs siècles).

Les enquêtés restants viennent essentiellement de la région parisienne et résident à Provins depuis au moins cinq ans.

La majorité des habitants enquêtés ainsi que des édiles et professionnels du bâtiment (soit 15 personnes) résident en ville basse. Quant aux autres, 6 habitent la ville haute et 3 la ZOH de Champbenoist.

On ne peut manquer d'être sensible à l'attachement parfois passionné à leur ville dont font preuve une grande partie des enquêtés (plusieurs enquêtés montrant des photos à l'enquêteur, d'autres lui proposant de se promener avec lui, etc.). Les seules exceptions sont le fait de personnes jeunes et pauvres (de milieu ouvrier ou petit employé), habitants de rues parmi les plus délabrées de la ville basse et Champbenoist. En ce qui concerne ces derniers (Champbenoist), on peut remarquer le sentiment - classique des grands ensembles - d'être mis à l'écart de la vraie ville (sentiment que n'atténue pas sensiblement le fonctionnement du service d'autobus gratuit, Probus, instauré par la municipalité).

Une forte majorité (15) est également propriétaire de son logement. Il s'agit le plus souvent d'un logement individuel, depuis le pavillon plus ou moins récent (6) jusqu'à la demeure aristocratique en ville basse (2) ou à la maison rurale ancienne en ville haute (3) ; certains petits propriétaires en ville basse occupent un appartement dans l'un de leurs immeubles (2). A l'exception du propriétaire d'une grande maison du XVI^e siècle qu'il a luxueusement restaurée, la plupart de ces propriétaires de la ville basse connaissent de graves difficultés pour entretenir leur patrimoine. Ce sont des personnes âgées dont les revenus n'ont pas suivi l'évolution du coût de la vie.

annexe II

GRANCANAL

de dérogations
en modifications du POS

6. — **Modification du plan d'occupation des sols de Paris.**
— **Avis favorable à l'inclusion au P.O.S. du plan-masse « Jemmapes » et à la suppression de l'alignement de la rue de Chabrol.**

M. François Collet, adjoint, président. — L'ordre du jour appelé maintenant, la discussion du projet de délibération relatif à la modification du plan d'occupation des sols de Paris et à l'examen, après enquête publique, de propositions portant sur l'inclusion au P.O.S. du plan-masse « Jemmapes » et sur la suppression de l'alignement de la rue de Chabrol.

La parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine, adjoint, au nom de la 3^e Commission. — Mesdames, Messieurs, le projet de délibération qui nous est soumis par M. le Maire de Paris concerne le plan-masse « Jemmapes », d'une part, et l'alignement de la rue de Chabrol, d'autre part.

La 3^e Commission vous demande de donner, en premier lieu, un avis favorable à l'inclusion dans le plan d'occupation des sols de Paris d'un secteur de plan-masse dénommé « Jemmapes », portant sur les parcelles sises 48 à 58 bis, quai de Jemmapes et 23-23 ter, rue Bichat, à Paris (10^e).

Un débat sur ce point a déjà eu lieu, et nous avons le 17 octobre dernier voté une délibération dans laquelle notre Assemblée a donné un avis favorable à la modification du plan d'occupation des sols de Paris en vue de la création de ce secteur de plan-masse « Jemmapes ».

En même temps le Conseil de Paris a autorisé le Maire de Paris à saisir M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France aux fins d'engagement de la procédure de modification du P.O.S. qui avait été approuvé le 28 février 1977.

Cette procédure a été suivie. Le groupe de travail chargé de l'élaboration de la modification s'est réuni, et en conclusion, a émis un avis favorable.

Il a toutefois estimé qu'une réflexion devait être menée sur la possibilité de donner le caractère d'un espace vert public au jardin prévu à l'intérieur de l'ilot. En effet cet espace vert public aurait été situé en bordure du quai et, de ce fait, il aurait eu une configuration ne correspondant pas au caractère naturel d'un espace vert public. Pour ces raisons, il n'a pas été jugé opportun de retenir le projet d'espace vert public qui aurait impliqué une dépense pour la Ville, alors que l'espace en question étant clos par des mitoyens, par des bâtiments privés, n'aurait en fait joué que le rôle d'un jardin privé et non pas d'un jardin public.

La mise du dossier à l'enquête publique a provoqué un assez abondant courrier : 291 lettres nous sont parvenues, provenant de propriétaires ou de locataires concernés par la première tranche de l'opération. Elles ont toutes conclu à la nécessité de prendre en compte les réalisations déjà effectuées et d'achever l'opération selon les dispositions du nouveau plan-masse.

Deux observations ont, en outre, été consignées au registre d'enquête, l'une émanant d'un copropriétaire intéressé par la première tranche allait dans le sens des lettres précitées, tandis que l'autre présentait diverses critiques de la conception des

immeubles existants ou projetés. Cette lettre a fait l'objet du commentaire suivant de la part du commissaire enquêteur : « Cette très subjective préoccupation esthétique ne saurait contrebalancer les inconvénients résultant pour de très nombreuses personnes de l'interruption du chantier. »

Pour toutes ces raisons, et en conclusion de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de plan-masse « Jemmapes ». Nous vous demandons donc de bien vouloir voter ce projet de délibération, et d'autoriser par conséquent le Maire de Paris à saisir M. le Président de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris aux fins de procéder à la modification en question.

En ce qui concerne l'alignement de la rue de Chabrol, le problème est beaucoup plus simple encore. Par délibération du 18 juillet 1977, le Conseil de Paris a autorisé le Maire de Paris à entreprendre la procédure nécessaire à la modification du plan d'occupation des sols en vue de la suppression de l'alignement prévu rue de Chabrol.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la suppression de cet alignement. En effet, la situation actuelle de la rue de Chabrol ne justifie plus l'alignement qui aurait même gêné la bonne distribution des lieux. Ce dernier point ne soulève pas, à ma connaissance, d'objection particulière de la part de la population ni de la part des élus.

Je vous propose donc, mes chers collègues, au nom de votre 3^e Commission et en accord avec M. Rocher, d'adopter les deux projets de délibération le premier concernant l'inclusion au plan d'occupation des sols de Paris du secteur de plan-masse « Jemmapes », le second, la suppression dans ce même document de l'alignement de la rue de Chabrol.

M. François Collet, adjoint, président. — La parole est à M. Moulinet.

M. Louis Moulinet. — Mesdames, Messieurs, ce problème est déjà venu en discussion devant le Conseil, et nous avions dit, à propos de la suppression de l'alignement de la rue de Chabrol que nous en étions partisans. Nous continuons de l'être.

Pour ce qui concerne le plan-masse « Jemmapes » c'est-à-dire le projet de plan-masse établi sur l'emplacement de l'opération dénommée « Grand Canal », nous avons indiqué notre position et déclaré que, par ce plan-masse, la Municipalité se proposait d'entériner les dérogations accordées lors de l'attribution de ce permis de construire qui, vous le savez, a été ensuite annulé par décision du Conseil d'Etat.

Nous avons ajouté que nous étions opposés à l'élaboration de ce plan-masse et au fait d'entériner les dérogations qui avaient été accordées. Nous n'avons pas changé d'avis. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre le projet de délibération qui concerne le P.O.S. du plan-masse « Jemmapes ».

M. François Collet, adjoint, président. — La parole est à M. Voguet.

M. André Voguet. — Notre position est analogue à celle que vient d'exposer M. Moulinet : nous sommes d'accord pour la suppression de l'alignement de la rue de Chabrol et également opposés aux modifications du P.O.S. concernant le plan-masse « Jemmapes », pour les raisons que vient d'indiquer M. Moulinet.

Il s'agit, en effet, de la construction de sept immeubles, opération entreprise par une banque anglaise, sous le nom d'ensemble « Grand Canal » et pour laquelle un permis de construire a été délivré et la réalisation commencée. Seuls trois bâtiments à usage d'habitation ont été construits, comprenant 327 logements dont 272 sont vendus et occupés.

Ainsi que vous le savez et comme on vient de le rappeler, le permis de construire a été annulé par décision du Conseil d'Etat, et la proposition qui nous est soumise tend, évidemment, à tourner ladite décision.

Ce problème a déjà été étudié. Au cours d'une précédente séance du Conseil de Paris nous nous étions opposés à de telles mesures, nous avons renouvelé notre position devant la commission de travail, mais nous n'avons pas été entendus.

Nous continuons de nous prononcer contre les dispositions qui nous sont proposées.

J'ajoute que nous avons eu le souci de sauvegarder les droits acquis des acquéreurs des logements déjà construits, qui ne sont évidemment pas responsables des conditions de délivrance du permis de construire.

C'est dans ces conditions que nous avons fait une proposition tendant à réviser le P.O.S., mais sans que puisse être envisagé l'achèvement de l'opération dont le permis de construire a été annulé par le Conseil d'Etat. Nous proposons de conserver les trois bâtiments qui ont été construits et d'établir sur le reste du chantier abandonné, une réserve pour les équipements collectifs dont la nature devrait être déterminée de manière précise avec le concours de la population.

Notre position n'a pas été retenue, mais nous demeurons opposés aux propositions qui nous sont faites, concernant le plan-masse «Jemmapes».

Par contre nous sommes, je le rappelle, d'accord sur la suppression de l'alignement de la rue de Chabrol qui fait également l'objet de ce projet de délibération.

M. François Collet, adjoint, président. — Monsieur Bourguine, souhaitez-vous répondre ?

M. Raymond Bourguine, adjoint, rapporteur. — Oui, je crois qu'il y a tout de même un mot à dire.

M. Voguet ainsi que M. Moulinet ont enregistré notre souci de ne pas porter atteinte aux droits des habitants de la partie déjà construite du projet « Grand Canal », c'est-à-dire des 270 logements occupés. En fait, l'opération à laquelle nous procédons s'analyse de la façon suivante :

D'une part, nous souhaitons et c'est aussi le désir de M. Voguet et de M. Moulinet que les habitants des immeubles construits ne soient pas atteints dans leurs intérêts.

D'autre part, nous appliquons les coefficients d'occupation des sols de Paris à la seconde parcelle et nous les appliquons dans le souci de permettre un meilleur aménagement de ce quartier. Il faut bien le savoir et le répéter, dans cette affaire la partie prenante la plus intéressée est essentiellement l'Etat français, c'est-à-dire le Ministère de l'Equipement, mais également la population de Paris, à qui est profitable le meilleur aménagement possible du territoire de la Ville.

M. François Collet, adjoint, président. — La discussion est close. Je vais consulter l'Assemblée sur les deux projets de délibération qui ont fait l'objet du rapport de M. Bourguine. Et tout d'abord sur le premier projet relatif au plan-masse «Jemmapes». Je vous en donne lecture :

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 22 mars 1978, par lequel M. le Maire de Paris lui rend compte des résultats et conclusions de l'enquête publique relative à la modification du plan d'occupation des sols de Paris par l'inclusion du plan-masse «Jemmapes» ;

Sur le rapport présenté par M. Raymond Bourguine, au nom de la 5^e Commission, et par M. Rocher,

Délibère :

Article premier. — Avis favorable est donné à l'inclusion au plan d'occupation des sols de Paris d'un secteur de plan-masse dénommé «Jemmapes» et portant sur les parcelles visées 48 à 58 bis, quai de Jemmapes et 23 à 23 ter, rue Bichat (10^e).

Art. 2. — M. le Maire de Paris est autorisé à saisir M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, aux fins de procéder à la modification susvisée du plan d'occupation des sols de Paris approuvé par arrêté préfectoral du 28 février 1977.

Je mets ce texte aux voix à main levée.

Adopté à la majorité (1978, M. 334-1^{er}).

Art. 2. — M. le Maire de Paris est autorisé à saisir M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, aux fins de procéder à la modification susvisée du plan d'occupation des sols de Paris approuvé par arrêté préfectoral du 28 février 1977.

Je le mets aux voix à main levée.

Adopté à l'unanimité (1978, M. 334-2^e).

(M. Rocher, l'un des adjoints, remplace M. François Collet au fauteuil de la présidence.)

Il était impossible de ne pas prendre en compte dans l'analyse les points de vue politiques officiels et ceci d'autant plus que des élections municipales ont eu lieu en pleine période de travail sur le terrain.

Cependant, ces discours sont dans l'ensemble décevants pour notre propos et peu spécifiés à la zone étudiée (on pourrait même le dire plus généralement de chacun des arrondissements parisiens; ceci tient sans doute en partie au fait que, ces municipales précédant d'un an des élections législatives qui leur faisaient jouer le rôle de test ou de répétition générale, beaucoup d'énergie a été dépensée pour dénoncer les dangers qu'aurait fait encourir la victoire de la coalition adverse...). Force nous a donc été de glaner, autour de ces élections, dans des déclarations d'intention plus générales touchant de loin ou de près à l'urbanisme, des éléments ne visant pas nécessairement le canal Saint-Martin ni même le 10^e arrondissement.

De ce point de vue très général, on peut cependant souligner une caractéristique de cette campagne électorale : un intérêt grandissant des citoyens pour les problèmes d'environnement et, de ce fait, la coloration des programmes de toutes les formations politiques d'une certaine touche "verte" ainsi que, plus spécifiquement, la constitution de listes écologistes.

Nous passerons en revue successivement les points de vue de l'"Union pour Paris" (Jacques Chirac), de "Protection et Renouveau de Paris" (Michel d'Ornano), de l'Union de la Gauche et des écologistes.

"Union pour Paris"

La candidature de Jacques Chirac et les orientations présentées dans son programme débordent largement le cadre de Paris : il s'agit d'un acte politique de portée nationale plus que d'un projet parisien. Ceci est visible par exemple dans la lettre de présentation qu'il a envoyée aux électeurs et où il donne les raisons de sa décision : réagir à "cette atteinte à la souveraineté populaire et au libre choix des électeurs" qu'a constitué la désignation d'un ministre comme candidat maire et surtout contrer le danger collectiviste car "c'est à Paris une fois de plus que va se jouer le sort de notre société".

Une version synthétique de ce programme intitulée "ce que veut Chirac pour Paris" se limite cependant aux propositions purement parisiennes. Outre une forte personnalisation de la campagne sur J. Chirac, il révèle avant tout un discours d'ordre. Son sommaire s'énonce comme suit :

- Un Paris où règne la sécurité
- "- Un Paris propre
- "- Un Paris solidaire et humain
- "- Un Paris actif
- "- Un Paris harmonieux".

Les publications plus spécialisées et plus concrètes sur les arrondissements et en particulier sur le 10^e sont en plus axées sur la valorisation de la gestion passée. On relève, par exemple, dans "Parisiens du X^e", journal électoral de la liste Marcus, un communiqué du président de l'ADRANS (Association de Défense des Riverains de l'Axe Nord-Sud) qui appelle les électeurs du 10^e à renouveler leur confiance à C.-G. Marcus, car :

..."Grâce à l'action de M. Marcus et de ses amis, la menace qui pesait sur le canal Saint-Martin a été écartée. Le canal ne deviendra pas une autoroute"...

De plus, cette association affirme son accord quant au plan d'aménagement des rives du canal.

Dans un programme où l'accent est toujours mis en priorité sur l'ordre (sécurité puis propreté), les problèmes du cadre de vie sont en fin de compte peu mis en valeur. "Parisiens du X^e" consacrera deux articles au logement, dans lesquels ressortent quelques éléments touchant à la ville du passé :

- sous le titre "PRIORITE AU LOGEMENT SOCIAL", on parle de réhabilitation, comme consistant "à moderniser et à rendre confortable des vieux immeubles existants. Plutôt que de détruire et de construire ensuite des immeubles neufs, il s'agit ainsi de garder leur caractère aux différents quartiers (*) tout en les rénovant de l'intérieur" ; et, à réhabilitation, on associe politique d'espaces verts ;

- sous le titre "PARIS DOIT RESTER UNE VILLE POPULAIRE ET DIVERSE", le même thème reparait appuyé de deux arguments supplémentaires ; il s'agit, d'une part, de "la survivance [de l'habitat ancien qui] garantit l'existence et le maintien des liens humains nécessaires à l'harmonie de la cité" et, d'autre part, de l'effort de restauration [des immeubles anciens, à la façon Malraux qui doit être poursuivie] afin "de contribuer à l'embellissement de la Capitale"...

"Protection et Renouveau de Paris"

On a affaire, dans le programme des listes conduites par Michel d'Ornano, à des discours d'une tonalité très différente : d'une part, centrés sur Paris en tant qu'unité de vie locale bien plus qu'en tant que ville à vocation nationale et internationale, d'autre part, formulés en termes d'opposition à la politique menée jusque là par la municipalité sortante. Les divers aspects de la gestion municipale sont sévèrement critiqués : Paris est devenu invivable parce qu'on y a rompu avec le passé. Le point intéressant est en effet que l'ensemble de l'argumentation repose sur une vision des rapports de Paris avec son passé. Dans le livre-programme de Michel d'Ornano, les références au passé sont très nombreuses (tradition parisienne, Paris au cent villages, esthétique parisienne, culture, etc.) : il s'agit, une fois constatée une rupture avec la tradition parisienne et les effets

(*) C'est nous qui soulignons.

néfastes de la nouvelle orientation, non pas de revenir en arrière, mais de remettre l'évolution de Paris dans sa ligne antérieure qui a fait ses preuves et qui, seule, peut rendre à Paris tout son agrément.

Globalement, donc, la ville du passé s'avère très valorisée, la référence systématique à une sorte d'âge d'or fait jouer aux transformations récentes un rôle de repoussoir. Mais parallèlement - et souvent incidemment - la justification d'actions futures se réfère à une autre image : de même qu'il y a une "bonne" ville du passé, celle de la variété démographique, de l'animation, de la qualité architecturale, etc., il y en a une "mauvaise", celle des taudis, du surpeuplement, de l'inconfort, de l'insécurité, aux "rues livrées aux malandrins", etc.

La bonne ville du passé, qui va fournir des modèles au programme proposé, a quelque chose de rural (référence fréquente au village, à son type de socialité, à sa proximité de la nature (*), etc.).

Exemple :

..."La société rurale traditionnelle possédait des structures d'entraide, familiales, villageoises ou paroissiales, qui accueillait les faibles et les indigents. "Le développement des villes a ruiné ces solidarités ancestrales [...]. Les communes en ont pris conscience depuis quelques années et ont mis en oeuvre des politiques sociales parfois très ambitieuses. Mais il faut aujourd'hui aller plus loin et s'efforcer de recréer les conditions d'une véritable fraternité urbaine"...

Cette "certaine idée de Paris" est exposée par référence à un faisceau d'images de la ville : ville actuelle, cité idéale, ville du passé (bonne ou mauvaise) avec lesquelles d'autres notions viennent interférer : démocratie, progrès, bonheur, prestige, etc. Il en résulte dans l'ensemble une image composite et parfois contradictoire : une ville du passé souvent idyllique opposée à celle d'aujourd'hui, rendant cette dernière repoussante ; parfois dévalorisée pour mettre en valeur les conquêtes modernes de la civilisation et ainsi leur opposer les dégradations récentes ; présentée comme un modèle pour restaurer des conditions de vie satisfaisantes et niée au nom de l'évolution inévitable et souhaitable ; à protéger dans ses pierres et sa structure mais susceptible d'être abondamment modifiée.

L'ouvrage frappe aussi par certaines lacunes. Le diagnostic porté sur Paris fait d'autant plus apparaître certains manques qu'il est très étoffé. Manques comme, par exemple, l'absence d'analyse des mécanismes spécifiques qui ont pu provoquer la dégradation sur laquelle porte le diagnostic. Ainsi, le problème de la spéculation immobilière, cheval de bataille de la gauche, n'est pas abordé dans le chapitre "Habiter Paris", alors même que l'on cite tous les maux dénoncés à ce titre par l'opposition : inconfort, surpeuplement, loyers élevés, exode et dépeuplement sélectifs, implantation abusive des bureaux, insuffisance de logements sociaux, etc. Dans ces conditions, l'évolution négative de Paris apparaît en quelque sorte spon-

(*) C'est tout particulièrement dans ce type de références que baigne le film projeté dans les réunions électorales (à l'entrée desquelles, parmi les tracts et brochures, on offrait aux assistants des paquets de graines de giroflée) .

tanée, naturelle ; les responsabilités sont diluées dans une sorte de culpabilité générale renvoyée à chaque individu :

... "S'il en est ainsi, nous en portons tous une part de responsabilité. Accaparés par les soucis de la croissance économique, nous avons oublié qu'une ville est d'abord faite pour être habitée"...

il ne s'agit pas d'accabler les gestionnaires sortants et le propos est présenté, globalement, en clé positive :

... "Aucune évolution n'est totalement irréversible. On peut agir et, dans le cas précis de Paris, toutes les raisons d'espérer demeurent. Les responsables de la gestion antérieure de la ville n'ont pas su ou pas pu empêcher une certaine dégradation des conditions de vie des Parisiens. Mais ils ont préservé l'essentiel. [...] La ville conserve son caractère et son animation. Son patrimoine monumental est intact, l'abritant du sort de ces villes sans passé dont la froideur et l'insignifiance n'éveillent aucun attachement. Les Parisiens enfin sont la meilleure chance de Paris"...

Parmi les nombreuses propositions, nous en retiendrons deux qui concernent directement notre propos. Il s'agit, d'une part, de la protection et de la mise en valeur de la ville ancienne, au sens large :

... "D'abord, poursuivre la politique de sauvegarde des quartiers centraux de la capitale - le Paris des 17^e et 18^e siècles -, ce qui requiert non seulement la défense des monuments prestigieux et de leurs abords, mais aussi la protection d'éléments urbains en continuité d'harmonie, tels qu'en forment de très nombreuses rues des premiers arrondissements. Aujourd'hui cependant, le champ historique de la préoccupation de sauvegarde s'est très largement et légitimement étendu [...]. L'objectif de protection du cadre bâti ne concerne donc plus seulement le vieux Paris, mais un centre élargi, qui comprend en particulier la plupart des quartiers homogènes édifiés au cours du 19^e siècle. Aller plus loin et appliquer la notion de protection et de mise en valeur au reste de la ville, partout où l'évolution spontanée de la vie sociale a fait naître d'estimables foyers urbains qui possèdent un intérêt spécifique dont procède l'âme d'un quartier"...

On pourrait donc penser que, dans cette optique, Paris serait désormais totalement à l'abri des transformations. Mais protéger et mettre en valeur ne signifient pas nécessairement s'interdire de toucher au tissu existant. C'est de sauvegarde d'un esprit, plutôt, qu'il semble être question :

... "Dans ce tissu bien particulier, que sa fragilité naturelle expose plus que d'autres à de malencontreuses

"transformations, la protection souhaitable porte moins sur le domaine bâti, souvent défectueux et sans intérêt intrinsèque, que sur des configurations et des rapports. Sauvegarder, ici, ne signifie pas nécessairement garder en l'état ou restaurer également le patrimoine existant, mais contrôler les transformations de sorte qu'elles s'insèrent sans rupture dans les équilibres existants : il ne s'agit pas de figer l'image de la ville, mais de favoriser l'évolution cohérente de ses paysages"...

Il s'agit, d'autre part, de la protection et de la réhabilitation de l'habitat ancien :

"PRESERVER LE PARC DE LOGEMENTS ANCIENS DE COUT MODERE"

... "Pour cela, tous les facteurs qui poussent à la transformation ou à la disparition de vieilles habitations devront être combattus, dès lors que les bâtiments ne sont pas dégradés de façon irrémédiable"...

[Ils le seront en réduisant la pression foncière et en freinant l'implantation de bureaux.]

"ENGAGER DES ACTIONS PUBLIQUES DE REHABILITATION"

[...]

... "Jusqu'ici, dans [les] îlots rapidement qualifiés d'insalubres, la solution pratique était la rénovation intégrale, comportant la démolition et la reconstruction totale de secteurs entiers, ou celle de la restauration de caractère luxueux, telle qu'elle a eu lieu dans certains quartiers centraux. Aujourd'hui, la prise de conscience des inconvénients majeur de la dépopulation de Paris et de la transformation de ses structures sociales, tout comme le mouvement des idées en matière d'urbanisme - qui a conduit à reconnaître la valeur de certains tissus urbains derrière la vétusté de leur domaine bâti - amène à concevoir l'action de la collectivité sous des formes moins agressives pour les Parisiens et plus respectueuses du passé"...

la gauche

Son discours est centré unanimement sur l'analyse des mécanismes qui rendent la ville invivable à la partie la plus défavorisée de sa population et au premier chef sur le processus socio-économique de la spéculation. Le Parti Socialiste intitule par exemple son "Projet socialiste pour Paris" : "Contre le Paris de l'argent, prenons notre ville en main" ; le "Livre Noir" du PSU sur "la rénovation à Paris" titre deux de ses quatre parties : "La spéculation immobilière : un produit du système" et "Main basse sur la ville" ; le Parti Communiste intitule un article dans l'Humanité-Dimanche de Février 1977 : "D'Ornano, Chirac et les banquiers : les loups sont entrés dans Paris".

quartier du canal Saint-Martin, l'ensemble "Grancanal" est un cas typique. Un communiqué de l'association SOS Paris, d'inspiration écologiste, nous permettra de situer cette affaire et son état en décembre 1978. (cf. aussi en Annexe II le débat au Conseil de Paris à propos de la modification du POS consécutive à l'annulation du permis de construire par le Conseil d'Etat) :

..."Rebondissement dans l'affaire "Grand Canal", nom donné à l'ensemble des immeubles en dérogation, élevés en bordure du quai de Jemmapes. SOS Paris avait obtenu du Conseil d'Etat, deux ans après l'achèvement de leur construction, l'annulation en appel du permis de construire. Fallait-il détruire les étages en dérogation qui n'avaient plus d'existence légale ? L'administration négocia avec le promoteur et le résultat déboucha purement et simplement sur une modification du Plan d'Occupation des Sols de la parcelle, solution scandaleuse qui permettait à la Ville de délivrer un permis de construire en bonne et due forme, qui régularisait après coup l'opération. SOS Paris va donc de nouveau en justice et attaque cette modification abusive du POS, procédure dangereuse, puisqu'elle permet à l'administration de changer, sans motif réel d'utilité publique, les règlements qu'elle a elle-même établis"...

Voici comment le Parti socialiste décrivait cette affaire en 1977 dans la brochure citée plus haut :

..."Plus subtil encore est le mécanisme de la petite "dérogation pratiquée" au coup par coup" et cautionné par certains fictions du genre : construire en hauteur pour mieux dégager le sol. [...] On justifie [ainsi] les tours de l'opération Grancanal le long du canal Saint-Martin : sept niveaux de dérogation vendus aussi cher que partout ailleurs, véritable cadeau de 7.000 m² d'appartements fait au promoteur : à 4.200 F le m², un bénéfice scandaleux de plus de 1 milliard d'anciens Francs. A ce prix, la pression sur les pouvoirs publics en vaut la peine"...

Ces analyses se doublent d'un constat net de l'aggravation des conditions de vie des travailleurs. Le PSU titre : "Les travailleurs victimes de cette politique", "Déportés de Paris, stockés en banlieue". Ce qui amène la question de fond : c'était donc mieux par le passé ? Le PS tend à répondre positivement :

..."Paris a longtemps été une ville exceptionnelle. Exceptionnelle car elle était une des très rares métropoles mondiales à accueillir dans son sein toutes les fonctions urbaines. Toutes les couches sociales, tous les âges de la population pouvaient s'y réunir. Chacun trouvait à y travailler, à s'y loger, souvent dans des conditions de surpeuplement et d'inconfort, mais on pouvait quand même y vivre. A défaut d'être ensemble, ce

"brassage permanent donnait à la capitale une indéniable
 "qualité de vie urbaine. Depuis seize ans, la pratique
 "constante et volontaire de la sélection par l'argent
 "a définitivement ruiné ce bel équilibre"...

Le PSU adopte une attitude plus mitigée, semblant se référer à une certaine mythologie du progrès :

..."Nous ne mythifions pas le Paris du XIX^e siècle. Paris
 "a besoin de s'adapter au développement de la **technique**"..

L'image qui est en cause ici, c'est moins la ville du passé dans ce qu'il en reste aujourd'hui que la ville du passé telle qu'elle était dans ce passé, sous tous ses aspects et en particulier sa variété sociale. Henri Fizbin (PC) établit la relation entre les deux images :

..."L'avenir d'une ville dépend de sa population et non
 "de **ses pierres**. Il y a des villes-musées dans le monde.
 "On les visite. C'est bien. Et l'on s'en va. L'attrait
 "incomparable, le rayonnement de Paris est dû à son passé
 "sans doute, mais surtout à sa capacité encore exis-
 "tante d'être vivante, de lier les activités profession-
 "nelles, culturelles, sociales. Paris est unique au mon-
 "de en ce sens qu'elle est capitale dans tous les domai-
 "nes : économique, culturel, politique, universitaire,
 "religieux. Tout cela est fondé sur la variété de sa po-
 "pulation. Or, Paris est arrivé au point critique. Il
 "se vide de ses forces vives"...

L'analyse de la transformation capitaliste de la ville est poussée plus loin et en particulier replacée dans un schéma marxiste du déroulement historique : "La ville, produit de la lutte des classes" (PS) :

..."La ville, telle qu'elle nous a été léguée au début
 "de ce siècle, façonnée par des générations de travail-
 "leurs, artisans, ouvriers et commerçants, est une ex-
 "pression de la culture populaire en lutte contre la do-
 "mination idéologique et culturelle d'une minorité éta-
 "blie dont le discours se lit à travers les opérations
 "d'embellissement du XVIII^e siècle, l'urbanisme spécula-
 "tif haussmannien du XIX^e siècle et les opérations de
 "rénovation et de salubrité du XX^e siècle. Aujourd'hui,
 "il y a dans la volonté de détruire l'espace urbain une
 "volonté d'anéantissement d'un passé rattachant les clas-
 "ses laborieuses à des traditions de luttes urbaines.
 "Cette attaque d'une culture par le biais de la destruc-
 "tion de son support physique est analogue au processus
 "d'acculturation mené au XIX^e et au XX^e siècles par les
 "pays impérialistes sur les populations colonisées. La
 "finalité du processus engagé réside dans la volonté
 "de rendre impossible la persistance et la continuité
 "d'une culture populaire liée à un vécu quotidien de
 "l'espace urbain"...

Le PSU est plus direct encore. Pour lui, ce qui se passe en 1977 est en tous points semblable aux mesures prises par le Second Empire et qui expliquent en partie la Commune :

... "Pour faire face à tous ces besoins nouveaux et aigus, le capitalisme part à la "reconquête des villes, par une stratégie bien connue depuis le baron Haussmann : la rénovation urbaine. Celle-ci, dans ses cas les plus typiques, a pour objectifs la constitution de "centres" "d'affaires" ou de "centres directionnels" [...] ; ces "centres", ces "rénovations" sont la manifestation évidente de la conquête totale de la ville par une bourgeoisie d'affaires.

"- Pour la population et les travailleurs, c'est la déportation dans la lointaine périphérie.

"- Reconquête en tous points semblable à celle qui fut menée il y a un siècle par Haussmann, pour les mêmes raisons de rentabilité économique et de déportation sociale. Les travailleurs parisiens de l'époque, chassés du centre qu'ils habitaient et déportés à Belleville, Montmartre, la Butte-aux-Cailles, l'ont bien compris : avec la Commune, ils sont descendus reprendre possession de la ville que la bourgeoisie leur avait volée"...

Sur la base de ce constat catastrophique ("Nous sommes tous visés", dira le PSU), le discours de la gauche s'attache à exposer les lignes d'un programme capable de stopper la dégradation de la ville. Notons la référence implicite au passé dans la série de mesures du type : "Rendre le pouvoir aux citoyens", "Rendre aux citoyens le droit à la ville", "Reconquérir la ville", "Sauver le X^e arrondissement", etc. - référence à un passé qui n'est pas moins mythique que d'autres : quand les citoyens ont-ils eu le pouvoir sur Paris ?...

Pour ce qui est des restes de la ville du passé encore présents, le discours de gauche est peu développé. Néanmoins, on note une volonté de respecter l'existant. En témoigne cet extrait du programme socialiste :

... "Il faut encourager :

"- l'aide à la réhabilitation dans les quartiers anciens dont il faut respecter la structure existante ; cette aide, qui vise l'équipement de confort indispensable (sanitaires, chauffage...), doit bénéficier de prêts à faible taux d'intérêt et de longue durée (Crédit Foncier) sous réserve du maintien sur place des occupants et d'une majoration modérée du loyer ;

"- le développement de la rénovation publique dans les tissus peu denses et insalubres ; bien menées, ces rénovations doivent, sans difficultés particulières, éviter tous les excès que l'on peut constater aujourd'hui et surtout permettre dans un cadre harmonieux respectant la structure des quartiers environnants, ainsi que l'échelle humaine, l'implantation de très nombreux

"logements sociaux ; par contre, sur l'expérience des
 "scandales des opérations Italie et des Hauts-de-Belle-
 "ville, la rénovation privée doit être totalement bannie,
 "parce qu'elle est chère, ségrégative et qu'elle ne réa-
 "lise pas les équipements prévus"...

Paris-Ecologie

La principale caractéristique des écologistes est leur extériorité à la classe politique traditionnelle et au système représentatif, leur refus d'entrer dans le jeu électoral établi.

De plus, alors que dans les discours globaux des formations politiques traditionnelles, les orientations proposées ne sont ni situées ni datées, alors que, dans les objectifs formulés spécifiquement pour tel ou tel secteur, le temps, la durée pris en compte sont ceux-là mêmes des techniciens et des aménageurs, le temps des écologistes (comme celui des autogestionnaires) n'est pas le temps programmatique des appareils.

Leurs programmes reposent sur des idées simples. Ils partent de la vie quotidienne et font intervenir dans le choix politique les désirs des électeurs. Ils refusent de ne laisser aux Parisiens qu'un choix par défaut entre des listes dont les propos sont également éloignés de leurs rêves. Ils renvoient ainsi dos-à-dos la droite et la gauche, la majorité et l'opposition, qui se retrouvent d'accord sur un grand nombre de points sur lesquels eux, écologistes, ont des conceptions radicalement différentes. Ils proposent ainsi de porter le débat sur les "vrais" problèmes telle la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, en amont de Paris, dont personne d'autre ne parlera, ils préconisent des solutions tranchées sans essayer de concilier, par exemple, l'automobile et la qualité de la vie de la rue, etc.

Leurs candidatures ne sont pas pour autant dénuées d'ambiguïtés. Faisant le point avant les législatives de 1978, une candidate du 10^e souligne [Libération, 24-2-78] :

..."Pas un hasard, si nous sommes tous ici des gens
 "qui vivent en dehors de l'univers de la nécessité"...

Et c'est sans doute de cette sorte d'élitisme que relève la suite des propos que relate Libération :

..."Le fait est, Amy [la candidate] en convient, que le
 "10^e constitue un terreau peu propice à l'écologie. Un
 "arrondissement triste : Gare du Nord, Gare de l'Est
 "et les îlots insalubres vers la rue de Lancry. Même
 "la partie à l'aise de l'arrondissement ne s'est pas
 "donnée de "beaux quartiers" : rue Mazagran ou certaines
 "parties du boulevard Magenta ne donnent guère envie
 "de s'attarder. 30 à 40 % d'immigrés dans cet arrondis-
 "sement où les commerçants, nombreux, ne se privent pas
 "de vitupérer contre les "bougnoles". Une population
 "vieillie, où -paraît-il - se trouve la plus grosse pro-
 "portion de femmes battues. Que vient donc faire l'éco-
 "logie dans cette galère ?"...

Ces ambiguïtés sont plus le fait de certains candidats que du mouvement lui-même. Elles sont cependant très intéressantes pour nous car elles ne font que mieux ressortir ce que l'image des abords du canal Saint-Martin peut avoir d'ambivalent chez tous (à l'exception des habitants nés dans le quartier ; cf. infra, II^e Partie de ce rapport); un excellent exemple de cette ambivalence nous a frappé dans un article du Monde, invitant pourtant à la promenade le long du canal mais inséré dans la rubrique "Tourisme" et sous-titré : "Trois heures à perdre"...

En ce qui concerne les idées générales sur Paris dont est porteur le mouvement écologiste lors de ces élections, elles nous intéressent au premier chef dans la mesure où, avec celle d'utopie, l'accusation de passisme est la plus répandue contre les écologistes. Or, force est de constater que la référence au passé comme bon en soi ou comme âge d'or est totalement absente de leur littérature.

Dans les "Vingt propositions pour transformer Paris en cité écologique idéale" des "Amis de la Terre", la seule allusion explicite concerne les conditions d'habitation :

..."C'est en restaurant les quartiers anciens sans expulser leurs habitants, en réduisant le coût des loyers et occupant les édifices libérés par le déménagement de l'Etat, qu'il est possible de loger la population dans des conditions satisfaisantes"...

[Point 5]

Encore faut-il constater que cette proposition vise surtout à éviter, par la conservation de l'existant, des dépenses inutiles. De la même façon, les tours peuvent être utilement reconverties "en gigantesques capteurs solaires" [Point 4].

En fait, ce n'est pas la référence à la ville du passé qui fonde le discours écologiste, pas plus que la sauvegarde de la ville du passé ne constitue pour eux un objectif. Ils partent d'un constat contemporain :

..."La société industrielle fondée sur l'utilisation de ressources minérales et d'énergies à très bon marché est une utopie qui se termine. Se termine mal. Ses énormes structures s'effondrent en écrasant l'humanité alentour"...

Constatation aussi que le développement technologique et industriel est une "fuite en avant", c'est-à-dire que les remèdes techniques opposés aux maux du moment ne sont que des solutions provisoires puisqu'elles engendrent de nouveaux maux appelant de nouveaux remèdes tout aussi illusoire et nocifs. Ce faisant, ils s'avèrent les seuls à rompre avec une mythologie du progrès qui est la chose du monde la mieux partagée dans toutes les formations politiques (même si c'est parfois avec une très grande discrétion, comme dans "Protection et Renouveau de Paris") et sur laquelle nous reviendrons dans la II^e Partie de ce rapport.

7 mai 77

TOURISME

TROIS HEURES A PERDRE

LAPSUS?

Autour du canal Saint-Martin

ENTRE le faubourg du Temple et le boulevard Sérurier, le canal Saint-Martin et le canal de l'Ourcq forment une longue promenade qui, des quais de Valmy et Jemmapes, mènera le curieux jusqu'aux quais de Valmy et Jemmapes, paysage flamand égaré au nord de Paris (1).

C'est en application de la loi du 29 Floréal an X (19 mai 1802) que le Premier Consul décida de doter Paris d'un canal de navigation qui partirait de la Seine au-dessous du bastion de l'Arse-nal pour se rendre dans les bassins de partage de La Villette et continuerait par Saint-Denis afin d'épargner aux bateaux les 16 kilomètres de traversée de Paris. Commencés en mai 1822, les travaux durèrent quatre ans. Ils avaient été interrompus en 1814, et seul le bassin de La Villette était achevé en 1808.

Le canal Saint-Martin, dont Léon-Paul Fargue, qui était du quartier, vantait les «*mélodies si douces, si bleues, avec des enchainements robustes et romanesques*», surgit près du carrefour Jules-Ferry-faubourg du Temple, après un séjour souterrain de 2 kilomètres — juste aux pieds de la «*grisette de 1830*», qui fait face au buste de Frédéric Lemaitre. Là commence la série des vieilles écluses, des

ponts tournants, des passerelles surélevées à la japonaise, des postes de secours aux noyés, des petits squares qui font du canal Saint-Martin un des spectacles les plus attachants de Paris, spectacle malheureusement gâché par des files de voitures dont on a autorisé le stationnement le long de ce qui fut une promenade pour piétons.

Avant de prendre, sur le quai Jemmapes, l'avenue Richerand, qui mène à l'hôpital Saint-Louis, «*curiosité du lieu*», comme disait le «*Piéton de Paris*», on admirera au coin de la rue des Vinaigriers et du quai Valmy, une boutique qui fut celle d'un marchand de vin dont on a conservé les grilles à pommes de pin et un lion en fonte. L'hôpital Saint-Louis, une des plus belles constructions que nous a léguées le XVII^e siècle, a été créé par un édit de mai 1607 signé d'Henri IV, qui avait décidé d'élever un hôpital pour accueillir les pestiférés, hôpital situé hors de la ville entre les portes du Temple et Saint-Martin et qui recevait le nom de Saint-Louis en souvenir du pieux roi mort de la peste à Carthage. La première pierre de la chapelle fut posée par le roi le vendredi 13 juillet 1607, et les travaux dont les plans avaient été conçus par Claude Vellefaux et Claude de Châillon, furent achevés en 1613.

La beauté sévère des bâtiments de l'hôpital Saint-Louis au faite d'ardoise, qui forment un quadrilatère d'une parfaite ordonnance,

n'est pas sans rappeler l'architecture de la place des Vosges. Une jolie chapelle et quatre bâtiments d'angle de même style complètent un ensemble qu'on peut admirer depuis la vaste cour plantée d'arbres et de parterres fleuris. Un projet est à l'étude

qui prévoit l'aménagement de jardins autour de l'hôpital dès qu'on aura fait disparaître de médiocres constructions qui n'ajoutent rien à la beauté d'une des plus belles réalisations architecturales que le XVII^e siècle a laissées à Paris.

Les cavaliers de la Ferme

Jusqu'à la rue de la Grange-aux-Belles, le canal traverse une zone pleine de buissons, d'arbres, de bancs, de passerelles comme celle qui fait face à l'hôtel du Nord, qu'Eugène Dabit puis Marcel Carné rendirent célèbre et où Arletty prononça son fameux : «*Atmosphère !*... face à Louis Jouvet.

Le très modeste hôtel du Nord est toujours fidèle au poste, comme ailleurs la «*Chope des Singes*» et le «*Pont Tournant*» où venaient se rafraîchir les héros du roman.

C'est après la rue de la Grange-aux-Belles et en suivant une large et belle courbe que le canal s'élargit et qu'il va traverser jusqu'au rond-point de La Villette une zone où malheureusement les petites maisons du siècle dernier et les vieux ateliers où travaillait tout un peuple d'artisans ont cédé petit à petit la place à de banales et hautes constructions de béton.

Le rond-point de La Villette, ex-barrière Saint-Martin, aujourd'hui place de Stalingard, est dominé depuis le début du siècle par les immenses arcades et les piliers cannelés de la ligne de métro Dauphine-Nation, dont les architectes se plaisent à reconnaître que c'est un chef-d'œuvre de la construction métallique. Elle s'incurve légèrement pour faire place, au milieu d'un petit jardin, à la rotonde de Ledoux, destinée à l'origine au casernement des cavaliers de la Ferme générale qui gardaient le chemin de ronde de la barrière Saint-Martin. Ses arcades cintrées, ses colonnes doriques, ses péristyles à fronton triangulaire font de cet étrange monument, récemment restauré, une sorte de temple gréco-romain aujourd'hui entièrement dédié à l'archéologie puisqu'il abrite depuis bientôt trois ans le dépôt des fouilles de la commission du Vieux Paris.

La rotonde fait face à l'admirable bassin de La Villette, tout entouré d'arbres, et dont Napoléon I^{er} voulait faire le centre d'un lieu de plaisance qui serait devenu les Champs-Élysées de l'est de Paris. Il est vrai que cette immense nappe sillonnée de lourds chalands compta, au début du dix-neuvième siècle, parmi les rendez-vous des élégants, qui y assistaient, l'été, à des joutes nautiques et qui venaient y patiner durant les mois d'hiver.

Pour l'heure, le bassin, qui est rejoint, à partir de la rue de Crimée, par le canal de l'Ourcq, n'a pas encore repris ses lettres de noblesse, mais un projet de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) prévoit l'aménagement de tout le site et de ses environs. Mais n'est-il pas déjà trop tard, si on en juge par les deux énormes tours de trente étages qui se dressent de chaque côté des quais, et surtout par la disparition de la très belle passerelle d'Eiffel, ornée en son milieu d'une horloge cyclo-péenne, qui a été remplacée, en 1969, par un ouvrage d'une extrême médiocrité ? Il est vrai qu'en suivant les quais de la Loire et de la Seine, on peut se consoler en admirant le pont-levant de Crimée, ouvrage mu par des roues qui lui permettent de s'élever pour laisser passer les chalands et dont la silhouette se détache entre deux beaux bâtiments symétriques, entrepôts occupés par les Magasins généraux, qui mériteraient certainement d'être restaurés.

Enfin, si le cœur lui en dit et si cette longue promenade a altéré ou affamé le visiteur, il peut se reposer, se rafraîchir ou se restaurer dans un charmant petit restaurant du quai de la Loire : le Bistrot du port, qui a gardé sagement son vieux et solide décor.

ANDRÉE JACOB.

(1) On nettoie actuellement le canal Saint-Martin, qui est à sec, nous conseillons de faire cette promenade après le 23 mai, date à laquelle on rouvrira les vannes.

Parti pris, ensuite, dans une certaine conception de la vie individuelle et sociale où convivialité, autogestion, globalité, démocratie locale, quartiers, associations sont des concepts-clefs. Il s'agit aussi, sinon avant tout, de modifier les attitudes. L'autogestion institutive s'y oppose aux propositions instituées des appareils politiques.

Sur cette double base, la description de la cité idéale, "Ecopolis", est moins celle de la ville telle qu'elle sera si "Paris Ecologie" gagne les élections, ou telle qu'elle devra ou devrait être, que l'exposé un peu désordonné et foisonnant d'une attitude et d'un style de solutions vis-à-vis des problèmes de la société urbaine.

L'une des composantes en est la systématique - pour ne pas dire la systémique - interconnection de problèmes de conditions de vie que la pratique administrative, économique, politique ou technique traite habituellement isolément. Par exemple, celui de la santé est relié à celui de l'alimentation qui doit être garantie saine, à celui de la durée du travail (lui-même relié au problème du chômage), à celui de la prévention médicale "systématique et pratiquée gratuitement", etc. A côté du caractère "prophétique" du diagnostic de la situation actuelle et de ses conséquences, une autre composante de la "sensibilité écologique" est le caractère radical des mesures proposées. Ainsi, "les industries dangereuses et non indispensables seront reconverties", "la France renonce à l'industrie nucléaire, inutile, dangereuse et chère", etc., ce qui amène à des limitations de consommation ("la consommation d'énergie de la ville est limitée à son niveau actuel"), ainsi qu'à la mise en place de moyens de production autonomes et décentralisés ("tous les immeubles sont progressivement équipés de techniques douces").

La relation du Paris écologique à la ville du passé ne doit pas être recherchée dans la préservation des monuments historiques, auxquels il n'est jamais fait allusion, ni même dans une tradition parisienne (encore qu'il faille toujours garder présente à l'esprit l'optique "économe" qui est celle des écologistes et qui conduit à réutiliser, plus pertinemment, l'existant ; de plus, ce n'est pas le passé pour le passé qu'il est question de conserver, mais ce qui apparaît comme des éléments positifs, quelle que soit leur ancienneté ; c'est là le thème d'une affiche en couleurs éditée pour le 5^e arrondissement et intitulée "Quand vous voudrez" et où l'on voit un Paris vert et ensoleillé, des baigneurs dans la Seine, des vélos partout, des cultures dans les maisons et dans les rues, des maisons anciennes équipées de capteurs solaires et d'éoliennes, etc.).

Sur le plan politique, il y a pour Paris rupture radicale avec l'évolution historique :

..."Le gouvernement quitte Paris. La décentralisation des services de l'Etat est organisée progressivement"...

L'axe de recherche le plus intéressant est en fait plus fondamental : dans ce programme, c'est la ville moderne elle-même qui est niée en tant qu'espace de vie et d'activité séparé et opposé à la campagne,

en tant que lieu de la centralisation et de la concentration (et aussi en tant qu'outil de la domination de la civilisation industrielle sur le monde rural et sur le Tiers-Monde).

Cette négation et cette volonté de mettre fin, en fait tout de suite, à ces fonctions de la ville (et Paris est LA ville de France par excellence) sont attestées par plusieurs propositions.

D'abord, une préoccupation sous-tend l'ensemble du programme : celle de rendre la ville autonome dans la plus grande mesure possible pour ses approvisionnements. Pour l'énergie, c'est l'installation de capteurs solaires et autres outils à "technologie douce" ; pour l'alimentation, c'est l'introduction résolue de cultures vivrières dans Paris même (arbres fruitiers, jardins potagers...).

Ces transformations radicales des fonctions de la ville conduisent à une restructuration profonde de l'espace qui s'avère, sans que le mot soit prononcé, tout à fait antifonctionnaliste : ainsi se propose-t-on de combattre l'extrême spécialisation actuelle qui divise, pour le citadin, l'espace urbain en zone de transit (la rue) et zone de "stationnement" (l'espace privatif et les jardins publics). La suppression totale de la circulation automobile individuelle rend à la rue des potentialités de contact et d'échange ; la multiplication des endroits où la rencontre est possible, de façon aléatoire (autobus, taxis collectifs, etc.) ou délibérée (coopératives, etc.) va dans le même sens.

Expulsions : l'exemple de la rue du Terrage

L'immeuble domanial situé au 9 rue du Terrage, comprise dans la zone de plan-masse dite "Vainay-Yardun", doit être démolit pour permettre la réalisation d'une opération comprenant l'ensemble Paris d'Hier dont nous avons analysé la publicité. Afin de comprendre les réactions des locataires menacés d'expulsion, il nous faut reprendre brièvement l'historique de cette opération.

A l'origine, un vaste terrain (plus d'un hectare) était occupé par des entrepôts (Pellot et Chausson). Une opération immobilière y avait été étudiée, mais la Commission des Sites avait émis un avis défavorable (décembre 1973). C'est pourquoi la création d'un secteur de plan-masse fut décidée, ce qui permettait entre autres d'influer sur l'enveloppe architecturale prévue par les frères Arché-Henry, architectes de l'OCEPI (Omnium de Construction et de Financement), organisateur-promoteur appartenant à Paribas. Aux modifications apportées au projet original correspond un échange de terrains entre la Ville, propriétaire de parcelles voisines, et l'OCEPI. Parmi les parcelles appartenant à la Ville qui sont donc nouvellement intégrées à cette opération figure celle sur laquelle est édifié l'immeuble du 9 rue du Terrage. Le vœu préfectoral préconisant l'échange - ce qui inclut la démolition du bâtiment - est présenté à la séance du 19 mars 1976 du Conseil de Paris. Malgré l'opposition des communistes et radicaux de gauche, qui présentent une motion de révoque, le principe de l'échange est adopté. "par les soins de l'OCEPI dans le 10^e arrondissement". Les élus de gauche ne se privent pas de critiquer le principe de l'échange. Mme Schwartzbard (communiste) fait une motion de révoque. L'OCEPI appartient à Paribas et fonctionne avec la COCEPI (Centre d'Initiative de Paribas) et s'associe à

le canal Saint-Martin
et
les comités de défense

... "Si nous continuons ainsi, les abords du canal Saint-Martin ne seront plus de tout la "coulée verte" dont la presse a parlé, mais la bouillie d'or "dans les ceintures de Paribas!"...

M. Marcus et Croq, élus de la majorité, saluent alors l'affaire du relogement. Une lettre individuelle est envoyée à toutes les personnes concernées, proposant une rencontre et demandant une fiche de renseignements (composition de la famille, montant du loyer actuel, ressources). Le comité répond collectivement en demandant une entrevue, qui a lieu le 31 mai 1976. Ces démarches débouchent sur une proposition de modification du projet pour y inclure des HLM (2 septembre). Mais le problème n'est pas réglé pour autant. En effet, pour les élus de gauche, l'intégration des 29 logements HLM au sein de l'opération de l'OCEPI sera en fait payée par la Ville.

Alain Lhostis (communiste) termine ainsi sa longue démonstration devant l'Assemblée municipale :

... "Quelle contrepartie a exigé l'OCEPI en raison de la construction des 29 logements HLM ? Eh bien,

Expulsions : l'exemple de la rue du Terrage

L'immeuble domanial situé au 9 rue du Terrage, compris dans la zone de plan-masse dite "Valmy-Verdun", doit être démoli pour permettre la réalisation d'une opération comprenant l'ensemble Paris d'Hier dont nous avons analysé la publicité. Afin de comprendre les réactions des locataires menacés d'expulsion, il nous faut reprendre brièvement l'historique de cette opération.

A l'origine, un vaste terrain (plus d'un hectare) était occupé par des entrepôts (Poliet et Chausson). Une opération immobilière y avait été étudiée, mais la Commission des Sites avait émis un avis défavorable (décembre 1973). C'est pourquoi la création d'un secteur de plan-masse fut décidée, ce qui permettait entre autres d'influer sur l'enveloppe architecturale prévue par les frères Arsène-Henry, architectes de l'OCEFI (Omnium de Construction et de Financement), organisme-promoteur appartenant à Paribas. Aux modifications apportées au projet original correspond un échange de terrains entre la Ville, propriétaire de parcelles voisines, et l'OCEFI. Parmi les parcelles appartenant à la Ville qui sont donc nouvellement intégrées à cette opération figure celle sur laquelle est édifié l'immeuble du 9 rue du Terrage. Le mémoire préfectoral préconisant l'échange - ce qui inclut la démolition du bâtiment - est présenté à la séance du 19 mars 1976 du Conseil de Paris. Malgré l'opposition des groupes socialistes et radicaux de gauche, qui présentent une contre-délibération, le principe de l'échange est adopté, la délibération prévoyant le relogement "par les soins de l'OCEFI dans le 10^e arrondissement". Les élus de gauche ne se privent pas de critiquer le principe de l'échange. Mme Schwartzbard (communiste) rappelle que 33 % du capital de l'OCEFI appartient à Paribas, que l'OCEFI est en train de fusionner avec la COGEDIM (autre filiale de Paribas) et s'exclame :

..."Si nous continuons ainsi, les abords du canal "Saint-Martin ne seront plus du tout la "coulée "verte" dont la presse a parlé, mais la coulée d'or "dans les caisses de Paribas!"...

MM. Marcus et Cros, élus de la majorité, suivent alors l'affaire du relogement. Une lettre individuelle est envoyée à toutes les personnes concernées, proposant une rencontre et demandant une fiche de renseignements (composition de la famille, montant du loyer actuel, ressources). Le comité répond collectivement en demandant une entrevue, qui a lieu le 31 mai 1976. Ces démarches débouchent sur une proposition de modification du projet pour y inclure des HLM (2 septembre). Mais le problème n'est pas réglé pour autant. En effet, pour les élus de gauche, l'intégration des 29 logements HLM au sein de l'opération de l'OCEFI sera en fait payée par la Ville.

Alain Lhostis (communiste) termine ainsi sa longue démonstration devant l'Assemblée municipale :

..."Quelle contrepartie a exigé l'OCEFI en raison "de la construction des 29 logements HLM ? Eh bien,

"c'est clair ! La contrepartie exigée l'a été au
 "titre du relogement qui a été mis à la charge de
 "la Ville, puisque pour le relogement des habitants
 "du 9 de la rue du Terrage, la Ville devra verser
 "2.200.000 F, soit exactement la différence entre la
 "somme évaluée en février et celle à laquelle on
 "aboutit aujourd'hui" (*)...

Par 57 voix contre 31, la contre-proposition est rejetée, ce qui fait dire à M. Salle (socialiste) :

..."Je suis effaré par le vote qui vient d'intervenir [...]. Ne voilà-t-il pas que la majorité de cette Assemblée vient de brader un terrain de la Ville. Elle en portera la responsabilité mais nous le ferons connaître aux habitants du 10^e arrondissement"...

L'affaire aura d'autres prolongements. Un tract du PS précise ainsi :

..."Lorsque M. Marcus promet la construction de 30 HLM, il les fait construire par une société privée d' HLM "La Renaissance" qui est filiale, devinez... de l'OCEFI !"...

On comprend que sur un fond de polémique aussi âpre, on aborde surtout des problèmes très concrets. Les revendications du comité sont précises et tendent à un maintien rigoureux des conditions de logement ainsi qu'au refus de tous les frais de déménagement. Ainsi, pour montrer le niveau de détail et de précision des garanties exigées, citons cette phrase :

..."Les frais de déménagement, de transfert téléphonique, de branchement EDF-GDF, de changement de tension, débranchement d'antenne TV, seront en tout état de cause, à la charge du promoteur responsable de la destruction de l'immeuble du 9 rue du Terrage"...

[lettre du comité à MM. Cros et Marcus - 28 septembre 1976]

Espaces verts et équipements publics : l'exemple du jardin Villemin

Les problèmes liés à la création du jardin Villemin sont sensiblement différents. Au départ, c'est l'insuffisance criante d'espaces verts dans le 10^e arrondissement (0,15 m² par habitant) qui motive cette action.

Il existe en effet près de la gare de l'Est, entre le faubourg Saint-Martin et le canal, un hôpital militaire désaffecté, l'hôpital

(*) M. Lhostis fait allusion à la soultte de l'échange des terrains entre la Ville et l'OCEFI.

tal Villemin (*) qui dispose d'un parc. L'aménagement et l'ouverture au public en sont autorisés depuis assez longtemps et, en 1971, le Conseil de Paris vote le principe de son rachat, décision qui restera lettre morte.

En mars 1975, un "Comité Villemin" se constitue à l'initiative du PS, dont l'objectif premier est la mise à disposition du public de la partie rachetée du terrain (7.500 m² environ). Très vite, de nombreux partis et organisations de gauche (PCF, URG, PSU, UNEF, CGT, CFDT, Fédération Cornec...) le rejoignent, ainsi que des associations familiales et culturelles d'action catholique, des écologistes, etc.

Après une série de manifestations (qui amèneront d'ailleurs les élus locaux de la majorité à oeuvrer dans le même sens), la partie du terrain rachetée aux Armées est aménagée et ouverte au public, au cours de l'été 1976. Le Comité poursuit son action pour obtenir le doublement de la surface et le prolongement du jardin jusqu'au canal. Le rachat de la seconde parcelle, d'une surface équivalente à la première, est finalement voté par le Conseil municipal après avis favorable d'une commission préfectorale en septembre 1978(**)

L'objet et les objectifs de l'action du Comité Villemin, comme les décisions prises, méritent qu'on s'y arrête. Ils touchent en effet à deux points qui ne sont pas sans intérêt pour notre propos.

En premier lieu, les espaces verts. On constate là une double unanimité. Unanimité dans la "naturalisation" de tout espace planté par cette appellation qu'on retrouvera dans le discours de tous les acteurs : les espaces verts. La possibilité d'accéder à un espace planté (identifié à la nature en ville) apparaît comme un élément important du complexe d'images qui constituent la ville du passé. On se rappelle les très nombreuses références à la verdure dans la plaquette promotionnelle de Paris d'Hier. De même, à Provins, ville qui n'est pas dépourvue de plantations, les espaces verts représenteront une constante dans le discours de l'équipe municipale. Unanimité également dans une vision mythique d'une ville du passé, d'un temps où la ville n'avait pas détruit la nature...

Les équipements intégrés au jardin que réclame le Comité contribuent au demeurant à faire changer de nature l'espace vert. Outre la gestion par les populations locales, les aménagements revendiqués (terrain d'aventure, possibilité pour les enfants d'y construire des cabanes, zonage : endroit pour jeux calmes, pour activités de jeux plus brutales, pour personnes âgées, etc.) feraient de ce jardin un véritable équipement et, de surcroît, un équipement local et non un espace vert pour la ville. De ce point de vue, le problème de la clôture est également instructif. A un moment où la tendance est plutôt à abattre les murs qui ferment, en

(*) A l'origine, un couvent, celui des Récollets (Cordeliers réformés de l'ordre de Saint-François) autorisé en 1604 par Henri IV. Fermé en 1790, il fût transformé en Hospice des incurables-hommes en 1802, puis en hôpital militaire à partir de 1860. Le bâtiment qui subsiste le long du faubourg Saint-Martin semble depuis plusieurs années à l'abandon. Une unité pédagogique d'Architecture est installée dans une partie des bâtiments existants. Ce qui reste de la chapelle a été classé monument historique.

(**) En mars 1979, aucune décision n'a encore été prise par le Conseil de Paris quant à l'aménagement, à propos duquel un conflit semble opposer le Comité et M. Marcus.

en ville, les jardins entourant les bâtiments administratifs pour en faire des espaces publics (au moins visuellement), c'est sur le maintien des murs qu'insisteront les élus socialistes au Conseil de Paris (séance du 7-10-76) :

..."Il apparaît d'autre part que certains voudraient "abattre les murs et les remplacer par des grilles "monumentales. On peut estimer qu'au contraire il "s'agirait d'un véritable gaspillage et que cet "espace silencieux et clos correspond bien aux be- "soins de la population de l'arrondissement"...

Et ceci, d'ailleurs, ne fait que traduire ce que l'on retrouve dans les interviews du public, le désir de conserver un type de clôture qui assure une sorte d'intimité et un mode d'appropriation beaucoup plus fort : un véritable sentiment de propriété commune à une petite collectivité de vie.

PARIS D'HIÉR

une exploration
de l'image du canal

annexe V

PARIS D'HIER

une exploitation
de l'image du canal

La brochure de Paris d'Hier se présente sous la forme d'un cahier de huit feuillets de bristol glacé reliés à l'italienne et illustré de photos pleine page, d'un dessin occupant toute la double page centrale, d'un plan-masse de l'opération Valmy-Verdun et d'un plan fantaisie du quartier, le tout en couleurs.

Page 1 de couverture : photo pleine page du canal, juste en amont de l'écluse de la Grange-aux-Belles ; eau, arbres, ombre et soleil.

Page 2 de couverture :

Paris d'hier, Paris poète.

Paris miroir, jeux d'ombres et de lumières, immense toile qu'un impressionniste aurait égarée dans un monde trop moderne.

Paris d'Hier, le temps prend tout son temps. On entend chanter la vie à travers les vannes disjointes des écluses. Les pavés se sont usés sous les pas des poètes. Villon, Baudelaire, Verlaine, Rimbaud, Prévert en sont les plus célèbres.

Page 3 : en regard du texte précédent, photo pleine page de la passerelle Bichat, en contre-plongée ; la photo ne permet de voir ni les berges, ni même le bas des rambardes métalliques ou le pied des arbres ; derrière les arbres, on entrevoit la façade des maisons du quai de Valmy ensoleillée.

Page 4 :

Paris d'hier, Paris secret.

Des petites rues paisibles, loin des rumeurs de la grande ville, vous entraînent vers les quais les plus pittoresques de Paris : ceux du Canal St-Martin.

C'est le site choisi pour construire Paris d'Hier. Ici, le canal a su préserver ses rives aux vieux pavés bordées d'arbres centenaires.

Vivre à Paris d'Hier, c'est vivre au bord de l'eau dans un cadre de verdure réservé aux initiés.

Paris d'Hier, c'est Paris secret.

Page 5 : en regard, la photo la moins "secrète" des trois premières ; la même passerelle, filmée quelques dizaines de mètres en amont ; reflets dans l'eau, frondaisons cachant en quasi totalité les façades du quai de Valmy ; au premier plan, un grand espace de la berge, pavée, est baigné de soleil ; herbes entre les pavés.

Page 6 :

Paris d'hier, Paris balade.

Paris verdure, Paris jardin, c'est Paris d'Hier où l'asphalte n'a pas dévoré les arbres.

Lorsqu'on vit à Paris d'Hier, on n'a pas besoin de prendre sa voiture pour se dépayser. Longues flâneries le long du canal, de passerelle en passerelle, d'écluse en écluse, rêverie en barque, ces plaisirs précieux sont à votre porte.

Même le délassément vous sera offert grâce à l'aménagement du canal en plusieurs bassins.

Page 7 : autre photo d'écluse, probablement prise à Louis-Blanc ; berge verdoyante et ensoleillée, eau noire, verte et bleue.

Pages 8 et 9 : titre, au haut de la page 8, dans le même caractère italique que tous les textes précédents :

PARIS D'HIER, PARIS D'HAUSSMANN

L'ensemble des deux pages est couvert d'un grand dessin en couleurs, d'un style vaguement impressionniste. Couleurs beaucoup plus fades que celles des photos. On y montre ce que sera Paris d'Hier et son environnement lorsque l'opération et l'aménagement du canal seront achevés : des façades qui poursuivent l'alignement de quelques maisons antérieures qu'on entrevoit vers l'angle de la rue des Récollets ; un grand porche très lumineux ; côté Jemmapes, la berge semble aménagée en promenade, une pelouse avec des arbres semble avoir été créée sur la berge élargie.

On remarque seulement deux voitures, en stationnement, à une grande distance l'une de l'autre, sur le quai de Valmy. Deux péniches sont amarrées à proximité de Paris d'Hier et un peu plus loin.

Quelques personnages de çà de là : quatre aux balcons de Paris d'Hier, trois à proximité du porche éclairé ; par groupes de deux ou trois, des pêcheurs, des marinières, des passants.

Au bas de la page 8, mention :

"Perspective établie à partir des plans du permis de construire"

et la signature de l'auteur, suivi de la date : 77.

Le quatrième quart vers le bas de la page 9 est occupé par le texte suivant, toujours en italique, en deux colonnes :

(1) "L'âme d'un quartier, c'est son passé,
 "son architecture, mais aussi son pré-
 "sent. Ouvrant largement sur le plan d'
 "eau du canal Saint-Martin, la place
 "publique bordée d'arcades sur trois
 "côtés offrira aux habitants du quar-
 "tier un vaste espace calme, propice
 "à la flânerie et à la détente. Autour
 "de cette place et le long des berges
 "du canal, les immeubles de Paris d'Hier
 "ont cette élégance discrète, particu-
 "lière aux façades haussmanniennes.
 "C'est ce style très parisien que nous
 "avons voulu reconstituer dans Paris
 "d'Hier. Non pas un pastiche, mais une
 "composition contemporaine où l'iden-
 "tité de chaque immeuble s'intègre à
 "l'unité de l'ensemble. De taille mo-
 "yenne, chaque immeuble tire sa per-
 "sonnalité des différences

(2) "de hauteur et de la diversité des fa-
 "çades. Celles-ci sont habillées de
 "pierres de teintes claires contrastant
 "avec la couleur chaleureuse des élé-
 "ments décoratifs soulignant chaque
 "balcon. L'unité des formes et des ma-
 "tières, la continuité de l'ensemble
 "se retrouvent dans l'expression des
 "rez-de-chaussée où des passages sous
 "voûte relie les immeubles.

"Au dernier étage, les toits à pente in-
 "clinée aux teintes ardoisées s'inscri-
 "vent dans la pure tradition des toits
 "de Paris. Dans sa conception et sa ré-
 "alisation, Paris d'Hier reste fidèle à
 "l'échelle, aux proportions et à l'esprit
 "définis par Haussmann".



GARE DU NORD

GARE DE L'EST

BUTTES-CHAMONT

7
AV. DE VERDUN
CARRÉ ST MARLYN

BD. HAUSMANN

OPERA
BD. DES ITALIENS

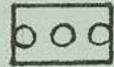
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE

LES TUILERIES

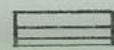
LE LOUVRE

LES HALLES

BERGÈRE



espaces verts



établissements culturels

Page 10 :

Paris d'hier, Paris champêtre.

Paris d'Hier, s'il offre le calme et la détente aux adultes, est un séjour privilégié pour les enfants.

En plus de sa place et de ses jardins, Paris d'Hier jouit d'un environnement exceptionnel. Quelques pas suffisent pour atteindre le parc fleuri et ombragé qui le borde.

A proximité, de petits squares émaillent les rives du canal, multipliant les terrains de jeux pour les enfants.

A Paris d'Hier, oubliez la ville, oubliez le temps, il a fait une halte.

Texte suivi de deux petites photos couleur (7,5 x 5) représentant le jardin Villemin, en fleurs, quelques personnages assis sont invisibles au premier coup d'oeil.

Page 11 : en regard du texte précédent, plan-masse de l'opération Valmy-Verdun en couleurs (style coloriage d'enfant, canal bien bleu, orné d'une péniche rouge, espaces verts garnis d'arbres d'un vert plus foncé, terrain de sport sépia, 10 bâtiments numérotés de A à K, tracés en gris sur fond blanc)

Page 12 : descriptif [v. en regard]

Page 13 : en regard du descriptif, appartement-témoin décoré, en quatre photos couleur ; atmosphère raffinée à la Bobois et Roche.

Page 14 : plan fantaisie du quartier, en couleurs, pourvu du grand classique du genre chez les promoteurs immobiliers : la "loupe" grossissant considérablement la zone environnant immédiatement l'opération en cours de promotion ; de ce fait, Paris d'Hier se trouve rapproché à la fois des Buttes-Chaumont et du centre (les Halles et Beaubourg semblent à deux pas) ; les Halles sont figurées comme les espaces verts.

3è page de couverture

Formant pochette, elle contient un tirage du plan-masse.

Au bas de la pochette, la mention :

Architectes : les frères Arsène Henry B.E.T. OTH Habitations (*)

4è page de couverture

Les références du promoteur et du commercialisateur, ainsi que la mention classique : "Ce document n'est pas contractuel".

COMMENTAIRES

le parti illustratif

Le publicitaire a très manifestement recherché une centration de l'attention sur le canal "en soi", c'est-à-dire à l'exclusion de tout ce qui fait le caractère populaire et deshérité d'un vieux quartier de Paris : sur les photos, on ne voit ni voitures ni âme qui vive (les seuls personnages, perceptibles aux seules vues d'aigles, sont ceux des très petites photos du jardin Villemin).

Parti difficile à tenir. En effet, si l'on veut évoquer quelque chose du canal Saint-Martin qui soit accrocheur, il faut montrer la passerelle de la Grange-aux-Belles, son écluse et le plan d'eau entre cette dernière et la passerelle Bichat. C'est bien ce que font plusieurs photos. Mais il faut éviter de prendre en même temps des éléments malencontreux : les voitures (et c'est ce qui explique très probablement l'angle de prise de vue de la photo de la page 3) et les gens, par exemple les travailleurs immigrés flânant dans le square de l'écluse Grange-aux-Belles ou même simplement l'habitant moyen du quartier, moins en ascension sociale que le groupe-cible visé par le promoteur. Bref, il faut évoquer l'Hôtel du Nord sans faire penser à ses clients.

Aussi est-il remarquable que le seul document où paraissent des êtres humains soit le grand dessin de la double page centrale. Et encore ne sont-ce que des silhouettes petites et floues, qui seraient parfaites dans un test projectif... Il faut également noter que ce dessin renferme les deux seules voitures de toute la brochure et qu'elles ne roulent pas...

Donc déjà rien que par ses illustrations - et l'on sait à quel point un document publicitaire de ce type n'est pas fait pour être lu -, le concepteur de la brochure réussit à suggérer une atmosphère calme et agréable, urbaine mais empreinte de nature, grâce aux arbres, à l'eau et au soleil. Elle ne peut décemment aller plus loin dans l'évocation d'une société élitique. C'est ce que vont s'efforcer de faire la page 13 et ses photos d'appartement-témoin décoré et, dès la page 2, les textes.

(*) Ponctuation respectée.

les textes

A l'exception de celui qui accompagne le dessin de la double page centrale, chaque texte est précédé d'un titre composé sur le modèle de la litanie, genre hypnotique utile en publicité où il s'agit de faire bien entrer les choses dans les têtes (ici, quelque chose comme : Dormez, je le veux... vous remontez le temps...).

Quant au contenu, il s'agit, pour montrer au candidat acheteur qu'on l'estime à sa juste valeur, de jouer sur le registre du raffinement pour faire considérer Paris d'Hier comme un authentique produit du passé.

PARIS D'HIER, PARIS POETE

C'est le culturel qui ouvre le feu. A la poésie, on adjoint illico la peinture. C'est une "immense toile [...] impressionniste" qui servira de décor à la vie de l'acheteur d'un appartement.

Comme dans toute publicité immobilière, on fait dans l'histoire réifiée, ici en battant le rappel de tous les poètes tant soit peu connus pour avoir chanté Paris sauf ceux qui ont effectivement parlé du quartier comme Léon-Paul Fargue, Paul-Jean Toulet, Jean Pellerin...

Comme chaque fois qu'on a affaire à une histoire réifiée, le texte contient son antidote et sa lecture attentive mène à l'hilarité : par exemple, cite-t-on Villon à cause de la proximité de Montfaucon ? Ou bien, petit jeu : remplacer chaque nom de poète réifié par celui de sa déviance, ce qui donne : voleur, drogué, pédéraste, routard, anarchiste...

PARIS D'HIER, PARIS SECRET

Autre thème favori de la publicité immobilière : ce qui est secret est par définition destiné à des "initiés".

Comme il s'agit toujours de se rattacher au passé, cette fois, on se contente de l'affirmer car il est permis de se demander ce que l'espace public des "rives aux vieux pavés bordés d'arbres centenaires" peut avoir de secret. Antidote : une enquêtée de Grancanal nous livre cette réflexion désabusée sur le quartier (qu'elle ne connaissait pas avant d'acheter un appartement à Grancanal) : "Quand je dis mon adresse, personne ne sait où c'est"...

PARIS D'HIER, PARIS BALADE

C'est la lenteur, la décontraction qui sont chargées de signifier le passé. Le canal permet un glissement vers une évocation de "rêverie en barque" totalement mythique.

PARIS D'HIER, PARIS CHAMPETRE

Le champêtre est une hypertrophie de l'espace doit, on évoque les enfants.

Dans la phrase finale : "A Paris d'Hier, oubliez la ville, oubliez le temps, il a fait une halte", la ville est identifiée au temps de façon fort obscure, mais ce qui compte, c'est la confusion ville-campagne signifiant passé.

PARIS D'HIER, PARIS D'HAUSSMANN

Ce titre de la double page centrale chapeaute à la fois le dessin et un texte qui, reprenant la plupart des thèmes traités isolément par ailleurs, y combine une évocation plus qu'à double tranchant d'Haussmann.

En effet, certes, si quelqu'un peut être évoqué pour qualifier le style architectural de cet ensemble, c'est bien à Haussmann qu'on peut penser (R + 6 en façade sur le quai, voûte, notamment).

Mais en même temps, cette évocation n'a rien de bien pur : d'une part, c'est le grand destructeur du véritable vieux Paris ; d'autre part, invoquer Haussmann pour suggérer l'adéquation de la construction au quartier n'est qu'une approximation : le canal lui-même est pré-haussmannien et les bâtiments qui le bordent sont de toutes époques, antérieures et postérieures à Haussmann.

Autrement dit, lorsqu'on en appelle au préfet de Napoléon III, c'est bien moins pour signifier l'intégration de la construction neuve dans son environnement concret et précisément localisé que pour en affirmer l'appartenance à Paris en général.

Descriptif

Le descriptif tente de parachever, pour l'intérieur, ce que tout le reste de la brochure avait entrepris avec l'environnement et l'extérieur de la construction.

Très vite, le rédacteur s'est épuisé dans sa tentative de justifier la référence au passé. Il ne lui reste qu'à boucler la boucle en affirmant que "Paris d'Hier, c'est aussi Paris de notre temps" et le tour est joué jusqu'à l'avant-dernière ligne où l'on remagnifiera le passé en se réclamant du respect de la tradition "des choses bien faites"...

Descriptif.

Paris d'Hier, Paris Confort.

C'est être bien chez soi, dans des appartements bénéficiant d'une vue exceptionnelle sur le Canal Saint-Martin ou sur les espaces intérieurs aménagés ; à Paris d'Hier, il n'y a pas de vis-à-vis. Les fenêtres bénéficient d'un double vitrage avec interposition d'un vide d'air. Leur encadrement est en aluminium.

Pour mieux préserver votre bien-être, dans chaque appartement :

- les pièces principales, les entrées et dégagements, sont habillés de moquette à thibaud incorporée ;
- les cuisines, salles de bains et W.C. sont revêtus de carrelages posés sur chape flottante vous assurant la meilleure isolation.

Paris d'Hier, c'est aussi Paris de notre Temps, équipé de façon nouvelle et originale.

L'installation électrique en est un exemple. Les habituels fusibles ont été remplacés par des mini disjoncteurs ; l'électricité peut être coupée dans l'appartement sans que cela interrompe la marche du réfrigérateur. Les prises de courant sont nombreuses et 2 prises de T.V. sont installées, respectivement dans la salle de séjour et dans la chambre principale des appartements de 3, 4 et 5 pièces.

Les portes palières, bien que conformes aux normes d'aujourd'hui,

ont conservé le charme et l'esthétique d'hier grâce à leurs moulures extérieures et à leurs poignées.

Un interphone extérieur et la fermeture automatique des portes d'entrée de l'immeuble assurent votre tranquillité et votre sécurité de jour comme de nuit.

Paris d'Hier, Paris Gourmand.

Les kitchenettes des studios et 2 pièces sont équipées de plaques électriques chauffantes et d'un réfrigérateur.

Pour les cuisines de 2, 3, 4 et 5 pièces, l'aménagement est laissé au soin des acquéreurs.

Paris d'Hier, Paris Beauté.

Les salles de bains sont aménagées avec raffinement. Elles sont livrées avec de grandes glaces et de larges baignoires avec accoudoirs. Les murs sont revêtus de faïence et de papier peint aux couleurs chatoyantes, papier qui se prolonge sur le plafond.

Les canalisations sont cachées par un meuble de rangement passant derrière le lavabo et le bidet, alliant ainsi le côté pratique et le côté esthétique.

A Paris d'Hier, jusque dans la finition des appartements, nous avons respecté la tradition : celle des choses bien faites.

annexe VI

un jeune ouvrier
qui n'a rien à dire

Nous donnerons ci-dessous l'entretien, difficile, que nous avons pu recueillir auprès d'un jeune ouvrier qui commence par dire qu'il revient du Midi où il travaille et qu'il n'a vécu que trois ans à Provins, mais finit par s'avérer Provinois de souche. Ce qui fait ses réticences, c'est qu'il n'arrive pas à imaginer qu'un visiteur de Provins puisse voir quelque intérêt à parler à un habitant pauvre et sans culture de la ville basse : ce visiteur ne peut donc que s'être fourvoyé, il aurait dû aller en ville haute où il y a des choses à voir et des gens à qui parler...

Sous une apparente pauvreté, le discours véhicule tous les éléments de l'image de Provins qu'on trouve dans les autres entretiens :

[L'enquêteur : "Oui, en fait, comme je disais tout de suite, ce que je souhaite, c'est que tu sentes que c'est plus un tour d'horizon que je fais... Alors... enfin, c'est pour évoquer, en fait, Provins...]

H - Je vous dis tout de suite, hein... [la situation] à évoquer, ça va être dur... [...]

[L'enquêteur : Oui... Alors... en fait, qu'est-ce que c'est que Provins, pour vous ?...]

- C'est bidon, hein... Moi, je sais pas, ça me plaît pas, Provins, hein... Ça me plaît parce qu'il y a mes parents ici, mais... question pour les jeunes, ils se sentent pas bien à Provins... Ça c'est... Pour moi, ça les attire pas tellement, hein... Parce que premièrement, il y a... on voulait faire construire une boîte... parce que vous savez, les jeunes, ça aime bien sortir et tout, quoi... Ben le maire, il a refusé, et il y a pas mal de trucs, ou alors c'est... c'est bon pour les petits minets, quoi, les mecs qui...

[vont à] la bibliothèque, des conneries comme ça, quoi, mais pour les jeunes... pour moi, franchement, pour moi, ça attire rien... Il y a pas tellement de débouchés, hein, à part, euh... à part... des usines de glaise, ou alors une raffinerie, c'est tout ce qu'il y a, quoi... Pour un jeune, je pense pas que... qu'il resterait ici, hein... Puis le temps aussi... toujours un temps gris, maussade... Moi, Provins... c'est tout ce que je pense, hein, alors je peux pas vous dire... sauf si vous avez des questions précises, essayer de répondre, mais si vous me demandez : Provins, qu'est-ce que ...

[L'enquêteur : Oui... en fait, alors, moi, je travaille surtout... enfin, je veux dire, sur les questions qui concernent les villes anciennes...]

- Alors ça... Moi, les villes anciennes... je sais pas, je vous dis, moi, je vous conseille

plutôt de demander à quelqu'un d'autre, hein... Vous trouverez tout ce que vous... tout ce que vous avez besoin, et là vous avez des personnes qui sont habituées à répondre à ce genre de questions... Parce que moi, vous me demandez... je me force de répondre, mais... pour moi, là... ça tient... ça tient pas long, quoi... seulement trois, quatre mots, et c'est tout... Mais je vous dis, vous montez à la ville haute, là, et... pas de problème, vous trouvez des personnes, elles sont habituées à répondre à des... pas des jeunes, tout ça, qui viennent leur poser des questions, pas seulement : qu'est-ce que c'est que cette vue-là ou qu'est-ce que c'est que ce monument, hein... Elles peuvent aussi bien vous dire les moeurs de... sur des années différentes, et tout... Parce que moi, comme ça... ça vous apportera rien, quoi... Moi je vous dis, je vous apporterai rien... [...] J'insiste, parce que... pour vous, ça serait nettement meilleur, quoi, hein... vous aurez plus de... Parce que... les gens, ils visitent tous la ville haute, ici (*) personne vient, c'est pour ça, on est pas... C'est un trou, quoi, ici... je crois que vous vous êtes un peu égaré !... [petit rire] En montant...

[L'enquêteur : Oui... Parce que les gens, c'est la ville haute qu'ils voient...]

- Oui, voilà... les gens, voilà, ils viennent tous... de toute façon, ici, il y a rien, hein ! Vous avez vu, tout ça, c'est des ruines, c'est... c'est pas long à visiter, hein !... Qu'est-ce que vous voulez voir, vous le voyez partout, ça, vous avez derrière un bidonville, un bidonville, vous le voyez pareil, hein... Tandis qu'à la ville haute, c'est gardé déjà dans le style ancien, et puis les gens, ils ont les habitudes de répondre à des... à des questions, quoi... C'est ça qu'il faut voir...

[L'enquêteur : Ici... comment tu appelles ce quartier ?...]

- Ici, c'est la ville basse, ça c'est... c'est le quartier de Provins, c'est... ici... C'est les Marais, c'est... anciennement... alors, je sais pas, quoi, d'après le nom de la rue et des... et des personnes, quoi, ça serait des Marais... Alors, ça a séché... ils ont... parce que c'est un trou, hein... [IN.] la rivière qui passe à côté [IN.].

[L'enquêteur : Et tu parles de ruines...]

- Ben les maisons, de toute façon, c'est parce

(*) Rue des Marais.

que personne veut les... C'est des gens qui les ont achetées, puis ils les ont laissé tomber, ils sont partis... Ils ont pas voulu investir dans des... dans des trucs, quoi, ils ont pas voulu faire des frais... Donc, naturellement, peut-être qu'ils ont eu tort, je sais pas, mais enfin... les ruines, elles sont là... tant que ça embête personne, pour l'instant, on les laisse, hein... Ça dérangerait... ça prendrait sur les routes et tout, bon ben, ils essaieraient de faire quelque chose, mais jusqu'à maintenant... pas de problèmes... ils les laissent... Sinon, il y a des ruines, euh... à la ville haute, aussi... les anciennes... les anciens [trucs] de Provins... là c'est...

[L'enquêteur : Oui, mais enfin, ce que j'ai senti dans ce que tu disais, c'est qu'en fait, la ville haute, c'est plus entretenu...]

- Oui, c'est... c'est normal... Enfin, disons que... c'est normal... c'est pas normal, parce que... ici, c'est un quartier qui est délaissé, quoi... C'est... il y a pas tellement de... de personnes bien, quoi, à l'intérieur, ce sont des [bougnoles] et tout, quoi, alors ils se permettent pas de retaper les maisons. Ils les ont, ils les gardent, quoi... Tandis que... à la ville haute, déjà, c'est les personnes qui... qui ont... leur maison, c'est une maison particulière, c'est pas un amas de maisons construit d'un bout à l'autre, quoi... ça fait que carrément, ils peuvent faire le tour de leur maison, c'est... c'est pour ça que, premièrement, ils l'entretiennent, parce que... c'est à eux et puis... ils savent qu'il y a beaucoup de monde qui vient, alors, ils veulent pas laisser un truc en... en désastre, quoi, [se périr]... Moi, ici, de toute façon, je vous dis, vous apprendrez rien, hein... Faut monter à la ville haute, là vous serez... là, vous aurez tout, hein...

[L'enquêteur : Quand tu dis : ici, j'apprendrai rien, qu'est-ce que...]

- Ben, ici, je sais pas : vous passez, vous voyez tout :... il y a ... il y a rien, il y a rien à savoir, il y a pas eu une vie spéciale, il y a pas eu de personnes célèbres qui sont venues ici, quoi... Il y a personne qui a fait construire ces maisons-là, c'est... non, ça s'est fait construire par les propriétaires, et puis c'est tout, quoi... Tandis que là-haut, chaque maison a été construite par... a été... mise ici parce qu'elle devait être mise comme ça, et puis c'est tout, quoi... Tandis qu'ici, la maison, elle est mise là parce que... ça suivait la rue, hein... C'est ça qu'il faut... c'est ça que j'entends, quoi,

[elle est mise là] par rapport à la construction et tout...

[L'enquêteur : Oui, c'est-à-dire qu'ici, en fait, ce sont des habitations qui ont été faites pour que les gens puissent s'y loger...]

- Oui, sans plus, hein !... Tandis que là-haut, ça a été fait parce que... avant, c'était pour lui, c'était une maison de rendez-vous et il venait là spécialement pour ses week-ends, ou je sais pas, moi... quand il avait des congés ou... enfin, des congés, à cette époque-là, c'était pas comme ça, mais... quand il avait envie de venir à la chasse, parce que... il y a beaucoup de chasses dans la région... enfin... il avait un château plus loin ou des trucs comme ça, quoi... Tandis qu'ici, les gens, ils vivaient... d'une année à l'autre, hein... sans [tourner]...

[L'enquêteur : Oui... enfin... en ville haute, en fait, c'étaient des gens célèbres, c'est ça ?...]

- Ouais...

[L'enquêteur : Qui avaient leur pied-à-terre...]

- Ouais, à la ville haute, quoi, et puis ils venaient pas habiter tout le temps... Ouais, c'étaient des gens... peut-être pas célèbres, mais enfin, assez aisés, quoi... par rapport à ceux de la ville basse, hein... On le voit aux maisons et tout... pas ce qui s'est agrandi derrière, parce que ma foi, ça a changé, mais sinon... sinon, c'est ça, quoi... les gens [ils venaient]... [silence assez long].

[L'enquêteur : Et quand tu dis : la ville basse, c'est quoi la ville basse ?...]

- Ben, la ville basse, c'est tout ce qui a été construit... Si vous voulez, la ville haute, c'est un mont, une petite colline, quoi, et alors au-dessus, comme ça se faisait dans le temps, ils faisaient une fortification et on construisait à l'intérieur... la ville basse, c'est tout ce qui s'est développé en-dehors de ce mur... donc tout ce qui est en bas de cette colline... C'est ça qu'on appelle la ville basse... La moitié de Provins est à la limite... quand on demande Provins, on...[IN.]

[L'enquêteur : Attends, j'ai pas entendu là... quand on dit Provins...?]

- Quand on dit Provins, c'est tout [l'ensemble] quoi, c'est ça... Mais dans Provins, il y a deux... il y a deux cités, quoi, si on veut...

la ville haute et la ville basse... La ville haute, c'est comme un petit village, hein, sans plus, à l'intérieur de cette forteresse... Quoique là-dessus, on peut parler du transport aussi des personnes, hein...

[L'enquêteur : Oui... en fait, on a... tu vois, le sujet, c'est bien les villes du passé et même, si tu veux, plus particulièrement... c'est parler des villes... tu veux que je te dise un peu le... peut-être différemment... Tu vois, on entend dire parfois que les villes, telles qu'elles se sont développées au cours des siècles, ne sont plus adaptées à la vie de notre époque... On dit aussi que les villes ont une histoire, un passé, dont il reste quelque chose qu'il faudrait garder... (*)]

- Ben justement, alors ici, c'est... ici, là, c'est pas... c'est pas... le passé qu'il faudrait garder, c'est à la ville haute qu'on garde toujours cette histoire, quoi, mais ici, franchement, je vous dis, il y a pas eu d'histoire hein... C'est pour ça que... ça a été construit comme ça... Par exemple, les villes ont été mal construites, euh... enfin, elles ont été construites, elles sont peut-être plus adaptées pour maintenant... ben ça, c'est peut-être un peu vrai dans un sens... parce que c'est... c'est pas assez grand, par exemple, la circulation qu'on a maintenant, eh ben... on arrive dans des petites ruelles qui sont fréquemment empruntées, là c'est... Là, pour ces problèmes-là, oui, d'accord... Mais enfin, pour le reste... Ouais, il y a peut-être aussi au niveau des éclairages, par rapport à cette ville, euh... c'est pareil, il y a des quartiers qui sont pas du tout éclairés, pour la nuit... c'est pas tellement...

[L'enquêteur : Oui, tu veux dire que... que les rues sont trop étroites...]

- Oui, voilà, dans le temps, ils construisaient serré parce qu'ils s'en foutaient, ils passaient en vélo [!] ou avec une charrette, hein, c'était pas... ils s'en foutaient, quoi... ils pensaient pas que, plus tard, il y aurait des voitures... Tandis que maintenant, il y a des rues où, avec des voitures, on a du mal à circuler, quand même... surtout le soir après six heures ou le midi, quoi... c'est incirculable, hein... ça se bouche de partout... Oui, puis le problème de l'éclairage aussi, c'est pas... Disons que il y aurait une ampoule... sur deux ampoules, il y en aurait une de plus, ça serait un peu mieux, quoi... surtout dans ces petites rues où c'est pas, hein... [silence] Ouais, après, je vois plus tellement... quelque chose à vous parler, hein...

(*) Consigne proprement dite que l'enquêteur a jugé préférable de donner lorsque l'enquêté aurait dépassé ses réticences initiales.

[L'enquêteur : Oui... Si tu avais... enfin, si on te demandait de décrire... ou de dire comment c'est Provins, pour toi... qu'est-ce que tu dirais ?...]

- Oh, ben ! Provins... Je suis né à Provins, vous savez, dire du mal de Provins, euh... Dans un sens, c'est bien, quoi, c'est une petite ville tranquille, c'est assez calme... On a pas tous les... je sais pas, moi, tout ce qui se passe dans les grandes villes, hein, c'est un peu différent, parce que tout le monde se connaît, quoi... Ça... ça... c'est une ville qui a gardé ses esprits de dans le temps, quoi, parce que dans le temps, euh... cette ville-là, elle en voulait à une autre ville à côté, et ça se chamaillait un peu, bon ben là, ça l'a toujours gardé, quoi... Enfin ça déjà... ça s'est toujours gardé pour...

[L'enquêteur : Oui, l'esprit de clocher...]

- L'esprit, euh...

[L'enquêteur : L'esprit de clocher... c'est-à-dire quand on est fier d'être dans...]

- Oui, d'une ville... Oui, on est fier d'être de cette ville, et puis quand on est à côté d'une autre ville, ben, on se bagarre un peu, quoi... enfin, c'est pas se bagarrer... ouais, ça se bat aussi, mais enfin, c'est pas... Disons que on se dit : les gars de Provins, tout ça, c'est... c'est leur petit clan, quoi... [...] Vous savez, maintenant, euh... les personnes vraiment de Provins, il y en a pas... il y en a pas des tonnes, hein... Ça, c'est pour ça, justement, hein... Vous montez dans les vieux quartiers où, là, les maisons... elles restent encore, quoi... parce que là, au moins, c'est des personnes, euh... ce qu'ils ont fait, ils sont restés toujours là... Ils ont toujours suivi l'évolution de leur temps depuis leur... leur grand-père ou leur arrière grand-père, hein... Ils ont toujours gardé, quoi... Parce que ici... c'est un truc, on est là, le lendemain, on est ailleurs, quoi, on peut pas avoir une histoire... [court silence] Ouais, Provins, qu'est-ce que c'est pour moi... enfin...

[L'enquêteur : Oui... en même temps, alors, si tu es né ici... en fait, ça veut dire que tes parents sont pratiquement à Provins depuis...]

- Oh, ouais, ouais, mes parents, mes parents, ils sont à Provins depuis pas mal de temps, hein... Déjà, disons que... ma grand-mère était déjà... habitait déjà à Provins, quoi... mon arrière grand-père... Ah, ouais, moi ça fait quand même... ça fait quand même une trace sur Provins

que... ça fait pas... ça fait même bien plus de cent ans que... notre famille est implantée ici, hein... Oh ouais, Provins, disons que nous, euh... on a tous... on a tout de même notre famille encore... dans les quartiers, quoi...[silence].

[L'enquêteur : Dans les quartiers, c'est-à-dire... oui, dans d'autres...]

- Dans d'autres... ouais, soit des HLM, soit des trucs comme ça, ou soit sur une autre route... on trouvera toujours des personnes de la famille, quoi... Ouais, sinon à Provins... on a pas de débouchés... ça tient pas... ça tient pas beaucoup, hein...

[L'enquêteur : Et pourquoi, alors, habiter ici... ou habiter en HLM ?...]

- Oh ben moi... moi je préfère habiter dans ce que voyez là, dans cette maison, quoi... que... que d'habiter en HLM, hein... C'est tranquille, on est bien, quoi... on a quelque chose à soi, on fait ce qu'on veut, hein... Le soir, si on veut manger dehors, on mange dehors, on fait, hein... on part... Oh non, la vie en HLM, elle est différente, hein... Oh ouais, habiter dans un HLM, c'est pas... Non, faut que ça plaise, quoi, ça plaît un temps, peut-être... de cinq à quinze ans, quoi, puis après on en a marre, parce que... toutes les conneries, on les a faites, et puis on est tombé sur... on est un peu tranquille parce que...[IN.] les mêmes conneries, et puis il y en a franchement que ça dérange, quoi... Voilà... Non, ici, c'est une vie tranquille, quoi... On a ses petites occupations le soir, on fait ça... C'est pas pareil en HLM, on connaît personne et... c'est vrai, on se disperse... Tandis que là, c'est pas mal... Enfin, disons, moi ça me plaît, hein... Disons que ça serait refait... ça serait un peu mieux refait, ça serait... ça serait un petit peu plus idéal, quoi, mais... jusqu'à maintenant, c'est mort...

[L'enquêteur : Jusqu'à maintenant, c'est... c'est mort ?]

- Non, c'est bon, euh... disons que moi... pour l'instant, je me plais ici... ben, disons que quand mes parents partiront, je partirai, quoi... Mais... ça va, quoi... enfin... c'est pas un enfer, hein, de vivre ici... A part qu'on se trouve avec, euh... je sais pas, comme il y avait un temps, là, c'était que des étrangers, alors là, ça commençait vraiment... C'était un quartier où plus personne n'osait venir, quoi, avant... enfin quoiqu'il y en a encore, mais c'est moins dangereux...[silence]

[L'enquêteur : Tu veux dire qu'il y avait eu un temps...]

- Ouais... je sais pas, c'était... quand je revenais assez souvent, quoi, il y avait... c'était plein d'Arabes, quoi, tout le long, alors... c'était pas... Pour certaines personnes, disons, qu'ils venaient pas s'amuser ici comme avant, quoi... Ils passaient pas pour... que ce soit en voiture ou à pied, pour prendre un chemin plus court, ils passaient pas ici, quoi... Ils préféreraient faire un détour que de venir dans ces rues-là, quoi... C'est ce que je voulais dire... Disons que là, c'était vraiment embêtant de vivre... quoi... On entendait parler toute la journée, jusque même des fois la nuit, euh... C'était pas... c'était pas [IN.], il venait pas de voitures, que là...

[L'enquêteur : Oui... enfin, c'était devenu, disons, un quartier qui... qui n'avait pas bonne réputation...]

- Ouais... ouais... Ouais, c'était tout à fait ça... Sans rentrer dans le racisme, hein, euh... Tandis que maintenant, ça... sa bonne réputation... elle est revenue, c'est... Elle a pas empiré, quoi, elle est revenue meilleure... Maintenant, c'est ce qui se produit un peu dans les HLM... Maintenant, les gens, ils préfèrent passer ici que de passer dans des cités HLM la nuit ou des trucs comme ça... Surtout qu'on est quand même pas loin de Paris, euh... Bon ben, moi, ce que je peux vous dire... c'est tout, quoi...

[L'enquêteur : Oui... En fait, ce que j'ai senti très fort... enfin, c'est ... la différence que tu fais entre la ville haute et la ville basse...]

- Oh, ouais ! Il y a une différence de toute façon, hein, c'est pas que... moi, je la fais ou que... ça serait un autre jeune qui vous parlerait, il la fait : il y a une différence... Ça c'est... Ici, il y a pas d'histoire, tandis qu'à la ville haute, il y en a une, c'est ça, Provins... [court silence] Toute la différence, c'est ça, quoi...

[L'enquêteur : Et comment tu vois l'évolution ? De...]

- L'évolution, ben... je sais pas... ils vont détruire un peu les vieux trucs pour en faire des neufs, quoi... [silence]. Ouais, ben, à part ça, l'évolution, de toute façon [IN.] il y a rien, hein...

[L'enquêteur : Oui, on détruit les vieux trucs...]

- Les vieux trucs pour en refaire des neufs, quoi, c'est tout... pour les améliorer, hein... sans plus, quoi... Ou alors des fois on démonte des baraques pour agrandir une rue, parce que ça gêne vraiment, quoi, c'est tout, hein... Sinon, ce quartier-là, ils cherchent plutôt à rénover qu'à ... enfin, jusqu'à temps que le propriétaire se décide... C'est tout, quoi...

[L'enquêteur : Oui, alors ... Et la rénovation ?...]

- Ben, la rénovation, comme elle est, quoi... Disons, ils essaient de la faire un peu dans le style de la ville... Mais sinon, ça leur importe peu, quoi, tant que c'est plus propre, c'est tout ce qu'ils cherchent, hein... La rénovation... Enfin, disons que moi, ce quartier-là, je l'aime bien comme il est... Enfin, ça dépend de votre avis... Le quartier est pas mal...

[L'enquêteur : Oui, bien comme il est, c'est-à-dire avec...]

- Sans monuments, comme ça, et les gens qu'il y a, pour l'instant, quoi... disons... Par moments, c'est un peu désert, c'est pour ça, c'est bien, quoi... Les gens d'ici, ce qu'ils aiment bien, c'est être chacun chez soi et pas... pas tous regroupés dans un HLM, c'est pour ça...

[L'enquêteur : Oui, quand tu dis : je l'aime bien tel qu'il est, en fait, c'est... c'est avec ce genre de constructions et puis...enfin, tel qu'il existe, en fait...]

- Ouais, comme il est maintenant, comment... comment on le voit à cette époque, hein... Il est pas mal... [silence]. Sinon, je peux rien vous apprendre de plus, hein... Moi, je vous conseille d'aller là-haut, hein...

[L'enquêteur : Oui... Et quand tu dis : rénovation...euh... oui...]

- Rénovation... Oui, ben ils démontent les vieux trucs, ils refont les façades et tout pour que ça ait l'air plus propre, plus gai, quoi... En fin de compte, ils détruisent un peu pour certaines personnes et puis il y a d'autres personnes, ça les arrange... C'est ce que je voulais dire par là, hein... Parce que moi, ça me plaît comme ça et puis il y a plusieurs personnes... disons, ça plaît, quoi... Puis il y en a, ben ils préféreraient que ça soit droit et net, quoi... c'est tout...

[L'enquêteur : Oui... Attends, je suis pas sûr de bien saisir... C'est-à-dire que...]

- Disons que là, il y a des personnes qui ont toujours vécu ici, pour eux ma foi, le quartier, ben... ça les laisse indifférents qu'il soit... qu'il soit bien, tant que leurs conditions de vie soient pas touchées... C'est ça qu'ils veulent...

[L'enquêteur : Oui, le plus important, c'est de conserver... enfin, de rester là où on est...]

- Tranquille...

[L'enquêteur : Tranquille...]

- Pas vouloir démonter pour... remonter plus beau, quoi... Ce qui est plus beau pour certains est pas plus beau pour d'autres, hein...

[L'enquêteur : Oui... est-ce que tu veux dire que... enfin, quand... je suis pas sûr de bien saisir... ceux qui disent : droit... qu'est-ce que tu veux dire par là ?]

- Droit, c'est-à-dire, je sais pas, moi... disons que cette maison-là, il faudrait que les murs soient vraiment très droits, bien, tout refait, que ce soit fait... pour tous ceux qui descendent, quoi... C'est ça, hein... Que ce soit différent par rapport à la ville haute, quoi, qu'on voit que la ville haute, c'est... ça a un historique, et que en bas, ça s'est construit à nos époques, quoi... Voilà, c'est ce qu'ils veulent... ce qu'ils veulent faire sentir aux personnes qui viennent... Qu'il y a une différence, que ça touche, parce que, quand on reste dans ce quartier, on voit toujours plus ou moins un vieux quartier... mais en même temps, on voit que c'est encore du vieux, mais ça choque pas vraiment... Eux, ce qu'ils voudraient, c'est qu'en arrivant, ça soit du béton propre et tout, quoi... Et puis qu'en montant, ça choque vraiment, qu'on voie que, parmi un petit truc, on a gardé un... un signe de vie... rustique, quoi...

[L'enquêteur : C'est-à-dire que... enfin... quand tu dis : ils, c'est qui ?...]

- Ben, les gens qui viennent... les gens qui viennent visiter... Je sais pas, moi, ceux qui... ceux qui ont des maisons qu'ils voudraient faire reconstruire, quoi... Ceux qui sont, par exemple, les commerçants et tout, quoi, ceux qui ont un intérêt qu'il y ait du monde qui vienne... Toutes ces personnes-là, quoi... Ceux qui ont un intérêt, par exemple, pour que les personnes viennent, ils voudraient... que ça les choque, quoi, de voir... une ville construite en bas... avec notre époque et... une ancienne ville... Donc, c'est ce

qu'ils recherchent... Toutes les personnes qui ont des intérêts dans cette ville, quoi...

[L'enquêteur : Oui, c'est-à-dire qu'ici, on fasse... une ville, enfin...]

- Moderne, enfin...

[L'enquêteur : Moderne...]

- Plus ou moins, oui...

[L'enquêteur : Et de ce fait, à ce moment-là, on ressentirait, j'allais dire : d'autant plus fort... que l'autre ville, la ville haute... est ancienne...]

- Ouais, ouais... c'est ça... enfin, c'est ce qu'ils veulent, quoi...

[L'enquêteur : Or, toi, ce que tu dis, c'est qu'en fait... telle qu'elle est... même si elle a des bosses...]

- C'est bien, oui... Enfin, disons que c'est bien... ça va pas rester comme ça, il faut une certaine évolution, hein... Eux, ce qu'ils voudraient, c'est aussi qu'il y ait [IN.] sur toutes les maisons, des conneries comme ça, quoi...

[L'enquêteur : Qu'il y ait quoi ?]

- Des lattes [?], des constructions... tout ce qui a été construit... comme à la ville haute, tout ce qu'il y a, quoi... Ça, ils voudraient un certain [IN.] ... Non mais, pour vous, je pense que vous devriez monter à la ville haute, hein, vous serez plus renseigné et puis moi, vous verrez que... Ben, ils parlent différemment, ils sont plus habitués à recevoir les personnes, c'est plus simple, hein...

[L'enquêteur : Oui, en fait, si je sens bien ce que tu me dis... tu es presque étonné de voir qu'on continue, disons, à parler de la ville basse, parce que ton sentiment est qu'en fait, ici... enfin, pour toi, il y a pas grand...]

- Ouais... ouais, ouais, c'est un peu ça, ouais... Ouais, disons qu'on est pas habitué à ce qu'on parle de la ville basse, quoi, c'est ça... De toute façon, la ville basse... de toute façon, c'est un peu normal, hein, les gens qui viennent de Paris pour voir Provins, ils vont pas venir pour voir la ville basse, hein ! C'est une ville morte, quoi, si on veut... Tandis que la ville haute, elle a vécu, elle a encore une histoire... Ici, il y a rien... c'est pas... Non mais, je sais pas, moi, je vous conseille d'aller à la ville haute, hein... ils sont vachement plus

renseignés, euh... C'est ce qu'il faut voir, hein... Ouais, ben je pense que vous savez tout...

[L'enquêteur : D'accord, oui... Non, mais... comme je te disais au début, ce que je souhaitais faire, c'est vraiment comme ça... c'est-à-dire avoir un contact... C'est chacun, en fait, qui peut me dire comment il voit... enfin, ou bien... tout Provins, ou bien tel aspect qu'il connaît mieux... et...]

- Enfin, disons que... [souffle] sur Provins... on peut pas trop... Alors là, je sais pas, pour que votre truc marche, il faudrait voir tout le monde, alors... parce que chacun pense différemment, hein... Faudrait voir tout le monde, hein... Sur-tout si vous voulez savoir comment... comment on vit à Provins à cette époque, et tout... faut voir tout le monde, hein...

[L'enquêteur : Oui... Alors là, c'est la rue des Marais... et... est-ce qu'on va... qu'est-ce qu'on va faire, disons, de ces... ces constructions qui sont en...]

- En ruines...

[L'enquêteur : Oui...]

- Ben ça, je vous dis, ça sera reconstruit... ça sera pas reconstruit d'un seul coup, hein... il y en a un qui reconstruira et l'autre, il repar-tira avec, hein... c'est ce que je vous disais tout à l'heure, hein... ça, c'est quand ils vont se décider, l'un à refaire et puis l'autre à re-faire, quoi, c'est tout... ce qui s'écroule, ça s'écroule, hein...

[L'enquêteur : Oui, en fait, ça te concerne pas...]

- Ben, disons que... Je vous dis, moi, ça resterait comme ça, ça serait mieux, quoi... Mais enfin, c'est à eux, hein, pas... Si eux vraiment, ils veulent... le faire construire, ben ils construi-sent, hein... Disons que ce serait rénové... tout en gardant ce paysage, quoi, ça serait mieux... Mais s'il veut refaire construire, le propriétaire, eh ben... il va mettre des pierres apparentes, tout ce qu'il veut devant, hein... Même si l'autre à côté, c'est rouge, lui il fera vert et puis... Tant que ça reste dans le style, [IN.], hein...

[L'enquêteur : Oui, enfin, tant que ça reste dans le style...]

- Tant que ça reste la forme... la forme, peut-être pas la forme, elle, elle aura changé... Mais tant que les Beaux-Arts, ils veulent des fenêtres à grands carreaux ou à petits carreaux, et puis des grandes portes, eh ben... tant que ça, ça y est,

la couleur, ils s'en foutent...[silence].

[L'enquêteur : Oui, parce que... il y a les Beaux-Arts...]

- Oui, les Beaux-Arts, ils sont... Enfin, disons que nous, euh... oh, ils embêtent un peu aussi, quoi, les... Plus là la haute ville qu'ici, parce qu'ici, c'est moins touristique... [silence].
Bon ben, je pense que vous savez tout, hein...

[L'enquêteur : D'accord, on... tu veux en rester là...]

*

*

*

annexe VII

L'INVESTISSEMENT DANS LA RENOVATION D'IMMEUBLES

Dans la plupart des grandes villes, les centres traditionnels ont été construits il y a plusieurs siècles d'années. Nombreux sont les immeubles qui, pour des raisons diverses (en particulier le manque de moyens financiers), ont été mal entretenus, surtout dans la première moitié du 20ème siècle (blocage des loyers).

Or, ces constructions bénéficient d'avantages fondamentaux :

- Une situation exceptionnelle, au regard des moyens de communications, aux équipements collectifs (commerces, écoles, culture, etc...).
- Un aspect architectural très représentatif d'une époque donnée et une qualité de construction souvent inégalée comparées à une qualité de vie sans comparaison avec les immeubles modernes.

Cependant, ce type d'immeuble présente des inconvénients qui ne peuvent pas offrir à ses occupants les éléments de confort modernes (électricité, eau courante, chauffage central, sanitaires, etc...).

La rénovation (ou la restauration) de ces immeubles est donc une opération qui consiste à apporter à ces immeubles tous les éléments de confort moderne sans leur ôter leur caractère historique et leur situation souvent exceptionnelle au cœur de la ville.

une banque privée,
les investisseurs
et
la ville du passé

Tous les propriétaires actuels de ces immeubles n'ont cependant pas les moyens de réaliser ces opérations. Il y a donc là une source importante d'investissements immobiliers, lesquels présentent, cependant, à côté d'avantages réels, certains inconvénients a priori.

1) INCONVENIENTS DE CES OPERATIONS

Ces immeubles sont difficiles à trouver, si l'on recherche un certain aspect architectural.

Ils sont très souvent occupés par des locataires à très faibles revenus et dont les loyers sont très faibles. Les "évictions" de ces locataires posent des problèmes sociaux difficiles, longs et coûteux : ils posent l'affaire des spécialistes de logement qui doivent, de plus, tenir compte d'une législation très stricte.

L'importance et le coût des travaux de rénovation est très difficile à apprécier, même pour un professionnel en raison des "déconvenues" impossibles à prévoir dès l'origine.

La qualité des travaux de restauration doit conduire à une véritable remise à l'état neuf et non à un "cachemirisme" de durée éphémère. Ceci nécessite une vérification soignée au fur et à mesure des transformations réalisées.

L'INVESTISSEMENT DANS LA RENOVATION D'IMMEUBLES

PRINCIPE

Dans la plupart des grandes villes, les centres traditionnels ont été construits il y a plusieurs centaines d'années. Nombreux sont les immeubles qui, pour des raisons diverses (en particulier le manque de moyens financiers), ont été mal entretenus, surtout dans la première moitié du 20ème siècle (blocage des loyers).

Or, ces constructions bénéficient d'avantages fondamentaux :

- Une situation exceptionnelle, eu égard aux moyens de communications, aux équipements collectifs (commerces, école, culture, etc...).
- Un aspect architectural très représentatif d'une époque donnée et une qualité de construction souvent inégalée conduisant à une qualité de vie sans comparaison avec les immeubles modernes.

Cependant, ce type d'immeuble présente le gros inconvénient de ne pas offrir à ses occupants les éléments de confort de notre siècle (ascenseur, vide-ordure, chauffage central, sanitaires, etc....).

La rénovation (ou la restauration, ou encore la réhabilitation) est donc l'opération qui consiste à apporter à ces immeubles tous les éléments de confort moderne sans leur ôter leur charme désuet, avec l'avantage d'une situation souvent exceptionnelle au coeur des villes.

Tous les propriétaires actuels de ces immeubles n'ont cependant pas les moyens de réaliser ces opérations. Il y a donc là une source importante d'investissements immobiliers, lesquels présentent, cependant, à côté d'avantages réels, certains inconvénients a priori.

1) INCONVENIENTS DE CES OPERATIONS

Ces immeubles sont difficiles à trouver, si l'on recherche un certain aspect architectural.

Ils sont très souvent occupés par des locataires à très faibles revenus et âgés qui paient un loyer très faible. Les "évictions" de ces locataires posent des problèmes sociaux difficiles, longs et coûteux : ils restent l'affaire des spécialistes du relogement qui doivent, de plus, tenir compte d'une législation très stricte.

L'importance et le coût des travaux de rénovation est très difficile à apprécier, même pour un professionnel en raison des "découvertes" impossibles à prévoir dès l'origine.

La qualité des travaux de restauration doit conduire à une véritable remise à l'état neuf et non à un "cachemisère" de durée éphémère. Ceci nécessite une vérification soigneuse au fur et à mesure des transformations réalisées.

En tout état de cause, il est donc préférable de s'adresser à des spécialistes sérieux pour aborder ces problèmes, et, dans ces conditions, et seulement dans ces conditions, un investisseur avisé peut en tirer, actuellement, des avantages importants.

2) AVANTAGES DE CES OPERATIONS

Le prix de revient total de telles opérations est, en général, assez inférieur à celui de la construction neuve (à qualité de prestation équivalente).

Les délais de réalisation des travaux s'avèrent, en général, plus courts que pour la construction neuve; par suite, les capitaux investis sont plus rapidement productifs.

Une partie très importante des travaux (ceux qui correspondent aux améliorations de confort et de qualité, à l'exclusion de ceux entraînant des modifications de volume ou de surface) sont déductibles, dans la législation actuelle, des revenus des propriétaires.

Bien entendu, les intérêts des prêts sont, eux aussi, déductibles des revenus, comme pour tout investissement immobilier à usage locatif.

Enfin sous réserve d'établir des baux de six ans, et d'avoir réalisé des travaux conformes aux normes, les loyers deviennent libres et ne sont plus soumis à la loi de 1948.

En conclusion, investir dans une opération de ce type est actuellement l'une des meilleures formules de placement immobilier, sous réserve de ne pas négliger les risques inhérents à ces opérations en les limitant au maximum.

1) INCONVENIENTS DE CES OPERATIONS

Ces opérations sont difficiles à trouver, et l'on recherche un certain aspect architectural.
Elles sont très souvent occupées par des locataires à très faibles revenus et âgés qui paient un loyer très faible. Les "évictions" de ces locataires posent des problèmes sociaux difficiles, longs et coûteux; ils restent l'affaire des spécialistes du logement qui doivent, de plus, tenir compte d'une législation très stricte.
L'ignorance et le coût des travaux de rénovation est très difficile à apprécier, même pour un professionnel en raison des "découvertes" impossibles à prévoir dès l'origine.
La qualité des travaux de rénovation doit conduire à une véritable remise à l'état neuf et non à un "cachemara" de durée éphémère. Ceci nécessite une vérification soignée au fur et à mesure des transformations réalisées.

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

principales sources consultées

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

ABOUT, E. "Dans les ruines", in : Paris-Guide, par les principaux écrivains et artistes de France. Paris : Exposition Universelle, 1867

ALTHUSSER, L. Pour Marx. Paris : Maspéro, 1965

BEAUJEU-GARNIER, J. Atlas et géographie de la France moderne : Paris et la Région Parisienne. Paris : Flammarion, 1977

BENEVOLO, L. Histoire de l'architecture moderne : 1. La révolution industrielle. Paris : Dunod, 1978

BERTRAND, M.-J. L'espace vécu des Parisiens. Paris, s.d. [étude réalisée pour l'A.P.U.R.]

BERTHELOT. Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts. Par une Société de savants et de gens de lettres. Paris : Société anonyme de la Grande Encyclopédie, s.d.

BOURQUELOT, F. Histoire de Provins. Marseille : Lafitte, 1976

CARS, J. des. Haussmann ou la gloire du Second Empire. Paris : Perrin, 1978

CHASTEL, A. "Les raisons d'une crise". Plaquette souvenir consacrée à la défense des quartiers historiques à l'occasion de la nuit de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics. Paris : 1963

CHEVALLIER, J. et al. Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général. Paris : P.U.F., 1978

CILLEULS, A. des. Histoire de l'administration parisienne. Paris : Honoré Champion, 1900

COMTE, A. Discours sur l'esprit positif. Paris : Vrin, 1974

CONDORCET, A. Esquisse d'un Tableau Historique du Progrès de l'Esprit Humain. Paris : Ed. Sociales, 1966

COUTURIER de VIENNE, F.A. Paris moderne - Plan d'une ville modèle que l'auteur a appelé N^ovutopie. Paris, 1860

DELACAMPAGNE, C. "Orient et Perversion", in : En marge - L'Occident et ses "autres". Paris : Aubier Montaigne, 1978

DELANNEY, M. "De l'Urbanisme". L'Illustration économique et financière, suppl. au n° du 11 Juillet 1925

DIEGUEZ, M. de. "L'idée de progrès", in : Encyclopaedia Universalis. Paris, 1968

DIEGUEZ, M. de. "Regards sur l'inconscient de la raison européenne", in : En marge - L'Occident et ses "autres". Paris : Aubier Montaigne, 1978

DREYFUS, J. L'urbanisme comme idéologie de la rationalité - Le refus de l'ordre de la différence. Paris : C.R.E.D.O.C., 1974

- DUBY, J. Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme. Paris Gallimard, 1978
- FERRY, J. Les comptes fantastiques d'Hausmann. Paris : A. Le Chevalier, 1868
- FICHELET, R., FICHELET, M., MAY, N. Pour une approche écologique de l'utilisation des moyens de transport. Paris : D.G.R.S.T. - Ministère de l'Équipement, 1969-1970
- FICHELET, M. Les représentations sociales de l'architecture. Paris : Ministère des Affaires Culturelles, 1971
- FICHELET, M. Le logement évolutif. Paris : D.G.R.S.T., 1973
- FICHELET, R. Problèmes de la qualité architecturale. Paris : Ministère des Affaires Culturelles, 1973
- FICHELET, R. "La participation du public : questions préalables", in : C.R. Coll. Int. "Les transports publics et l'usager". Paris : I.R.T., 1974
- FICHELET, M. L'information sur l'habitat : analyse de processus. Paris : Plan Construction, 1975
- FICHELET, R. Les déplacements et leur régulation. Paris : A.T.P. "Socio-économie des Transports", 1977
- FICHELET, R. La constitution des réseaux de transports urbains : éléments pour une interprétation socio-politique. Paris : A.T.P. "Socio-économie des Transports", 1977-1978
- FICHELET, M., FICHELET, R. L'assistance architecturale : significations et utilités. Paris : D.A.F.U., 1978
- FICHELET, M., FICHELET, R., EXCOFFON-LAFARGE, G. La déviance chez les gens de pouvoir : étude de représentations. Paris : D.G.R.S.T., 1978
- FISZBIN, H., MONTEUX, D. Paris, déclin ou renaissance : les communistes et l'avenir de la capitale. Editions Sociales, 1976
- FLAUBERT, G. Bouvard et Pécuchet. Paris : Garnier-Flammarion, 1966
- FLEURY, M. PRONTEAU, J. Petit atlas pittoresque des quarante-huit quartiers de Paris, par A.-M. PERROT, ingénieur, 1834. Paris : Editions de Minuit, s.d.
- FONSSAGRIVES, J.-B. Hygiène et assainissement des villes. Paris : Baillière, 1874
- FOURNEL, V. Paris nouveau, Paris futur. Paris : J. Lecoffre, 1865
- FOURNIER, E., GAUTIER, T. Paris démoli. Paris : J. Dogneau, 1853
- FRANÇOIS, A. Nomenclature des voies publiques et privées. Ville de Paris. Paris : Imprimerie F. Deshayes, 1928
- FREUD, S. L'avenir d'une illusion. Paris : P.U.F., 1971
- FREUD, S. Malaise dans la civilisation. Paris : P.U.F., 1971

GIRARDIN. Le Temps, 24 décembre 1864

GOUVION, C., VAN de MERT, F. Le symbolisme des rues et des cités. Paris : Berg International, 1974

HILLAIRET, J. Dictionnaire historique des rues de Paris. Paris : Ed. de Minuit, 1963

HOREAU, H. Assainissement et embellissement de Paris. L'édilité urbaine mise à la portée de tout le monde. Paris : A. Morel, 1868

HUGO, V. "Paris", in : Paris-Guide, par les principaux écrivains et artistes de France. Paris : Exposition Universelle, 1867

LABORIT, H. L'homme et la ville. Paris : Flammarion, 1971

LALANDE, A. Vocabulaire technique et critique de la philosophie. Paris : P.U.F., 1950

LAROUSSE. Dictionnaire Universel du 19^e siècle. Paris, 1866

LAVEDAN, P. Histoire de l'Urbanisme. Paris : H. Laurens, 1941

LAVEDAN, P. Histoire de l'Urbanisme à Paris. Paris : Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1975

LAZARE, F., LAZARE, L. Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris. Paris : Revue Municipale, 1855

LE CORBUSIER. Urbanisme. Paris : Vincent, Fréal & Cie, 1966

LEFEBVRE, H. Le droit à la ville. Paris : Ed. Anthropos, 1968-1972

LEROI-GOURHAN, A. Le geste et la parole. Paris : Albin Michel, 1964

LE ROY LADURIE, E. Montaillou, village occitan. Paris : Gallimard, 1975

MARX, K., ENGELS, F. L'idéologie allemande. Paris : Ed. Sociales, 1968

MARX, K. Misère de la philosophie. Paris : Ed. Sociales, 1972

MORIZET, A. Du vieux Paris au Paris moderne. Haussmann et ses prédécesseurs. Paris : Hachette, 1932

MURARD, L., ZYLBERMAN, P. Le petit travailleur infatigable ou le prolétaire régénéré. Paris : Recherches, 1976

NIETZSCHE, F. Ainsi parlait Zarathoustra. Paris : Mercure de France, 1968

NIETZSCHE, F. Généalogie de la morale. Paris : Gallimard, 1964

ORNANO, M. d'. Une certaine idée de Paris. Paris : J.-C. Lattès, 1977

- PETONNET, C. On est tous dans le brouillard - Ethnologie des banlieues.
Paris : Ed. Galilée, 1979
- PILLEMENT, G. Paris Poubelle. Paris : J.-J. Pauvert, 1974
- PONCET de la GRAVE. Projet des embellissements de la ville et des faubourgs de Paris. Paris : Duchesne, 1756
- ROULEAU, B. Le tracé des rues de Paris. Paris : Ed. du C.N.R.S., 1975
- ROY, M. 1929-1979 : d'une crise à l'autre. Paris : Ed. J.-Cl. Simoën, 1978
- SALCH, C.L. L'atlas des villes et villages fortifiés en France (Moyen Age).
Strasbourg : Ed. Publitotal, 1978
- SANSOT, P. Poétique de la ville. Paris : Klincksieck, 1973
- SFEZ, L. L'Enfer et le Paradis. Paris : P.U.F., 1978
- SOUCY, C. L'image du centre dans quatre romans contemporains.
Paris : C.S.U., 1971
- SOUCY, C. Le centre urbain : discours et stratégies des groupes sociaux.
Paris : C.S.U., 1971
- VONNEGUT, K. (Jr). Les Sirènes de Titan. Paris : Denoël, 1977
- ZOLA, E. Paris. Paris : Fasquelle, 1898, F. Bernouard, 1922
- ...Variétés philosophiques et littéraires par l'abbé Ansquer de Londres.
Londres, 1863
- ... Paris et sa proche banlieue . Les Guides Bleus. Paris : Hachette, 1963

DOCUMENTS POLITICO-ADMINISTRATIFS

g é n é r a l

- Code de l'urbanisme. Paris : Journal Officiel, 1978
- Prospective de l'amélioration de l'habitat - Rapport provisoire du groupe de réflexion. Paris : Plan Construction, juillet 1978
- ORNANO, M. d'. La nouvelle politique urbaine française : bilan et perspectives du Fonds d'Aménagement Urbain. Paris, 9 février 1979

c a n a l S a i n t - M a r t i n

- Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris, 1960-1978
- P.O.S. partiel de Paris : les abords du canal Saint-Martin et du bassin de la Villette
- Paris-Projet, n° 17
- manifestes et tracts électoraux (élections municipales de 1977) : P.C.F., P.S., P.S.U., Union pour Paris (J. Chirac), Protection et Renouveau de Paris (M. d'Ornano), Paris-Ecologie
- chartes, tracts, etc. des Comités de Défense :
 - . Comité de défense des habitants des abords du canal Saint-Martin
 - . Comité du canal Saint-Martin
 - . Comité de la rue du Terrage
 - . Comité Villemin
 - . S.O.S.-Paris

P r o v i n s

- délibérations du Conseil Municipal, 1964-1978
- comptes-rendus des réunions du Bureau Municipal d'Urbanisme, 1971-1976
- comptes-rendus de réunions diverses :
 - . extension du lycée Thibaut-de-Champagne, 1964
 - . hypothèse de localisation d'un nouvel Hôtel-de-Ville, 1965
 - . urbanisation du Quartier Delort, 1966
 - . implantation de l'Hôtel des Postes, 1971
 - . projet de lotissement de la sente du Cours-aux-Bêtes, 1972-1975
 - . "décret Malraux", 27 mars 1961
 - . Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal, 1962, 1965, 1971

- . Plan d'Urbanisme de Détail pour la ville basse, 1970-1971
- . projet de Contrat Régional, 1977
- . étude du plan de circulation, 1978
- . projet de Plan d'Occupation des Sols, 1977-1978
- . dossiers de demandes d'autorisation de construire ou de démolir refusées

- presse locale

- . Seine-et-Marne Matin (édition locale du Parisien Libéré)
- . Le Nouvel Informateur (hebdomadaire provinois) - communiqués des listes candidates aux élections municipales de mars 1977 :
 - liste pour le Développement de Provins
 - liste d'Union pour l'Expansion de Provins (conduite par A. Peyrefitte)

PERIODIQUES

- Architecture d'Aujourd'hui, n° 97, septembre 1961
- Bulldoc, n° 53, septembre 1976
- Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, juin 1967
- Bulletin de la S.A.D.G., décembre 1966
- Cahiers de l'I.A.U.R.P., n° 7, 1967
- Cahiers de la Recherche architecturale, n° 1, 1977
- Connaissance de Paris, Connaissance de la France, n° 3, mai-juin 1970 - n° 25, s.d.
- Informations d'Ile-de-France, novembre 1978
- Monuments historiques de la France, n° "Centres et quartiers anciens", s.d.
- Paris aux Cent Villages
- Paris-Projet, n° 10-11, n° 13-14, n° 17

*

*

*

*SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
EN SCIENCES SOCIALES*
10, 12 rue Richer, 75009 Paris
Tél. 770.90.58 / 64.71

